initiales du maire

0647

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **25 janvier 2010** à **19 h 30**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE AVEC HYDRO QUÉBEC-SIGNATURE DE LA CONVENTION ET REMISE DE CHÈQUE

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux

3.1 Séance du 14 décembre 2009;

3.2 Séance extraordinaire « budget » du 14 décembre 2009;

3.3 Reprise de la séance du 14 décembre 2009;

4. Règlements

4.1 Règlement (2010)-A-24 établissant les taux de taxes pour l'année 2010 - adoption;

4.2 Règlement modifiant le règlement (2006)-A-06 concernant la tarification - avis de motion;

4.3 Règlement décrétant des travaux pour la construction d'un terrain de sport en revêtement synthétique ainsi qu'un emprunt et une dépense de 2 700 000 $ pour leur réalisation - avis de motion;

5. Administration

5.1 Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil - dépôt;

5.2 Conseil d'administration de l'organisme « Les Habitations du Ruisseau Noir inc. » - renouvellement de mandats;

6. Ressources humaines

6.1 Modification de l'appellation d'un poste;

6.2 Embauche d'un directeur adjoint - Service sécurité incendie;

6.3 Embauche d'un commis aux prêts - bibliothèque;

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

25 janvier 2010

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

7.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau local - reddition de compte;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Entretien ménager 2010 - renouvellement de contrat;

9.2 Aménagement du 2e étage de la caserne - acceptation finale des travaux;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

11.1 Place de la Gare - entente de service;

11.2 Exemption de coûts de location de salle;

12. Police

12.1 Entente de service pour le Programme Pair - renouvellement;

12.2 Contrat de soutien - RADAR MCK - renouvellement;

12.3 Acquisition d'un logiciel de gestion d'horaire - attribution de contrat;

12.4 Retiré;

12.5 Commission sur le service de police - nomination;

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 25 janvier 2010.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. *DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS*

19. Levée de la séance

****

CA10 01 001 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture en ajoutant le point suivant :

9.3 Terrain de sport - surface synthétique - demande de subvention et bail emphytéotique;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

Aucune question n'est posée.

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

25 janvier 2010

3. Procès-verbaux

CA10 01 002

3.1 Séance du 14 décembre 2009

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 14 décembre 2009, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 01 003

3.2 Séance extraordinaire « budget » du 14 décembre 2009

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire « budget » du conseil d'agglomération tenue le 14 décembre 2009, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 01 004

3.3 Reprise de la séance du 14 décembre 2009

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de reprise de la séance du conseil d'agglomération tenue le 14 décembre 2009, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA10 01 005

4.1 Règlement (2010)-A-24 établissant les taux de taxes pour l'année 2010 - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes,* déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 14 décembre 2009;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération adopte le Règlement (2010)-A-24 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 01 006 **4.2 Règlement modifiant le règlement (2006)-A-06 concernant la tarification - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2006)-A-06 concernant la tarification.

CA10 01 007 **4.3 Règlement décrétant des travaux pour la construction d'un terrain de sport en revêtement synthétique ainsi qu'un emprunt et une dépense de 2 700 000 $ pour leur réalisation - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux pour la construction d'un terrain de sport en revêtement synthétique ainsi qu'un emprunt et une dépense de 2 700 000 $ pour leur réalisation.

5. Administration

CA10 01 008 **5.1 Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil - dépôt**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération prenne acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur Jean Grégoire, maire de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 01 009 **5.2 Conseil d'administration de l'organisme « Les Habitations du Ruisseau Noir inc. » - renouvellement de mandats**

CONSIDÉRANT QUE les mandats de mesdames Isabelle Grenier et Lise Julien sont arrivés à échéance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'entériner le renouvellement des mandats de mesdames Isabelle Grenier et Lise Julien au conseil d'administration de « Les Habitations du Ruisseau Noir inc. » jusqu'au 30 janvier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA10 01 010 **6.1 Modification de l'appellation d'un poste**

CONSIDÉRANT QUE les tâches reliées au poste de commis/secrétaire-environnement/travaux publics ont été modifiées afin de répondre aux besoins grandissants du Service de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE remplacer l'appellation du poste commis/secrétaire-environnement/travaux publics par commis/secrétaire environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 01 011 **6.2 Embauche d'un directeur adjoint - Service sécurité incendie**

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Mathieu Darmana à titre de directeur adjoint au Service de sécurité incendie à compter du 15 février 2010 et d'autoriser la conclusion du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 01 012 **6.3 Embauche d'un commis aux prêts - bibliothèque**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Francine Lydia Lacasse Pagé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Angélique Bélanger à titre de commis aux prêts - bibliothèque pour le Service de la culture et des loisirs en période de mise à l'essai à compter du 15 février 2010 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA10 01 013 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2009 au montant de 174 423,51 $ et pour le mois de janvier 2010 pour le montant de 12 990,73 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 01 014 **7.2 Liste des engagements**

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil approuve la liste des engagements au montant de 106 349,76 $;

QUE sous réserve du droit d'opposition précité, la dépense du serveur du service de police soit assumée par le surplus libre accumulé de l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 01 015 **7.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau local - reddition de compte**

CONSIDÉRANT QUE le 30 octobre 2009, la Direction des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports informait la Ville de l'obligation de présenter une déclaration de reddition de compte pour attester que les compensations distribuées pour l'entretien courant et préventif des routes locales ont été utilisées conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau local;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à l'entretien du réseau local existe depuis plusieurs années ne couvre qu'une portion des coûts;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est d'accord avec la production d'une déclaration de reddition de compte mais est d'avis que l'exigence d'une attestation d'un vérificateur externe est exagérée compte tenu des sommes reçues par rapport au coût élevé d'un rapport de vérification qui réduirait le montant disponible au programme d'aide;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré demande à toutes les municipalités de la MRC des Laurentides d'appuyer sa demande au ministère des Transports du Québec de revoir son exigence de reddition de compte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'appuyer la demande de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré et d'adresser également une demande au ministère des Transports du Québec de revoir sa directive quant à la deuxième partie de la reddition de compte exigée, soit de mandater un vérificateur externe pour attester l'usage des compensations reçues, et de s'en tenir à la production d'une reddition de compte par la Municipalité accompagnée d'une résolution du conseil attestant de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA10 01 016

9.1 Entretien ménager 2010 - renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2007 à un appel d'offres public pour l'entretien ménager des différents édifices municipaux avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2009-2010 et 2010-2011;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Sanitec 2000 Inc. a été mandatée par la résolution CA07 11 285;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit signaler son intention de renouvellement avant le 1er février qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat tel que stipulé au document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Sanitec 2000 Inc., au montant de 130 484 $ taxes en sus (poste budgétaire 02-xxx-xx-495), pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux pour la période du 1er mai 2010 au 30 avril 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 01 017

9.2 Aménagement du 2e étage de la caserne - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à l'aménagement du 2e étage de la caserne située au 1250, chemin du Village afin de répondre aux besoins du Service de sécurité incendie et d'installer un centre de relève pour le service 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les constructions Benoit Barbe inc., a exécuté les travaux généraux en conformité avec les documents préparés par la firme Jean-François Parent & associés, architecte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle, soit 1 % au montant de 853,83 $ taxes incluses (poste budgétaire 55-136-09-00), à l'entreprise Les constructions Benoit Barbe inc.;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 01 018 **9.3 Terrain de sport - surface synthétique - demande de subvention et bail emphytéotique**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise en place d'une surface synthétique pour le terrain de sport derrière la polyvalente Curé-Mercure étant donné l'achalandage et l'entretien requis;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération, par sa résolution CA07 12 309, a autorisé le directeur des travaux publics à signer la demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique géré par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur des travaux publics est présentement vacant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution CA07 12 309 pour permettre à la greffière de signer les documents relatifs à la demande d'aide financière modifiée en remplacement du directeur des travaux publics;

D' autoriser la signature d'un bail emphytéotique avec la Commission scolaire dans le cadre de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA10 01 019 **11.1 Place de la Gare - entente de service**

CONSIDÉRANT QUE la Place de la Gare représente le cœur artistique du Secteur du Village par l'animation de ses ateliers en arts visuels et que la nomination de nouveaux responsables est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente avec madame Lyn Beauclair ainsi que messieurs Michel Normandeau et Normand McDuff pour la gestion et l'entretien de la Place de la Gare pour l'année 2010, pour un montant maximal de 11 220 $ (postes budgétaires 02-702-51-495 et 02-702-51-499).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 01 020 **11.2 Exemption de coûts de location de salle**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a reconnu depuis quelques années une liste d'associations sans but lucratif œuvrant dans la Ville et les a exemptées des coûts de location de salles;

CONSIDÉRANT la demande d'exemption de frais de location faite par l'Association de la Fibromyalgie des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE reconnaître l'Association de la Fibromyalgie des Laurentides aux fins d'exemption des coûts de location de salles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA10 01 021 **12.1 Entente de service pour le Programme Pair - renouvellement**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit assumer les coûts pour renouveler l'entente de service pour les appels du programme PAIR de l'organisme Prévoyance envers les aînés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE renouveler l'entente de service pour les Modules Communication et Surveillance du logiciel SomumSOLUTION au montant de 3 025 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-210-00-529), pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 01 022 **12.2 Contrat de soutien - RADAR MCK - renouvellement**

CONSIDÉRANT QUE le logiciel RADAR MCK qui permet la synchronisation de la prise d'appels du répartiteur, requiert un contrat de soutien annuel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de soutien pour le logiciel RADAR MCK au montant de 1 350 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-210-00-529), pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 01 023 **12.3 Acquisition d'un logiciel de gestion d'horaire - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition du logiciel de gestion d'horaires et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (avant taxes)
Horasphère inc.	19 200 $
InTime Solutions inc.	Pas de soumission
GFI Solutions d'affaires	Pas de soumission

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la soumission d'Horasphère inc., au montant de 19 200 $, taxes en sus (règlement d'emprunt numéro (2009)-A-21), pour la fourniture du logiciel de gestion d'horaires (comprenant acquisition, programmation, consultation, développement, installation, mise en route et formation), conformément aux documents d'appel d'offres er d'autoriser le directeur adjoint du Service de police à signer les documents relatifs à cet achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4 Retiré

CA10 01 024 **12.5 Commission sur le service de police - nomination**

CONSIDÉRANT QUE les mandats de plusieurs membres sont arrivés à échéance;

CONSIDÉRANT le départ de messieurs Jean-Paul Fleurant et Jacques Auger;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Mario Rochon à faire partie de cette commission ainsi que l'intérêt des deux autres membres à poursuivre leur implication;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE nommer monsieur Mario Rochon, de renouveler le mandat de madame France Paré sur la Commission de police jusqu'au 31 décembre 2011, et de remercier messieurs Jean-Paul Fleurant et Jacques Auger pour leur implication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 25 janvier 2010

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 25 janvier 2010 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

initiales du maire

0657

initiales de la greffière

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA10 01 025 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

CM10 01 021 **9.2 Demande de municipalisation - chemin des Futaies**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du chemin des Futaies a formulé une requête à l'effet de céder le chemin à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin est conforme à la politique de municipalisation de chemins incluse au règlement (2001)-18 régissant la construction de rue et la verbalisation de rue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est favorable à signer l'acte de cession à intervenir avec le propriétaire du chemin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

D' autoriser la signature de l'acte de cession à intervenir avec le propriétaire, 3019012 Nova Scotia Company, concernant la municipalisation du chemin des Futaies soit le lot 4B-10 du rang E du canton de Clyde, conditionnellement au respect de l'entente relative aux travaux municipaux intervenue avec la Ville et que tous les frais relatifs à la cession soient à la charge du cédant;

QUE le Service des travaux publics soit autorisé à entretenir la voie privée avant la signature des documents pertinents, pour une période maximale d'une année et sous réserve de recevoir en garantie un chèque visé correspondant aux coûts de la transaction à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 01 022 **9.3 Empiétement du chemin des Boisés sur le lot 5-13 - acquisition**

CONSIDÉRANT QU' une partie du chemin des Boisés empiète sur un terrain privé et qu'il y a lieu de régulariser la situation à la demande du propriétaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'acquérir pour la somme de 1 $, la partie du lot 5-13 du rang 2 du canton de Clyde qui empiète sur le chemin des Boisés et représentant une superficie de 8,1 m² selon la description technique jointe à la demande, les frais de cadastre, d'arpentage et de transfert étant à la charge de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM10 01 023 **10.1 Achat de bacs pour le secteur Village**

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides a statué qu'à partir du 1er juillet 2010, les contribuables de toutes les municipalités et de tous les secteurs de la MRC doivent être équipés de bacs d'une capacité de 360 litres pour les cueillettes des déchets et du recyclage;

CONSIDÉRANT QUE les résidents et commerçants du secteur Village ne possèdent pas de bacs de cueillettes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la Ville procède à l'achat auprès de la MRC des Laurentides de 1 946 bacs noirs à 67,25 $/unité pour un montant total de 130 868,50 $ (poste budgétaire 02-451-10-695), et de 1 946 bacs verts à 68,34 $/unité pour un montant total de 132 989,64 $ (poste budgétaire 02-452-10-695), et que 176 000 $ de la dépense totale provienne de la réserve d'ordures de Mont-Tremblant. Les bacs seront distribués dès leur réception au printemps 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 01 024 **10.2 Remplacement du comité consultatif en environnement par le comité organisateur d'événements / conférences en environnement**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant a identifié dans son « Plan de développement durable 2008-2013 » le besoin de sensibiliser la population aux économies d'énergie afin de diminuer la production de gaz à effet de serre et aussi de promouvoir la construction d'édifices plus verts;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer cette sensibilisation des citoyens et du grand public aux nombreux enjeux et solutions en environnement qui touchent notre communauté, un comité organisateur d'événements/conférences en environnement est jugé plus opportun qu'un comité consultatif en environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède sur son territoire les infrastructures d'accueil et de restauration permettant de recevoir la clientèle extérieure inhérente à ce genre d'événements et que ceci confirmerait son leadership en tant que modèle de développement touristique durable;

CONSIDÉRANT le règlement (2003)-42 édictant les règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' abolir le Comité consultatif en environnement et de créer le Comité organisateur d'événements/conférences en environnement qui sera chargé d'organiser, sur approbation du conseil, des événements de thématiques environnementales et sur lequel siégeront trois citoyens, un membre du conseil et le directeur du Service de l'Environnement;

DE nommer les personnes suivantes sur ce comité :

- Madame Thérèse Barrette, conseillère;
- Monsieur Pierre Bourget, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM10 01 025

11.1 Folies d'hiver 2010

CONSIDÉRANT QUE la Ville organise depuis plusieurs années un festival hivernal « Folies d'hiver » et que les activités se dérouleront le dimanche 21 février prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la programmation des « Folies d'hiver » de même qu'un budget de 10 550 $, pour l'organisation de l'évènement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 01 026

11.2 Fête nationale 2010

CONSIDÉRANT QUE La Société Nationale des Québécoises et des Québécois des Hautes-Rivières a résolu de confier à la Ville de Mont-Tremblant en 2010 le mandat d'organiser la Fête nationale à portée régionale pour les Hautes-Rivières;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs organisera des activités pour la Fête nationale du Québec les 23 et 24 juin prochain sur le site du lac Mercier ainsi que sur un autre site à confirmer;

CONSIDÉRANT QU' un programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec est offert aux organismes publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

DE consentir à la planification et à la réalisation de la Fête nationale du Québec à portée régionale et d'accepter le budget d'opération proposé de 61 650 $, pour l'organisation de l'évènement (postes budgétaires 02-701-70-xxx);

DE permettre la tenue d'un feu d'artifice le 24 juin sur le site du lac Mercier dans le cadre de cette programmation;

D' autoriser le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme d'assistance financière 2010 aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec auprès de la Société nationale des Québécoises et Québécois des Hautes-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

25 janvier 2010

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 25 janvier 2010

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 25 janvier 2010 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Monsieur Jacques Daoust

- Il demande si la Ville a un plan d'intervention et de communication relativement à la situation financière d'Intrawest et Fortress et si le conseil a reçu une demande pour la tenue du festival du film de Mont-Tremblant 2010.

CM10 01 027

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire
0466
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **25 janvier 2010** à **20 h,** à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

Assemblée publique de consultation en regard du projet de règlement suivant :

I. Règlement modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant le retrait de l'usage « habitation unifamiliale » dans la zone TM-311, l'ajout des usages école primaire et garderie dans la zone RC-400, et l'agrandissement des zones CA-466-1 (rues Légaré et Perreault) et CA-329 (rues de Saint-Jovite et Boivin)

****

DROIT DE VÉTO DU MAIRE - RÉSOLUTION CM09 12 419 - SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2009

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux

3.1 Séance extraordinaire « budget » du 14 décembre 2009;

3.2 Séance du 14 décembre 2009;

4. Règlements

4.1 Règlement (2010)-119 établissant les taux de taxes pour l'année 2010 - adoption;

4.2 Retiré;

4.3 Règlement modifiant le règlement (2006)-94 concernant la tarification - avis de motion;

5. Administration

5.1 Impression du bulletin municipal - attribution de contrat;

5.2 Infographie du bulletin municipal - attribution de contrat;

5.3 Impression du Guide du citoyen - attribution de contrat;

5.4 Comité parc linéaire - nomination;

6. Ressources humaines

6.1 Remplacement temporaire d'une commis/secrétaire - Service de l'urbanisme;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

25 janvier 2010

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur une demande de dérogation mineure :

8.1.1 359, chemin du Lac-Tremblant-Nord - empiètement dans la rive du lac Tremblant;

8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme :

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 20 janvier 2010 - recommandations d'enseignes;

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 14 décembre 2009;

8.3 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - ententes de report;

8.4 Modification de la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - 6447538 Canada inc.;

8.5 Acceptation des travaux de niveau I - prolongement de la rue de l'Iris - Jéronard ltée;

8.6 Requête introductive d'instance - lot 3 647 158 du cadastre du Québec - mandat de services professionnels;

8.7 Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'acquisition et le lotissement du lot 3 646 354 du cadastre du Québec;

9. Travaux publics

9.1 Rue Cadieux - aménagement de trottoirs et stationnement - travaux supplémentaires;

9.2 Demande de municipalisation - chemin des Futaies;

9.3 Empiétement du chemin des Boisés sur le lot 5-13 - acquisition;

10. Environnement

10.1 Achat de bacs pour le secteur Village;

10.2 Remplacement du comité consultatif en environnement par le comité organisateur d'événements / conférences en environnement;

11. Culture & Loisirs

11.1 Folies d'hiver 2010;

11.2 Fête nationale 2010;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 25 janvier 2010.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME *PÉRIODE DE QUESTIONS*

19. Levée de la séance

****

Assemblée de consultation publique

La présente assemblée publique de consultation a été dûment convoquée par avis public donné conformément à la Loi, le 14 janvier 2010. Elle est tenue en regard du projet de règlement mentionné ci-dessous. Monsieur Louis-Martin Levac, coordonnateur de la planification et de la géomatique du Service de l'urbanisme est présent pour expliquer, de façon générale, la portée de ce projet de règlement.

Règlement (2009)-102-4 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant le retrait de l'usage « habitation unifamiliale » dans la zone TM-311, l'ajout des usages école primaire et garderie dans la zone RC-400, et l'agrandissement des zones CA-466-1 (rues Légaré et Perreault) et CA-329 (rues de Saint-Jovite et Boivin)

Ce projet vise à :

1. retirer l'usage « habitation familiale » dans la zone TM-311 située dans le secteur du camping de la Diable et comprenant notamment les rues du Cardinal, du Grand-Duc et Labonté;
2. ajouter les usages « école primaire » et « garderie » dans la zone RC-400 comprenant les propriétés situées du chaque côté de la rue Labelle entre les rues Émond et Trudel;
3. agrandir la zone CA-466-1 dans une partie de la zone RA-458 sur les lots 3 280 184 et 3 280 175 au nord de la rue de Saint-Jovite entre les rues Légaré et Perreault;
4. agrandir la zone CA-329 dans une partie de la zone RA-328 sur le lot 3 280 390 au sud de la rue de Saint-Jovite et à l'est de la rue Boivin.

Monsieur Levac souligne que tous ces éléments sont susceptibles d'approbation référendaire et que les personnes intéressées des zones concernées ou contiguës peuvent demander qu'une ou plusieurs de ces dispositions fasse l'objet d'une approbation référendaire. Plus précisément :

- une demande relative au retrait de l'usage « habitation familiale » dans la zone TM-311 (article 1) peut provenir de cette zone ou des zones contigües à cette dernière telles qu'illustrées sur le plan annexé au projet de règlement;

- une demande relative à l'ajout des usages « école primaire » et « garderie » dans la zone RC-400 (article 2) peut provenir de cette zone ou des zones contigües à cette dernière telles qu'illustrées sur le plan annexé au projet de règlement;

- une demande relative à l'agrandissement de la zone CA-466-1 dans une partie de la zone RA-458 (article 3) peut provenir de ces zones ou des zones contigües à ces dernières telles qu'illustrées sur le plan annexé au projet de règlement;

- une demande relative à l'agrandissement de la zone CA-329 dans une partie de la zone RA-328 (article 3) peut provenir de ces zones ou des zones contigües à ces dernières telles qu'illustrées sur le plan annexé au projet de règlement;

Telle demande doit indiquer la disposition qui fait l'objet de la requête ainsi que la zone d'où elle provient. Elle doit être signée dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées (habiles à voter) dans la zone par au moins 12 d'entre elles, ou dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles.

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

25 janvier 2010

Questions du public :

Monsieur Gabriel Miron, propriétaire du Camping La Diable
- Il demande si la Ville a le droit de modifier ainsi sa réglementation compte tenu de l'état de son projet.

****

- **Droit de véto du maire - résolution CM09 12 419 - séance du 14 décembre 2009**

Monsieur le maire Pierre Pilon ayant exercé son droit de veto sur la résolution CM09 12 419, la résolution est soumise de nouveau à la considération du conseil.

La greffière fait lecture de la résolution CM09 10 419 pour le bénéfice des personnes présentes.

Il n'y a aucun proposeur ni aucun secondeur pour cette proposition. En conséquence le refus de monsieur le maire d'approuver la résolution CM09 12 419 demeure tenante et définitive et cette résolution n'est donc pas en vigueur. Une note de la greffière sera inscrite en marge du texte de cette résolution dans le livre des délibérations et un filigrane indiquant que la résolution n'est pas en vigueur y apparaîtra.

CM10 01 001 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

Monsieur Paul Biron
- Il demande le report de la décision concernant l'acquisition des bacs (point 10.1) jusqu'à consultation des contribuables concernés.

Monsieur Jacques Daoust
- Il demande si la mission du CCE va changer (point 10.2).

3. Procès-verbaux

CM10 01 002 **3.1 Séance extraordinaire « budget » du 14 décembre 2009**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire « budget » du conseil municipal tenue le 14 décembre 2009 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

25 janvier 2010

CM10 01 003 **3.2 Séance du 14 décembre 2009**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 14 décembre 2009 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM10 01 004 **4.1 Règlement (2010)-119 établissant les taux de taxes pour l'année 2010 - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

La greffière mentionne les modifications effectuées au projet depuis la distribution aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dument donné lors de la séance du 14 décembre 2009;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2010)-119 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Retiré

CM10 01 005 **4.3 Règlement modifiant le règlement (2006)-94 concernant la tarification - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2006)-94 concernant la tarification.

5. Administration

CM10 01 006 **5.1 Impression du bulletin municipal - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'impression du bulletin municipal et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Imprimerie Artographe	8 560 $
Imprimerie Léonard	9 480 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat à Imprimerie Artographe au montant de 8 560 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-341), pour l'impression des quatre bulletins municipaux de 12 pages avec papier Rolland Enviro 100 pour l'année 2010, le tout conformément au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 01 007 **5.2 Infographie du bulletin municipal - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'infographie du bulletin municipal et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Metaphor Communications inc.	2 880 $
Alpha Omega	2 880 $
Imprimerie Léonard	3 984 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat à Metaphor Communications inc. au montant de 2 880 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-419), pour l'infographie des quatre bulletins municipaux pour l'année 2010, le tout conformément au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 01 008 **5.3 Impression du Guide du citoyen - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'impression du Guide du citoyen et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Imprimerie Léonard	20 450 $
Groupe PDI	24 696 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat à Imprimerie Léonard au montant de 20 450 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-341), pour l'impression du Guide du citoyen, édition 2010, le tout conformément au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 01 009 **5.4 Comité parc linéaire - nomination**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a créé un comité chargé d'étudier la vocation du parc linéaire du Petit Train du Nord suite au jugement de fermeture de ce parc motoneigistes entre les municipalités de Saint-Faustin-Lac-Carré et Labelle;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE nommer madame la conseillère Roxanne Lacasse pour représenter la Ville sur le comité parc linéaire de la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM10 01 010 **6.1 Remplacement temporaire d'une commis/secrétaire - Service de l'urbanisme**

CONSIDÉRANT l'absence indéterminée de la titulaire de ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de Madame Micheline-Marie Tremblay à titre de commis/secrétaire temporaire au Service de l'urbanisme à compter du 26 janvier 2010 et selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM10 01 011 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2009 au montant de 83 302,69 $ et pour le mois de janvier 2010 au montant de 6 777,92 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 01 012 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 161 185,47 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur une demande de dérogation mineure

8.1.1 359, chemin du Lac-Tremblant-Nord - empiètement dans la rive du lac Tremblant

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-055) vise à réduire la bande riveraine du lac Tremblant de 30 à 25,38 m de la ligne naturelle des hautes eaux afin d'autoriser l'implantation d'un agrandissement projeté à un bâtiment principal.

Le CCU recommande d'accepter à certaines conditions cette demande. (CT2009-096)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme

CM10 01 013

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 20 janvier 2010 - recommandations d'enseignes

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées au 850-858, rue Lalonde et au 93-95, chemin Napoléon;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant numéros CV2010-011 et CV2010-012 incluses au procès-verbal du 20 janvier 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme

CM10 01 014

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 14 décembre 2009

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 359, chemin du Lac-Tremblant-Nord pour laquelle une consultation publique a eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT la demande relative à l'application d'un PIIA pour la propriété située au 189, rue du Couvent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 14 décembre 2009 portant les numéros CT2009-096 et CT2009-097.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 01 015

8.3 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - ententes de report

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la réforme cadastrale sur 74 % du territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE certaines demandes d'opération cadastrale, comprises dans ce territoire rénové, ont été déposées;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs lots identifiés au plan de cadastre doivent faire l'objet d'une entente de report concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter les demandes déposées pour la signature d'une entente de report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour les futurs lots mentionnés comme suit :

Demandeurs	Futurs lots (cadastre de Québec)
Marcellin Prévost	Lot 4 547 940
Vision Villégiature inc. et Société en commandite le Ruisseau Clair	Lot 4 528 666

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 01 016

8.4 Modification de la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - 6447538 Canada inc.

CONSIDÉRANT la résolution CM09 07 225 approuvant le plan image de la compagnie 6447538 Canada inc. et statuant sur la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels, soit le consentement d'une servitude pour le tracé d'un sentier récréatif et, éventuellement, la balance en argent;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur souhaite modifier le tracé de cette servitude, en accord avec les représentants de la Ville, afin de tenir compte des travaux de l'allée d'accès du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CM09 07 225 relativement à la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels pour le projet de la compagnie 6447538 Canada inc. afin qu'elle se lise dorénavant comme suit :

QUE la contribution pour fins de parc soit conforme au plan numéro17 208, minutes 12 568 de l'arpenteur-géomètre monsieur Christian Murray, daté du 30 septembre 2009;

QU' une servitude de passage soit consentie en faveur de la Ville sur l'allée d'accès pour permettre aux utilisateurs des sentiers de rejoindre ces derniers et que cette servitude ne soit pas comptabilisée dans la contribution pour fins de parcs;

QUE la balance de la contribution pour fins de parcs, si applicable, soit versée en argent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 01 017

8.5 Acceptation des travaux de niveau I - prolongement de la rue de l'Iris - Jéronard ltée

CONSIDÉRANT QUE Jéronard ltée a signé une entente en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau I et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

D' accepter provisoirement les travaux du niveau I concernant le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue de l'Iris;

D' autoriser le Service de l'urbanisme à retourner la garantie pour les travaux du niveau I dès la réception de la garantie de niveau II.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 01 018

8.6 Requête introductive d'instance - lot 3 647 158 du cadastre du Québec - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QU' une requête introductive d'instance doit être déposée contre le propriétaire du lot 3 647 158 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE déclarer que l'installation septique de la propriété identifiée par le lot 3 647 158 du cadastre du Québec constitue une nuisance et de mettre en demeure le propriétaire de celle-ci de déposer une demande de permis pour une nouvelle installation septique dans les 15 jours de la réception des présentes, de faire vidanger sa fosse septique à une telle fréquence que l'installation ne puisse être une cause de nuisance et, au minimum une fois par mois jusqu'à l'aménagement de la nouvelle installation septique, laquelle devra être changée aussitôt que possible et au plus tard le 15 mai 2010. Le propriétaire devra transmettre copie à la Ville, dans un délai de 15 jours, de toute facture de vidange de sa fosse septique effectuée en vertu des présentes;

DE mandater le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés aux fins de représenter la Ville devant la Cour supérieure pour cette cause (poste budgétaire 02-610-00-412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 01 019

8.7 Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'acquisition et le lotissement du lot 3 646 354 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs souhaitent acquérir et lotir quatre hectares du lot 3 646 354 du cadastre du Québec pour y exploiter une entreprise de production maraîchère biologique;

CONSIDÉRANT QU' une demande pour autoriser cette transaction doit être déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, étant donné que ce lot est situé dans une zone agricole protégée;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'acquisition et de lotissement est conforme à la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui au projet ne porte pas sur la construction des infrastructures énumérées dans la demande, cette dernière devra faire l'objet d'une autorisation subséquente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil ne s'oppose pas à ce projet d'acquisition et de lotissement d'une superficie de quatre hectares du lot 3 646 354.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM10 01 020

9.1 Rue Cadieux - aménagement de trottoirs et stationnement - travaux supplémentaires

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Asphalte Desjardins inc. a exécuté les travaux d'aménagement de trottoirs et stationnement sur la rue Cadieux en conformité avec les documents contractuels;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires non prévus au contrat ont été effectués;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter les travaux supplémentaires pour l'aménagement de trottoirs et stationnement sur la rue Cadieux effectués par Asphalte Desjardins inc. pour un montant de 18 134,94 $ taxes en sus, payable par le surplus libre accumulé (projet 2009-62).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 01 021 **9.2 Demande de municipalisation - chemin des Futaies**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du chemin des Futaies a formulé une requête à l'effet de céder le chemin à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin est conforme à la politique de municipalisation de chemins incluse au règlement (2001)-18 régissant la construction de rue et la verbalisation de rue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est favorable à signer l'acte de cession à intervenir avec le propriétaire du chemin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

D' autoriser la signature de l'acte de cession à intervenir avec le propriétaire, 3019012 Nova Scotia Company, concernant la municipalisation du chemin des Futaies soit le lot 4B-10 du rang E du canton de Clyde, conditionnellement au respect de l'entente relative aux travaux municipaux intervenue avec la Ville et que tous les frais relatifs à la cession soient à la charge du cédant;

QUE le Service des travaux publics soit autorisé à entretenir la voie privée avant la signature des documents pertinents, pour une période maximale d'une année et sous réserve de recevoir en garantie un chèque visé correspondant aux coûts de la transaction à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 01 022 **9.3 Empiétement du chemin des Boisés sur le lot 5-13 - acquisition**

CONSIDÉRANT QU' une partie du chemin des Boisés empiète sur un terrain privé et qu'il y a lieu de régulariser la situation à la demande du propriétaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'acquérir pour la somme de 1 $, la partie du lot 5-13 du rang 2 du canton de Clyde qui empiète sur le chemin des Boisés et représentant une superficie de 8,1 m² selon la description technique jointe à la demande, les frais de cadastre, d'arpentage et de transfert étant à la charge de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM10 01 023 **10.1 Achat de bacs pour le secteur Village**

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides a statué qu'à partir du 1er juillet 2010, les contribuables de toutes les municipalités et de tous les secteurs de la MRC doivent être équipés de bacs d'une capacité de 360 litres pour les cueillettes des déchets et du recyclage;

CONSIDÉRANT QUE les résidents et commerçants du secteur Village ne possèdent pas de bacs de cueillettes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la Ville procède à l'achat auprès de la MRC des Laurentides de 1 946 bacs noirs à 67,25 $/unité pour un montant total de 130 868,50 $ (poste budgétaire 02-451-10-695), et de 1 946 bacs verts à 68,34 $/unité pour un montant total de 132 989,64 $ (poste budgétaire 02-452-10-695), et que 176 000 $ de la dépense totale provienne de la réserve d'ordures de Mont-Tremblant. Les bacs seront distribués dès leur réception au printemps 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 01 024 **10.2 Remplacement du comité consultatif en environnement par le comité organisateur d'événements / conférences en environnement**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant a identifié dans son « Plan de développement durable 2008-2013 » le besoin de sensibiliser la population aux économies d'énergie afin de diminuer la production de gaz à effet de serre et aussi de promouvoir la construction d'édifices plus verts;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer cette sensibilisation des citoyens et du grand public aux nombreux enjeux et solutions en environnement qui touchent notre communauté, un comité organisateur d'événements/conférences en environnement est jugé plus opportun qu'un comité consultatif en environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède sur son territoire les infrastructures d'accueil et de restauration permettant de recevoir la clientèle extérieure inhérente à ce genre d'événements et que ceci confirmerait son leadership en tant que modèle de développement touristique durable;

CONSIDÉRANT le règlement (2003)-42 édictant les règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' abolir le Comité consultatif en environnement et de créer le Comité organisateur d'événements/conférences en environnement qui sera chargé d'organiser, sur approbation du conseil, des événements de thématiques environnementales et sur lequel siégeront trois citoyens, un membre du conseil et le directeur du Service de l'Environnement;

DE nommer les personnes suivantes sur ce comité :

- Madame Thérèse Barrette, conseillère;
- Monsieur Pierre Bourget, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM10 01 025

11.1 Folies d'hiver 2010

CONSIDÉRANT QUE la Ville organise depuis plusieurs années un festival hivernal « Folies d'hiver » et que les activités se dérouleront le dimanche 21 février prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la programmation des « Folies d'hiver » de même qu'un budget de 10 550 $, pour l'organisation de l'évènement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 01 026

11.2 Fête nationale 2010

CONSIDÉRANT QUE La Société Nationale des Québécoises et des Québécois des Hautes-Rivières a résolu de confier à la Ville de Mont-Tremblant en 2010 le mandat d'organiser la Fête nationale à portée régionale pour les Hautes-Rivières;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs organisera des activités pour la Fête nationale du Québec les 23 et 24 juin prochain sur le site du lac Mercier ainsi que sur un autre site à confirmer;

CONSIDÉRANT QU' un programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec est offert aux organismes publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

DE consentir à la planification et à la réalisation de la Fête nationale du Québec à portée régionale et d'accepter le budget d'opération proposé de 61 650 $, pour l'organisation de l'évènement (postes budgétaires 02-701-70-xxx);

DE permettre la tenue d'un feu d'artifice le 24 juin sur le site du lac Mercier dans le cadre de cette programmation;

D' autoriser le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme d'assistance financière 2010 aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec auprès de la Société nationale des Québécoises et Québécois des Hautes-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

25 janvier 2010

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 25 janvier 2010

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 25 janvier 2010 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Monsieur Jacques Daoust

- Il demande si la Ville a un plan d'intervention et de communication relativement à la situation financière d'Intrawest et Fortress et si le conseil a reçu une demande pour la tenue du festival du film de Mont-Tremblant 2010.

CM10 01 027

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **8 février 2010** à **19 h 35,** à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 25 janvier 2010;

4. Règlements

4.1 Règlement (2010)-94-3 modifiant le règlement (2006)-94 concernant la tarification - adoption;

4.2 Règlement (2009)-102-4 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant le retrait de l'usage « habitation unifamiliale » dans la zone TM-311, l'ajout des usages école primaire et garderie dans la zone RC-400, et l'agrandissement des zones CA-466-1 (rues Légaré et Perreault) et CA-329 (rues de Saint-Jovite et Boivin) - adoption du second projet;

5. Administration

5.1 Skiez et réseautez - participation;

6. Ressources humaines

6.1 Inspecteur en environnement - entente;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :

8.1.1 rue Dubois - augmentation de la pente d'une allée d'accès;

8.1.2 chemin du Domaine-Millette - réductions de superficie, de profondeur et de largeur d'un lot;

8.1.3 644, rue Charbonneau - stationnement en façade d'un agrandissement projeté;

8.1.4 108, rue Viau - réductions de la bande riveraine et du pourcentage d'espace naturel;

8.1.5 1597, route 117 - réductions de la bande riveraine en bordure de la route 117, du nombre d'arbres à planter, de la bande tampon arrière et absence d'une clôture opaque dans la zone tampon;

8.1.6 chemin du Lac-Travers - réduction de la largeur d'une ligne de terrain adjacente à un lac;

8.1.7 chemin Bellevue - réduction d'une bande riveraine et augmentation de la hauteur de pilotis;

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme :

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 20 janvier 2010;

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 18 janvier 2010;

8.3 Plan image - PIIA-25 - Société immobilière Manitonga Soutana inc. - modifications à la résolution CM09 07 226;

8.4 Plan image - prolongement du chemin du Lac-Travers;

8.5 Programme particulier d'urbanisme - noyau villageois - formation d'un comité de sélection;

8.6 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - entente de report - Société immobilière 1010 Québec Inc.;

9. Travaux publics

9.1 Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout - mandat de services professionnels en ingénierie - comité de sélection - modification de la résolution CM09 05 171;

9.2 Fourniture d'une camionnette - attribution de contrat;

10. Environnement

10.1 AGIR pour la Diable - subvention 2010;

11. Culture & Loisirs

11.1 Programmes de golf et de tennis avec Gray Rocks;

11.2 Camp d'été 2010 - budget des opérations;

11.3 Impression de la brochure Activités culturelles et de loisirs - attribution de contrat;

11.4 Centre de ski de fond Mont-Tremblant - modification de l'entente de subvention et formation d'un comité.

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

8 février 2010

CM10 02 028

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM10 02 029

3.1 Séance du 25 janvier 2010

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 25 janvier 2010 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM10 02 030

4.1 Règlement (2010)-94-3 modifiant le règlement (2006)-94 concernant la tarification - adoption

La greffière indique les modifications apportées au projet de règlement depuis sa transmission aux membres du conseil.

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dument donné lors de la séance du 25 janvier 2010;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le Règlement (2010)-94-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2006)-94 CONCERNANT LA TARIFICATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 02 031

4.2 Règlement (2009)-102-4 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant le retrait de l'usage « habitation unifamiliale » dans la zone TM-311, l'ajout des usages école primaire et garderie dans la zone RC-400, et l'agrandissement des zones CA-466-1 (rues Légaré et Perreault) et CA-329 (rues de Saint-Jovite et Boivin) - adoption du second projet

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le second projet de règlement (2009)-102-4 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant le retrait de l'usage « habitation unifamiliale » dans la zone TM-311, l'ajout des usages école primaire et garderie dans la zone RC-400, et l'agrandissement des zones CA-466-1 (rues Légaré et Perreault) et CA-329 (rues de Saint-Jovite et Boivin).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM10 02 032

5.1 Skiez et réseautez - participation

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE messieurs les conseillers Kevin Ratcliffe et Pascal De Bellefeuille participeront à la 4e édition de l'activité de réseautage du CLD Laurentides « Skiez et réseautez » qui aura lieu le 25 février 2010 à la Station Mont Tremblant et de verser 95 $ pour les billets de ski et le cocktail (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM10 02 033

6.1 Inspecteur en environnement - entente

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de créer un horaire particulier pour que l'inspecteur en environnement puisse effectuer des inspections le samedi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de procéder aux modifications de l'horaire de travail de l'inspecteur en environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM10 02 034

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2009 au montant de 56 949,61 $ et pour le mois de janvier 2010 au montant de 25 912,77 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 02 035

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 11 264,93 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 Rue Dubois - augmentation de la pente d'une allée d'accès

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-175) vise à autoriser que la pente d'une allée d'accès soit de 15,5 % alors qu'elle ne devrait pas être supérieure à 12 %.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CT2009-089)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 Chemin du Domaine-Millette - réductions de superficie, de profondeur et de largeur d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-194) vise à régulariser une opération cadastrale où le lot existant a une largeur de 43,41 m, une profondeur de 35 m et une superficie de 1 918,7 m^2 alors que le règlement prescrit des dimensions minimales respectives de 50 m, 75 m et 6000 m^2.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2010-006)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 644, rue Charbonneau - stationnement en façade d'un agrandissement projeté

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-195) vise à autoriser qu'un stationnement existant soit en façade d'un agrandissement projeté.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2010-007)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 108, rue Viau - réductions de la bande riveraine et du pourcentage d'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-198) vise à autoriser l'agrandissement d'une résidence qui dérogerait à la réglementation par :

- une réduction de la bande riveraine du lac Tremblant de 30 à 17,15 m;
- une réduction du pourcentage d'espace naturel de 80 à 68,9 %.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CT2010-004)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 1597, route 117 - réductions de la bande de protection en bordure de la route 117, du nombre d'arbres à planter, de la bande tampon arrière et absence d'une clôture opaque dans la zone tampon

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-205) vise à autoriser l'aménagement d'un terrain qui dérogerait à la réglementation par :

- sa bande de protection en bordure de la route 117 de 4,3 m plutôt que 8 m;
- la plantation de 9 arbres plutôt que 15;

- une bande tampon arrière vis-à-vis l'espace de chargement et de déchargement de 1 m plutôt que de 5 m;
- l'absence d'une clôture opaque servant d'écran visuel derrière la zone tampon.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2010-009)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 Chemin du Lac-Travers - réduction de la largeur d'une ligne de terrain adjacente à un lac

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-206) vise à autoriser qu'une ligne de terrain adjacente à un lac soit d'une largeur de 15,5 m alors qu'elle devrait être de 50 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2010-005)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 Chemin Bellevue - réduction d'une bande riveraine et augmentation de la hauteur de pilotis

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-207) vise à autoriser :

- l'aménagement d'un chemin d'accès à 23,92 m de la ligne naturelle des hautes-eaux d'un cours d'eau alors qu'il devrait être situé à 30 m de celle-ci;
- la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur des pilotis de 3 m de haut alors qu'ils devraient être d'une hauteur maximale de 1,5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2010-005)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme

CM10 02 036 **8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 20 janvier 2010**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 644, rue Charbonneau et 1597, route 117 ainsi que pour des terrains non construits sur les chemin du Lac-Travers et du Domaine-Millette pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 1597, route 117, 415, rue Léonard et 585, rue Labelle ainsi que pour un terrain non construit situé sur le chemin des Glissades;

CONSIDÉRANT l'étude d'un dossier relativement à la toponymie afin de nommer le bâtiment du poste de police situé au 380, rue Siméon « Édifice Napoléon-Lefebvre »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 20 janvier 2010 portant les numéros CV2010-005 à CV2010-010 et CV2010-013 à CV2010-015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 02 037

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 18 janvier 2010

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour la propriété située au 108, rue Viau et pour un terrain non construit situé sur le chemin Bellevue, pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 176, rue Dubois et 123, chemin de Kandahar ainsi que pour une propriété non construite sur le chemin Bellevue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 18 janvier 2010 portant les numéros CT2010-004 à CT2010-008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 02 038

8.3 Plan image - PIIA-25 - Société immobilière Manitonga Soutana inc. - modifications à la résolution CM09 07 226

CONSIDÉRANT QU' une demande d'acceptation d'un plan image a été déposée par Société immobilière Manitonga Soutana inc. et que le conseil municipal a accepté conditionnellement la demande par sa résolution CM09 07 266;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a modifié son projet afin de répondre aux conditions de l'acceptation du plan image;

CONSIDÉRANT QUE la firme APUR urbanistes conseils, mandataire du promoteur, a déposé un document daté du 21 décembre 2009 expliquant les modifications au projet et les engagements du promoteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE la résolution CM 09 07 226 soit modifiée par la suppression des six premières conditions et l'ajout d'une condition à l'effet que le projet soit desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 02 039

8.4 Plan image - prolongement du chemin du Lac-Travers

CONSIDÉRANT QU' une demande d'acceptation d'un plan image, datée du 26 octobre 2009, a été déposée par les propriétaires d'une partie du lot 415 du canton De Salaberry, par l'entremise de leur mandataire, monsieur Christian Murray, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur des parcs et sentiers ne mentionne pas de terrains ou de sentiers à acquérir sur cette propriété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte le plan image d'un prolongement d'environ 150 m du chemin du Lac-Travers, conformément au projet de lotissement réalisé par l'arpenteur-géomètre monsieur Christian Murray, portant le numéro 4637, minute 12 604, et daté du 26 octobre 2009;

QUE la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels soit versée en argent.

L'acceptation du plan image ne dispense pas le promoteur de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsque applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 02 040

8.5 Programme particulier d'urbanisme pour le noyau villageois - formation d'un comité de sélection

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme doit procéder à un appel d'offres pour procéder à l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme pour le noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles décrites dans la *Loi sur les cités et villes;*

CONSIDÉRANT QUE suivant les règles d'adjudication du contrat, le conseil doit former un comité de sélection d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'approuver la grille d'évaluation préparée par le Service de l'urbanisme et d'autoriser la formation d'un comité de sélection composé de messieurs Claude Girard, Gabriel Lemelin, Louis-Martin Levac et de madame Nadia Rousseau ainsi que de la greffière ou de la greffière adjointe agissant comme secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 02 041

8.6 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - entente de report - Société immobilière 1010 Québec Inc.

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la réforme cadastrale sur 74 % du territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE La Société immobilière 1010 Québec inc. a déposé, le 22 janvier 2010, une demande d'opération cadastrale préparée par l'arpenteur-géomètre monsieur Guy Barbe, en date du 11 janvier 2010, portant les numéros de dossier 09-482 et de minute 17 756;

CONSIDÉRANT QU' un lot identifié au plan de cadastre doit faire l'objet d'une entente de report concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espace naturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la demande déposée par Société immobilière 1010 Québec inc. et autorise la conclusion d'une entente de report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour le futur lot 4 541 876 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM10 02 042

9.1 Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout - mandat de services professionnels en ingénierie - comité de sélection - modification de la résolution CM09 05 171

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CM09 05 171, le conseil municipal formait un comité de sélection suivant les règles d'adjudication de contrat pour des services professionnels en ingénierie reliés à la préparation d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de remplacer deux membres nommés sur ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE rescinder la résolution CM09 05 171 et de décréter la composition du comité de sélection des offres professionnelles en ingénierie pour le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout formé de messieurs Richard Boivin, Claude Girard, Stéphane Cloutier et de la greffière ou de la greffière adjointe agissant à titre de secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 02 043

9.2 Fourniture d'une camionnette - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un véhicule de service pour l'assainissement des eaux et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Camionnette (taxes en sus)
Performance Laurentides Inc.	Non conforme
Les Sommets Chevrolet, Buick GMC	Non conforme
Desrosiers Ford Mont-Tremblant	31 790 $
Machabée Automobiles Inc.	32 130 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Desrosiers Ford Mont-Tremblant, pour l'achat d'une camionnette au montant de 31 790 $, taxes en sus (projet 2010-54), payable par les réserves aqueduc et égout des secteurs Saint-Jovite et Village et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2010-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM10 02 044

10.1 AGIR pour la Diable - subvention 2010

CONSIDÉRANT QUE AGIR pour la Diable est un organisme sans but lucratif voué à la protection de la rivière du Diable;

CONSIDÉRANT l'importance des travaux réalisés par cet organisme afin de protéger les ressources en eau pour les besoins actuels et futurs;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE verser à AGIR pour la Diable la somme de 20 000 $ pour l'année 2010 (poste budgétaire 02-470-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM10 02 045

11.1 Programmes de golf et de tennis avec Gray Rocks

CONSIDÉRANT QUE Gray Rocks offre à la Ville des programmes de golf et de tennis pour les jeunes tremblantois de 9 à 15 ans, résidants de Mont-Tremblant, d'une durée de 6 semaines et assume le tiers des coûts;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la ville sera également du tiers des coûts, ne dépassant pas la somme de 3 000 $ et permettant l'inscription de 18 enfants par discipline;

CONSIDÉRANT QUE la période d'inscription débutera en mars;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser un budget de 3 000 $ représentant le tiers des coûts d'inscription de 18 jeunes par discipline pour les programmes de golf et de tennis du Gray Rocks (poste budgétaire 02-701-70-692).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 02 046

11.2 Camp d'été 2010 - budget des opérations

CONSIDÉRANT QUE la Ville offre un camp d'été aux jeunes de 5 à 14 ans pour une période de 7 semaines, soit du 28 juin au 13 août 2010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE consentir à la planification et à la réalisation du camp d'été 2010 et d'autoriser un budget de 50 305 $ (postes budgétaires 02-701-55-xxx).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 02 047

11.3 Impression de la brochure *Activités culturelles et de loisirs* - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'impression de la brochure *Activités culturelles et de loisirs* et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant annuel (taxes en sus)
Imprimerie Ste-Adèle	6 675 $
Imprimerie L'Artographe	6 765 $
Imprimerie Léonard	8 055 $
Entreprises JLP Morin	Aucune soumission

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire se prévaloir des dispositions du 6e alinéa de l'article 7 de l'annexe A du règlement (2006)-A-09 relativement à l'écart de 5 % pour un soumissionnaire local;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat à Imprimerie l'Artographe au montant de 6 765 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-70-670), pour l'impression des trois brochures de 20 pages, avec papier Rolland Enviro 100, encre végétale et couverture couleur sur papier mat pour l'année 2010, le tout conformément au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 02 048

11.4 Centre de ski de fond Mont-Tremblant - modification de l'entente de subvention et formation d'un comité

CONSIDÉRANT QU' une entente de subvention a été conclue avec Ski de fond Mont-Tremblant pour la saison hivernale 2009-2010 par la résolution CM09 09 335;

CONSIDÉRANT QU' une avance de subvention de 20 000 $ a déjà été faite à l'automne 2009;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

D' autoriser le versement d'une somme de 75 000 $ à Ski de Fond Mont-Tremblant, montant représentant le solde de la subvention à être versé pour l'année 2010 (le total de la subvention pour 2010 est donc de 95 000 $ dont 30 000 $ pour l'aménagement des sentiers et 65 000 $ pour la gratuité de la passe de saison pour résidents avec carte *Citoyen / Citoyenne Mont-Tremblant)*;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

8 février 2010

DE former un comité d'entretien des sentiers comprenant les membres suivants :

- 1 représentant du Centre de Ski de fond Mont-Tremblant;
- 1 représentant du Club de Vélo de Mont-Tremblant;
- 1 représentant de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard;
- 2 conseillers municipaux, soit messieurs André David et Kevin Ratcliffe;
- le responsable des parcs et immeubles de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM10 02 049 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire
0658
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **22 février 2010** à **19 h 36**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 25 janvier 2010;

4. Règlements

4.1 Règlement (2010)-A-25 décrétant des travaux pour la construction d'un terrain de sport en revêtement synthétique ainsi qu'un emprunt et une dépense de 2 700 000 $ pour leur réalisation - adoption;

4.2 Règlement (2010)-A-06-3 modifiant le règlement (2006)-A-06 concernant la tarification - adoption;

5. Administration

5.1 Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins 2010;

5.2 Encan de la Fondation Tremblant - participation;

5.3 Ateliers de réflexion stratégique;

5.4 Table de concertation des personnes aînées et du soutien à domicile de la MRC des Laurentides - nomination;

5.5 Congrès annuel de l'Association des directeurs généraux municipaux du Québec (ADGMQ);

5.6 Retiré;

5.7 Office du tourisme de Mont-Tremblant - subvention 2010;

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

22 février 2010

6. Ressources humaines

6.1 Lettre d'entente - commis/préposé - bibliothèque de quartier;

6.2 Embauche d'un commis/secrétaire - Service de sécurité incendie;

6.3 Embauche d'un commis à la taxation - Service des finances;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

7.3 Recyclage de matériel technologique;

7.4 Transport Adapté & Collectif des Laurentides - entente et quote-part 2010;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Aménagement d'une chambre - caserne 1 - attribution de contrat;

9.2 Location de balais de rue - attribution de contrat;

9.3 Terrain de sport en surface synthétique - mandat de services professionnels - comité de sélection;

9.4 Fourniture d'une camionnette - attribution de contrat;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

11.1 Renouvellement de la convention avec le Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques des Laurentides;

12. Police

12.1 Uniformes des policiers - attribution de contrat;

12.2 Accessoires d'uniformes de policiers - attribution de contrat;

12.3 Modifications des ententes 9-1-1;

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 22 février 2010.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CA10 02 026 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA10 02 027 **3.1 Séance du 25 janvier 2010**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 25 janvier 2010, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA10 02 028 **4.1 Règlement (2010)-A-25 décrétant des travaux pour la construction d'un terrain de sport en revêtement synthétique ainsi qu'un emprunt et une dépense de 2 700 000 $ pour leur réalisation - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David à la séance du 25 janvier 2010;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération adopte le RÈGLEMENT (2010)-A-25 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE SPORT EN REVÊTEMENT SYNTHÉTIQUE AINSI QU'UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 2 700 000 $ POUR LEUR RÉALISATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 02 029 **4.2 Règlement (2010)-A-06-3 modifiant le règlement (2006)-A-06 concernant la tarification - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 25 janvier 2010;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération adopte le RÈGLEMENT (2010)-A-06-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2006)-A-06 CONCERNANT LA TARIFICATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CA10 02 030 **5.1 Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins 2010**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE madame la conseillère Thérèse Barrette et monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille soient autorisés à représenter la Ville au Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins qui aura lieu le 24 mars 2010 au Théâtre Saint-Sauveur et d'acheter 2 billets pour un total de 106,30 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 02 031 **5.2 Encan de la Fondation Tremblant - participation**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Pierre Pilon, messieurs les conseillers Kevin Ratcliffe, Pascal De Bellefeuille, Vincent Perreault et André David, ainsi que monsieur le maire de Lac-Tremblant-Nord Jean Grégoire représentent la Ville lors de l'encan de la Fondation Tremblant qui aura lieu le 3 avril 2010, au Fairmont Tremblant et d'acheter 6 billets pour un total de 450 $ (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 02 032 **5.3 Ateliers de réflexion stratégique**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération désire tenir un lac-à-l'épaule;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 8 859,36 $, taxes en sus (postes budgétaires 02-110-01-310, 02-110-01-419 et 02-110-01-610), pour l'organisation d'ateliers de réflexion stratégique, incluant les dépenses pour les repas, la location de salle et d'équipement, le kilométrage et les honoraires des professionnels invités à ces ateliers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 02 033

5.4 Table de concertation des personnes aînées et du soutien à domicile de la MRC des Laurentides - nomination

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation des personnes aînées et du soutien à domicile de la MRC des Laurentides (PASAD) regroupe l'ensemble des établissements et organismes concernés par les personnes aînées et le soutien à domicile;

CONSIDÉRANT QUE l'une de leurs préoccupations est de s'assurer que les aînés soient informés de tous les services et les ressources disponibles;

CONSIDÉRANT leur demande de mandater dans chacune des municipalités de la MRC des Laurentides une personne responsable du dossier des aînés;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE nommer monsieur Jérôme Gagnon, agent aux relations communautaires à titre de responsable du dossier des aînés auprès de la Table de concertation des personnes aînées et du soutien à domicile de la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 02 034

5.5 Congrès annuel de l'Association des directeurs généraux municipaux du Québec (ADGMQ)

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser madame Lise Julien, directrice générale à participer au congrès de l'ADGMQ du 19 au 22 mai 2010 à Rimouski et que la trésorière soit autorisée à payer les frais d'inscription de 598 $, taxes en sus et les autres dépenses inhérentes à cette activité (poste budgétaire 02-130-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Retiré

CA10 02 035

5.7 Office du tourisme de Mont-Tremblant - subvention 2010

CONSIDÉRANT le protocole d'entente en vigueur entre la Ville et l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE verser à l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant pour l'année 2010 une contribution de 362 971 $ (poste budgétaire 02-622-00-971), indexée selon l'indice des prix à la consommation de 0,6 % pour la province de Québec et répartie en trois versements de la façon suivante :

- 162 971 $ le 1er avril 2010;
- 100 000 $ le 1er août 2010;
- 100 000 $ le 1er novembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA10 02 036 **6.1 Lettre d'entente - commis/préposé - bibliothèque de quartier**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de créer un horaire particulier pour que le commis/préposé - bibliothèque de quartier puisse effectuer les tâches de préposé à l'accueil le samedi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de procéder aux modifications de l'horaire de travail du commis/préposé - bibliothèque de quartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 02 037 **6.2 Embauche d'un commis/secrétaire - Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Suzanne Claing à titre de commis/secrétaire au Service de sécurité incendie à compter du 23 février 2010 pour une période de mise à l'essai et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 02 038 **6.3 Embauche d'un commis à la taxation - Service des finances**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de la commis à la taxation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Karine Perreault à titre de commis à la taxation pour le Service des finances en période de mise à l'essai à compter du 8 mars 2010 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA10 02 039 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2009 au montant de 51 301,58 $ et janvier 2010 au montant de 103 672,81 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 02 040 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 52 606,96 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 02 041 **7.3 Recyclage de matériel technologique**

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède du matériel informatique ou technologique usé et désuet n'ayant plus de valeur commerciale;

CONSIDÉRANT QUE les postes ont été mis aux normes pour leur mise au rancart;

CONSIDÉRANT QU' il convient de recycler ou de réaffecter ces équipements à d'autres usages;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la transmission du matériel informatique ou technologique usé à la firme Recypro de Lachute ou au centre DMS Miller qui procéderont au recyclage, à la récupération et à la destruction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 02 042 **7.4 Transport Adapté & Collectif des Laurentides - entente et quote-part 2010**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler le protocole d'entente avec le Transport Adapté & Collectif des Laurentides;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE renouveler le protocole d'entente avec le Transport Adapté et Collectif des Laurentides pour l'année 2010 et de verser la somme de 25 503,81 $, représentant la quote-part de la ville calculée au prorata de la population de l'agglomération établie à 9 411 habitants, le taux étant de 2,71 $ par habitant (poste budgétaire 02-370-00-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA10 02 043

9.1 Aménagement d'une chambre - caserne 1 - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'aménagement d'une chambre dans la caserne 1 située au 100, chemin de Brébeuf afin de répondre aux besoins du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes en sus)
Les constructions Benoit Barbe inc.	5 500 $
Les constructions du Nord S.E.N.C.	5 528 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Les constructions Benoit Barbe inc., pour l'aménagement d'une chambre dans la caserne 1 au montant de 5 500 $, taxes en sus (poste 02-221-00-522), conformément aux plans d'architecte du mois d'août 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 02 044

9.2 Location de balais de rue - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics doit procéder au balayage du réseau de 170 km de chemins pavés dont une bonne partie avec bordures et trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à des demandes de prix par invitation et que les résultats sont les suivants :

Avec opérateur (moins de 150 heures)	
Soumissionnaires	**Tarif / heure (taxes en sus)**
Balaye Pro	95 $
Entretien J.R. Villeneuve Inc.	98 $
Cubex Limitée	N/A
Multiservices MD	Non conforme

Sans opérateur (moins de 150 heures)	
Soumissionnaires	**Tarif / heure (taxes en sus)**
Entretien J.R. Villeneuve Inc.	55 $
Cubex Limitée	70 $
Balaye Pro	70 $
Multiservices MD	Non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE louer de la compagnie Entretien J.R. Villeneuve Inc., 2 balais de rues de type convoyeur sans opérateur pour une période de moins de 150 heures/unité, à un taux horaire de 55 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-516), le tout conformément à l'appel d'offre 2010-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 02 045

9.3 Terrain de sport en surface synthétique - mandat de services professionnels - comité de sélection

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à un appel d'offres public pour des services professionnels en architecture du paysage reliés à la préparation des plans et devis définitifs ainsi que la surveillance des travaux pour l'aménagement d'un terrain de sport à surface synthétique;

CONSIDÉRANT QUE suivant les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles décrites à cette loi;

CONSIDÉRANT QUE suivant les règles d'adjudication du contrat, le conseil doit former un comité de sélection d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'approuver la grille d'évaluation préparée par le Service des travaux publics et former un comité de sélection composé de messieurs André Portugais, Stéphane Leclerc, le responsable des parcs et immeubles, et de la greffière ou de la greffière adjointe agissant à titre de secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 02 046

9.4 Fourniture d'une camionnette - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un véhicule de service et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Camionnette (taxes en sus)
Performance Laurentides Inc.	Non conforme
Les Sommets Chevrolet, Buick GMC	Non conforme
Desrosiers Ford Mont-Tremblant	31 790 $
Machabée Automobiles Inc.	32 130 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Desrosiers Ford Mont-Tremblant, pour l'achat d'une camionnette au montant de 31 790 $, taxes en sus (projet 2010-16), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2010-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA10 02 047

11.1 Renouvellement de la convention avec le Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques (CRSBP) des Laurentides, qui a pour mission le développement et la mise en valeur des bibliothèques, ont conclu une entente de service pour l'année 2009 et que selon l'article 6, cette entente est renouvelable d'année en année;

CONSIDÉRANT QUE le CRSPB des Laurentides desservira les deux bibliothèques de la ville, incluant l'échange de volumes, le traitement documentaire, l'assistance technique et professionnelle pour les équipements informatiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE renouveler l'entente de services avec le CRSBP des Laurentides au montant de 22 129,65 $, taxes en sus, pour l'année 2010, pour les services des deux bibliothèques de la ville (poste budgétaire 02-702-30-459).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA10 02 048

12.1 Uniformes des policiers - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'uniformes de policiers pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT QU' une seule offre a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat pour la fourniture d'uniformes des policiers pour l'année 2010 à la compagnie Martin & Lévesque inc. pour un montant n'excédant pas 30 000 $ (poste budgétaire 02-210-00-650).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 02 049

12.2 Accessoires d'uniformes de policiers - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'accessoires d'uniformes de policiers pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire se prévaloir des dispositions du 6e alinéa de l'article 7 de l'annexe A du règlement (2006)-A-09 relativement à l'écart de 5 % pour un soumissionnaire local;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le contrat pour la fourniture d'accessoires d'uniformes de policiers pour l'année 2010 soit attribué aux soumissionnaires ci-après et tels que décrits dans la liste préparée par le Service de police (poste budgétaire 02-210-00-650) :

Pour des montants n'excédant pas, taxes incluses :

- 12 000 $ pour CLB uniformes;
- 6 000 $ pour L'Âme du Sport;
- 2 000 $ pour Les Distributeurs R. Nicholls.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 02 050

12.3 Modifications des ententes 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités sont desservies par le service 9-1-1 de la Ville en vertu d'ententes intermunicipales;

CONSIDÉRANT les nouvelles dispositions des articles 244.68 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale,* du *Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (*R.Q. c. F-2.1, r. 14.2) et leurs amendements qui régissent les conditions du financement du service 9-1-1;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la modification des ententes intermunicipales 9-1-1 avec les municipalités suivantes : Ahmerst, Arundel, Barkmere, Brébeuf, Huberdeau, Labelle, La Conception, Lac-Supérieur, La Minerve, Lantier, Montcalm, Prévost, Saint-Faustin-Lac-Carré, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Lucie-des-Laurentides, Val-David, Val-des-Lacs, Val-Morin et St-Donat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 22 février 2010

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 22 février 2010 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

22 février 2010

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA10 02 051 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

Initiales du maire
0493
Initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **8 mars 2010** à **19 h 31,** à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 8 février 2010;

4. Règlements

4.1 Règlement (2009)-102-4-1 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'ajout des usages école primaire et garderie dans la zone RC-400, et l'agrandissement des zones CA-466-1 (rues Légaré et Perreault) et CA-329 (rues de Saint-Jovite et Boivin) - adoption;

4.2 Règlement (2009)-102-4-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant le retrait de l'usage « habitation unifamiliale » dans la zone TM-311 - adoption;

4.3 Projet de règlement (2010)-102-5 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'augmentation de la densité et le nombre de logements par bâtiment dans la zone RF-148 et l'agrandissement de la zone RF-451-1 :

4.3.1 Avis de motion;

4.3.2 Adoption du projet de règlement;

5. Administration

5.1 Politique nationale de la ruralité - demande d'aide financière;

5.2 Hommage aux athlètes olympiques de la région;

5.3 Retiré;

5.4 Centre d'études collégiales de Mont-Tremblant - appui;

5.5 Chambre de commerce - participation à une rencontre;

5.6 Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec;

5.7 Subvention à la Sopabic;

5.8 Éthique dans le milieu municipal - appui au projet de loi;

5.9 Habitations du Ruisseau noir - acquisition d'un terrain pour la construction d'un parc;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche temporaire d'un inspecteur en bâtiment;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :

8.1.1 rue Labelle - réduction de la rive;

8.1.2 rue Coupal - réduction de profondeur de lots et intersection de rue projetée;

8.1.3 300, rue Coupal - augmentation de superficie d'un garage isolé et empiètement en marge arrière;

8.1.4 123, chemin de Kandahar - réduction de la distance entre 2 bâtiments;

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme :

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 17 février 2010;

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 15 février 2010;

8.2.3 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunions du 23 novembre 2009 et du 18 janvier 2010 - Domaine Mont-Bellevue;

8.3 Plan image - Gestion Stében inc. - lot 3 965 448 du cadastre du Québec - rue Coupal;

8.4 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - ententes de report;

8.5 Retiré;

8.6 Retiré;

8.7 Autorisation d'affichage - Congrès des Alcooliques Anonymes des Laurentides;

8.8 Association québécoise d'urbanisme - formation;

9. Travaux publics

9.1 Disposition des boues et des déchets des eaux usées - attribution de contrat;

9.2 Demande d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal;

9.3 Location de pelle sur roues - attribution de contrat;

9.4 Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout - mandat de services professionnels en ingénierie - attribution de contrat;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

8 mars 2010

10. Environnement

10.1 Rapport sur la classification et le plan correctif d'installations septiques riveraines de l'été 2009 - adoption;

10.2 Programme de distribution de composteurs domestiques;

10.3 Programme Climat municipalités - convention d'aide financière;

11. Culture & Loisirs

11.1 Club de Vélo Mont-Tremblant - entente de subvention;

11.2 Gala des Mercure - subvention.

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CM10 03 050 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM10 03 051 **3.1 Séance du 8 février 2010**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 8 février 2010 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM10 03 052

4.1 Règlement (2009)-102-4-1 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'ajout des usages école primaire et garderie dans la zone RC-400, et l'agrandissement des zones CA-466-1 (rues Légaré et Perreault) et CA-329 (rues de Saint-Jovite et Boivin) - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David à la séance du 14 décembre 2009;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le règlement (2009)-102-4-1 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'ajout des usages école primaire et garderie dans la zone RC-400, et l'agrandissement des zones CA-466-1 (rues Légaré et Perreault) et CA-329 (rues de Saint-Jovite et Boivin).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 03 053

4.2 Règlement (2009)-102-4-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant le retrait de l'usage « habitation unifamiliale » dans la zone TM-311 - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David à la séance du 14 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE des demandes valides ont été reçues dans les délais afin que ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter des zones concernées;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le règlement (2009)-102-4-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant le retrait de l'usage « habitation unifamiliale » dans la zone TM-311.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Projet de règlement (2010)-102-5 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'augmentation de la densité et le nombre de logements par bâtiment dans la zone RF-148 et l'agrandissement de la zone RF-451-1

CM10 03 054 **4.3.1 Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Luc Brisebois à l'effet qu'il sera présenté le projet de règlement (2010)-102-5 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'augmentation de la densité et le nombre de logements par bâtiment dans la zone RF-148 et l'agrandissement de la zone RF-451-1.

CM10 03 055 **4.3.2 Adoption du projet de règlement**

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2010)-102-5 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'augmentation de la densité et le nombre de logements par bâtiment dans la zone RF-148 et l'agrandissement de la zone RF-451-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM10 03 056 **5.1 *Politique nationale de la ruralité* - demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité* pour l'aménagement d'un réseau de canotage sur la rivière du Diable en partenariat avec le regroupement Agir pour la Diable;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur des parcs de la Ville cible déjà dans ses objectifs l'instauration d'un circuit de canotage sur cette rivière grâce à l'aménagement de haltes de mise à l'eau et d'accostage, la Ville possédant des terrains en bordure de la rivière permettant l'aménagement d'un site d'accès;

CONSIDÉRANT QUE la *Politique nationale de la ruralité* permet de soumettre un projet dont la réalisation peut s'échelonner sur une période de trois ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à effectuer une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Pacte rural » de la *Politique nationale de la ruralité*. Cette aide pourra être répartie de la manière suivante :

- première année : honoraires professionnels pour la réalisation d'une étude et d'un aménagement de mise à l'eau;
- deuxième année : suite de la réalisation d'aménagements (haltes et mises à l'eau);
- troisième année : suite de la réalisation d'aménagements (haltes et mises à l'eau).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 03 057 **5.2 Hommage aux athlètes olympiques de la région**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant est très fière des huit athlètes olympiques régionaux : Jasey-Jay Anderson, médaillé d'or et Caroline Calvé tous deux en surf des neiges, et Érik Guay, Brigitte Acton, Anna Goodman, Julien Cousineau, Jeffrey Frisch et Ryan Semple qui ont performé en ski alpin lors des Jeux olympiques d'hiver à Vancouver;

CONSIDÉRANT QUE la ville désire souligner publiquement leur performance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 8 859 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-970), pour souligner la performance de nos athlètes olympiques régionaux et pour organiser en partenariat avec le Club de ski et de surf des neiges et la Station Mont Tremblant un grand événement en leur honneur le 10 avril où toute la population sera conviée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Retiré

CM10 03 058 **5.4 Centre d'études collégiales de Mont-Tremblant - appui**

CONSIDÉRANT le rapport sur le bilan positif des réalisations 2010 et le plan d'action 2010-2011 produit par le Centre d'études collégiales de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant, à titre de partenaire, reconnaît que le Centre d'études collégiales de Mont-Tremblant est un élément structurant du développement de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT l'importance de l'appui et la contribution des partenaires de la MRC des Laurentides et que ceux-ci désirent assurer la pérennité du CEC de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la Ville de Mont-Tremblant, à titre de partenaire, confirme son appui au rapport produit sur le bilan des réalisations 2010 et le plan d'action 2010-2011 du Centre d'études collégiales de Mont-Tremblant et son implication au développement de cette institution pour les années à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 03 059 **5.5 Chambre de commerce - participation à une rencontre**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Pierre Pilon, mesdames les conseillères Thérèse Barrette et Roxanne Lacasse, ainsi que messieurs les conseillers Kevin Ratcliffe, Pascal De Bellefeuille, Vincent Perreault, André David et Pierre Labonté soient autorisés à participer à la rencontre d'affaires avec les membres du conseil d'administration de la Chambre de commerce qui aura lieu le jeudi 18 mars 2010 à

l'hôtel Le Grand Lodge et de payer le petit-déjeuner des élus au coût unitaire de 16 $ taxes et pourboires en sus (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 03 060 **5.6 Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Pierre Pilon, mesdames les conseillères Thérèse Barrette et Roxanne Lacasse, ainsi que messieurs les conseillers Kevin Ratcliffe, Pascal De Bellefeuille et André David soient autorisés à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront les 13, 14 et 15 mai 2010 au Centre des congrès de Québec et de payer la somme de 10 631,23 $ taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-346), incluant les frais d'inscription, d'hébergement et autres dépenses inhérentes à ce congrès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 03 061 **5.7 Subvention à la Sopabic**

CONSIDÉRANT QUE le magasin Ludger Paquin et Fils, magasin Gauthier à l'origine, fermera ses portes le 31 mars 2010;

CONSIDÉRANT QUE ce magasin général existant depuis plus de 100 ans a été fréquenté par la plupart des résidents de la région et qu'il fait partie intégrante de notre patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE la SOPABIC désire souligner ce moment important en offrant un cocktail en l'honneur de son dernier propriétaire monsieur Jacques Paquin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE verser la somme de 500 $ à la Sopabic pour organiser un cocktail, le jeudi 25 mars 2010, dans le cadre de la fermeture du magasin Ludger Paquin et Fils (poste budgétaire 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 03 062 **5.8 Éthique dans le milieu municipal - appui au projet de loi**

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, entend déposer dans les prochaines semaines un projet de loi portant sur l'éthique dans le milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE selon l'union des municipalités du Québec (UMQ), le projet de loi devrait prévoir plusieurs obligations pour les municipalités, dont l'obligation d'adopter un Code d'éthique contenant une base commune et minimale de comportements fautifs et un régime de sanctions applicables par un commissaire à l'éthique qui relèverait de la Commission municipale;

CONSIDÉRANT QUE ce commissaire aurait un pouvoir d'enquête et d'application de ses décisions, avec un pouvoir de révision à la Cour supérieure;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités devraient également se doter de répondants à l'éthique;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 48, *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale,* qui prévoit des règles d'éthique pour les députés et ministres, n'a pas encore été adopté;

CONSIDÉRANT QUE selon ce projet de loi, seul un député peut porter plainte contre un autre député, alors que pour le monde municipal, tout citoyen aurait ce pouvoir et que c'est l'Assemblée nationale, par une décision prise par les deux tiers de ses membres, qui pourrait appliquer une sanction recommandée par le Commissaire à l'éthique alors que pour le monde municipal, le commissaire aurait un pouvoir de sanction;

CONSIDÉRANT QU' en matière d'éthique, les mêmes règles devraient s'appliquer aux élus provinciaux et aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT QU' il est important que le monde municipal fasse connaître sa position à l'égard du dossier de l'éthique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE la Ville de Mont-Tremblant demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de proposer pour les élus municipaux, les mêmes règles et les mêmes mécanismes de régulation de l'éthique que celles qui seront adoptées pour les élus provinciaux et que les codes d'éthique des élus municipaux et des élus provinciaux soient adoptés en même temps.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 03 063

5.9 Habitations du Ruisseau noir - acquisition d'un terrain pour la construction d'un parc

CONSIDÉRANT QUE la Ville, de concert avec les employeurs du milieu, est à l'origine de la création de l'organisme sans but lucratif « Les Habitations du Ruisseau noir » voué à favoriser l'intégration dans la communauté des travailleuses et travailleurs des entreprises tremblantoises à faible ou moyen revenu en leur offrant des logements abordables;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme, avec la participation financière de la Société d'Habitation du Québec dans le cadre du volet social et communautaire du programme *Accès logis Québec*, de la Ville, du milieu et des entreprises de Mont-Tremblant, a construit 104 logements sur la rue Proulx lesquels sont présentement offerts en location aux travailleuses et travailleurs de Mont-Tremblant à des conditions avantageuses;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme aimerait réaliser un projet de construction de parc sur son terrain et que le conseil d'administration a adopté une résolution autorisant la présentation d'une demande de subvention auprès du CLD des Laurentides dans le cadre du programme Pacte rural et auprès de différents fournisseurs et organismes dont la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont en faveur de la réalisation d'un parc public à cet endroit et accepterait de le construire en utilisant le fonds de parc;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' aviser le CLD de l'appui de la Ville de Mont-Tremblant au projet de parc présenté par madame Chantal Perron pour les Habitations du Ruisseau Noir Inc.;

D' offrir à l'organisme d'acquérir, pour une somme symbolique de 1 $, la partie du terrain servant d'espace vert au centre du projet, lot 3 277 898 du cadastre du Québec, par vente, servitude, bail emphytéotique ou autrement, afin d'en faire un parc public. La Ville assumera tous les frais de l'organisme pour donner suite aux présentes et elle s'engage à construire, dès l'été 2010, un parc comprenant minimalement les éléments du projet proposé et à entretenir les lieux. Le maire et la greffière adjointe sont autorisés à signer tous documents nécessaires pour donner suite aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM10 03 064

6.1 Embauche temporaire d'un inspecteur en bâtiment

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Pierre-Marc Beaulieu à titre d'inspecteur en bâtiment pour le Service de l'urbanisme pour un remplacement temporaire à compter du 9 mars 2010 et jusqu'au 25 septembre 2010, selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM10 03 065

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2009 au montant de 13 503,18 $ et pour le mois de février 2010 au montant de 73 583,89 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 03 066

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 12 816,10 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 Rue Labelle - réduction de la rive

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-193) vise à réduire la bande riveraine d'un cours d'eau de 15 m à 5,06 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CV2010-020)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 Rue Coupal - réduction de profondeur de lots et intersection de rue projetée

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-007) vise à autoriser la construction d'une intersection de rue projetée :

- sur le côté intérieur d'une courbe dont le rayon intérieur est de 109,78 m alors qu'il devrait être minimalement de 180 m;
- sans courbe de raccordement sur un côté alors qu'au minimum, une courbe de raccordement de 6 m de rayon doit être prévue.

Cette demande vise aussi à autoriser la création de 2 lots ayant une profondeur respective de 70 m et 56,31 m alors qu'elle devrait être de 75 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2010-019)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 300, rue Coupal - augmentation de la superficie d'un garage isolé et empiètement en marge arrière

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-010) vise à régulariser :

- l'implantation d'un garage construit à 7,14 m de la ligne arrière plutôt qu'à 7,50 m.
- l'augmentation de sa superficie de 65 m à 67,52 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2010-021)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 123, chemin de Kandahar - réduction de la distance entre 2 bâtiments

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-011) vise à autoriser l'implantation d'un agrandissement projeté à 3,14 m d'un bâtiment voisin alors qu'une distance minimale de 5 m doit être respectée.

Le CCU recommande de reporter cette demande. (CT2010-012)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme

CM10 03 067

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 17 février 2010

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour la propriété située au 300, rue Coupal ainsi que pour des propriétés situées sur les rues Labelle et Coupal pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 17 février 2010 portant les numéros CV2010-019 à CV2010-021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 03 068

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 15 février 2010

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 123, chemin de Kandahar pour laquelle une consultation publique a eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 123 et 135, chemin de Kandahar, ainsi qu'aux 2053 et 2237, chemin du Village;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 15 février 2010 portant les numéros CT2010-012 à CT2010-016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 03 069

Modifiée par les résolutions CM15 06 186 et CM16 03 083

8.2.3 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunions du 23 novembre 2009 et du 18 janvier 2010 - Domaine Mont-Bellevue

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour une propriété non construite sur les chemins Bellevue et de l'Aventure pour laquelle une consultation publique a eu lieu le 14 décembre 2009;

CONSIDÉRANT la demande d'un projet de lotissement majeur de type projet intégré, assujetti au PIIA-25 des terrains en pente, flancs et sommets de montagne et comportant la construction de 25 habitations unifamiliales isolées réparties de part et d'autre d'allées d'accès prenant leur origine sur les chemins Bellevue et de l'Aventure;

EN CONSÉQUENCE, et ayant pris connaissance des recommandations du CCU CT2009-089 et CT2010-003

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de dérogation mineure 2009-DM-175 visant l'augmentation de la pente d'une allée d'accès, conformément au plan de l'arpenteur-géomètre monsieur Gabriel Lapointe, numéro 16462, minute 70 et daté du 12 décembre 2008;

QUE le requérant soit avisé que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée;

D' accepter la demande de PIIA conformément aux plans préparés par monsieur Michel Labelle, portant le numéro de dossier LT112906, feuillets 1 à 6, datés de février 2009 et révisés le 4 mars 2010, ainsi qu'aux plans préparés par monsieur Jacques Patenaude datés du 25 juin 2009, feuillets 1 à 6 et amendés le 7 janvier 2010 sauf pour le feuillet 3 qui a été amendé le 26 octobre 2009, ces derniers portant le numéro de dossier 2963, minute 8231;

QUE la contribution pour fins de parcs soit versée en argent;

QUE le promoteur signe une entente avec la Ville et dépose une garantie financière. Cette entente devra inclure la mise en place des mesures de mitigations pendant et après les travaux et le suivi du projet par une firme professionnelle assurant le respect des mesures de mitigations proposées. Cette entente devra être signée avant le dépôt de la première demande de cadastre relative à cette phase de développement;

QUE le requérant soit avisé que l'acceptation du plan image ne le dispense pas de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir le ou les permis de lotissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 03 070

8.3 Plan image - Gestion Stében inc. - lot 3 965 448 du cadastre du Québec - rue Coupal

CONSIDÉRANT QU' une demande d'acceptation d'un plan image, datée du 23 décembre 2009 a été déposée par le propriétaire du lot 3 965 448 du cadastre du Québec par l'entremise de son mandataire, monsieur Guy Barbe, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT l'acceptation séance tenante des demandes de dérogations mineures affectant ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte le plan image numéro 57 298-C, minute 17 784 du 23 décembre 2009 et révisé le 19 février 2010, et l'ouverture de la rue proposée d'une longueur approximative de 310 m, le tout conformément au plan projet de lotissement réalisé par l'arpenteur-géomètre monsieur Guy Barbe, à la condition suivante :

- que la contribution en parcs, terrains de jeux et espaces naturels soit sous forme de servitude telle qu'indiquée au plan ci-haut mentionné et la balance, si applicable, soit versée en argent.

L'acceptation du plan image ne dispense pas le promoteur de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis, lorsque applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 03 071

8.4 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - ententes de report

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la réforme cadastrale sur 74 % du territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE certaines demandes d'opération cadastrale comprises dans ce territoire rénové ont été déposées;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs lots identifiés au plan de cadastre doivent faire l'objet d'une entente de report concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter les demandes déposées pour la signature d'une entente de report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour les futurs lots ci-après mentionnés :

Demandeurs	Futurs lots (cadastre de Québec)
Madame Micheline Brosseau	Lots 4 571 874 et 4 571 875
Monsieur Robert Barbe	Lot 4 572 769

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Retiré

8.6 Retiré

CM10 03 072

8.7 Autorisation d'affichage - congrès des Alcooliques Anonymes des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs du congrès des Alcooliques Anonymes des Laurentides ont déposé une demande pour autoriser l'affichage de leur événement qui aura lieu du 23 au 25 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser l'affichage de cet évènement à l'intersection de la montée Ryan et de la route 117, au premier carrefour giratoire de la montée Ryan et à l'intersection des rues de Saint-Jovite et de Labelle en conformité avec l'article 1640 9) du règlement de zonage (2008)-102.

Cette résolution ne dispense pas les organisateurs d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 03 073 **8.8 Association québécoise d'urbanisme - formation**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

RÉSOLU d'autoriser monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille et messieurs Gilles Chatel, Yvon Labonté, Carol Matte, François Marcoux et Claude Girard à participer à la journée de formation de l'Association québécoise d'urbanisme qui se déroulera les 16 et 17 avril 2010 à Blainville et que la trésorière soit autorisée à payer les frais d'inscription de 135 $ par personne, taxes en sus, ainsi que les autres dépenses inhérentes à cette activité (poste budgétaire 02-610-00-454 et 02-110-00-454).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM10 03 074 **9.1 Disposition des boues et des déchets des eaux usées - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la cueillette, au transport et à la disposition ou la revalorisation des boues ainsi que des déchets des eaux usées pour la période du 1er avril 2010 au 31 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant - boues (taxes en sus)	Montant - déchets (taxes en sus)
WM Québec Inc.	68 500 $	1 841,58 $
Services Environnementaux Richelieu	100 000 $	N/A
RCI Environnement Inc.	Non conforme	Non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise WM Québec Inc., au montant de 68 500 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-414-00-528), pour la cueillette, le transport et la disposition d'environ 1 000 tonnes métriques des boues et 1 841,58 $ pour environ 78 levées annuelles de conteneurs de 2 verges de déchets d'eaux usées, pour la période du 1er avril 2010 au 31 mars 2011 avec possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires, le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2010-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 03 075 **9.2 Demande d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec verse occasionnellement de l'aide financière discrétionnaire pour l'amélioration du réseau routier municipal aux municipalités qui en font la demande;

CONSIDÉRANT QU' il existe plusieurs chemins ou rues dans la Ville de Mont-Tremblant où il serait requis d'effectuer des travaux de réfection dont en voici une liste non exhaustive décrivant les travaux et les coûts y étant reliés :

Chemin du Lac-Mercier (2 200 m) **440 000 $**
- Pulvérisation du pavage;
- Rechargement de gravier;
- Remplacement de ponceaux;
- Reprofilage de fossés;
- Pavage;

Chemin des Hauteurs (1 350 m) **270 000 $**
- Pulvérisation du pavage;
- Rechargement de gravier;
- Remplacement de ponceaux;
- Reprofilage de fossés;
- Pavage;

Chemin du Lac-Dufour (670 m) **140 000 $**
- Pulvérisation du pavage;
- Rechargement de gravier;
- Remplacement de ponceaux;
- Reprofilage de fossés;
- Pavage;

Chemin du Parc (240 m) **40 000 $**
- Rechargement de gravier;
- Remplacement de ponceaux;
- Reprofilage de fossés;
- Pavage;

Chemin Paquette (1 400 m) **280 000 $**
- Pulvérisation du pavage;
- Rechargement de gravier;
- Remplacement de ponceaux;
- Reprofilage de fossés;
- Pavage;

Chemin Desmarais (1 500 m) **300 000 $**
- Pulvérisation du pavage;
- Rechargement de gravier;
- Remplacement de ponceaux;
- Reprofilage de fossés;
- Pavage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE soumettre une demande d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* (PAARRM) du ministère des Transports du Québec par l'intermédiaire du député du comté de Labelle, monsieur Sylvain Pagé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 03 076 **9.3 Location de pelle sur roues - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la location d'une pelle sur roues pour l'entretien des fossés du réseau routier sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix / mois (taxes en sus)
Denis Gauvin Inc.	7 750 $
Hewitt Équipement Limitée	8 900 $
Cubex Limitée	10 000 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Denis Gauvin Inc. au montant de 7 750 $ par mois pour une période de 2 mois, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-516), pour la location et transport d'une pelle sur roues avec accessoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 03 077

9.4 Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout - mandat de services professionnels en ingénierie - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité de sélection formé par les résolutions CM09 05 171 et CM10 02 042 pour évaluer les offres de services professionnels en ingénierie reliés à la préparation d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout se résume ainsi :

Soumissionnaire	Évaluation technique	Évaluation globale
Aqua Data	89	10,39
Dessau	81,5	5,17
Genivar	73	3,63

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE mandater la firme Aqua Data pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout pour la somme de 118 425 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-410-00-419), le tout conformément au document d'appel d'offres 2010-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM10 03 078

10.1 Rapport sur la classification et le plan correctif d'installations septiques riveraines de l'été 2009 - adoption

CONSIDÉRANT QU' un mandat a été attribué à la firme d'ingénierie Roche ltée au mois de juillet 2009 afin de procéder à l'inspection de 40 propriétés riveraines dans le but de déterminer l'état de fonctionnement des installations septiques s'y trouvant;

CONSIDÉRANT QUE le rapport final a été déposé le 15 décembre 2009 et que celui-ci est à la satisfaction de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter le rapport sur la classification et le plan correctif d'installations septiques riveraines de l'été 2009 de la firme d'ingénierie Roche ltée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 03 079 **10.2 Programme de distribution de composteurs domestiques**

CONSIDÉRANT QUE la Ville juge important de réduire le plus rapidement possible la quantité de déchets à enfouir au site d'enfouissement sanitaire régional de Rivière-Rouge tel que prévu au plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Laurentides, et que pour ce faire, la distribution de composteurs domestiques aux citoyens qui en font la demande est considéré comme un excellent moyen;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser l'acquisition de 50 composteurs de modèle « Machine à terre » pour une somme maximale de 2 675 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-451-10-695), la subvention de la Ville pour le citoyen s'élevant à 50 % du coût du composteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 03 080 **10.3 Programme Climat municipalités - convention d'aide financière**

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a accepté la demande de la Ville pour la mise sur pied d'un inventaire et d'un plan d'action sur les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du programme Climat municipalités et a accordé à la Ville une subvention de 33 798 $;

CONSIDÉRANT QU' une convention d'aide financière entre la Ville et le Gouvernement du Québec doit être signée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente à intervenir avec le Gouvernement du Québec dans la cadre du programme Climat municipalités pour la convention d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM10 03 081

11.1 Club de Vélo Mont-Tremblant - entente de subvention

CONSIDÉRANT QUE le Club de Vélo Mont-Tremblant a déposé une demande de subvention pour 2010 et que cet organisme a pour but de développer et promouvoir la pratique du cyclisme dans la région de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme doit entretenir les pistes et sentiers afin d'offrir une pratique du vélo de montagne pleinement sécuritaire et de qualité, et en conformité avec le plan directeur des parcs de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente de subvention avec le Club de Vélo Mont-Tremblant et le versement d'une somme de 10 000 $ après la signature de l'entente (poste budgétaire 02-701-90-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 03 082

11.2 Gala des Mercure - subvention

CONSIDÉRANT QUE la polyvalente Curé-Mercure a déposé une demande de subvention pour le Gala des Mercures 2010;

CONSIDÉRANT QUE cette remise de bourses et de certificats souligne l'excellence et l'effort chez les jeunes de 2e cycle du secondaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser le versement à la polyvalente Curé-Mercure d'une somme de 500 $ pour le Gala des Mercures (poste budgétaire 02-110-00-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

initiales du maire

0511

initiales de la greffière

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Madame Marie-Hélène Giard

- Elle demande des renseignements sur la carrière Miller.

CM10 03 083 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire
0670
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **22 mars 2010** à **19 h 30**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 22 février 2010;

4. Règlements

4.1 Règlement (2010)-A-25 - dépôt du certificat de la greffière;

4.2 Règlement modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant – avis de motion;

5. Administration

5.1 Souper tournant de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant;

6. Ressources humaines

6.1 Prime de disponibilité - Service des travaux publics;

6.2 Embauche temporaire d'un préposé aux prêts - Service de la culture et des loisirs;

6.3 Embauche d'une secrétaire - Service de la culture et des loisirs;

6.4 Création d'un poste de technicien en gestion des documents et des archives et embauche - Service du greffe;

6.5 Embauche d'un technicien juridique - Service du greffe;

6.6 Création d'un poste de commis secrétaire et embauche - Service des travaux publics;

6.7 Augmentation salariale du personnel cadre;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

7.3 Vente du système téléphonique et de la messagerie vocale - 75, chemin Napoléon;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Terrain de sport en surface synthétique - mandat de services professionnels;

9.2 Implantation de la signalisation d'identification et d'acheminement pour les équipements et les infrastructures municipales - travaux supplémentaires;

9.3 Vente d'immeuble - 75, chemin Napoléon;

9.4 Transport en commun des personnes - horaires été 2010;

9.5 Entretien des aménagements paysagers - attribution de contrat;

9.6 Entretien et tonte de la pelouse - attribution de contrat;

9.7 Hommage aux athlètes olympiques - gratuité du transport en commun;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

11.1 Réseau Biblio des Laurentides - nomination;

11.2 Ministère de la Culture, Communications et Condition féminine - demande d'aide financière;

11.3 Activité organisée par Québec en forme - exemption des coûts d'inscription;

11.4 Salle Alphonse-Desjardins - contrat de surveillance d'expositions;

12. Police

12.1 Commission sur le service de police - nominations;

12.2 Plan d'organisation policière - adoption;

12.3 Demande au ministère des Transports du Québec - analyse de la signalisation et des limites de vitesse sur la rue Labelle (route 327);

12.4 Reporté;

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

15.1 MRC des Laurentides - 2010-02-16 - Règlement numéro 242-2010 décrétant la répartition des sommes payables à la MRC des Laurentides par les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. *DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS*

19. Levée de la séance

****

CA10 03 052 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture en reportant le point suivant : « 12.4 Projet jeunesse - acquisition d'équipement ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA10 03 053 **3.1 Séance du 22 février 2010**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 22 février 2010, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA10 03 054

4.1 Règlement (2010)-A-25 - dépôt du certificat de la greffière

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité du registre tenu en regard du règlement (2010)-A-25 décrétant des travaux pour la construction d'un terrain de sport en revêtement synthétique ainsi qu'un emprunt et une dépense de 2 700 000 $ pour leur réalisation. Ce certificat stipule que le nombre de personnes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 500 et qu'il n'y a eu aucune demande. En conséquence, le règlement (2010)-A-25 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

CA10 03 055

4.2 Règlement modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Luc Brisebois à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant.

5. Administration

CA10 03 056

5.1 Souper tournant de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE messieurs les conseillers Pascal De Bellefeuille, Kevin Ratcliffe et André David représentent la Ville au souper tournant de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant qui aura lieu le 1er avril 2010 à l'Hôtel du Lac et de verser la somme de 195 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-01-346), pour la participation à cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA10 03 057

6.1 Prime de disponibilité - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE le contremaître du service des travaux publics agit comme personne de garde et assure une présence constante pour pouvoir donner suite aux appels d'urgence reçus en dehors de son horaire normal de travail, les soirs de semaine et la fin de semaine, afin de convoquer les employés en cas de force majeure;

CONSIDÉRANT QUE le contremaître du service des travaux publics assure le soutien opérationnel nécessaire lors d'événements sociaux qui se déroulent sur le territoire de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE verser annuellement au contremaître du Service des travaux publics, une prime de disponibilité de 2 500 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 03 058

6.2 Embauche temporaire d'un préposé aux prêts - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Suzanne Gagné-Latulippe à titre de préposé aux prêts, pour le Service de la culture et des loisirs à compter du 23 mars 2010 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 03 059

6.3 Embauche d'une secrétaire - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Isabelle Carrière à titre de secrétaire pour le Service de la culture et des loisirs en période de mise à l'essai à compter du 23 mars 2010 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 03 060

6.4 Création d'un poste de technicien en gestion des documents et des archives et embauche - Service du greffe

CONSIDÉRANT les besoins du Service du greffe et des autres services municipaux en matière de gestion documentaire et traitement des archives;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE créer un poste de technicien en gestion des documents et des archives pour le service du greffe et de procéder à l'embauche de monsieur Yan Senneville à ce titre en débutant par une période de mise à l'essai à compter du 23 mars 2010, et selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 03 061

6.5 Embauche d'un technicien juridique - Service du greffe

CONSIDÉRANT l'abolition du poste de commis à la Cour municipale et la création d'un poste de technicien juridique au Service du greffe par la résolution CA09 12 283;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Mélissa Rochon à titre de technicienne juridique pour le Service du greffe, débutant par une période de mise à l'essai à compter du 23 mars 2010, et selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 03 062

6.6 Création d'un poste de commis secrétaire et embauche - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'étude portant sur l'analyse de la structure organisationnelle et opérationnelle réalisée au Service des travaux publics et la nécessité de créer un poste de commis secrétaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

DE créer un poste de commis secrétaire au Service des travaux publics et de procéder à l'embauche de madame Michèle Fortin à ce titre en débutant par une période de mise à l'essai à compter du 24 mars 2010, et selon les conditions de la convention collective applicable;

D' abolir le poste de commis secrétaire - environnement et travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 03 063

6.7 Augmentation salariale du personnel cadre

CONSIDÉRANT QUE la hausse moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) en 2009 pour la province de Québec est de 0,6 %;

CONSIDÉRANT le rapport du comité des ressources humaines daté du 16 mars 2010 et la structure salariale adoptée le 24 avril 2006 par la résolution CA06 04 120 telle que modifiée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser, rétroactivement au 1er janvier 2010, les augmentations salariales du personnel cadre pour un pourcentage global de 2,5 % réparti comme suit :

- 0,6 % correspondant à la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour l'année 2009; et
- 1,5 % à 3 % sur la base du rendement de chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA10 03 064

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2009 au montant de 11 913, 55 $ et pour le mois de février 2010 au montant de 156 204,18 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 03 065

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 174 739,11 $ et que le coût des factures de Esi Technologies et de Dell Canada soit assumé par le règlement d'emprunt (2009)-A-21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 03 066

7.3 Vente du système téléphonique et de la messagerie vocale - 75, chemin Napoléon

CONSIDÉRANT QUE le système téléphonique et la messagerie vocale du 75, chemin Napoléon est désuet, inutilisable dans son état actuel et n'est plus utile à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE Laurentides Télécommunication a fait parvenir une offre d'achat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la proposition d'achat de la compagnie Laurentides Télécommunication au montant de 175 $ (taxes en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA10 03 067

9.1 Terrain de sport en surface synthétique - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité de sélection formé par la résolution CA10 02 045 pour évaluer les offres de services professionnels reliés à l'aménagement d'un terrain de sport synthétique se résume ainsi pour les soumissionnaires dont l'évaluation technique est supérieure à 70 % :

Soumissionnaire	Évaluation globale
Plania Inc.	13,17
DAA – groupe IBI	15,05

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE mandater la firme Daniel Arbour et associés (DAA-groupe IBI) pour la préparation des plans et devis définitifs ainsi que la surveillance des travaux pour l'aménagement d'un terrain de sport à surface synthétique pour un montant de 88 000 $, taxes en sus (projet 2010-73), conformément au document d'appel d'offres 2010-05 et conditionnellement à la réception de la confirmation de la subvention gouvernementale dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique et à l'approbation du règlement d'emprunt (2010)-A-25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 03 068

9.2 Implantation de la signalisation d'identification et d'acheminement pour les équipements et les infrastructures municipales - travaux supplémentaires

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Kalitec inc. exécute des travaux d'implantation de la signalisation d'identification et d'acheminement pour les équipements et les infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires non prévus au contrat ont été effectués;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

D' accepter, sous réserve du droit d'opposition précité, la demande de travaux supplémentaires de l'entreprise Kalitec inc. et d'autoriser la trésorière à lui verser, selon l'avenant de modification n° 1, un montant de 11 354 $, taxes en sus, payable par le surplus libre accumulé d'agglomération à 39,06 % et par le surplus libre accumulé de la ville à 60,94 %, projet 2007-21;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller André David déclare que par souci de transparence, étant donné que son fils est concerné, il se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CA10 03 069 **9.3 Vente d'immeuble - 75, chemin Napoléon**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la vente d'un immeuble situé au 75, chemin Napoléon, ancien garage municipal devenu désuet et remplacé par un nouveau garage suite à l'adoption, par le conseil d'agglomération, du Règlement (2006)-A-05 décrétant un emprunt et une dépense de 3 715 000 $ pour la construction d'un garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE le financement du nouveau garage municipal a été établi en application du Règlement (2005)-A-01 décrétant les règles applicables aux actes mixtes, puisqu'il s'agit d'un bâtiment « mixte » dans le sens qu'il est utile tant dans le cadre de l'exercice des compétences d'agglomération que des autres compétences de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QU' en application des dispositions des articles 29 et 29.1 du décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant, le produit de l'aliénation du 75, Napoléon devrait revenir à la Ville de Mont-Tremblant puisqu'il n'y a pas eu d'amélioration effectuée sur cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis que le produit de la vente de l'ancien garage devrait plutôt être traité de la même façon que les dépenses du nouveau garage;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné séance tenante en vue de l'adoption d'un règlement modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant, lequel prévoira notamment que le 75, Napoléon sera ajouté aux infrastructures d'intérêt collectif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel public de propositions pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes en sus)
Multiservices MD Inc.	803 000 $
9197 6399 Québec Inc.	440 000 $
167612 Canada Inc.	300 000 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de Multiservices MD Inc., pour la vente de l'immeuble situé au 75, chemin Napoléon, au montant de 803 000 $, taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appel de propositions 2010-07, et d'autoriser la signature du contrat à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller André David reprend part aux délibérations.

CA10 03 070 **9.4 Transport en commun des personnes - horaires été 2010**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil agglomération ont pris connaissance des horaires proposés par la Commission sur le transport des personnes, lesquels seront mis en application par la Chambre de commerce de Mont-Tremblant le 3 mai 2010;

CONSIDÉRANT QUE les obligations légales de la Ville en regard à la publication des horaires au moins 30 jours à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'adopter l'horaire du trajet « orange » pour la période du 3 mai au 12 décembre 2010 et l'horaire du trajet « vert » pour la période du 14 juin au 6 septembre 2010, ce même trajet étant prolongé les samedis et dimanches du 11 septembre au 11 octobre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 03 071 **9.5 Entretien des aménagements paysagers - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à l'entretien des aménagements paysagers de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	**Année 2010 (taxes en sus)**	**Périodes additionnelles optionnelles**	
		Année 2011 (taxes en sus)	**Année 2012 (taxes en sus)**
Créations Aqua Terra Inc.	65 140,00 $	66 768,50 $	68 437,71 $
Les Entreprises J. Forget	69 000,00 $	71 070,00 $	73 202,10 $
Jardins Passion	91 000,00 $	93 300,00 $	95 600,00 $
Paysagistes Northland Inc.	99 000,00 $	101 000,00 $	103 000,00 $
Levert Paysage	195 000,00 $	200 850,00 $	205 000,00 $

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter, sous réserve du droit d'opposition précité, la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Créations Aqua Terra Inc. au montant de 65 140 $, taxes en sus, dont 12 200 $ payable par le surplus libre accumulé (poste budgétaire 02-701-50-447), pour l'entretien des aménagements paysagers pour l'année 2010 avec possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 03 072 **9.6 Entretien et tonte de la pelouse - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à l'entretien et à la tonte de la pelouse de différents parcs et espaces verts de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Année 2010 (taxes en sus)	Périodes additionnelles optionnelles	
		Année 2011 (taxes en sus)	Année 2012 (taxes en sus)
Les Embellissements Floracom	42 508,16 $	42 508,16 $	42 508,16 $
Transactions Directes P.G.C. Inc.	55 920,00 $	56 800,00 $	57 600,00 $
Paysagiste Nord-Est	57 536,00 $	57 536,00 $	57 536,00 $
Hortilux Paysagement Inc.	133 916,00 $	133 916,00 $	133 916,00 $
Prévost Entretien Paysager enr.	182 682,40 $	182 682,40 $	182 682,40 $
JBC Paysagiste Inc.	245 560,00 $	257 232,00 $	269 493,60 $
Levert Paysage Inc.	274 800,00 $	282 800,00 $	290 960,00 $

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter, sous réserve du droit d'opposition précité, la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Les Embellissements Floracom au montant de 42 508,16 $, taxes en sus, dont 1 800 $ payable par le surplus libre accumulé (poste budgétaire 02-701-50-447), pour l'entretien et la tonte de la pelouse de différents parcs et espaces verts pour l'année 2010 avec possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires et à la condition de recevoir la copie de la police d'assurance, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 03 073 **9.7 Hommage aux athlètes olympiques - gratuité du transport en commun**

CONSIDÉRANT QU' samedi le 10 avril se tiendra un événement pour rendre hommage à nos athlètes olympiques 2010, organisé en partenariat avec la Ville, Station Tremblant, Club de ski Mont-Tremblant et Coca-Cola;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire offrir à ses citoyens la possibilité de se rendre à cet événement en utilisant gratuitement le transport en commun sur présentation de la carte citoyen/citoyenne Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le transport en commun soit gratuit le samedi 10 avril 2010, de 13 à 20 h sur présentation de la carte citoyen/citoyenne Mont-Tremblant afin de se rendre à la Station Tremblant pour participer à l'événement hommage à nos athlètes olympiques 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA10 03 074 **11.1 Réseau Biblio des Laurentides - nomination**

CONSIDÉRANT QUE la rencontre annuelle du Réseau Biblio des Laurentides aura lieu le 25 mars prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU de mandater madame Roxanne Lacasse, à titre de conseillère responsable des bibliothèques auprès du Réseau Biblio des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 03 075 **11.2 Ministère de la Culture, Communications et Condition féminine - demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Culture, Communications et Condition féminine effectue un appel de projets de développement des collections, pour les bibliothèques publiques autonomes, pour l'année 2010-2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de la culture et des loisirs à déposer une demande d'aide financière auprès du Ministère de la Culture, Communications et Condition féminine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 03 076 **11.3 Activité organisée par Québec en forme - exemption des coûts d'inscription**

CONSIDÉRANT la demande de Québec en forme d'offrir gratuitement une activité à la palestre de la polyvalente Curé-Mercure;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est dédiée aux jeunes de 12 à 17 ans de la région, et qu'elle est prévue dans leur plan d'action de cette année;

CONSIDÉRANT le règlement de tarification;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'exempter les jeunes des coûts d'inscription reliés à cette activité organisée par le Comité d'action locale des Laurentides (Québec en forme).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 03 077 **11.4 Salle Alphonse-Desjardins - contrat de surveillance d'expositions**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire assurer la surveillance des expositions d'artistes professionnels présentées à la salle Alphonse-Desjardins de la bibliothèque Samuel-Ouimet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec monsieur Denis L'Heureux pour la surveillance d'expositions à la salle Alphonse-Desjardins pour l'année 2010, au taux horaire de 10 $ et pour un montant maximal de 4 000 $ (poste budgétaire 02-702-30-499).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA10 03 078 **12.1 Commission sur le service de police - nominations**

CONSIDÉRANT QUE les mandats de madame Lise Chartrand et de monsieur Daniel Jasmin, membres de la Commission sur le service de police, sont arrivés à échéance et qu'ils sont intéressés à poursuivre leur implication;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE renouveler les mandats de madame Lise Chartrand et monsieur Daniel Jasmin sur la Commission sur le service de police jusqu'au 31 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 03 079 **12.2 Plan d'organisation policière - adoption**

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 353.12 de la *Loi sur la police* stipulant que les municipalités doivent soumettre à l'approbation du ministre de la sécurité publique un plan d'organisation policière établissant, entre autres, que les services de niveau 1 sont fournis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver le Plan d'organisation du Service de police et de le transmettre au ministre de la Sécurité publique pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 03 080 **12.3 Demande au ministère des Transports du Québec - analyse de la signalisation et des limites de vitesse sur la rue Labelle (route 327)**

CONSIDÉRANT QUE l'Auberge Gray Rocks est fermée et que la limite de vitesse de 50 km/h n'est plus pertinente;

CONSIDÉRANT QUE le tronçon au sud de Gray Rocks jusqu'au parc linéaire est de 80 km/h;

CONSIDÉRANT la traverse de piétons située dans la courbe au Grand Lodge;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE demander au ministère des Transports du Québec d'analyser la configuration routière, la signalisation présente et les diverses limites de vitesse que l'on retrouve sur la rue Labelle (route 327) entre la montée Ryan et le parc linéaire et de procéder aux améliorations requises afin de :

- signaler la présence de la traverse de piétons au Grand Lodge et la rendre plus sécuritaire;
- harmoniser les limites de vitesse à 50 et 70 km/h selon la configuration routière du secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4 Reporté

13. Incendie

14. Rapport

CA10 03 081 **15. Acceptation de la correspondance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération accepte la correspondance suivante :

15.1 MRC des Laurentides - 2010-02-16 - Règlement numéro 242-2010 décrétant la répartition des sommes payables à la MRC des Laurentides par les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA10 03 082 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0512

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **12 avril 2010** à **19 h 35**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

Assemblée publique de consultation en regard du projet de règlement suivant :

I. Règlement (2010)-102-5 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'augmentation de la densité et du nombre de logements par bâtiment dans la zone RF-148 ainsi que l'agrandissement de la zone RF-451-1.

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 8 mars 2010;

4. Règlements

4.1 Règlement (2010)-102-5 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'augmentation de la densité et le nombre de logements par bâtiment dans la zone RF-148 et l'agrandissement de la zone RF-451-1 - adoption du second projet;

Projets de règlements modifiant divers règlements d'urbanisme relativement à la modification des périmètres d'urbanisation et à la création de deux nouvelles affectations au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides :

4.2 Règlement (2010)-100-2 modifiant le règlement du plan d'urbanisme;

4.3 Règlement (2010)-101-1 modifiant le règlement concernant les permis et certificats;

4.4 Règlement (2010)-102-6 modifiant le règlement concernant le zonage;

4.5 Règlement (2010)-103-1 modifiant le règlement concernant le lotissement;

4.6 Règlement (2010)-105-2 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble;

4.7 Règlement (2010)-106-1 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale;

4.8 Règlement (2010)-107-1 modifiant le règlement sur les usages conditionnels;

4.9 Règlement (2009)-102-4-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant le retrait de l'usage « habitation unifamiliale » dans la zone TM-311 - dépôt du certificat;

4.10 Règlement (2010)-18-3 modifiant le règlement 2001-18 régissant la construction de rue et la verbalisation de rue - avis de motion;

5. Administration

5.1 Nomination du maire suppléant;

5.2 Association Québec-France - souper bénéfice;

6. Ressources humaines

6.1 Création d'un poste de commis secrétaire au Service de l'environnement et embauche;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

7.3 Assurance en responsabilité civile pour le parc de rouli-roulant - attribution de contrat;

7.4 Agence de développement Station Mont-Tremblant - versement de la contribution annuelle;

7.5 Retiré;

7.6 Rapport d'activités électorales pour l'année 2009;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :

8.1.1 123, chemin de Kandahar - réduction de la distance entre 2 bâtiments;

8.1.2 1160, rue Saint-Roch - augmentation de la superficie d'un garage et implantation en cour avant;

8.1.3 527, chemin du Mont-du-Daim - augmentation du nombre d'étages - réduction de pourcentage d'espace naturel;

8.1.4 420, chemin des Glissades - porte principale en élévation latérale;

8.1.5 224, chemin Jean-Paul-Lemieux - construction en sommet de montagne;

8.1.6 chemin des Skieurs - augmentation du pourcentage de pente d'une allée d'accès - ajout d'un étage à un bâtiment accessoire;

8.1.7 rue de la Haie - empiètements en marge avant;

8.1.8 chemin Bellevue - augmentation de pente d'une allée d'accès;

8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme :

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 24 mars 2010;

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 22 mars 2010;

8.3 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - ententes de report;

8.4 Élaboration d'un programme particulier d'urbanisme pour le noyau villageois - mandat de services professionnels et formation d'un comité;

8.5 Projet de développement de la Société immobilière Manitonga Soutana inc. - mandat pour services professionnels;

8.6 Parc Jasey-Jay Anderson - toponymie;

8.7 Cap Tremblant, phase 3 - servitudes;

9. Travaux publics

9.1 Abat-poussière - attribution de contrat;

9.2 Inspection et analyse de bornes d'incendie 2010 - attribution de contrat;

9.3 Retiré;

9.4 Égout pluvial du chemin du Village, émissaire au Lac Mercier - mandat de services professionnels;

9.5 Comité d'embellissement - renouvellement des membres;

9.6 Travaux d'aménagement - attribution de contrat :

9.6.1 Parc du Domaine-Lauzon;

9.6.2 Parc des Chutes;

9.6.3 Parc du centre des loisirs;

9.6.4 Parc du Saute-Mouton;

9.6.5 Parc des Champs-Boisés;

9.7 Demande au Ministère du Transport - nouveau pavage sur la route 327 entre le centre-ville et le village;

10. Environnement

10.1 Achat de barils récupérateurs d'eau de pluie;

10.2 Comité organisateur d'événements et conférences en environnement - nomination;

10.3 Gestion du chevreuil dans les Laurentides;

11. Culture & Loisirs

11.1 Soutien technique avec des organismes - ententes;

11.2 Camp de soccer - autorisation d'utilisation;

11.3 Retiré;

11.4 Préservation Lac-Tremblant-Nord - protocole d'entente;

11.5 40e anniversaire du Club Optimiste - autorisation d'événement;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

15.1 Comité consultatif d'urbanisme - unification des deux comités - 14 décembre 2009 - monsieur Gilles Chatel.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

Assemblée de consultation publique

La présente assemblée publique de consultation a été dûment convoquée par avis public donné conformément à la Loi, le 1er avril 2010. Elle est tenue en regard du projet de règlement mentionné ci-dessous. Monsieur Louis-Martin Levac, coordonnateur de la planification et de la géomatique, est présent pour expliquer, de façon générale, la portée de ce projet de règlement.

Règlement (2010)-102-5 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'augmentation de la densité et du nombre de logements par bâtiment dans la zone RF-148 ainsi que l'agrandissement de la zone RF-451-1

Ce projet vise à :

- augmenter le nombre de logements par bâtiment à 18 et le nombre maximal de logements par terrain (à l'hectare) à 38 dans la zone RF-148 (1482 et 1486, chemin du Village);
- agrandir la zone RF-451-1 à l'extrémité de la rue de l'Iris.

Ces éléments sont susceptibles d'approbation référendaire et les personnes intéressées des zones concernées ou contiguës, peuvent demander qu'une ou ces deux dispositions fasse l'objet d'une approbation référendaire. Plus précisément :

- une demande relative à la densité et au nombre de logements de la zone RF-148 peut provenir de cette zone concernée ou de ses zones contiguës RA-147 et RT-713;
- une demande relative à la modification des limites de la zone RF-451-1 peut provenir de cette zone concernée ou de ses zones contigües RA-450, RM-451, RF-453, VR-691, RF-446 et RF-447.

Telle demande doit indiquer la disposition qui fait l'objet de la requête ainsi que la zone d'où elle provient. Elle doit être signée dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées (habiles à voter) dans la zone par au moins 12 d'entre elles, ou dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles.

La demande doit être reçue par la municipalité au plus tard le 8e jour qui suit celui où est publié l'avis prévu par l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lequel paraîtra dans une prochaine édition du journal L'Information du Nord.

Aucune correction ne sera effectuée entre le projet et le second projet de règlement.

Questions du public : aucune question n'est posée.

****

initiales du maire
0516
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

12 avril 2010

CM10 04 084

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Philippe Laudat

- Il pose une question sur les recommandations du comité consultatif d'urbanisme en 8.2.

Monsieur Denis Robitaille

- Il apporte des précisions au sujet de la condition du comité consultatif d'urbanisme pour le lettrage de l'enseigne Loutec.

3. Procès-verbal

CM10 04 085

3.1 Séance du 8 mars 2010

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 8 mars 2010 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM10 04 086

4.1 Règlement (2010)-102-5 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'augmentation de la densité et le nombre de logements par bâtiment dans la zone RF-148 et l'agrandissement de la zone RF-451-1 - adoption du second projet

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le second projet de règlement (2010)-102-5 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'augmentation de la densité et le nombre de logements par bâtiment dans la zone RF-148 et l'agrandissement de la zone RF-451-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 04 087

4.2 Règlement (2010)-100-2 modifiant le règlement du plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à la modification des périmètres d'urbanisation et à la création de deux nouvelles affectations au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides - adoption du projet de règlement

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2010)-100-2 modifiant le règlement du plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à la modification des périmètres d'urbanisation et à la création de deux nouvelles affectations au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 10 mai 2010, à 19 h 30, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 04 088

4.3 Règlement (2010)-101-1 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à la modification des périmètres d'urbanisation et à la création de deux nouvelles affectations au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides - adoption du projet de règlement

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2010)-101-1 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à la modification des périmètres d'urbanisation et à la création de deux nouvelles affectations au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 10 mai 2010, à 19 h 30, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 04 089

4.4 Règlement (2010)-102-6 modifiant le règlement concernant le zonage (2008)-102 relativement à la modification des périmètres d'urbanisation et à la création de deux nouvelles affectations au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides - adoption du projet de règlement

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2010)-102-6 modifiant le règlement concernant le zonage (2008)-102 relativement à la modification des périmètres d'urbanisation et à la création de deux nouvelles affectations au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 10 mai 2010, à 19 h 30, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 04 090

4.5 Règlement (2010)-103-1 modifiant le règlement concernant le lotissement (2008)-103 relativement à la modification des périmètres d'urbanisation et à la création de deux nouvelles affectations au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides - adoption du projet de règlement

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2010)-103-1 modifiant le règlement concernant le lotissement (2008)-103 relativement à la modification des périmètres d'urbanisation et à la création de deux nouvelles affectations au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 10 mai 2010, à 19 h 30, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 04 091

4.6 Règlement (2010)-105-2 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (2008)-105 relativement à la modification des périmètres d'urbanisation et à la création de deux nouvelles affectations au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides - adoption du projet de règlement

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2010)-105-2 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (2008)-105 relativement à la modification des périmètres d'urbanisation et à la création de deux nouvelles affectations au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 10 mai 2010, à 19 h 30, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 04 092

4.7 Règlement (2010)-106-1 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 relativement à la modification des périmètres d'urbanisation et à la création de deux nouvelles affectations au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides - adoption du projet de règlement

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2010)-106-1 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 relativement à la modification des périmètres d'urbanisation et à la création de deux nouvelles affectations au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 10 mai 2010, à 19 h 30, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 04 093

4.8 Règlement (2010)-107-1 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la modification des périmètres d'urbanisation et à la création de deux nouvelles affectations au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides - adoption du projet de règlement

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2010)-107-1 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la modification des périmètres d'urbanisation et à la création de deux nouvelles affectations au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 10 mai 2010, à 19 h 30, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 04 094

4.9 Règlement (2009)-102-4-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant le retrait de l'usage « habitation unifamiliale » dans la zone TM-311 - dépôt du certificat

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière adjointe dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité au registre tenu en regard du règlement (2009)-102-4-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant le retrait de l'usage « habitation unifamiliale » dans la zone TM-311. Ce certificat stipule que le nombre de personnes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 20 et qu'il y a eu 23 demandes. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu.

CM10 04 095

4.10 Règlement (2010)-18-3 modifiant le règlement 2001-18 régissant la construction de rue et la verbalisation de rue - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-18 régissant la construction de rue et la verbalisation de rue.

5. Administration

CM10 04 096

5.1 Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités qu'elle régit à désigner un membre du conseil comme maire suppléant pour une période déterminée par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* stipule qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la Ville désigne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller André David soit désigné comme maire suppléant de la ville de Mont-Tremblant et comme substitut du maire au conseil de la MRC à partir du 13 avril 2010 et jusqu'à son remplacement par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 04 097

5.2 Association Québec-France - souper bénéfice

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE madame la conseillère Thérèse Barrette responsable du jumelage Mont-Tremblant-Châtel ainsi que mesdames Anne-Marie Jasmin, Danielle Duplessis et Aline Robillard, membres du comité de jumelage soient autorisées à participer au souper-thématique-gourmand de l'Association Québec-France qui aura lieu le 15 avril à l'École hôtelière des Laurentides et que la trésorière soit autorisée à payer 140 $, taxes et pourboires en sus, ainsi que les autres dépenses inhérentes à cette activité (poste budgétaire 02-110-02-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM10 04 098

6.1 Création d'un poste de commis secrétaire au Service de l'environnement et embauche

CONSIDÉRANT l'abolition du poste de commis secrétaire - environnement et travaux publics;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE créer le poste de commis secrétaire au Service de l'environnement et de procéder à l'embauche de madame Julie Audrey Delisle à ce titre en débutant par une période de mise à l'essai à compter du 12 avril 2010, et selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM10 04 099

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2009 au montant de 19 261,49 $ et pour le mois de mars 2010 au montant de 99 429,91 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 04 100

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 131 966,59 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 04 101

7.3 Assurance en responsabilité civile pour le parc de rouli-roulant - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE l'assurance en responsabilité civile pour le parc de rouli-roulant ne fait pas partie des assurances de dommages du Regroupement des villes des Laurentides Outaouais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat d'assurance en responsabilité civile pour le parc de rouli-roulant avec BFL Canada risques et assurances Inc. pour la période du 1er mai 2010 au 1er mai 2011 au montant de 570 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-420).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 04 102

7.4 Agence de développement Station Mont-Tremblant - versement de la contribution annuelle

CONSIDÉRANT QU' en application de la *Loi sur l'Agence de développement Station Mont-Tremblant* et de la lettre d'entente en faisant partie, la contribution annuelle de la Ville doit être le moindre des obligations financières de l'Agence et de la richesse foncière générée par la phase II du projet de Station Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE selon la lettre d'entente, la Ville s'engage à verser sa contribution annuelle pour les obligations financières de l'année en cours de l'Agence;

CONSIDÉRANT QUE les obligations financières de l'Agence pour l'exercice 2010 seront de 1 551 792 $;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser le versement de 1 551 792 $ pour l'exercice 2010 soit 50 % payable immédiatement et 50 % payable le 30 septembre 2010 (poste budgétaire 02-130-00-971).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Retiré

CM10 04 103

7.6 Rapport d'activités électorales pour l'année 2009

Conformément aux dispositions de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités,* la trésorière dépose le rapport de ses activités pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2009.

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt du rapport d'activités électorales pour l'année 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 123, chemin de Kandahar - réduction de la distance entre 2 bâtiments

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-011) vise à autoriser l'implantation d'un agrandissement projeté à 3,14 m d'un bâtiment voisin alors qu'une distance minimale de 5 m doit être respectée.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2010-021)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 1160, rue Saint-Roch - augmentation de la superficie d'un garage et implantation en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-020) vise à régulariser l'implantation d'un garage attenant en cour avant et y autoriser un agrandissement qui porterait la superficie du garage à 71,63 m^2 alors qu'elle devrait être au maximum de 52,81 m^2.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CV2010-026)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 527, chemin du Mont-du-Daim - augmentation du nombre d'étages - réduction de pourcentage d'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-022) vise à autoriser la construction d'un garage isolé de 1 étage et demi à des fins d'entreposage, alors qu'un seul étage est autorisé, ainsi qu'un pourcentage d'espace naturel du terrain de 48,7 % plutôt que les 70 % prescrits.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2010-027)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 420, chemin des Glissades - porte principale en élévation latérale

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-024) vise à autoriser que la porte principale d'une résidence unifamiliale isolée se trouve sur l'élévation droite du bâtiment plutôt qu'en façade principale.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2010-025)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 224, chemin Jean-Paul-Lemieux - construction en sommet de montagne

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-027) vise à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal et la construction d'une véranda et de trois perrons dans un sommet de montagne protégé par la règlementation.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2010-025)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 Chemin des Skieurs - augmentation du pourcentage de pente d'une allée d'accès - ajout d'un étage à un bâtiment accessoire

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-037) vise à autoriser :

- un deuxième étage à un bâtiment communautaire projeté alors que la règlementation n'en permet qu'un;
- que la pente d'une allée d'accès soit de 7 % alors qu'elle ne doit pas être supérieure à 3 % sur une distance de 10 m calculée à partir de l'assiette du chemin.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2010-023)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 Rue de la Haie - empiètements en marge avant

Ces demandes de dérogation mineure (2010-DM-038 et 2010-DM-040) visent à autoriser l'implantation de deux habitations bifamiliales projetées à 4,71 m de la ligne avant alors qu'elles devraient être à 8 m.

Le CCU recommande d'accepter ces demandes. (CT2010-027 et CT2010-028)

Questions du public :

Monsieur Philippe Laudat
- Il demande à ce que l'implantation des bâtiments se fasse plus loin de la ligne avant vu l'étroitesse de la rue.

Monsieur John Lemming
- Il mentionne qu'il veut positionner les bâtiments pour profiter de la cour arrière.

8.1.8 Chemin Bellevue - augmentation de pente d'une allée d'accès

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-042) vise à autoriser que la pente d'une allée d'accès soit de 13,5 % alors qu'elle ne doit pas être supérieure à 12 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2010-020)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme

CM10 04 104 **8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 24 mars 2010**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 420, chemin des Glissades, 1160, rue Saint-Roch et 527, chemin du Mont-du-Daim pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 527, chemin du Mont-du-Daim, 640, rue Labelle, 4695, rue Léonard, 582 et 814, rue de Saint-Jovite ainsi qu'aux 335 et 1555, route 117;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 24 mars 2010 portant les numéros CV2010-025 à CV2010-032 et CV2010-034;

QUE la recommandation CV2010-033 soit entérinée avec la modification de la condition par le remplacement des mots « un pouce et demi » par les mots « trois quarts de pouce ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 04 105

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 22 mars 2010

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées au 123, chemin de Kandahar et au 224, chemin Jean-Paul-Lemieux ainsi que pour des terrains non construits sur la rue de la Haie et sur les chemins Bellevue et des Skieurs pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 123, chemin de Kandahar, 224, chemin Jean-Paul-Lemieux ainsi que pour des terrains non construits sur la rue de la Haie et sur le chemin des Skieurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 22 mars 2010 portant les numéros CT2010-020 à CT2010-026 et CT2010-029, et en ajoutant les conditions suivantes aux recommandations CT2010-027 et CT2010-028 ayant pour objet la construction de 2 nouvelles habitations sur la rue de la Haie :

QUE la haie de cèdres adjacente à la ligne de propriété du parc Daniel-Lauzon soit conservée;

QUE les arbres matures soient conservés en façade de la rue du Couvent entre les cases de stationnement projetées et la rue de la Haie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 04 106

8.3 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - ententes de report

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la réforme cadastrale sur 74 % du territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE certaines demandes d'opération cadastrale, comprises dans ce territoire rénové, ont été déposées;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs lots identifiés au plan de cadastre doivent faire l'objet d'une entente de report concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter les demandes déposées pour la signature d'une entente de report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour les futurs lots mentionnés comme suit :

Demandeurs	Futurs lots (cadastre de Québec)
Monsieur Jasmin Perrier	Lot 4 574 927
Station Mont Tremblant	Lots 3 753 833, 4 437 269, 4 437 271 et 4 437 272

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 04 107

8.4 Élaboration d'un programme particulier d'urbanisme pour le noyau villageois - mandat de services professionnels et formation d'un comité

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité de sélection formé par la résolution CM10 02 040 pour évaluer les offres de services professionnels pour l'élaboration d'un PPU pour le noyau villageois se résume ainsi :

Soumissionnaires	Évaluation technique	Évaluation globale
APUR urbanistes-conseils	70,5	34,93
Groupe IBI-DAA	87,0	45,66

CONSIDÉRANT la pertinence de former un comité qui aura comme objectif d'assurer l'avancement du mandat, d'analyser et de commenter la documentation produite, et de faire rapport au conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE mandater le Groupe IBI-DAA pour l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme pour le noyau villageois, pour un montant forfaitaire de 33 862,50 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-610-00-419), le tout conformément au document d'appel d'offres;

DE former un comité de suivi pour l'élaboration du PPU du noyau villageois qui sera composé des personnes suivantes :

Monsieur le maire Pierre Pilon;
Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille;
Monsieur le conseiller Kevin Ratcliffe;
La directrice du Service de l'urbanisme;
Le coordonnateur de la planification et de la géomatique;
Le directeur du Service de la culture et des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 04 108

8.5 Projet de développement de la Société immobilière Manitonga Soutana inc. - mandat pour services professionnels

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par ses résolutions CM09 07 226 et CM10 02 038, a accepté à certaines conditions, le projet de développement domiciliaire de la Société immobilière Manitonga Soutana inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le promoteur sont présentement en discussion sur certains aspects légaux relatifs à l'acceptation du projet et qu'il est, par conséquent, nécessaire de s'adjoindre le support de professionnels en la matière;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de l'alinéa 6 d) de l'article 7 de la Politique d'achat adoptée par le *Règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville*, le conseil peut, dans l'intérêt de la Ville, mandater un professionnel qui jouit d'une expertise particulière dans un domaine spécifique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE mandater le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et Associés aux fins d'assister la Ville dans les échanges à caractère légal avec les conseillers juridiques de la Société immobilière Manitonga Soutana inc. visant la réalisation de ce projet de développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 04 109 **8.6 Parc *Jasey-Jay-Anderson* - toponymie**

CONSIDÉRANT QUE le planchiste Jasey-Jay Anderson a contribué à faire connaître son sport et la Ville de Mont-Tremblant par ses performances et ses nombreuses présences sur divers podiums ainsi que par sa médaille d'Or en slalom géant parallèle aux Jeux olympiques d'hiver de Vancouver 2010;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Anderson est une source d'inspiration pour la relève québécoise et un modèle de persévérance et de détermination pour tous citoyens et jeunes de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite rendre hommage à monsieur Anderson en nommant un parc en son honneur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE remplacer le nom du parc *Fleur-Soleil* situé à l'intersection des rues de Saint-Jovite et Labelle par celui de parc *Jasey-Jay-Anderson*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 04 110 **8.7 Cap Tremblant, phase 3 - servitudes**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la réalisation du projet domiciliaire Cap Tremblant phase 3, la Ville et le promoteur ont signé une entente le 9 août 2004, modifiée le 26 septembre 2004, qui prévoyait la construction d'une voie d'évacuation d'urgence pour les résidents de ce secteur et qui servait également de voie de contournement pour le camionnage pendant la période de construction;

CONSIDÉRANT QU' une partie de cette voie de circulation sert également d'accès à une station de surpression du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QU' une partie de cette voie de circulation passe sur une partie du lot 2 802 632 du cadastre du Québec qui n'appartient pas au promoteur et qu'une servitude en faveur de la Ville est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser l'acquisition d'une servitude permanente pour l'accès à la station de pompage et d'une servitude de 5 ans pour la voie de contournement pour le camionnage et la voie d'urgence sur une partie du lot 2 802 632 du cadastre du Québec aux frais de Corporation de Développement Immobilier Intersite inc. (Cap Tremblant).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM10 04 111

9.1 Abat-poussière - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat d'abat-poussière en flocons pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix / ballot de 1000 kg - livraison incluse (taxes en sus)
Somavrac (C.C.) inc.	458,84 $
Calclo inc.	515,15 $
Sel Warwick inc.	534,85 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission, soit celle de l'entreprise Somavrac (C.C.) inc. au montant de 458,84 $ / ballot de 1000 kg, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-626), pour la fourniture et la livraison de 38 ballots d'abat-poussière en flocons (chlorure de calcium 85 % flocons).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 04 112

9.2 Inspection et analyse de bornes d'incendie 2010 - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la protection incendie constitue un service fondamental en regard de la protection des citoyens et des biens sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Code national de prévention des incendies exige que les bornes d'incendie soient inspectées et maintenues en bon état de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de l'inspection et de l'analyse des bornes d'incendie pour l'inspection printanière annuelle et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Hydra-Spec inc.	19 360,00 $
NORDIKeau inc.	22 990,00 $
Gestion Muni-Max inc. (Aqua Data Rive Nord)	26 922,50 $
Kelly Sani-Vac inc.	31 399,50 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit l'offre de Hydra-Spec inc. au montant de 19 360 $, taxes en sus (postes budgétaires 02-413-00-419 et 02-413-01-419), pour la réalisation de l'inspection et de l'analyse des bornes d'incendie conformément au document d'appel d'offres 2010-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Retiré

CM10 04 113

9.4 Égout pluvial du chemin du Village, émissaire au lac Mercier - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au déplacement de la conduite d'égout pluvial se déversant actuellement au lac Mercier, en provenance du chemin du Village, pour l'acheminer vers un marais aménagé entre le chemin Plouffe et le parc linéaire;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a demandé et obtenu des offres de services professionnels pour procéder à la préparation des plans et devis pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Marchandhoule et associés	10 000 $
Robert Laurin, ingénieur	15 000 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la firme Marchandhoule et associés au montant de 10 000 $, taxes en sus, conformément à leur proposition du 30 mars 2010 pour la préparation des plans et devis pour le projet de dérivation de l'égout pluvial du chemin du Village, émissaire au lac Mercier (projet 2010-20), le tout payable par le surplus libre accumulé. Un montant de 1 500 $ pourrait être ajouté au contrat pour des frais de dépenses remboursables non inclus à la proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 04 114 **9.5 Comité d'embellissement - renouvellement des membres**

CONSIDÉRANT QUE le terme des membres nommés sur le comité d'embellissement prend fin le 13 avril 2010;

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Omer Demers de ne pas renouveler son mandat suite à un déménagement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE renouveler les mandats des membres du comité d'embellissement pour une période de 2 ans, soit du 13 avril 2010 au 13 avril 2012 comme suit :

- Madame Lise Brunelle;
- Madame Laura Scully;
- Madame Diane Gagnon;
- Madame Jocelyne De Tonnancour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Travaux d'aménagement - attribution de contrat

CM10 04 115 **9.6.1 Parc du Domaine-Lauzon**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la réalisation d'un nouveau parc incluant des aménagements paysagers, modules de jeux et terrain de basketball sur la montée des Trilles;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a demandé et obtenu des soumissions pour procéder à la préparation des plans et devis pour des travaux d'aménagement pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Karyne architecte paysagiste	4 395 $
IBI- Daa	8 000 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la firme Karyne architecte paysagiste au montant de 4 395 $, conformément à la proposition du 11 mars 2010 pour la préparation des plans et devis pour le projet de réalisation d'un nouveau parc sur la montée des Trilles, incluant aménagements paysagers, modules de jeux et terrain de basketball (projet 2010-41), payable par le fonds de parc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 04 116 **9.6.2 Parc des Chutes**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire paver et border le stationnement du parc des Chutes situé sur la rue Pinoteau;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a demandé et obtenu des soumissions pour procéder à la préparation des plans et devis pour des travaux d'aménagement pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Karyne architecte paysagiste	3 080 $
IBI- Daa	6 000 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la firme Karyne architecte paysagiste au montant de 3 080 $, conformément à la proposition du 11 mars 2010 pour la préparation des plans et devis pour le projet de travaux d'aménagement du stationnement du parc des Chutes (projet 2010-43), payable par le fonds de parc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 04 117 **9.6.3 Parc du centre des loisirs**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux d'aménagements paysagers incluant le remplacement de modules de jeux pour le parc du centre des loisirs situé à l'arrière du 142, rue du Couvent;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a demandé et obtenu des soumissions pour procéder à la préparation des plans et devis pour des travaux d'aménagement pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Karyne architecte paysagiste	3 285 $
IBI- Daa	8 000 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la firme Karyne architecte paysagiste au montant de 3 285 $, conformément à la proposition du 11 mars 2010 pour la préparation des plans et devis pour le projet de travaux d'aménagements paysagers pour le parc du centre des loisirs (projet 2010-40), payable par le fonds de parc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 04 118 **9.6.4 Parc du Saute-Mouton**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux d'aménagements paysagers incluant la mise à niveau de modules de jeux pour le parc du Saute-Mouton situé sur la rue Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a demandé et obtenu des soumissions pour procéder à la préparation des plans et devis pour des travaux d'aménagement pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Karyne architecte paysagiste	3 805 $
IBI- Daa	6 300 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la firme Karyne architecte paysagiste au montant de 3 805 $, conformément à la proposition du 11 mars 2010 pour la préparation des plans et devis pour le projet de travaux d'aménagements paysagers et module de jeux pour le parc du Saute-Mouton (projet 2010-42), payable par le fonds de parc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 04 119 **9.6.5 Parc des Champs-Boisés**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux d'aménagements paysagers incluant le remplacement de modules de jeux pour le parc des Champs-Boisés situé sur la rue des Champs;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a demandé et obtenu des soumissions pour procéder à la préparation des plans et devis pour des travaux d'aménagement pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Karyne architecte paysagiste	3 635 $
IBI- Daa	6 500 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la firme Karyne architecte paysagiste au montant de 3 635 $, conformément à la proposition du 11 mars 2010 pour la préparation des plans et devis pour le projet de travaux d'aménagements paysagers incluant le remplacement de modules de jeux pour le parc des Champs-Boisés (projet 2010-39), payable par le fonds de parc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 04 120 **9.7 Demande au Ministère du Transport - nouveau pavage sur la route 327 entre le centre-ville et le village**

CONSIDÉRANT QUE le pavage du tronçon de la route 327 faisant le lien entre le centre-ville (rue de Saint-Jovite) et le village (chemin du Village à l'intersection de la rue du Couvent) est en très mauvais état;

CONSIDÉRANT QUE ce tronçon achalandé est des plus importants pour la circulation locale et touristique, et est très fréquenté par les cyclistes;

CONSIDÉRANT QUE la route 327 est sous la responsabilité d'entretien et de maintien du Ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE demander au Ministère des Transports du Québec de procéder à une réfection du tronçon de la route 327 situé entre la rue de Saint-Jovite et la rue du Couvent afin de refaire le pavage de la route et de paver les accotements pour faciliter la circulation des cyclistes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM10 04 121

10.1 Achat de barils récupérateurs d'eau de pluie

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté la *Politique de l'eau* dans laquelle il est stipulé qu'elle devrait se doter d'un programme de subvention pour les équipements domestiques d'économie de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE la récupération d'eau de pluie est jugée comme étant une excellente mesure servant à diminuer la consommation d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des soumissions pour 50 récupérateurs à deux firmes et que les résultats sont les suivants :

Compagnie	Prix (taxes en sus)
Alter Éco	3 450 $
Le vélo vert Inc.	3 595 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser l'acquisition de 50 barils récupérateurs d'eau de pluie de modèle « Écopluie » de la firme Alter-Éco au montant de 3 450 $, taxes en sus incluant la présentation publique (poste budgétaire 02-470-00-649), et qu'elle les distribue aux citoyens qui en feront la demande, au montant de 20 $, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 04 122

10.2 Comité organisateur d'événements et conférences en environnement - nomination

CONSIDÉRANT la création du comité organisateur d'événements et conférences en environnement par la résolution CM10 01 024 en remplacement du comité consultatif en environnement;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens ont manifesté leur intérêt à siéger sur ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE nommer monsieur Luc Richard et madame Isabelle Charest pour siéger sur le comité organisateur d'événements et conférences en environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 04 123 **10.3 Gestion du chevreuil dans les Laurentides**

CONSIDÉRANT la baisse importante du cheptel de chevreuils dans les Laurentides;

CONSIDÉRANT le déséquilibre important du ratio mâles / femelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE recommander au ministère des Ressources naturelles et de la Faune de limiter, pour les zones 10 Est, 11 Est et 15 Ouest, la récolte de mâles à ceux possédant un minimum de trois pointes sur un côté de panache et ce, applicable dès l'automne 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM10 04 124 **11.1 Soutien technique avec des organismes - ententes**

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités culturelles et de loisirs et qu'elle fournit un soutien technique à différents organismes afin de les aider dans l'organisation et la gestion de ces activités ou partie de celles-ci;

CONSIDÉRANT QU' il convient de conclure des ententes avec les organismes à cette fin;

CONSIDÉRANT QU' une autorisation en vertu des règlements municipaux est nécessaire dans certains cas;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser les évènements mentionnés ci-dessous et la conclusion d'ententes de soutien technique avec les organismes concernés :

Organismes	Événements soutenus
Triathlon Mont-Tremblant	7e Triathlon (12 juin 2010)
Festi Jazz Mont-Tremblant	3e Festi Jazz Mont-Tremblant (12 au 15 août 2010)
Production Out to Play (OTP)	Mont-Tremblant en forme (13 au 22 août 2010)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 04 125 **11.2 Camps de soccer du Club d'Everton - autorisation d'utilisation de terrain**

CONSIDÉRANT QUE le Club de soccer d'Everton (Angleterre), par l'intermédiaire de la compagnie Tremblant International désire organiser des camps de soccer à Mont-Tremblant de juin à août 2010 et demande à la Ville de mettre gratuitement à sa disposition le terrain de soccer de la rue Boivin à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE les autres utilisateurs du terrain, soit Soccer Mont-Tremblant et le Mont-Tremblant Rugby Football Club, pourront poursuivre leurs activités normalement et ont déjà donné leur aval à Tremblant International;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs ont exprimé l'intention de tenir de tels camps à long terme à Mont-Tremblant, ce qui pourrait positionner avantageusement notre ville dans le monde du soccer;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs sont prêts à consentir un tarif préférentiel aux résidents de Mont-Tremblant et à remettre à la Ville les frais supplémentaires exigés aux non-résidents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser le Club de soccer d'Everton à utiliser sans frais en juin, juillet et août 2010, le terrain de la rue Boivin pour la tenue de camps de soccer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Retiré

CM10 04 126 **11.4 Préservation Lac-Tremblant-Nord - protocole d'entente**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler l'entente pour la saison 2010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente avec Préservation Lac-Tremblant-Nord concernant l'utilisation de la rampe de mise à l'eau de la marina pendant la saison 2010 ainsi que le versement d'une contribution de 35 000 $ (poste budgétaire 02-701-40-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 04 127 **11.5 40e anniversaire du Club Optimiste - autorisation d'événement**

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste désire souligner son 40e anniversaire de manière particulière à l'occasion des festivités de la Fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT QU' une autorisation en vertu des règlements municipaux est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

12 avril 2010

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue des célébrations du 40e anniversaire du Club Optimiste du 20 au 22 juin 2010 au terrain de balle de la Ville de Mont-Tremblant.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

CM10 04 128 **15. Acceptation de la correspondance**

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la correspondance suivante :

15.1 Comité consultatif d'urbanisme - unification des deux comités - 14 décembre 2009 - monsieur Gilles Chatel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Monsieur Michel Champagne
- Il demande si la *Politique d'accès aux plans d'eau* sera adoptée d'ici l'été.

Monsieur Edgar Meilleur
- Il mentionne qu'il fait froid dans la salle des loisirs pendant les activités du dimanche après-midi et demande s'il est possible d'en augmenter la température.

Monsieur Ronald Cole
- Il demande s'il est possible de demander au ministère des Transport du Québec de paver aussi les accotements au coin de la montée Ryan et de la route 117 sur le côté du Tim Horton.

Une dame
- Elle aimerait savoir comment faire pour que les commerçants prennent des mesures dans leurs bâtiments face aux difficultés d'accès aux divers services pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant.

Monsieur Pierre Beauchamp
- Il veut savoir ce que fera la Ville pour un commerce en zone de villégiature.

initiales du maire

0536

initiales de la greffière

CM10 04 129

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire
0684
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **26 avril 2010** à **19 h 37**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 22 mars 2010;

4. Règlements

4.1 Règlement modifiant le règlement concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville - avis de motion;

4.2 Règlement (2010)-A-26 modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant - adoption;

4.3 Règlement modifiant le règlement autorisant la délivrance de constats d'infraction - avis de motion;

5. Administration

5.1 Chambre de commerce de Mont-Tremblant - dîner conférence;

5.2 Comités de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nominations;

5.3 Tournoi de golf de la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme - participation;

5.4 Souper retrouvailles - Association Clair-Soleil - participation;

5.5 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - protocole d'entente;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche de stagiaires en génie civil - Service des travaux publics :

6.1.1 Service technique;

6.1.2 Parcs et immeubles;

initiales du maire
0685
initiales de la greffière

6.2 Embauche temporaire d'un préposé aux prêts - Service de la culture et des loisirs;
6.3 Création d'un poste de coordonnateur et embauche - Service des ressources humaines;
6.4 Embauche d'une recrue - Service de sécurité incendie;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;
7.3 Services électroniques clicSÉQUR - autorisation;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Fourniture d'une déchiqueteuse de branches - attribution de contrat;
9.2 Peinture de lignes de rues - attribution de contrat;
9.3 Réparation de la niveleuse - autorisation;
9.4 Équipement de traçage de lignes - attribution de contrat;
9.5 Remplacement du mobilier urbain - attribution de contrat;
9.6 Travaux d'aménagement paysager pour les entrées de la ville - attribution de contrat;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

12. Police

12.1 Système de répartition et modules de gestion - attribution de contrat;
12.2 Modification de l'entente 9-1-1;
12.3 Barrages routiers - aide aux organismes voués à la jeunesse;

13. Incendie

13.1 Achat d'appareils respiratoires autonomes et de cylindres d'air;
13.2 Municipalité de Brébeuf - entente de service incendie;

14. Rapports

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 26 avril 2010;
14.2 Rapport des embauches de personnel temporaire au 22 mars 2010.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

initiales du maire
0686
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

26 avril 2010

CA10 04 083

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture en reportant le point suivant : « 5.5 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - protocole d'entente; ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA10 04 084

3.1 Séance du 22 mars 2010

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 22 mars 2010, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA10 04 085

4.1 Règlement modifiant le règlement concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

CA10 04 086

4.2 Règlement (2010)-A-26 modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant - adoption

La greffière indique que le projet de règlement a été modifié par le retrait du terrain de soccer.

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller Luc Brisebois à la séance du 22 mars 2010;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération adopte le RÈGLEMENT (2010)-A-26 MODIFIANT LA LISTE DES ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF ANNEXÉE AU DÉCRET 846-2005 CONCERNANT L'AGGLOMÉRATION DE MONT-TREMBLANT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 04 087 **4.3 Règlement modifiant le règlement autorisant la délivrance de constats d'infraction - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2006)-A-08 autorisant la délivrance de constats d'infraction.

5. Administration

CA10 04 088 **5.1 Chambre de commerce de Mont-Tremblant - dîner conférence**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE mesdames les conseillères Thérèse Barrette et Roxanne Lacasse ainsi que messieurs les conseillers Kevin Ratcliffe, Pascal De Bellefeuille, Vincent Perreault et André David, de même que monsieur le maire Pierre Pilon représentent la Ville au dîner conférence de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant qui aura lieu le 7 mai 2010 à l'Hôtel du Lac et que la trésorière soit autorisée à payer 350 $, taxes et pourboires en sus, ainsi que les autres dépenses inhérentes à cette activité (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 04 089 **5.2 Comités de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nominations**

CONSIDÉRANT QU' il serait souhaitable que les mêmes membres du conseil représentent la Ville pour tous les comités relatifs à la Fiducie du Domaine Saint-Bernard;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de l'article 10 du décret 846-2005, le conseil d'agglomération doit nommer au moins un membre du conseil de la municipalité reconstituée sur tout comité qui a des fonctions d'étude, de consultation ou de recommandation destinées à lui faciliter la prise de décisions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE nommer messieurs les conseillers Kevin Ratcliffe et André David ainsi que monsieur Jean Grégoire, maire de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, pour représenter la Ville de Mont-Tremblant sur tous les comités concernant la Fiducie du Domaine Saint-Bernard. La présente résolution remplace les résolutions CA09 01 012, CA09 11 261 et CA09 12 297.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 04 090 **5.3 Tournoi de golf de la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme - participation**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Pilon à représenter la Ville au souper du tournoi de golf de la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme qui aura lieu le mercredi 16 juin 2010 et que la trésorière soit autorisée à payer 66,44 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 04 091 **5.4 Souper retrouvailles - Association Clair-Soleil - participation**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Vincent Perreault représente la Ville au souper retrouvailles de l'Association Clair-Soleil qui aura lieu le 14 mai 2010 au restaurant La Douceur et que la trésorière soit autorisée à payer 35 $, taxes incluses, ainsi que les autres dépenses inhérentes à cette activité (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Reporté

6. Ressources humaines

6.1 Embauche de stagiaires en génie civil - Service des travaux publics

CA10 04 092 **6.1.1 Service technique**

CONSIDÉRANT l'affichage de poste pour l'été 2010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Rémi Provost à titre de stagiaire en génie civil au Service des travaux publics pour l'été 2010 au taux horaire de 15,70 $ pour une période maximale de 16 semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 04 093 **6.1.2 Parcs et immeubles**

CONSIDÉRANT l'affichage de poste pour l'été 2010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Sébastien Godard à titre de stagiaire en génie civil - parcs et immeubles au Service des travaux publics pour l'été 2010 au taux horaire de 15,70 $ pour une période maximale de 16 semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 04 094 **6.2 Embauche temporaire d'un préposé aux prêts - Service de la culture et des loisirs**

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Julie St-Jean à titre de préposée aux prêts, pour le Service de la culture et des loisirs à compter du 26 avril 2010 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 04 095

6.3 Création d'un poste de coordonnateur et embauche - Service des ressources humaines

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de créer un poste de cadre - coordonnateur au Service des ressources humaines afin de répondre adéquatement et avec diligence aux besoins de ce service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE créer le poste de coordonnateur au Service des ressources humaines, de procéder à la nomination de monsieur Mathieu Doré à ce titre rétroactivement au 1er janvier 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 04 096

6.4 Embauche d'une recrue - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT le départ d'un pompier volontaire et la nécessité de procéder à l'embauche d'une recrue afin d'assurer la disponibilité du personnel en tout temps sur le territoire de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Charles Castonguay à titre de recrue au Service de sécurité incendie à compter du 3 mai 2010 et selon les termes et conditions de l'entente collective de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA10 04 097

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2009 au montant de 6 705,22 $ et pour le mois de mars 2010 au montant de 107 100,75 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 04 098 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 57 006,96 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 04 099 **7.3 Services électroniques clicSÉQUR - autorisation**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la trésorière, la trésorière adjointe et la chef comptable soient autorisées à signer les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elles jugeront utile et nécessaire à cette fin;

QUE le ministre du Revenu soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer aux représentantes les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA10 04 100 **9.1 Fourniture d'une déchiqueteuse de branches - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une déchiqueteuse de branches et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Vermeer Canada Inc., pour l'achat d'une déchiqueteuse de branches au montant de 33 347 $, taxes en sus (projet 2010-19), le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2010-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 04 101 **9.2 Peinture de lignes de rues - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au marquage de lignes de rues sur une distance approximative de 105 km;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes en sus)	
	Option A Alkyde	**Option B Base d'eau**
Entreprise MRQ enr.	18 847,40 $	23 305 $
Dura-Lignes inc.	19 262,00 $	19 262 $
Lignes Maska	Non conforme	-
Marquage Multi Lignes	Non conforme	-
Lignes Plus ML	-	Non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de l'entreprise Dura-Lignes inc. pour l'option de peinture à base d'eau, au montant de 19 262 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-355-00-521), pour la réalisation du marquage de lignes de rues, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 04 102 **9.3 Réparation de la niveleuse - autorisation**

CONSIDÉRANT QUE la niveleuse de marque John Deere a besoin d'être réparée, qu'elle a dû être démontée, aux frais de la Ville, pour effectuer un diagnostic des problèmes et un estimé des coûts;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Équipement Laurentien enr. est le concessionnaire en machineries lourdes de marque John Deere des Laurentides et que cette entreprise possède les employés formés dans le diagnostic et la réparation de véhicules lourds dont les niveleuses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Équipement Laurentien enr., conformément à leur proposition du 12 avril 2010, pour les réparations de la transmission de la niveleuse John Deere 772BH, 1989 au montant de 21 060,76 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-526).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 04 103 **9.4 Équipement de traçage de lignes - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition d'appareils de traçage de lignes pour pistes cyclables, traverses de piétons, et terrains de sport sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix / mois (taxes en sus)
Stinson Equipment Inc.	12 304,49 $
CMAX Laurentides-Lanaudière	19 105,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Stinson Equipment inc. au montant de 12 304,49 $, taxes en sus, payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 2 ans (projet 2010-27), pour l'acquisition d'équipement de traçage de lignes Linelazer IV 5900 et LineDriver HD, le tout, conformément à la soumission datée du 19 mars 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 04 104 **9.5 Remplacement du mobilier urbain - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au remplacement de son mobilier urbain (boîtes à rebuts et bancs), principalement sur ses voies principales et dans certains parcs;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de soumission pour le remplacement de 45 boîtes à rebuts et 10 boîtes à recyclage, et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Boîtes à rebuts (taxes en sus)	Boîtes à recyclage (taxes en sus)
Équiparc	37 755 $	9 350 $
Atmos Phare	62 100 $	28 600 $

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Équiparc, au montant de 37 755 $, taxes en sus (projet 2010-28), pour la fourniture de 45 boîtes à rebuts et au montant de 9 350 $, taxes en sus (projet 2010-33), pour la fourniture de 10 boîtes à recyclage, le tout conformément à la proposition du 29 mars 2010 et payable par les surplus réservés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 04 105 **9.6 Travaux d'aménagement paysager des entrées de la ville - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire aménager les nouvelles signalisations d'identification aux entrées sud et nord de la ville;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de soumission pour ces travaux et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Entreprises Bernard Sigouin inc.	32 884,23 $
Les Paysagistes Northland inc.	39 843,10 $
Créations Aqua Terra inc.	43 093,82 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Entreprises Bernard Sigouin inc., au montant de 32 884,23 $, taxes en sus, pour effectuer les travaux d'aménagement paysager et mise en valeur des panneaux des entrées de ville nord et sud (projet 2010-29), le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2010-20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

CA10 04 106 **12.1 Système de répartition et modules de gestion - acquisition**

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un système de répartition assisté par ordinateur pour l'ensemble des services d'urgence et de modules en gestion policière et incendie et que le résultat est le suivant :

Soumissionnaire	*Montant (taxes en sus)*
Logiciels Radar inc.	*Non conforme*
Emergensys Solutions inc.	*931 777,50 $*

CONSIDÉRANT QUE certains outils connexes proposés peuvent être acquis par la Ville auprès d'un autre fournisseur à moindre coût;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Emergensys Solutions inc. pour l'acquisition du système de répartition et de modules de gestion pour un montant de 379 045 $, taxes en sus (projet 2009-42.02, règlement d'emprunt (2009)-A-21), et pour le contrat d'entretien de 5 ans sur les modules et licences au montant de 257 674,50 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-210-00-529), selon la grille annexée et le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2010-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 04 107

12.2 Modification de l'entente 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE la ville de Prévost est desservie par le service 9-1-1 de la Ville en vertu d'une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT la résolution CA10 02 050 autorisant la conclusion de nouvelles ententes d'une durée de 5 ans avec les municipalités desservies par le centre 9-1-1 de la Ville suite aux nouvelles règles de financement du service;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Prévost demande, par sa résolution 17137-03-10, que le terme de l'entente soit de 3 ans comme l'entente antérieure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser que la durée de l'entente 9-1-1 avec la ville de Prévost soit de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 04 108

Modifiée par la résolution CA16 04 100 Et Abrogée par la résolution CA16 05 120

12.3 Barrages routiers - aide aux organismes voués à la jeunesse

CONSIDÉRANT QUE par les années passées, plusieurs organismes ont demandé des autorisations pour effectuer des barrages routiers sur le territoire de la Ville et qu'il convient de circonscrire ceux-ci et d'en fixer des règles applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser annuellement la tenue d'un maximum de 6 barrages routiers, à l'intersection des rues de Saint-Jovite et Labelle, sous la supervision et selon les directives du Service de police et sous réserve d'obtenir l'autorisation du Ministère des Transports du Québec comme suit :

- Pour les organismes voués aux jeunes qui ont leur siège social à Mont-Tremblant et qui en auront fait la demande au Service de police, au plus tard le 17 mai pour l'année 2010 et le 15 avril pour les années subséquentes;

- Les samedis seulement, remis au dimanche en cas de pluie, avec une récurrence maximale d'un samedi sur deux et outre les fins de semaine allongées d'un jour férié et celles où ont lieu des événements d'envergure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

CA10 04 109

13.1 Achat d'appareils respiratoires autonomes et de cylindres d'air

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie doit faire l'acquisition de nouveaux appareils respiratoires autonomes et de cylindres d'air respirable afin d'être conforme aux nouvelles normes recommandées par la NPFA/CSST;

CONSIDÉRANT QU' il n'y aura plus de pièces disponibles pour effectuer l'entretien des appareils modèles 401 et Utra-lite;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une demande de soumission pour l'acquisition de 10 appareils respiratoires autonomes et de cylindres d'air respirable et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (avant taxes)
Aéro-Feu	51 322,60 $
Protection incendie CFS Ltée	53 317,95 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle d'Aéro-Feu, au montant de 51 322,60 $, taxes en sus, payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 2 ans (poste budgétaire 22-221-00-725, projet 2010-08.02), pour la fourniture de 10 appareils respiratoires autonomes et de cylindres d'air respirable, conformément aux documents de soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 04 110

13.2 Municipalité de Brébeuf - entente de service incendie

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre la Ville et la municipalité de Brébeuf pour la desserte en matière de sécurité incendie vient à échéance le 1er janvier 2011 et que l'article 8.2 prévoit que les avis de non-renouvellement doivent être transmis d'une municipalité à l'autre au moins 3 mois avant l'échéance du renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération souhaite renégocier les conditions de l'entente avec ses partenaires de la municipalité de Brébeuf;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'aviser, par courrier recommandé, la municipalité de Brébeuf de l'intention du conseil d'agglomération de Mont-Tremblant de ne pas renouveler tel quel le protocole d'entente signé le 12 décembre 2003 et de demander au conseil de la municipalité de Brébeuf de mandater des représentants pour la négociation d'un nouveau protocole. Monsieur le maire de Lac-Tremblant-Nord, Jean Grégoire, monsieur le conseiller Kevin Ratcliffe ainsi que le directeur du service de sécurité incendie sont désignés pour représenter la Ville sur ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Rapports

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 26 avril 2010

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 26 avril 2010 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

14.2 Rapport des embauches de personnel temporaire au 22 mars 2010

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 22 mars 2010 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Dépôt de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA10 04 111

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0537

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **10 mai 2010** à **19 h 33**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5 et maire suppléant
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7

Sont également présentes la directrice générale adjointe du Secteur du Village et des Lacs, et la greffière adjointe.

****

ORDRE DU JOUR

Assemblée publique de consultation en regard des projets de règlement suivants :

Projets de règlements modifiant divers règlements d'urbanisme relativement à la modification des périmètres d'urbanisation et à la création de deux nouvelles affectations au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides :

I. **Règlement (2010)-100-2 modifiant le règlement du plan d'urbanisme;**

II. **Règlement (2010)-101-1 modifiant le règlement concernant les permis et certificats;**

III. **Règlement (2010)-102-6 modifiant le règlement concernant le zonage;**

IV. **Règlement (2010)-103-1 modifiant le règlement concernant le lotissement;**

V. **Règlement (2010)-105-2 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble;**

VI. **Règlement (2010)-106-1 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale;**

VII. **Règlement (2010)-107-1 modifiant le règlement sur les usages conditionnels;**

****

1. **Adoption de l'ordre du jour**

2. ***PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR***

3. **Procès-verbal**

3.1 Séance du 12 avril 2010;

4. **Règlements**

4.1 Règlement (2010)-102-5 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'augmentation de la densité et le nombre de logements par bâtiment dans la zone RF-148 et l'agrandissement de la zone RF-451-1 - adoption;

4.2 Règlement (2009)-102-4-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant le retrait de l'usage « habitation unifamiliale » dans la zone TM-311 - date du référendum;
4.3 Règlement (2010)-120 régissant les colporteurs - adoption;

5. Administration

5.1 Les 24 h de ski de Tremblant;
5.2 Circuit Mont-Tremblant - approbation du calendrier des activités spéciales de course automobile et des essais - saison 2010;
5.3 Paroisse Saint-Jovite - Noces paroissiales - vin d'honneur;
5.4 Aide aux aînés les plus démunis - appui à la FADOQ;
5.5 Accord Laurentides - journée du matériau Bois;
5.6 Club Richelieu de Mont-Tremblant - réception protocolaire;
5.7 Le 24 h de golf de Tremblant - participation financière;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche de coordonnateurs - camp d'été 2010 - Service de la culture et des loisirs;
6.2 Embauche d'un responsable - camp d'été 2010;
6.3 Embauche de techniciens en rives;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;
7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 31 mars 2010;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :
8.1.1 634, rue Charbonneau - aménagement d'un stationnement en cour avant;
8.1.2 825, rue Bilodeau - augmentation de la superficie et de la hauteur d'un garage et empiètement en marge latérale;
8.1.3 Chemin du Franc-Nord - augmentation de pente de rue;
8.1.4 Chemin des Franciscains - augmentation de la longueur d'un quai;
8.1.5 Chemin Champagne - empiètement en marge arrière;
8.1.6 Rue Piché - réduction de profondeur;
8.1.7 1314, rue Labelle - réduction de la bande de protection du corridor de signature et d'une aire d'isolement;
8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme :
8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 20 avril 2010;
8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 20 avril 2010;
8.2.3 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 4 mai 2010;
8.3 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - entente de report;
8.4 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement du chemin du Trappeur;
8.5 Regroupement des Gîtes et Petites Auberges de la Région de Mont-Tremblant - autorisation d'affichage;
8.6 Retiré;
8.7 Retiré;
8.8 Concordance au règlement 236-2009 de la MRC des Laurentides - demande de prolongation du délai de conformité;
8.9 Intégration des grilles des usages et normes à l'intérieur du logiciel Gestionnaire municipal - mandat de services professionnels;

8.10 Acceptation provisoire - niveau I - prolongement de la rue Robert - 6447538 Canada inc.;

9. Travaux publics

9.1 Édifice Félix-Calvé - aménagement paysager de l'entrée principale;
9.2 Mise à niveau du poste de refoulement du lac Mercier - travaux supplémentaires;

10. Environnement

10.1 Implantation d'un éco-centre à Mont-Tremblant;
10.2 Location de deux voitures;

11. Culture & Loisirs

11.1 Ententes de soutien technique avec des organismes;
11.2 Festival International du Blues de Tremblant 2010 - protocole d'entente;
11.3 Mont-Tremblant en santé;
11.4 Chœur Tremblant - participation;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 10 mai 2010.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

Assemblée de consultation publique

La présente assemblée publique de consultation a été dûment convoquée par avis public donné conformément à la loi, le 22 avril 2010. Elle est tenue en regard des projets de règlement mentionnés ci-dessous. Monsieur Éric Massie, urbaniste pour le groupe IBI-DAA est présent pour expliquer, de façon générale, la portée de ces projets de règlement.

I. Règlement (2010)-100-2 modifiant le règlement de plan d'urbanisme (2008)-100

Ce projet vise à :

1 - Modifier les limites des périmètres d'urbanisation du secteur du village (en excluant des parties du territoire dans le secteur du chemin du Village à proximité de la rue Audet et du chemin de l'Anse et le long de la rivière

Cachée) et de la base sud de la Station Mont Tremblant (pour inclure un secteur majoritairement construit situé au sud du chemin Duplessis);

2 - Créer trois nouvelles aires d'affectation :

- l'affectation « Faunique (FA) » qui vise à conserver, dans une approche de développement durable, un corridor de déplacement pour la faune d'une largeur approximative de 200 m et plus et reliant entre eux les différents territoires publics du secteur;
- l'affectation « Touristique faunique (TF) » qui représente le secteur de villégiature situé à proximité des pôles touristiques de Station Mont Tremblant actuellement soumis à de très fortes pressions de développement et occupant aussi un territoire reconnu comme une aire de ravage de cerfs de Virginie;
- l'affectation « Villégiature faunique (VF) » qui représente le secteur de villégiature situé à proximité du périmètre d'urbanisation du village de Mont-Tremblant et du lac Mercier, et qui occupe aussi un territoire reconnu comme une aire de ravage de cerfs de Virginie;

3 - Identifier l'habitat du cerf de Virginie.

II. Règlement (2010)-101-1 modifiant le règlement de permis et certificats (2008)-101

Ce projet de règlement vise à ajuster les documents requis lorsqu'une demande se situe dans une zone « Faunique (FA) », « Touristique faunique (TF) » ou « Villégiature faunique (VF) » - identification des peuplements forestiers d'intérêt faunique et limite des zones fauniques.

Dans le cas d'une coupe forestière ou d'une coupe d'assainissement à l'intérieur d'un ravage de cerf de Virginie, exiger des documents supplémentaires (plan d'aménagement forêt-faune).

Les numéros des zones dans les titres et les articles ont été ajustés.

III. Règlement (2010)-102-6 modifiant le règlement de zonage (2008)-102

Ce projet vise à :

1 - Ajuster la terminologie : complexe hôtelier et de villégiature, espace naturel, corridor faunique, fossé, peuplement forestier d'intérêt faunique, plan d'aménagement forêt-faune;
2 - Modifier les limites de certaines zones en conformité au tracé des aires d'affection du plan d'urbanisme;
3 - Modifier les grilles des usages et des normes en raison des nouvelles zones créées « Faunique (FA) », « Touristique faunique (TF) », « Villégiature faunique(VF) » : usages, densité, espace naturel, diminution de la dimension minimale au sol du bâtiment principal;
4 - Ajouter des dispositions particulières applicables dans une zone « Faunique (FA) » : aucune construction, aucun bâtiment, aucun ouvrage n'est autorisé sauf à certaines conditions (respect des normes de lotissement, de la densité (0,5 log./ha), du nombre de logements par bâtiment) ou pour certains ouvrages (réseau d'utilité publique, les ouvrages autorisés dans le littoral ou sur la rive, etc.);
5 - Ajouter des dispositions sur la conservation d'espace naturel dans une zone « Faunique (FA) » (90%);
6 - Ajouter des dispositions particulières pour un développement de type traditionnel dans les zones « Touristique faunique (TF) » et « Villégiature faunique (VF) » : espace naturel (80 %), protection des peuplements d'intérêt faunique (66 %), protection de certains peuplements forestiers d'intérêt faunique cartographiés en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau (30 m);
7 - Ajouter des dispositions particulières pour un développement de type projet intégré dans les zones « Touristique faunique (TF) » et « Villégiature faunique (VF) » : densité de 1,5 log./ha, espace naturel (70 %), protection des peuplements d'intérêt faunique (66 %), protection de certains peuplements

forestiers d'intérêt faunique cartographiés en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau (30 m) et possibilité d'augmenter la densité à condition qu'un projet rencontre une condition d'admissibilité et de performance environnementale (jusqu'à 3 log./ha);

8 - Ajouter un article sur les usages dérogatoires situés dans le ravage;

9 - Ajouter un article sur l'espace naturel sur un terrain dérogatoire par sa superficie;

10 - Ajuster des numéros des zones dans les titres et les articles.

IV. Règlement (2010)-103-1 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103

Ce projet vise à :

1- Introduire de nouvelles normes au lotissement : la superficie minimale (20 000 m²), la largeur minimale (100 m) et la profondeur minimale (100 m) d'un terrain dans une zone « Faunique (FA) »;

2- Introduire de nouvelles normes au lotissement : la superficie minimale (10 000 m²), la largeur minimale (50 m) et la profondeur minimale (60 m) d'un terrain dans les zones « Villégiature faunique (VF) » ou « Touristique faunique (FA) »;

3- Introduire des exemptions sur l'application des normes minimales de lotissement dans les zones « Faunique (FA) », « Villégiature faunique (VF) » ou « Touristique faunique (FA) »;

4- Introduire une distance minimale de 300 m à respecter entre deux rues à l'intérieur des zones « Faunique (FA) »;

5- Modifier l'article relatif à l'exigence de rayon de courbure en fonction de la topographie pour qu'il s'applique uniquement à une rue ou une route collectrice;

6- Ajuster les numéros des zones dans les titres et les articles.

V. Règlement (2010)-105-2 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (2008)-105

Ce projet vise à modifier les numéros des zones dans les titres et dans les articles en concordances à ceux créés sur le plan de zonage.

Certains usages ont été ajustés pour se conformer aux nouvelles affections du plan d'urbanisme.

VI. Règlement (2010)-106-1 modifiant le règlement et d'intégration architecturale (2008)-106

Ce projet vise à assujettir les projets majeurs de type projet intégré à un nouveau PIIA visant la protection de l'habitat du cerf de Virginie. La zone d'application est identifiée sur une carte et correspond à l'habitat du cerf de Virginie.

Ce projet introduit une durée de validité pour une résolution découlant de l'acceptation d'un PIIA (18 mois sans plan image, 24 mois pour un plan image et 5 ans dans tous les cas si les objectifs et critères du PIIA n'ont pas été modifiés).

Les numéros des zones dans les titres et les articles ont été ajustés.

VII. Règlement (2010)-107-1 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107

Ce projet vise à modifier les numéros des zones dans les titres et dans les articles en concordances à ceux créés sur le plan de zonage.

Pour tous les projets de la présente consultation, aucun des éléments n'est susceptible d'approbation référendaire puisqu'ils sont adoptés pour concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides qui a été modifié par le *Règlement 236-2009 relatif à la modification des périmètres d'urbanisation, et la*

création de deux nouvelles affectations « résidentielle et faunique» et « corridor faunique » qui est entré en vigueur le 14 mai 2009.

Questions du public :

- **Monsieur Gabriel Normandeau**
  Il demande en quoi consiste le périmètre de la Base Sud, d'où provient la nomination des aires d'affectation et si un terrain situé en milieu humide peut être remblayé en vue d'une construction.
  Aussi, il demande si les enseignes situées sur les terrains en bordure du chemin Duplessis, indiquant « Versant Sud », délimitent les terrains visés par les présents règlements.

****

CM10 05 130 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM10 05 131 **3.1 Séance du 12 avril 2010**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 12 avril 2010 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM10 05 132 **4.1 Règlement (2010)-102-5 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'augmentation de la densité et le nombre de logements par bâtiment dans la zone RF-148 et l'agrandissement de la zone RF-451-1 - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Luc Brisebois à la séance du 8 mars 2010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le RÈGLEMENT (2010)-102-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 ET VISANT L'AUGMENTATION DE LA DENSITÉ ET LE NOMBRE DE LOGEMENTS PAR BÂTIMENT DANS LA ZONE RF-148 ET L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE RF-451-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 05 133

4.2 Règlement (2009)-102-4-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant le retrait de l'usage « habitation unifamiliale » dans la zone TM-311 - date du référendum

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution CM10 03 053 adoptant le règlement (2009)-102-4-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant le retrait de l'usage « habitation unifamiliale » dans la zone TM-311 et mentionnant la tenue d'une procédure d'enregistrement suite à la réception de demandes valides des personnes habiles à voter concernées;

CONSIDÉRANT le dépôt du certificat dressé suite à la période d'accessibilité au registre lors de la séance du 12 avril 2010 et ses conclusions à l'effet qu'un scrutin référendaire doit être tenu;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 558 et 568 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* stipulant que le conseil doit fixer la date du référendum à la première séance qui suit le dépôt du certificat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE fixer au dimanche 20 juin 2010, la date du référendum sur le règlement (2009)-102-4-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant le retrait de l'usage « habitation unifamiliale » dans la zone TM-311 et que les dépenses inhérentes soient payées par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 05 134

4.3 Règlement (2010)-120 régissant les colporteurs - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 12 mai 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le RÈGLEMENT (2010)-120 RÉGISSANT LES COLPORTEURS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM10 05 135

5.1 Le 24 h de ski de Tremblant

CONSIDÉRANT QU' une levée de fonds sous forme de marathon de ski est organisée afin de recueillir des sommes au profit des enfants malades ou défavorisés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite contribuer à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE contribuer à l'événement le 24 h de ski de Tremblant par l'attribution d'une somme de 3 898,12 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-622-00-341), afin de permettre la mise sur pied d'une équipe de pompiers pour représenter la Ville lors de cet événement qui se tiendra à Tremblant du 10 au 12 décembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 05 136

5.2 Circuit Mont-Tremblant - approbation du calendrier des activités spéciales de course automobile et des essais - saison 2010

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 9.3.9 du Règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville tel que modifiées et obligeant tout exploitant d'un circuit de course automobile à communiquer à la Ville, au plus tard le 1er avril de chaque année, le calendrier des événements spéciaux et des essais pour la saison débutant le 20 avril suivant;

CONSIDÉRANT QUE le Circuit Mont-Tremblant a déposé, le 30 mars 2010, son calendrier des activités spéciales de course automobile et des essais qui se tiendront au cours de la saison 2010;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions du même article, l'exploitant peut modifier, par préavis de 3 jours minimum, les journées d'essai déterminées en vertu du calendrier soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE prendre acte du dépôt du calendrier modifié le 22 avril 2010 des activités prévues au Circuit Mont-Tremblant tel que présenté pour la période du 20 avril au 31 octobre 2010 lequel respecte le nombre d'activités spéciales de course automobile et d'essai permis au règlement soit, 3 activités de course automobile (sur un maximum de 6) d'un maximum de 4 jours chacune et 15 journées d'essai (sur un maximum de 16) comme suit :

Activités spéciales de course automobile :
Classique de Printemps (28 au 30 mai)
Sommet des Légendes (8 au 11 juillet)
Classique d'Automne (23 au 26 septembre)

Essais (fins de semaines) :
2 et 23 mai
6 et 20 juin
18 juillet
1er août
19 septembre
3 octobre

Essais (semaine) :
13 et 27 mai
9 et 14 juin
21 et 30 juin
8 octobre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 05 137 **5.3 Paroisse Saint-Jovite - Noces paroissiales - vin d'honneur**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de Pastorale paroissiale souligne les anniversaires de mariage le dimanche 6 juin 2010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE verser la somme de 250 $ à la Paroisse Saint-Jovite, pour tenir un vin d'honneur soulignant les Noces paroissiales (poste budgétaire 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 05 138 **5.4 Aide aux aînés les plus démunis - appui à la FADOQ**

CONSIDÉRANT QUE 159 400 personnes admissibles au Supplément de revenu garanti (SRG), à l'Allocation au conjoint (ALC) ou à l'Allocation au conjoint survivant (ALCS) ne touchent pas ces prestations car elles ignorent leur existence;

CONSIDÉRANT QUE les prestations de SRG pour personnes seules et de l'ALCS n'atteignent pas le seuil de faible revenu au Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'indice des Prix à la Consommation (IPC) ne permet pas d'estimer adéquatement l'augmentation du coût de la vie pour les aînés et que, par le fait même, le pouvoir d'achat des aînés ne cesse de diminuer;

CONSIDÉRANT QU' en ce moment le gouvernement n'offre qu'une rétroactivité des paiements de 11 mois seulement, ce qui lèse les droits des personnes qui étaient dans l'impossibilité de produire une demande à temps;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'un bénéficiaire marié ou en union de fait perd son partenaire de vie, la prestation de SRG ou de l'ALC de ce dernier cesse le mois du décès ce qui dénote une méconnaissance de la situation financière de certains aînés de la part du gouvernement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la Ville de Mont-Tremblant appuie le réseau FADOQ dans ses démarches pour venir en aide aux aînés les plus démunis et demande au gouvernement du Canada d'instaurer rapidement :

- l'inscription automatique aux SRG, ALC et ALCS;
- l'augmentation du SRG pour personne seule et de l'ALCS;
- la rétroactivité pleine et sans condition;
- la prolongation de la prestation du SRG et de l'ALC pendant six mois suite au décès d'un bénéficiaire en couple.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 05 139 **5.5 Accord Laurentides - Journée du matériau Bois**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Kevin Ratcliffe soit autorisé à participer à l'événement Accord Laurentides portant sur la Journée du matériau Bois qui aura lieu le 10 mai à l'Hôtel de Région de Saint-Jérôme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 05 140 **5.6 Club Richelieu de Mont-Tremblant - réception protocolaire**

CONSIDÉRANT QUE le Club Richelieu fêtera cette année son quarantième anniversaire d'existence le 12 juin 2010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la trésorière à verser la somme de 200 $ au Club Richelieu pour l'organisation d'une réception protocolaire avec signature du Livre d'Or de la Ville dans le cadre du 40e anniversaire de fondation du Club Richelieu International de Mont-Tremblant (poste budgétaire 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 05 141 **5.7 Le 24 h de golf de Tremblant - participation financière**

CONSIDÉRANT QU' une levée de fonds sous forme de marathon de golf est organisée afin de recueillir des sommes au profit des enfants pour la Fondation Tremblant et la Fondation Mike Weir;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite contribuer à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE contribuer aux 24 h de golf de Tremblant par l'attribution d'une somme de 200 $ afin de permettre une représentation de la Ville de Mont-Tremblant par l'intermédiaire de l'équipe de monsieur Paul Calcé qui participera à cet événement du 11 au 13 juin 2010 (poste budgétaire 02-622-00-341).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM10 05 142 **6.1 Embauche de coordonnateurs - camp d'été 2010 - Service de la culture et des loisirs**

CONSIDÉRANT l'ouverture de postes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de 4 coordonnatrices pour le camp d'été 2010, soit mesdames Mélissa Galipeau et Véronique Leduc, au taux horaire de 13 $ et mesdames Marie-André Lafontaine et Lizanne Brisebois au taux horaire de 12,25 $ pour une période maximale de 11 semaines.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation d'une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 05 143 **6.2 Embauche d'un responsable - camp d'été 2010**

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Véronique Melançon à titre de responsable - camp d'été 2010 au taux horaire de 16 $ pour une période maximale de 14 semaines et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 05 144 **6.3 Embauche de techniciens en rives**

CONSIDÉRANT l'ouverture de postes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de mesdames Joanie Chalifoux, Nadia Chalifoux, Allison Lapierre et Karine Simard à titre de techniciennes en rives au Service de l'environnement pour la période estivale 2010, au taux horaire de 13 $ pour une période maximale de 1680 heures.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation d'une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM10 05 145 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2009 au montant de 877,28 $ et pour le mois d'avril au montant de 37 710,48 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 05 146 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 2 716,05 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 05 147 **7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 31 mars 2010**

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes,* la trésorière dépose l'état des activités financières pour la période du 1er janvier au 31 mars 2010.

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le dépôt de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 634, rue Charbonneau - aménagement d'un stationnement en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-43) vise à autoriser que l'espace de stationnement soit directement en façade d'un agrandissement projeté alors qu'il devrait être en cours latérales, avant ou arrière mais pas en face du bâtiment existant ou de l'agrandissement projeté.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2010-038)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 825, rue Bilodeau - augmentation de la superficie et de la hauteur d'un garage et empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-46) vise à autoriser qu'un garage isolé projeté soit :

- d'une hauteur identique à celle de la résidence alors qu'elle devrait être de 85 % maximum;
- d'une superficie de 70 m^2 plutôt que de 60 m^2.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CV2010-040)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 Chemin du Franc-Nord - augmentation de pente de rue

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-050) vise à autoriser que la pente d'un chemin projeté soit de 13,5 % alors qu'elle devrait être au maximum de 12 % et que la longueur d'une pente de 5 % soit de 25 m plutôt que de 50 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CT2010-034)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 Chemin des Franciscains - augmentation de la longueur d'un quai

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-051) vise à autoriser qu'un quai incluant la passerelle soit d'une longueur de 35 m alors qu'il ne devrait pas dépasser 8 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2010-035)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 Chemin Champagne - empiètement en marge arrière

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-053) vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment principal projeté à 6,37 m de la ligne arrière alors qu'il devrait être à 15 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2010-036)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 Rue Piché - réduction de profondeur

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-055) vise à autoriser que la profondeur d'un lot projeté soit de 39,58 m au lieu de 45 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CV2010-039)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 1314, rue Labelle - réduction de la bande de protection du corridor de signature et d'une aire d'isolement

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-061) vise à autoriser l'absence de bande de protection du corridor de signature et d'une aire d'isolement alors qu'elles devraient respectivement être de 4 et 1 m.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CV2010-041)

Questions du public : Madame Lafontaine et monsieur Normandeau demandent des précisions sur les corridors de signature.

8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme

CM10 05 148 **8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 20 avril 2010**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 634, rue Charbonneau, 825, rue Bilodeau, 1314, rue Labelle ainsi que pour une propriété non construite sur la rue Piché pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 1314, rue Labelle, 3920, rue Léonard, 826, rue de Saint-Jovite, 426, rue Lacasse, 369, route 117 ainsi que pour des terrains situés sur le chemin du Domaine-Millette et sur la rue Labelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 20 avril 2010 portant les numéros CV2010-038 à CV2010-042 et CV2010-044 à CV2010-046 et CV2010-048;

D' entériner la recommandation CV2010-043 (nouvelle construction sur le chemin du Domaine-Millette) en retirant la première condition concernant l'aire de stationnement;

D' entériner la recommandation CV2010-047 (enseigne pour Le quartier des affaires, rue Lacasse) en retirant la condition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 05 149 **8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 20 avril 2010**

CONSIDÉRANT la demande d'un projet de lotissement majeur assujetti à un PIIA sur le chemin du Franc-Nord;

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés non construites situées sur les chemins du Franc-Nord, des Franciscains et Champagne pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 1823, chemin du Village, 359, chemin de Lac-Tremblant-Nord, 172, chemin de la Forêt, ainsi que pour un terrain non construit sur le chemin Champagne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 20 avril 2010 portant les numéros CT2010-034 à CT2010-037, CT2010-039 et CT2010-040;

D' entériner la recommandation CT2010-033 faisant l'objet d'un plan image sur le chemin du Franc-Nord conditionnellement à ce que la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels soit versée en argent;

D' accepter le projet d'agrandissement, rénovations et aménagement paysager pour le 1823, chemin du Village faisant l'objet de la recommandation CT2010-038, conformément au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre monsieur Simon Jean, numéro 17713, minute 448 et daté du 7 avril 2010, au plan d'aménagement paysager réalisé par LeVert Paysage le 24 mars 2010 ainsi qu'à l'esquisse réalisée par madame Marie-Ève Chaput en date du 16 mars 2010 et déposée à nos bureaux le 4 mai 2010, le tout conditionnellement au dépôt, avant l'émission du permis :

- d'un plan détaillé comprenant des essences d'arbres pour le reboisement;
- d'une garantie financière représentant 2% de la valeur du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 05 150

8.2.3 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 4 mai 2010

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour la propriété située au 969, rue de Saint-Jovite ainsi que pour une propriété non construite sur le chemin des Glissades;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 4 mai 2010 portant les numéros CV2010-051 et CV2010-053;

D' entériner la recommandation CV2010-052 (rénovation de façade pour le 969, rue de Saint-Jovite) en retirant la première condition concernant le revêtement de la toiture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 05 151

8.3 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - entente de report

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la réforme cadastrale sur 74 % du territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'opération cadastrale a été déposée et que deux lots identifiés au plan de cadastre doivent faire l'objet d'une entente de report concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espace naturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la demande déposée par mesdames et messieurs Vaillancourt pour la conclusion d'une entente de report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour les futurs lots 4 607 448 et 4 607 449 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 05 152

8.4 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement du chemin du Trappeur

CONSIDÉRANT QU' une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée, le 27 avril 2010, par la compagnie Global Land co. pour le prolongement du chemin du Trappeur sur environ 650 m;

CONSIDÉRANT QUE la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément au plan préparé par monsieur Guy Trudeau (feuillets AE-0 à AE-4 datés du 6 janvier 2010, numéro de dossier 2009-699) et conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la requête déposée par la compagnie Global Land co., relativement au prolongement d'environ 650 m du chemin du Trappeur conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 05 153

8.5 Regroupement des Gîtes et Petites Auberges de la Région de Mont-Tremblant - autorisation d'affichage

CONSIDÉRANT QUE le regroupement des Gîtes et Petites Auberges de la Région de Mont-Tremblant organise une 2e édition de son activité « La route des soleils » du 10 au 13 juin prochain et souhaite promouvoir son évènement par l'installation d'enseignes temporaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'appuyer l'évènement *La route des soleils* organisé par le Regroupement des Gîtes et Petites Auberges de la Région de Mont-Tremblant et d'autoriser l'affichage promotionnel de l'activité pour la période du 28 mai au 14 juin 2010 aux trois endroits suivants : à l'entrée est de la route 117 (Kavanagh, Saint-Jovite) et aux bureaux d'informations touristiques situés sur la montée Ryan et sur chemin Brébeuf, le tout conformément au 9e paragraphe de l'article 1640 du règlement de zonage numéro (2008)-102.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Retiré

8.7 Retiré

CM10 05 154

8.8 Concordance au règlement 236-2009 de la MRC des Laurentides - demande de prolongation du délai de conformité

CONSIDÉRANT QUE le 14 mai 2009, le *Règlement 236-2009 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides relatif à la modification des périmètres d'urbanisation de la ville de Mont-Tremblant, et à la création de deux nouvelles affectations «résidentielle et faunique» et «corridor faunique»* est entré en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement de l'urbanisme*, les municipalités touchées par ce règlement ont un délai de six mois pour s'y conformer, délai se terminant le 14 novembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a adopté un règlement de contrôle intérimaire 220-2007 intitulé *Règlement de contrôle intérimaire sur les usages, les densités et l'abattage d'arbres dans une zone d'habitat faunique sur les territoires de la ville de Mont-Tremblant ainsi que des municipalités de Lac-Supérieur, de la Conception et de Lac-Tremblant-Nord* s'assurant ainsi que les municipalités touchées par la modification appliquent rapidement les nouvelles dispositions règlementaires;

CONSIDÉRANT QUE le délai supplémentaire accordé par le MAMROT pour l'adoption des règlements de concordance ne pourra pas être respecté malgré l'adoption des projets de règlements le 12 avril dernier;

CONSIDÉRANT l'importance d'obtenir les préavis de conformité de la MRC des Laurentides sur les projets de règlement de concordance et que ces préavis ne seront pas disponibles pour permettre l'adoption des règlements dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides appuie la présente demande de prolongation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adresser une demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de prolonger le délai de six mois prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, jusqu'au 13 juillet 2010, pour l'adoption des règlements de concordance au *Règlement numéro 236-2009 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 05 155

8.9 Intégration des grilles des usages et normes à l'intérieur du logiciel Gestionnaire municipal - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de l'alinéa 6 d) de l'article 7 de la politique d'achat adoptée par le *Règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville*, le conseil peut, dans l'intérêt de la Ville, mandater un professionnel qui jouit d'une expertise particulière dans un domaine spécifique et qu'en l'espèce la firme PG Govern est notre fournisseur du logiciel municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE mandater la firme PG Govern pour un montant de 3 630 $, taxes en sus, conformément à l'offre de services 1VMON88-100420-CV2 du 21 avril 2010 (poste budgétaire 02-610-00-419), pour l'intégration des grilles des usages et normes dans le Gestionnaire municipal, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement (2010)-102-6.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 05 156 **8.10 Acceptation provisoire - niveau I - prolongement de la rue Robert - 6447538 Canada inc.**

CONSIDÉRANT QUE 6447538 Canada inc. a signé une entente en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau I et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux à l'exception de travaux qui restent à faire ou à être corrigés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' accepter provisoirement les travaux du niveau I concernant les travaux relatifs au prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout et de la rue Robert sous réserve des travaux non réalisés ou à être corrigés;

D' autoriser le Service de l'urbanisme à retourner la garantie pour les travaux du niveau I à l'exception d'un montant de 21 000 $ représentant les coûts pour les déficiences et les travaux à compléter mentionnés au rapport du Service des travaux publics en date du 28 avril 2010, après réception de la garantie du niveau II représentant 100 % de l'évaluation des coûts de ce niveau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM10 05 157 **9.1 Édifice Félix-Calvé - aménagement paysager de l'entrée principale**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux de réfection du mur et de l'accès piétonnier situés en façade de l'édifice Félix-Calvé situé au 1875, chemin du Village;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux d'aménagement et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes en sus)
Les Entreprises Bernard Sigouin inc.	23 515,20 $
9019-0786 Québec inc. Levert Paysage	31 550,50 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Les Entreprises Bernard Sigouin inc., pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager de l'entrée principale de l'édifice Félix-Calvé, au montant de 23 515,20 $, taxes en sus (poste 02-610-00-522), dont 10 000 $ payable par le surplus libre accumulé, le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés par la firme Karyne Architecte Paysagiste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 05 158 **9.2 Mise à niveau du poste de refoulement du lac Mercier - travaux supplémentaires**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Nordmec Construction inc. exécute les travaux de mise à niveau du poste de pompage du lac Mercier basé sur les plans préparés par la firme Marchandhoule et associés;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels devront être effectués afin d'assurer le bon fonctionnement du poste de pompage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la demande de travaux supplémentaires de l'entreprise Nordmec Construction inc. au montant de 6 187 $, taxes en sus, payable par la réserve d'égout du secteur Village (projet 2008-69), pour la mise à niveau du poste de refoulement du lac Mercier, le tout conformément aux documents préparé par Marchandhoule et associés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM10 05 159 **10.1 Implantation d'un éco-centre à Mont-Tremblant**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), doit planifier l'implantation d'éco-centres sur son territoire et que Mont-Tremblant possède un excellent potentiel en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant juge important de pouvoir offrir à ses citoyens ce service de proximité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'aviser la MRC des Laurentides de l'intérêt de la Ville à l'implantation sur son territoire un service d'éco-centre et de l'assurer de son entière collaboration dans la détermination de la meilleure option.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 05 160 **10.2 Location de deux voitures**

CONSIDÉRANT QUE le travail des stagiaires au Service de l'environnement nécessite des déplacements et donc la location de véhicules;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement a procédé à un appel d'offres sur invitation et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Budget - Performance location	4 770 $
Discount	5 094 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Budget - Performance location pour la location de deux voitures pour 12 semaines au montant de 4 770 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-470-00-515), pour la période du 24 mai au 13 août 2010, le tout conformément au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM10 05 161 **11.1 Ententes de soutien technique avec des organismes**

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités culturelles et de loisirs et qu'elle fournit un soutien technique à différents organismes afin de les aider dans l'organisation et la gestion de ces activités ou partie de celles-ci;

CONSIDÉRANT QU' il convient de conclure des ententes avec les organismes à cette fin;

CONSIDÉRANT QU' une autorisation en vertu des règlements municipaux est nécessaire dans certains cas;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser les événements mentionnés ci-dessous et la conclusion d'ententes de soutien technique avec les organismes concernés :

Organismes	Événements soutenus
Festival Ride à l'os	Festival Ride à l'Os (16 juillet au 1er août 2010)
Productions Out to Play (OTP)	Événement À toi Lola, 4e édition (12 septembre 2010)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 05 162 **11.2 Festival International du Blues de Tremblant 2010 - protocole d'entente**

CONSIDÉRANT QUE la Ville participe depuis plusieurs années à la programmation du Festival International du Blues de Tremblant en présentant une programmation de « Blues à la plage…»;

CONSIDÉRANT QUE cette activité suscite un vif intérêt auprès de la population tremblantoise;

CONSIDÉRANT QU' une autorisation en vertu du règlement 53 concernant le bruit est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' autoriser la tenue du Festival international du Blues de Tremblant 2010;

D' autoriser la conclusion d'une entente avec l'Association de villégiature de Tremblant pour la programmation « Blues à la plage… » et de lui accorder une subvention de 20 000 $ (poste budgétaire 02-702-90-499), pour la tenue de cet évènement;

D' allouer un budget de 3 000 $ (poste budgétaire 02-702-90-499), pour les opérations internes du site de la plage du lac Mercier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 05 163 **11.3 Mont-Tremblant en santé**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une convention de bail, la Ville dispose du Circuit Mont-Tremblant les samedi 12 et dimanche 13 juin 2010 et désire y offrir des activités récréatives à l'intention de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Triathlon Mont-Tremblant se tiendra le 12 juin sur le site du circuit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le Service de la culture et des loisirs organise en collaboration avec divers partenaires, l'événement *Mont-Tremblant en santé*, une journée d'activité physique et de plein air pour toute la famille, le dimanche 13 juin et d'allouer un budget de 2 000 $, payable par le surplus libre accumulé pour les frais d'animation, de surveillance et de nettoyage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 05 164 **11.4 Chœur Tremblant - participation financière**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant souhaite que la population puisse bénéficier d'activités culturelles de qualité;

CONSIDÉRANT l'envergure des spectacles et des projets du Chœur Tremblant en 2010;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

10 mai 2010

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE contribuer à la présentation à l'Église de Saint-Jovite des spectacles *Carmina Burana* de Carl Orff (15 mai) et *Le Messie* de Haendel (décembre 2010) en allouant au Chœur Tremblant un montant de 2 500 $ par spectacle, pour un total de 5 000 $ (poste budgétaire 02-702-90-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 10 mai 2010

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 10 mai 2010 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Madame Françoise Lafontaine

- Elle remercie le conseil pour sa contribution et explique que l'ampleur que prend le Chœur Tremblant actuellement permet aussi une représentation de la Ville à l'extérieur de la région et même du pays.

CM10 05 165 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire
0697
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **25 mai 2010** à **19 h 34**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 26 avril 2010;

4. Règlements

4.1 Règlement (2010)-A-08-1 modifiant le règlement autorisant la délivrance de constats d'infraction - adoption;
4.2 Règlement (2010)-A-09-1 modifiant le règlement concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville - adoption;
4.3 Règlement modifiant le règlement sur la paix publique, la circulation et le stationnement - avis de motion;

5. Administration

5.1 *Politique jeunesse* - création d'un comité interne;
5.2 Tournoi de golf bénéfique - participation;

6. Ressources humaines

6.1 Renouvellement de la convention collective des policiers - mandat de services professionnels;
6.2 Embauche de cadets policiers;
6.3 Création d'un poste d'inspecteur en prévention incendie;

initiales du maire
0698
initiales de la greffière

6.4 Embauche de journaliers/chauffeurs/opérateurs temporaires;
6.5 Embauche de surveillants-sauveteurs à la plage du lac Mercier;
6.6 Embauche d'un étudiant - Service des travaux publics;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;
7.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - reddition de comptes;
7.4 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 31 mars 2010;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Retiré;
9.2 Plage du lac Mercier - travaux de réparation de gazon - attribution de contrat;
9.3 Hôtel de ville temporaire - travaux de peinture - attribution de contrat;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

12. Police

12.1 Camp de vacances « Apprentis policiers » - parrainage de jeunes;

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 25 mai 2010;

15. Dépôt de la correspondance

15.1 Suggestions concernant le projet de construction de l'hôtel de ville - 24-04-2010 et 10-05-2010 - madame Christine Tremblay.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

initiales du maire

0699

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

25 mai 2010

CA10 05 112 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA10 05 113 **3.1 Séance du 26 avril 2010**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 26 avril 2010, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA10 05 114 **4.1 Règlement (2010)-A-08-1 modifiant le règlement autorisant la délivrance de constats d'infraction - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller Vincent Perreault à la séance du 26 avril 2010;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération adopte le RÈGLEMENT (2010)-A-08-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2006)-A-08 AUTORISANT LA DÉLIVRANCE DE CONSTATS D'INFRACTION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 05 115 **4.2 Règlement (2010)-A-09-1 modifiant le règlement concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller Vincent Perreault à la séance du 26 avril 2010;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération adopte le RÈGLEMENT (2010)-A-09-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES FINANCES ET DÉLÉGUANT À CERTAINS FONCTIONNAIRES LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS ET D'ENGAGER DES EMPLOYÉS AU NOM DE LA VILLE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 05 116 **4.3 Règlement modifiant le règlement sur la paix publique, la circulation et le stationnement - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement.

5. Administration

CA10 05 117 **5.1 *Politique Jeunesse* - création d'un comité interne**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant est le lieu où la jeunesse régionale se réunit, s'instruit, s'épanouit, travaille et se divertit;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît l'importance des jeunes de 12 à 24 ans dans la communauté et que le conseil d'agglomération souhaite leur donner droit de parole dans le but de favoriser leur participation au développement de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire maintenir et améliorer ses actions visant le bien-être de la jeunesse et introduire une cohésion entre les élus et l'ensemble des services de la ville pour adopter un réflexe jeunesse dans la prise de décisions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération mandate un comité de travail interne afin d'élaborer une *Politique Jeunesse* et un plan d'action jeunesse servant à guider les décisions du conseil et des services municipaux et afin de développer la concertation avec les partenaires du milieu en considérant l'apport et les besoins de la jeunesse dans l'ensemble des champs de compétence de la ville: sécurité, culture, loisir, tourisme, aménagement, transport et environnement;

QUE le comité soit composé des personnes suivantes :
- Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller municipal;
- Monsieur Michel Gagné, Service de police;
- Me Isabelle Grenier, directrice du Service du greffe et secrétaire du comité;
- Monsieur Michel Ledoux, directeur du Service de police et président du comité;

- Madame France Léonard, conseillère aux communications;
- Monsieur Gabriel Lemelin, directeur du Service de la culture et des loisirs;
- Madame Nadia Rousseau, directrice du Service de l'urbanisme.

D' autoriser un budget de 1 500 $, pour défrayer les dépenses du comité à partir du surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 05 118 **5.2 Tournoi de golf bénéfique - participation**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs tournois de golf sont organisés au bénéfice d'organismes communautaires locaux;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille à représenter la Ville au souper du tournoi de golf de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant qui aura lieu le mercredi 2 juin 2010 et que la trésorière soit autorisée à payer 60 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA10 05 119 **6.1 Renouvellement de la convention collective des policiers - mandat de services professionnels**

CONSIDÉRANT QUE la convention collective intervenue entre la Fraternité des policiers de Ville de Mont-Tremblant et la Ville de Mont-Tremblant est échue depuis le 31 décembre 2008;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Ville de s'adjoindre les services d'un conseiller pour la négociation lors du renouvellement de la convention collective des policiers;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Politique d'achat adoptée par le *Règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville*, le conseil peut, dans l'intérêt de la Ville, mandater un professionnel qui jouit d'une expertise particulière dans un domaine spécifique et qu'en l'espèce, la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés a été mandaté antérieurement pour la négociation de la convention collective des policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE mandater la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, avocats, pour représenter la Ville de Mont-Tremblant lors de la négociation pour le renouvellement de la convention collective des policiers selon l'offre de service reçue le 9 avril 2010 pour une somme n'excédant pas 24 900 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 05 120 **6.2 Embauche de cadets policiers**

CONSIDÉRANT QUE le Service de police requiert l'embauche de six cadets policiers pour assurer la sécurité sur la piste multifonctionnelle et les sentiers cyclistes, assister les policiers lors des différents festivals et activités récréatives, effectuer la surveillance des parcs publics de la Ville et la sensibilisation sur les règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de mesdames Isabelle Gilbert et Gabrielle Richard et de messieurs Guillaume Desjardins, Justin Lavallé-Bigras, Marc-Olivier Paquette et Anthony Caron à titre de cadet policier pour l'été 2010 au taux horaire de 12,50 $ pour une durée maximale de 4080 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 05 121 **6.3 Création d'un poste d'inspecteur en prévention incendie**

CONSIDÉRANT les besoins du Service de sécurité incendie en matière de conception et développement de plans d'intervention en sécurité incendie ainsi que la mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE créer le poste d'inspecteur en prévention incendie et de procéder à l'embauche de monsieur Yassine El Hajjami à titre d'inspecteur en prévention incendie au Service de sécurité incendie en période de mise à l'essai à compter du 7 juin 2010 et d'autoriser la signature de la lettre d'entente et du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 05 122 **6.4 Embauche de journaliers/chauffeurs/opérateurs temporaires**

CONSIDÉRANT le surcroît de travail et le remplacement des vacances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'embaucher messieurs Jean-Phillippe Ménard Huot, Denis Lavigne, Jean-Claude Alarie et Françis Ouellette à titre de journalier/chauffeur/opérateur temporaire pour une période maximale de 5120 heures et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 05 123 **6.5 Embauche de surveillants-sauveteurs à la plage du lac Mercier**

CONSIDÉRANT l'affichage des postes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'embauche de monsieur Endrick Tremblay à titre de responsable surveillant-sauveteur au Service de la culture et des loisirs pour l'été 2010 à la plage du lac Mercier au taux horaire de 16,75 $ pour une période maximale de 480 heures;

DE procéder à l'embauche de madame Kim Paulin et de monsieur Frédéric Legault à titre de surveillant-sauveteur au Service de la culture et des loisirs au taux horaire de 15,75 $ pour une période maximale 880 heures et selon des horaires variables d'un maximum de 80 heures par deux semaines.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours et de la détention d'une carte sauveteur national plage valide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 05 124 **6.6 Embauche d'un étudiant - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT l'affichage des postes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Lucas Charbonneau au Service des travaux publics (voirie) au taux horaire de 10,60 $ pour une période maximale de 640 heures.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA10 05 125 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2009 au montant de 608,12 $ et pour le mois d'avril 2010 au montant de 155 689,12 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 05 126 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 38 539,54 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 05 127 **7.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - reddition de comptes**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé en 2009 une compensation de 75 080 $ pour l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 et des éléments des ponts dont les municipalités sont responsables;

CONSIDÉRANT QU' un vérificateur externe présentera son rapport pour le dépôt de la reddition de comptes;

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE transmettre au ministère des Transports la description des intervention et des sommes dépensées sur les routes admissibles au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 05 128 **7.4 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 31 mars 2010**

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes,* la trésorière dépose l'état des activités financières pour la période du 1er janvier au 31 mars 2010.

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération accepte le dépôt de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Retiré

CA10 05 129 **9.2 Plage du lac Mercier - travaux de réparation de gazon - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux de réparation de la surface gazonnée de la plage du lac Mercier;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Paysagiste Yves Chaput enr.	4 050,00 $
Paysagistes Northland enr.	5 622,50 $
Les Entreprises Bernard Sigouin inc.	5 984,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Paysagiste Yves Chaput enr., au montant de 4 050 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-40-521), pour des travaux de réparation de la surface gazonnée de la plage du Lac Mercier, le tout conformément à la proposition du 12 mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 05 130 **9.3 Hôtel de ville temporaire - travaux de peinture - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux extérieurs de peinture à l'hôtel de ville temporaire;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Entreprises Richard Forget et fils inc.	14 000 $
Peinture Richard Beaudry	14 900 $
Peinture Théroux et fils	38 680 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle des Entreprises Richard Forget et fils inc., au montant de 14 000 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-130-00-522), pour des travaux de peinture à l'hôtel de ville temporaire, le tout conformément à la proposition du 9 mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

CA10 05 131 **12.1 Camp de vacances « Apprentis policiers » - parrainage de jeunes**

CONSIDÉRANT QU' un comité a été mis en place pour l'élaboration d'une Politique Jeunesse et d'un plan d'action quinquennal;

CONSIDÉRANT QUE l'École nationale de police du Québec (ENPQ) organise pour la deuxième année un camp de vacances « Apprentis policiers », d'une durée d'une semaine;

CONSIDÉRANT QUE le conseil et le Service de police reconnaissent la difficulté à attirer des jeunes de Mont-Tremblant à la carrière de policier et souhaite parrainer 5 jeunes ayant démontré un comportement social exemplaire et promouvoir la carrière policière auprès de nos jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds des produits de la criminalité vise la prévention de la criminalité et l'encouragement à un comportement social exemplaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser le Service de police à parrainer 5 jeunes, de 12 à 14 ans de Mont-Tremblant, pour participer au Camp de vacances « Apprentis policiers », au coût total de 1 882,61 $, taxes en sus, payable par le Fonds des produits de la criminalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 25 mai 2010

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 25 mai 2010 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 05 132 **15. Dépôt de la correspondance**

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération accepte la correspondance suivante :

15.1 Suggestions concernant le projet de construction de l'hôtel de ville - 26-04-2010 et 10-05-2010 - madame Christine Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Monsieur Jacques Saint-Louis

- Il demande s'il y aura une règlementation obligeant le retrait des bacs de matières résiduelles du bord des rues dans le secteur du village.

Madame Christine Tremblay

- Elle explique sa lettre mentionnée au point 15.1 de l'ordre du jour et dépose des lettres d'appui.

initiales du maire

0707

initiales de la greffière

CA10 05 133 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

Initiales du maire
0560
Initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 juin 2010** à **19 h 32**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

TIRAGE DE CERTIFICATS CADEAUX POUR LE GOLF LE MAÎTRE

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 10 mai 2010;

4. Règlements

4.1 Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme - avis de motion;

4.2 Règlement (2010)-102-7 modifiant le règlement de zonage relativement à la distance entre un système de traitement des eaux usées et la ligne naturelle des hautes eaux :

4.2.1 Avis de motion;

4.2.2 Adoption du projet de règlement;

4.3 Règlements modifiant la réglementation d'urbanisme relativement à l'agrandissement du casino - adoption des projets de règlements :

4.3.1 Règlement (2010)-100-3 modifiant le plan d'urbanisme;

4.3.2 Règlement (2010)-102-8 modifiant le règlement de zonage;

4.3.3 Règlement (2010)-106-2 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale;

4.4 Règlements modifiant la réglementation d'urbanisme relativement à l'agrandissement du casino - avis de motion :

4.4.1 Règlement (2010)-100-3 modifiant le plan d'urbanisme;

4.4.2 Règlement (2010)-102-8 modifiant le règlement de zonage;

4.4.3 Règlement (2010)-106-2 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

14 juin 2010

5. Administration

5.1 Gestion des usages et des accès publics aux plans d'eau - mandat de services professionnels - comité de sélection;
5.2 Convention de bail - utilisation d'un terrain riverain au lac Tremblant;
5.3 Tournoi de golf bénéfique - participation;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche d'animateurs - camp d'été 2010;
6.2 Remplacement temporaire d'un inspecteur en bâtiment;
6.3 Embauche d'un inspecteur en bâtiment;
6.4 Embauche d'un coordonnateur - camp d'été 2010;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;
7.3 Intégration aqueduc - égout géomatique - acquisition de logiciels informatiques;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :
8.1.1 1387, montée Kavanagh - empiètement en marge arrière;
8.1.2 2350, chemin du Village - empiètement en marge avant;
8.1.3 Montée Ryan - réduction de largeur de bâtiments;
8.1.4 155, rue Harrisson - empiètements en marges latérales et réduction de l'espace naturel;
8.1.5 Retiré (333, chemin du Lac-Tremblant-Nord - réduction de la rive);
8.1.6 522, chemin Desmarais - augmentation de la longueur d'un quai;
8.1.7 Rue Labelle - réduction de marges et absence de plantation d'arbres;
8.1.8 Retiré (640, rue Desmarais - empiètement en rive);
8.1.9 194, chemin de l'Ermite - réduction de la rive;
8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme :
8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 25 mai 2010;
8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 25 mai 2010;
8.2.3 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 19 septembre 2007;
8.3 Le Franceschini - entente cadre - demande de modification;
8.4 Gestion Stében inc. - entente de report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels et requête pour la réalisation de travaux municipaux;
8.5 Retiré;
8.6 Demande de changement à la réglementation - JMF Laurentides - ajout d'usages commerciaux dans la zone V-1038;
8.7 Retiré;
8.8 Plan image d'un projet majeur de type projet intégré - lot 4 119 561 du cadastre du Québec - 9159-6387 Québec inc. - montée du Curé-Labelle;
8.9 Chaîne de valeur de l'industrie touristique - mandat de services professionnels;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

14 juin 2010

9. Travaux publics

9.1 Pavage 2010 - attribution de contrat;
9.2 Travaux d'aménagements - attribution de contrats :
9.2.1 Parc du centre des loisirs;
9.2.2 Parc Saute-Mouton;
9.2.3 Parc du Champ-Boisé;
9.2.4 Parc du Mont-Plaisant;
9.3 Fourniture et installation de modules de jeux - attribution de contrat - Parc du Ruisseau-Noir;

10. Environnement

10.1 Achat de barils récupérateurs d'eau de pluie supplémentaires;
10.2 Contrôle biologique des insectes piqueurs 2011-2012-2013 - mandat de services professionnels - formation d'un comité de sélection;

11. Culture & Loisirs

11.1 Marché d'été 2010 - protocole d'entente;
11.2 Camp d'été 2010 - transport par autobus - attribution de contrat;
11.3 Retiré;
11.4 Carrefour Bois Chantants (Festival classique des Hautes-Laurentides) - entente de soutien technique;
11.5 Module d'inscription et de paiement en ligne;

12. Police

12.1 Organismes reconnus en vertu du règlement (2010)-120;

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 14 juin 2010;

15. Dépôt de la correspondance

15.1 Dépôt des rapports financiers de l'année 2009 - 15 mai 2010 - MRC des Laurentides;
15.2 Simultanéité des élections scolaires et municipales - 6 mai 2010 - Commission scolaire des Laurentides.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

initiales du maire
0563
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

14 juin 2010

CM10 06 166 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM10 06 167 **3.1 Séance du 10 mai 2010**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 10 mai 2010 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM10 06 168 **4.1 Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme - avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2010)-121 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

4.2 Règlement (2010)-102-7 modifiant le règlement de zonage relativement à la distance entre un système de traitement des eaux usées et la ligne naturelle des hautes eaux

CM10 06 169 **4.2.1 Avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2010)-102-7 modifiant le règlement de zonage relativement à la distance entre un système de traitement des eaux usées et la ligne naturelle des hautes eaux aux fins que l'implantation d'un système de traitement des eaux usées ne puisse jamais être moindre que celle prescrite au règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

CM10 06 170 **4.2.2 Adoption du projet de règlement**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides connaît depuis plusieurs années un fort développement de la villégiature riveraine;

CONSIDÉRANT QU' au cours des dernières années, l'apparition des cyanobactéries dans les lacs et cours d'eau du Québec est de plus en plus fréquente, et que la région des Laurentides est la région où l'on compte le plus grand nombre de lacs affectés, dont plusieurs d'entre eux se retrouvent sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la concentration des résidences et de leurs installations septiques multiplie les risques d'eutrophisation et de contamination des lacs par l'augmentation du volume des rejets;

CONSIDÉRANT QUE l'apparition de fleurs d'eau de cyanobactéries démontre une accélération du processus d'eutrophisation des lacs;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux des résidences isolées (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.8) a été conçu en fonction de résidences dispersées sur le territoire et non de secteurs résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE la capacité de rétention du phosphore dans le sol naturel est augmentée lorsque la distance entre le champ d'épuration et le milieu récepteur hydrique est augmentée et qu'en conséquence il y a lieu d'adopter des règles d'implantation plus restrictives à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage (2008)-102 adopté en concordance au schéma d'aménagement révisé constitue une première étape d'une vision à long terme visant une protection accrue de nos lacs, cours d'eau et milieux humides dans une stratégie de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ultérieurs de la stratégie de développement durable de la MRC des Laurentides apporteront d'autres mesures de protection dans une vision plus globale et visant une meilleure gestion par bassin versant;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 18 juin 2008, de la modification au schéma d'aménagement révisé (règlement no 228-2008) visant à renforcer les dispositions applicables à la protection des rives des lacs, des cours d'eau et des milieux humides dans le but d'amenuiser les apports en phosphore et autres nutriments;

CONSIDÉRANT l'article 1750 du règlement de zonage (2008)-102, lequel prescrit la nécessité qu'un nouveau système de traitement des eaux usées ou toute partie d'un tel système non étanche devant desservir un nouveau bâtiment respecte une distance minimale de 30 mètres soit, une distance minimale supérieure à ce qui est prescrit au règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8), nécessitant ainsi une approbation du ministre en vertu de l'article 124 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour qu'elle ait force de loi;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage (2008)-102 adopté en concordance à la modification au schéma d'aménagement révisé numéro 228-2008 et entré en vigueur le 26 janvier 2008 lequel prescrit à son article 1750 une disposition similaire à celle de l'article 12 du règlement 228-2008 faisant en sorte qu'il serait possible d'implanter le système sanitaire en deçà des distances prescrites au règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de corriger le texte de l'article 1750 du règlement de zonage afin de préciser que dans tous les cas, l'implantation du système de traitement des eaux usées ne pourra jamais être en deçà des distances prescrites au règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

CONSIDÉRANT QUE cette correction est nécessaire au complément de la demande à la ministre relative à l'approbation de la disposition du 30 mètres plus sévère que le règlement provincial;

CONSIDÉRANT QUE sans autorisation ministérielle, cette disposition n'a plus de valeur légale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2010)-102-7 modifiant le règlement de zonage relativement à la distance entre un système de traitement des eaux usées et la ligne naturelle des hautes eaux.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 12 juillet 2010, à 19 h 30, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Règlements modifiant la réglementation d'urbanisme relativement à l'agrandissement du casino - adoption des projets de règlements

CM10 06 171 **4.3.1 Règlement (2010)-100-3 modifiant le plan d'urbanisme**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2010)-100-3 modifiant le plan d'urbanisme relativement à l'agrandissement du casino.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 12 juillet 2010, à 19 h 30, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 06 172 **4.3.2 Règlement (2010)-102-8 modifiant le règlement de zonage**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2010)-102-8 modifiant le règlement de zonage relativement à l'agrandissement du casino.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 12 juillet 2010, à 19 h 30, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 06 173 **4.3.3 Règlement (2010)-106-2 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2010)-106-2 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'agrandissement du secteur de PIIA 09 - Versant Soleil.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 12 juillet 2010, à 19 h 30, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Règlements modifiant la réglementation d'urbanisme relativement à l'agrandissement du casino - avis de motion

CM10 06 174 **4.4.1 Règlement (2010)-100-3 modifiant le plan d'urbanisme**

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2010)-100-3 modifiant le plan d'urbanisme.

CM10 06 175 **4.4.2 Règlement (2010)-102-8 modifiant le règlement de zonage**

Avis de motion est donné par monsieur Kevin Ratcliffe à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2010)-102-8 modifiant le règlement de zonage.

CM10 06 176 **4.4.3 Règlement (2010)-106-2 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale**

Avis de motion est donné par monsieur Kevin Ratcliffe à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2010)-106-2 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

5. Administration

CM10 06 177 **5.1 Gestion des usages et des accès publics aux plans d'eau - mandat de services professionnels - comité de sélection**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant doit procéder à un appel d'offres pour la gestion des usages et des accès publics aux plans d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles décrites dans la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE suivant les règles d'adjudication du contrat, le conseil doit former un comité de sélection d'au moins trois personnes, autres que des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'approuver la grille d'évaluation et d'autoriser la formation d'un comité de sélection pour un mandat de services professionnels relatif à la gestion des usages et des accès publics aux plans d'eau composé de monsieur Réjean Doré, du directeur du Service de l'environnement, de la directrice générale adjointe du Secteur du Village et des Lacs ainsi que de la greffière ou la greffière adjointe agissant comme secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 06 178 **5.2 Convention de bail - utilisation d'un terrain riverain au lac Tremblant**

CONSIDÉRANT QU' il convient de conclure une entente avec le propriétaire relativement à l'aménagement et l'utilisation d'un terrain à des fins de parc public au lac Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'un bail avec monsieur Gilles Graton et le versement des sommes prévues au bail (poste budgétaire 02-701-50-512).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 06 179 **5.3 Tournoi de golf bénéfique - participation**

CONSIDÉRANT QU' un tournoi est organisé au bénéfice du Club de patinage artistique;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le conseiller Pierre Labonté à représenter la Ville au tournoi de golf Classique Grand Lodge qui aura lieu le vendredi 18 juin 2010 et que la trésorière soit autorisée à payer 145 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM10 06 180 **6.1 Embauche d'animateurs - camp d'été 2010**

CONSIDÉRANT l'affichage de postes;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription de plus de 380 jeunes est attendue pour le camp d'été 2010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche des animateurs suivants pour une période maximale de 8 semaines et conditionnellement à l'obtention d'une preuve de fréquentation d'une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours :

- Mesdames Annabelle Boivin, Marie-Laurence Guay, Anabel B. Boivin, Sabrina Parisien, Daphné Soucy, Catherine Jasmin, Laurence Gervais, Mélissa Paquette, Maribel Vézina, Virginie Lirette, Darianne Sanche, Vanessa Gauthier Bisson, Véronique Lambert-Obry et messieurs Alexandre Lefrançois, Philippe Hébert,

Anthony Marier, Jimmy Rainville, Maxime Nantel Labelle, Xavier Langevin au taux horaire de 9,50 $;

- Mesdames Caroline Bond Levert, Arielle Forget, Valérie Grenier-Paquette, Sasha Lemaire St-Gelais, Valérie St-Georges et messieurs Frédéric Bell, Samuel Bertrand et Mathieu-Alexandre Meyer au taux de 9,75 $;

- Mesdames Sarah Coutu, Chloé Gélinas-Séguin, Catherine Provost, Geneviève Galipeau et messieurs Matthieu Boivin, Yoann Charlebois-Perreault, Cédric Charlebois-Perreault, Olivier Coutlée, Gabriel Gervais, Patrick Leduc, Félix Perreault, Miguel Tremblay et Manuel Vézina au taux de 10 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 06 181 **6.2 Remplacement temporaire d'un inspecteur en bâtiment**

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de combler le poste d'inspecteur en bâtiments vu le départ temporaire en congé de maternité de la détentrice de ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Mathieu Payette à titre d'inspecteur en bâtiment pour le Service de l'urbanisme pour un remplacement temporaire à compter du 14 juin 2010 pour se terminer le 3 septembre 2010, selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 06 182 **6.3 Embauche d'un inspecteur en bâtiment**

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Jean-François Meloche;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Pierre-Marc Beaulieu à titre d'inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme à compter du 14 juin 2010, selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 06 183 **6.4 Embauche d'un coordonnateur - camp d'été 2010**

CONSIDÉRANT le nombre d'enfants inscrits au camp d'été et afin d'assurer la santé et la sécurité de la clientèle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche d'un cinquième coordonnateur pour le camp d'été 2010, soit monsieur Cédric Gélinas-Séguin au taux horaire de 12,25 $ pour une période maximale de 9 semaines.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation d'une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM10 06 184

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2010 au montant de 82 946,42 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 06 185

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 21 784,43 $, dont l'engagement pour Équipements NCN qui sera assumé par les réserves d'aqueduc et d'égout de l'ancienne ville de Saint-Jovite et de Mont-Tremblant, et les factures de Matériaux Claude Forget et de Chapiteau du monde qui seront payées par le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 06 186

7.3 Intégration aqueduc-égout géomatique - acquisition de logiciels informatiques

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire améliorer la gestion des réseaux d'égout et d'aqueduc à l'aide de la tenue d'un historique des réparations, la gestion des composantes, de produire des statistiques sur les réseaux et les délais d'intervention et d'effectuer des travaux préventifs;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition des modules « égout » et « aqueduc et bornes d'incendie » permettrait une utilisation optimale du gestionnaire municipal;

CONSIDÉRANT les dispositions du 6e alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* décrétant que les dispositions des articles 573 et 573.1 relatives aux règles d'adjudication des contrats par soumission et l'invitation ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et qui vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser l'acquisition des modules « égout » et « aqueduc et bornes d'incendie » du logiciel du gestionnaire municipal selon la proposition de PG Solutions, du 12 mai 2010, au coût de 11 755 $, taxes en sus (projet 2010-57), le transfert de données ainsi qu'une banque d'heures de formation et d'implantation au coût de 10 680 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-410-00-454 et 02-410-00-414), de même que le contrat d'entretien annuel au coût de 3 220 $, taxes en sus (poste

budgétaire 02-410-00-529), le tout payable par les réserves aqueduc et égout des secteurs Saint-Jovite et Village.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 1387, montée Kavanagh - empiètement en marge arrière

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-064) vise à autoriser l'implantation d'un garage isolé projeté à 1,52 m de la ligne arrière alors qu'il devrait être à 7,50 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CV2010-057)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 2350, chemin du Village - empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-069) vise à autoriser l'implantation d'un agrandissement à 3,05 m de la ligne avant alors qu'il devrait être à 8 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2010-047)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 Montée Ryan - réduction de largeur de bâtiments

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-070) vise à autoriser que la largeur de bâtiments existants et projetés soit de 5,87 m plutôt que de 7 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2010-045)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 155, rue Harrisson - empiètements en marges latérales et réduction de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-074) vise à autoriser :

- qu'un bâtiment projeté soit à 5,72 m de la ligne latérale alors qu'il devrait être à 6 m;
- que les 2 marges latérales totalisent 11,6 m alors que ce total devrait être de 12 m;
- que l'espace naturel soit de 48 % plutôt que 70 %.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement et en partie cette demande. (CT2010-052)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 Retiré (333, chemin du Lac-Tremblant-Nord - réduction de la rive)

8.1.6 522, chemin Desmarais - augmentation de la longueur d'un quai

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-083) vise à autoriser que la longueur d'un quai soit de 28,5 mètres plutôt que 15.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CT2010-046)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 Rue Labelle - réduction de marges et absence de plantation d'arbres

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-084) vise à autoriser, dans le cadre d'un projet de construction d'une habitation multifamiliale :

- une marge latérale de 1,48 m plutôt que 2 m;
- un total des marges latérales de 2,98 m plutôt que 4 m;
- une marge latérale pour une galerie de 0,4 m plutôt que 1,5 m;
- l'absence de plantation d'arbres dans l'aire d'isolement au lieu d'un arbre pour chaque 7 m linéaires;
- une aire d'isolement le long du mur arrière de 1,25 m plutôt que 2,50 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2010-059)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 Retiré (640, rue Desmarais - empiètement en rive)

8.1.9 194, chemin de l'Ermite - réduction de la rive

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-086) dans le cadre d'agrandissement d'un projet vise à réduire la marge de la rive du lac Tremblant à 24,25 m alors qu'elle devrait avoir une profondeur de 30 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CT2010-054)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme

CM10 06 187 **8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 25 mai 2010**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour la propriété située au 1387, montée Kavanagh ainsi que pour un terrain non construit sur la rue Labelle pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 3560, rue Léonard, 913 et 929, rue Labelle, 414 et 961, rue de Saint-Jovite ainsi que pour des terrains non construits situés sur la rue Labelle et sur la rue Suppère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 25 mai 2010 portant les numéros CV2010-057 à CV2010-065.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 06 188

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 25 mai 2010

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 522, chemin Desmarais, 2350, chemin du Village, 155, rue Harrison, 194, chemin de l'Ermite ainsi que pour des propriétés sur la montée Ryan pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 155, rue Harrison, 194, chemin de l'Ermite, 872, chemin des Skieurs, 110, rue Bondurand et 2372, rue Labelle ainsi que sur le chemin de l'Aventure;

CONSIDÉRANT les demandes de retrait, par les consultants, des projets d'agrandissement assujettis à un PIIA et requérant une dérogation mineure pour le 640, chemin Desmarais et le 333, chemin du Lac-Tremblant-Nord;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 25 mai 2010 portant les numéros CT2010-044 à CT2010-047, CT2010-052 et CT2010-053 et CT2010-055 à CT2010-058;

D' entériner la recommandation CT2010-054 (dérogation mineure pour le 194, chemin de l'Ermite) en retirant la première condition concernant la servitude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 06 189

8.2.3 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 19 septembre 2007

CONSIDÉRANT l'étude d'un dossier relativement à la toponymie afin de nommer des voies de circulation dans le projet Sérénité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'entériner la recommandation du comité de la ville de Mont-Tremblant incluse au procès-verbal du 19 septembre 2007 portant le numéro CV2007-113 en nommant de la façon suivante :

- *« Allée de la Sérénité »*, l'allée véhiculaire contournant le lac artificiel;
- *« Allée de la Quiétude* », l'allée véhiculaire située sur le lot 4 066 796 du cadastre du Québec;

- *« Allée Paisible »,* la nouvelle allée située à l'intersection de la rue des Pionniers et identifiée par les lots 4 578 085 et 4 607 448 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 06 190

8.3 Le Franceschini - entente cadre - demande de modification

CONSIDÉRANT QU' une entente cadre est intervenue le 10 novembre 2008 entre la Ville et 3054136 Nova Scotia Company pour la réalisation du développement de l'hôtel-spa le Franceschini;

CONSIDÉRANT QU' une demande datée du 15 avril 2010 a été adressée par le promoteur afin de prolonger un délai prévu à l'article 8 de cette entente, délai pendant lequel la Ville s'engage à ne pas apporter de modifications à son règlement de zonage qui pourraient compromettre la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE la demande est motivée par la situation économique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte de modifier l'article 8 de l'entente avec 3054136 Nova Scotia Company et prolonge jusqu'au 30 avril 2012 le délai pour le dépôt d'une demande de permis ou de PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 06 191

8.4 Gestion Stében inc. - entente de report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels et requête pour la réalisation de travaux municipaux

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la réforme cadastrale sur 74 % du territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE Gestion Stében inc. a déposé le 20 avril 2010 une demande d'opération cadastrale préparée par l'arpenteur-géomètre monsieur Guy Barbe, en date du 21 janvier 2010, portant les numéros de dossier 10-011 de la minute 17 850;

CONSIDÉRANT QUE deux lots identifiés au plan de cadastre doivent faire l'objet d'une entente de report concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espace naturels;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur souhaite céder à la Ville à des fins de contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels un lot résiduel qui portera le numéro 4 597 458;

CONSIDÉRANT QU' une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 31 mai 2010 par Gestion Stében inc. pour la construction d'environ 340 m de chemin;

CONSIDÉRANT QUE la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément au plan préparé par monsieur Serge Ouimette en date du 27 mai 2010 et conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la demande déposée par Gestion Stében inc. et autorise la conclusion d'une entente de report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour les futurs lots 4 610 002 et 4 610 004;

QUE le conseil refuse l'offre du promoteur de céder le futur lot 4 597 458 à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels;

D' accepter la requête déposée par Gestion Stében inc. relative à la construction d'environ 340 m de chemin conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Retiré

CM10 06 192

8.6 Demande de changement à la réglementation - JMF Laurentides - ajout d'usages commerciaux dans la zone V-1038

CONSIDÉRANT QU' une demande a été formulée afin d'ajouter les usages « Habitation unifamiliale (H-1) », « Commerce de récréation extérieur non motorisé (C-6) », « Commerce de restauration (C-7) » et « Commerces d'hébergement léger et moyen (C-8) » résidentiels et commerciaux dans la zone V-1038, plus précisément sur une partie du lot 427, du canton De Salaberry;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE refuser la demande de modification à la réglementation visant l'ajout d'usages commerciaux dans la zone V-1038 pour les motifs suivants :

- les zones de villégiature ont fait l'objet d'une attention particulière dans la confection des règlements, il y a lieu d'y maintenir la quiétude et à cette fin de maintenir une ségrégation au profit des usages « habitation unifamiliale »;
- le maintien de cette quiétude est un facteur de rétention chèrement primé par les villégiateurs au même titre que la qualité de l'environnement;
- les villégiateurs contribuant à l'économie locale à titre de contribuables, mais aussi à titre de clients pour les commerces et services;
- les activités commerciales en zone de villégiature engendrent des inconvénients dans le voisinage et elles font concurrence aux activités commerciales du centre-ville et du village;

- les usages récréatifs, de restauration et d'hébergement sont privilégiés en bordure des axes de la montée Ryan et du futur axe central correspondant respectivement aux aires d'affectations Touristique mixte (TM) et Touristique villégiature (TV).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Retiré

CM10 06 193

8.8 Plan image d'un projet majeur de type projet intégré - lot 4 119 561 du cadastre du Québec - 9159-6387 Québec inc. - montée du Curé-Labelle

CONSIDÉRANT QU' une demande d'acceptation d'un plan image pour un projet majeur de type projet intégré datée du 21 janvier 2010 a été déposée par le propriétaire pour une partie du lot 4 119 561, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le plan image est conforme à la règlementation applicable et que le plan directeur des parcs et sentiers ne prévoit pas de parcs ni de sentiers dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte le plan image de 9159-6387 Québec inc., conformément au projet de lotissement réalisé par l'arpenteur-géomètre monsieur Dominique Fecteau, portant le numéro 57 466-C, minute 3 011 et daté du 25 mars 2010 aux conditions suivantes :

QUE la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels soit versée en argent;

QUE des tests de sol pour les 12 installations sanitaires projetées soient déposés avant l'émission d'un certificat de conformité pour la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

L'acceptation du plan image ne dispense pas le promoteur de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsque applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 06 194

8.9 Chaîne de valeur de l'industrie touristique - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE le CLD a attribué un mandat sur le potentiel de développement des espaces industriels du territoire de la MRC des Laurentides et dans lequel la chaîne de valeurs de l'industrie touristique est questionnée pour l'ensemble du territoire et principalement, sur celui de la Ville de Mont-Tremblant en regard du créneau envisagé pour son développement industriel;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de l'alinéa 6 d) de l'article 7 de la Politique d'achat adoptée par le *Règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville*, le conseil peut, dans l'intérêt de la Ville, mandater un professionnel qui jouit d'une expertise particulière dans un domaine spécifique et qu'en l'espèce la firme PBA Économistes conseil possède cette expertise étant donné l'actuel mandat avec le CLD;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE mandater la firme PBA Économistes conseil pour un montant de 19 841,06 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service datée du 8 juin 2010 (poste budgétaire 02-610-00-419), pour identifier les biens de consommation de l'industrie touristique susceptibles de passer le test de la faisabilité économique et financière en vue de leur fabrication locale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance est suspendue à 19 h 59 et reprend à 20 h 01.

9. Travaux publics

CM10 06 195

9.1 Pavage 2010 - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux de réfection sur différents chemins et rues de son territoire, travaux incluant de la pulvérisation, et la fourniture et pose de gravier et revêtement bitumineux;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix du contrat	Option 3 Chemin des Tourelles	Option 5 Lac-Dufour partie 2	Option 6 Lac-Dufour partie 3 (pour 430 m)	TOTAL
Asphalte Desjardins inc.	561 951,18 $	37 645,90 $	84 078,80 $	60 310,40 $	743 986,28 $
Sintra	575 895,00 $	38 968,00 $	80 207,50 $	56 783,00 $	751 853,50 $
Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.	577 689,50 $	41 293,00 $	84 375,00 $	59 958,00 $	763 315,50 $
Les Entreprises Guy Desjardins inc	604 993,92 $	41 905,50 $	87 516,65 $	62 552,00 $	796 968,07 $
Les Équipements d'Excavation Quatre-Saisons inc.	654 342,30 $	47 310,00 $	96 147,50 $	68 357,00 $	866 156,80 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Asphalte Desjardins inc., au montant total de 743 986,28 $, taxes en sus, pour le pavage des chemins du Lac-Mercier et Desmarais (partie 1), le pavage de l'accès et du stationnement du terrain de soccer rue de l'Iris, le pavage du stationnement du poste de police et du stationnement du parc des chutes, le projet de dalot sur le chemin de la Forêt, le pavage du chemin des Tourelles (option 3), le pavage du chemin du Lac-Dufour partie 2 (option 5) et partie 3 (option 6 pour une longueur de 430 mètres), conformément aux documents d'appel d'offres 2010-21.

Projet	Lieu	Payable par	Montant
2010-82	chemin du lac-Mercier	surplus libre accumulé	320 871,00 $
2010-87	chemin Desmarais	surplus libre accumulé	97 975,28 $
2008-58	terrain de soccer	fonds de parcs	73 088,31 $
2010-10	poste de police	surplus libre accumulé de l'agglomération	32 604,54 $

2010-43	parc des Chutes	fonds de parcs	29 908,30 $
2010-88	dalot chemin de la Forêt	surplus libre accumulé	7 503,75 $
2010-86	chemin des Tourelles	surplus libre accumulé	37 645,90 $
2010-84	chemin du Lac-Dufour	surplus libre accumulé	84 078,80 $
2010-84	chemin du Lac-Dufour	surplus libre accumulé	60 310,40 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Travaux d'aménagements - attribution de contrats

CM10 06 196 **9.2.1 Parc du centre des loisirs**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux d'aménagements paysagers incluant le remplacement de modules de jeux pour le parc du centre des loisirs situé sur la rue du Couvent;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux d'aménagement et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes en sus)
Levert Paysage	67 978,15 $
Les Entreprises Bernard Sigouin inc.	75 580,85 $
Paysagistes Northland inc.	76 998,25 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Levert Paysage pour la réalisation des travaux d'aménagements paysagers incluant le remplacement de modules de jeux pour le parc du centre des loisirs, au montant de 67 978,15 $, taxes en sus (projet 2010-40, payable par le fond de parcs), conformément aux documents d'appel d'offres préparés par la firme Karyne Architecte Paysagiste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 06 197 **9.2.2 Parc Saute-Mouton**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux d'aménagements paysagers incluant la mise à niveau de modules de jeux pour le parc du Saute-Mouton situé sur la rue Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux d'aménagements et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes en sus)
Paysagistes Northland inc.	68 833,50 $
Levert Paysage	73 974,13 $
Les Entreprises Bernard Sigouin inc.	79 073,00 $
Créations Aqua Terra inc.	85 211,33 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Paysagistes Northland inc. pour la réalisation des travaux d'aménagements paysagers incluant la mise à niveau de modules de jeux pour le parc du Saute-Mouton, au montant de 68 833,50 $, taxes en sus (projet 2010-42, payable par le fond de parcs), conformément aux documents d'appel d'offres préparés par la firme Karyne Architecte Paysagiste et conditionnellement au remplacement du chèque de cautionnement de soumission pour qu'il corresponde à 10 % du montant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 06 198 **9.2.3 Parc du Champ-Boisé**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux d'aménagements paysagers incluant le remplacement de modules de jeux pour le parc du Champ-Boisé situé sur la rue des Champs;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux d'aménagement et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	**Prix (taxes en sus)**
Levert paysage	37 318,26 $
Paysagistes Northland inc.	39 289,75 $
Créations Aqua Terra inc.	41 657,90 $
Les Entreprises Bernard Sigouin inc.	45 390,55 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Levert Paysage pour la réalisation des travaux d'aménagements paysagers incluant le remplacement de modules de jeux pour le parc du Champ-Boisé au montant de 37 318,26 $, taxes en sus (projet 2010-39, payable par le fond de parcs), conformément aux documents d'appel d'offres préparés par la firme Karyne Architecte Paysagiste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 06 199 **9.2.4 Parc du Mont-Plaisant**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux d'aménagements paysagers pour le parc du Mont-Plaisant situé sur la rue du Couvent;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux d'aménagement et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes en sus)
Paysagistes Northland inc.	61 231,94 $
Entreprises Bernard Sigouin inc.	66 397,50 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Paysagistes Northland inc. pour la réalisation des travaux d'aménagements paysagers pour le parc du Mont-Plaisant au montant de 61 231,94 $, taxes en sus (projet 2010-74, payable par le fond de parcs), le tout conformément à la proposition datée du 19 mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 06 200 **9.3 Fourniture et installation de modules de jeux - attribution de contrat - Parc du Ruisseau-Noir**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise en place d'une balançoire et d'une glissoire dans le parc du Ruisseau-Noir;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux d'aménagement et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes en sus)
Multi-Jeux Marlin	7 455 $
Techsport Équipement récréatif	9 948 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Multi-Jeux Marlin, pour la fourniture et l'installation d'une balançoire et d'une glissoire au parc du Ruisseau-Noir, au montant de 7 455 $, taxes en sus (projet 2010-75, payable par le fond de parcs), le tout conformément à la proposition datée du 8 février 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM10 06 201 **10.1 Achat de barils récupérateurs d'eau de pluie supplémentaires**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a acquis au printemps dernier 50 barils récupérateurs d'eau de pluie qu'ils ont tous été distribués aux citoyens en ayant fait la demande;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'acquérir des barils supplémentaires afin de répondre à la demande des citoyens pour cet équipement d'économie d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser l'acquisition de 50 barils récupérateurs d'eau de pluie de modèle « Écopluie » de la firme Alter-Éco au montant de 3 450 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-452-10-695), et de les distribuer aux citoyens qui en feront la demande, au montant de 20 $, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 06 202

10.2 Contrôle biologique des insectes piqueurs 2011-2012-2013 - mandat de services professionnels - formation d'un comité de sélection

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à un appel d'offres pour la fourniture de services professionnels en contrôle biologique des insectes piqueurs pour la période 2011-2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE suivant les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles décrites à cette loi;

CONSIDÉRANT QUE suivant les règles d'adjudication du contrat, le conseil doit former un comité de sélection d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la grille d'évaluation préparée par le Service de l'environnement et forme un comité de sélection composé de madame Christine Tremblay, citoyenne, du responsable des services techniques du Service des travaux publics, du directeur du Service de l'environnement et de la greffière ou greffière adjointe, agissant à titre de secrétaire du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM10 06 203

11.1 Marché d'été 2010 - protocole d'entente

CONSIDÉRANT QUE la Ville organise un marché public dans le Secteur du Village au cours de l'été 2010 en collaboration avec les Marchés agroalimentaires des Hautes Laurentides et la Chambre de commerce de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec les Marchés agroalimentaires des Hautes Laurentides et la Chambre de commerce de Mont-Tremblant comprenant notamment une contribution de 7 000 $ (poste budgétaire 02-629-00-499), pour l'organisation et la mise en place du marché d'été.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 06 204

11.2 Camp d'été 2010 - transport par autobus - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE les activités journalières du camp d'été se déroulent sur trois sites, soit la polyvalente Curé-Mercure, le Domaine Saint-Bernard et la Salle des loisirs (secteur du Village);

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs a procédé à un appel d'offres sur invitation pour un service de transport par autobus et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat de transport pour le camp d'été 2010 à l'entreprise Autobus Le Promeneur inc. pour un montant de 37 815 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-55-497), pour le transport journalier et les sorties, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Retiré

CM10 06 205

11.4 Carrefour Bois Chantants (Festival classique des Hautes-Laurentides) - entente de soutien technique

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités culturelles et de loisirs et qu'elle fournit un soutien technique à différents organismes afin de les aider dans l'organisation et la gestion de ces activités ou partie de celles-ci;

CONSIDÉRANT QU' une autorisation en vertu des règlements municipaux est nécessaire dans certains cas;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la présentation de concerts les 24 juillet et 1er août 2010 dans le cadre du Festival classique des Hautes-Laurentides et de conclure à cet effet une entente de soutien technique avec le Carrefour Bois Chantants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 06 206

11.5 Module d'inscription et de paiement en ligne

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs est responsable de la prise d'inscriptions pour diverses activités;

CONSIDÉRANT QU' il serait avantageux d'offrir aux citoyens la possibilité de s'inscrire en ligne aux diverses activités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE mandater la firme PG solutions pour rendre accessible le module d'inscription en ligne et procéder à l'installation du module de paiement en ligne d'Activitek pour un montant total de 5 915 $, taxes en sus (projet 2010-76), payable par surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CM10 06 207 **12.1 Organismes reconnus en vertu du règlement (2010)-120**

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2010)-120 régissant les colporteurs prévoit la reconnaissance d'organismes œuvrant sur le territoire de la ville afin de leur permettre d'exercer leurs activités de financement sans avoir à obtenir un permis et à défrayer les coûts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE reconnaître, aux fins de l'application des dispositions de 4e alinéa de l'article 7 du règlement (2010)-120, les organismes suivants :

- Tornade Jeunesse (Maison des Jeunes);
- Chevaliers de Colomb, conseil 2377 (Guignolée).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 14 juin 2010

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 14 juin 2010 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Dépôt de la correspondance

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la correspondance suivante :

15.1 Dépôt des rapports financiers de l'année 2009 - 15 mai 2010 - MRC des Laurentides;

15.2 Simultanéité des élections scolaires et municipales - 6 mai 2010 - Commission scolaire des Laurentides.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

14 juin 2010

- **Madame Louise Lefebvre, résidente**
Elle demande au conseil d'accepter la cession de la rue Lavigne.

- **Monsieur Champagne, président de l'association du Lac-Gauthier**
Il demande où en sont rendus les projets suivants :
  - Axe central;
  - Chemin le Boulé Ouest;
  - Politique d'accès aux lacs;
  - Le pavage du chemin du lac Gauthier.

- **Monsieur Louis Joncas, paysagiste Northland**
Il indique au conseil la problématique avec l'émission des permis en matière de professionnels requis et de délais.

CM10 06 208 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire
0708
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **28 juin 2010** à **19 h 30**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

PRÉSENTATION DE CERTIFICATS POUR POMPIERS II

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 25 mai 2010;

4. Règlement

4.1 Règlement (2010)-A-15-2 modifiant le règlement (2007)-A-15 modifiant le règlement sur la paix publique, la circulation et le stationnement - adoption;

5. Administration

5.1 Tournois de golf bénéfiques - participation;

5.2 Remplacement d'un représentant de la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord au conseil d'agglomération et sur le comité des travaux publics;

5.3 Fiducie du Domaine St-Bernard - protocole d'entente;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche d'étudiants - Service des travaux publics;

6.2 Embauche d'un préposé temporaire aux prêts - Service de la culture et des loisirs;

6.3 Abolition de la fonction de mécanicien de machinerie fixe - Service de la culture et des loisirs;

6.4 Lettres d'entente 2010-01 et 2010-02 - Fraternité des policiers;

6.5 Remplacement temporaire d'un commis à la paie;

6.6 Formation d'un comité de négociation - Fraternité des policiers;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

7.3 Acquisition de logiciels informatiques - éclairage de rue;

7.4 Assurance des frais juridiques - renouvellement;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Retiré;

9.2 Fourniture de produits pétroliers - attribution de contrat;

9.3 Camions 6 roues - attribution de contrat;

9.4 Acquisition d'une dégeleuse - attribution de contrat;

9.5 Acquisition d'une remorque fermée pour la dégeleuse - attribution de contrat;

9.6 Trottoirs 2010 - attribution de contrat;

9.7 Retiré;

9.8 Entrées de Ville - travaux d'aménagement paysager - acceptation provisoire;

9.9 Remplacement du système de réfrigération et de chauffage - travaux supplémentaires;

9.10 Travaux de remplacement du système de réfrigération et de chauffage à l'aréna - demande d'aide financière;

9.11 Fourniture de ponceaux - attribution de contrat;

9.12 Construction hôtel de ville - mandat de services professionnels en architecture et ingénierie;

9.13 Pavage 2010;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

11.1 Place de la Gare - modification de l'entente de service;

12. Police

12.1 Fourniture, installation, mise en service et entretien d'un système de radiocommunication voix - appel d'offres - formation d'un comité de sélection;

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 28 juin 2010.

15. Dépôt de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CA10 06 134 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA10 06 135 **3.1 Séance du 25 mai 2010**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 25 mai 2010, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA10 06 136 **4.1 Règlement (2010)-A-15-2 modifiant le règlement (2007)-A-15 modifiant le règlement sur la paix publique, la circulation et le stationnement - adoption**

La greffière résume le règlement.

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller Vincent Perreault à la séance du 25 mai 2010;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération adopte le RÈGLEMENT (2010)-A-15-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA PAIX PUBLIQUE, LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CA10 06 137 **5.1 Tournois de golf bénéfiques - participation**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs tournois de golf sont organisés au bénéfice d'organismes communautaires locaux;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' autoriser monsieur le maire Pierre Pilon à représenter la Ville au souper du tournoi de golf de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut qui aura lieu le mercredi 25 août 2010 et que la trésorière soit autorisée à payer 100 $ (poste budgétaire 02-110-01-346);

D' autoriser monsieur le maire Pierre Pilon à représenter la Ville lors du souper et monsieur le maire Jean Grégoire à représenter la Ville lors du souper et du tournoi de golf de la MRC des Laurentides qui aura lieu le mercredi 1er septembre 2010 et que la trésorière soit autorisée à payer 181,63 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 06 138 **5.2 Remplacement d'un représentant de la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord au conseil d'agglomération et sur le comité des travaux publics**

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 4 et 5 du décret 846-2005 à l'effet que le maire de la municipalité reconstituée de Lac-Tremblant-Nord siège au conseil d'agglomération et qu'un conseiller peut le remplacer en cas de vacance ou d'empêchement;

CONSIDÉRANT la résolution 2010-06-061 de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 10 du décret 846-2005 à l'effet que le conseil d'agglomération doit désigner sur chacun des comités et commissions au moins un membre du conseil de la municipalité reconstituée de Lac-Tremblant-Nord et qu'en l'occurrence, monsieur Jean Grégoire, maire de cette municipalité, a été nommé sur toutes les commissions et comités du conseil;

CONSIDÉRANT la discussion entre les maires;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE prendre acte de la nomination de monsieur Neal Rankin, maire suppléant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, pour le remplacement au conseil d'agglomération du maire de cette municipalité, en cas de vacance à son poste ou d'empêchement;

DE modifier la composition du comité des travaux publics par le remplacement de monsieur Jean Grégoire, nommé par la résolution CA09 11 261, par monsieur Neal Rankin, conseiller de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, à compter du 29 juin 2010 et jusqu'à son remplacement par résolution du conseil d'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 06 139 **5.3 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - protocole d'entente**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Tremblant, à laquelle a succédé, le 22 novembre 2000, la Ville de Mont-Tremblant, a créé le 20 novembre 2000 la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, une fiducie d'utilité sociale et a constitué, à cet égard, un patrimoine d'affectation fiduciaire pour le bénéfice de la collectivité en général de façon perpétuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Constituante a contracté, pour l'acquisition du Domaine St-Bernard, un emprunt de 4 825 000 $ sur 20 ans, par le règlement 99-11;

CONSIDÉRANT QUE la Constituante a le pouvoir de nommer les fiduciaires, qu'elle contribue annuellement au patrimoine par une subvention en capital et qu'elle s'est réservée un droit général de surveillance sur l'administration du Fiduciaire;

CONSIDÉRANT QUE le Fiduciaire détient la pleine administration du patrimoine d'affectation fiduciaire;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU :

D' autoriser le protocole d'entente à intervenir avec la Fiducie du Domaine Saint-Bernard visant à modifier temporairement, soit pour les années 2010 et 2011, le protocole d'entente signé le 17 mars 2004 entre les parties;

QUE la trésorière soit autorisée à verser à la Fiducie les sommes prévues selon les modalités indiquées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA10 06 140 **6.1 Embauche d'étudiants - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT l'affichage des postes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs Jérémy Paquin et Félix Morand Campeau à la voirie au taux horaire de 10 $ pour une période maximale de 1 280 heures.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation d'une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 06 141

6.2 Embauche d'un préposé temporaire aux prêts - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT le départ de Barbara Lafrenière, préposée aux prêts temporaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Sonia Van Houtte à titre de préposée temporaire aux prêts, pour le Service de la culture et des loisirs à compter du 28 juin 2010 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 06 142

6.3 Abolition de la fonction de mécanicien de machinerie fixe - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT QUE le système de réfrigération de l'aréna ne nécessite plus de surveillance par un mécanicien de machinerie fixe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder l'abolition de la fonction de mécanicien de machinerie fixe et de procéder à la mise à pied de monsieur Serge Perry en date du 29 mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 06 143

6.4 Lettres d'entente 2010-01 et 2010-02 - Fraternité des policiers

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion de la lettre d'entente 2010-01 avec la Fraternité des policiers de la Ville de Mont-Tremblant relative à l'inclusion de lunettes à lentilles interchangeables dans l'indemnité vestimentaire de même que la lettre d'entente 2010-02 relative au règlement du grief 2009-03-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 06 144

6.5 Remplacement temporaire d'un commis à la paie

CONSIDÉRANT le départ d'une commis temporaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder l'embauche de madame Diane Desrosiers pour occuper la fonction de commis à la paie pour un remplacement temporaire à durée indéterminée à compter du 29 juin 2010 et ce, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 06 145 **6.6 Formation d'un comité de négociation - Fraternité des policiers**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération souhaite que le maire de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord participe aux travaux du comité de négociation en raison de son expérience de négociateur au niveau international;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à la constitution d'un comité ayant pour mandat de représenter le conseil à la table de négociation pour le renouvellement de la convention collective avec la Fraternité des policiers et étant composé de Me Mario Lavoie de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, mandaté par la résolution CA10 05 119, du directeur du Service de police, de la directrice du Service des ressources humaines et de la directrice du Service des finances ainsi que de monsieur Jean Grégoire, maire de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA10 06 146 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2010 au montant de 174 136,50 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 06 147 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 74 520,74 $ dont l'engagement pour Les Attaches Ethier Inc. au montant de 8 804,25 $ payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 2 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 06 148 **7.3 Acquisition de logiciel informatique - éclairage de rue**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire améliorer la gestion de l'éclairage de rue à l'aide de la tenue d'un historique des réparations, la gestion des composantes, l'accès aux dessins d'atelier, fournir des statistiques sur les garanties, les coûts de réparation et les délais d'intervention;

CONSIDÉRANT QU' il existe un logiciel permettant également d'avoir un lien avec le rôle d'évaluation et les autres modules du logiciel « Le gestionnaire municipal »;

CONSIDÉRANT la proposition de PG Solutions du 12 mai 2010;

CONSIDÉRANT les dispositions du 6e alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* décrétant que les dispositions des articles 573 et 573.1 relatives aux règles d'adjudication des contrats par soumission et l'invitation ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et qui vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations,* L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser, sous réserve du droit d'opposition précité, l'acquisition d'un logiciel pour l'éclairage de rue auprès de PG Solutions au coût de 6 065 $, ainsi qu'une banque d'heures de formation et d'implantation au coût de 1 215 $, et un contrat d'entretien annuel au coût de 1 610 $, taxes en sus, dont 7,55 % sera payable par le surplus libre accumulé de l'agglomération et la différence payable par le surplus libre accumulé de la ville (projet 2010-14).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 06 149 **7.4 Assurance des frais juridiques - renouvellement**

CONSIDÉRANT QU' en mars 2004, la Loi C-21 a été adoptée modifiant le Code criminel canadien de sorte que des poursuites de nature pénale peuvent être intentées contre les employeurs suite à des accidents graves du travail si des mesures adéquates n'avaient pas été prises pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat d'assurance des frais juridiques avec BFL Canada risques et assurances Inc. pour la période du 18 juillet 2010 au 1er juillet 2011 au coût de 1 812 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-130-00-420).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Retiré

CA10 06 150 **9.2 Fourniture de produits pétroliers - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat de différents produits pétroliers;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que le seul soumissionnaire est Les Pétroles Sonic pour un montant de 254 436,76 $, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de l'entreprise Les Pétroles Sonic aux prix unitaires suivants, plus les taxes applicables pour la saison 2010-2011, avec possibilité de renouvellement pour les saisons 2011-2012 et 2012-2013 le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2010-28 (l'ensemble des coûts assumé par les différents postes budgétaires affectés et payable par le fonds d'administration) :

Produit	Coût au litre variable selon les tarifs de l'OBG du 28 mai 2010	Commission $/litre
Huile à chauffage	0,6100	0,0250
Biodiesel clair B5 - 25°C	0,6181	0,0450
Biodiesel clair B5 - 40 °C	0,6609	0,0450
Biodiesel B100 (prix du fournisseur)	0,7250	n/a
Pétrodiesel coloré (LS Diesel)	0,6100	0,0380

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 06 151 **9.3 Camions 6 roues - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres publics pour l'acquisition d'un camion 6 roues et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Camion 6 roues (taxes en sus)	Options garanties prolongées (taxes en sus)
Camion Freightliner Mont-Laurier Inc.	191 903,79 $	5 000 $
Inter Outaouais inc.	200 403,79 $	3 242 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Camion Freightliner Mont-Laurier Inc., pour l'achat d'un camion 6 roues incluant les options de garanties prolongées au montant de 196 903,79 $, taxes en sus, payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans (projet 2010-18), le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2010-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 06 152 **9.4 Acquisition d'une dégeleuse - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une dégeleuse avec options et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Atlantis Pompe & Filtration	13 512,16 $
Multi Pression L. C. inc.	16 795,67 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Atlantis Pompe & Filtration, pour l'achat d'une dégeleuse incluant l'ensemble des options, au montant de 13 512,16 $, taxes en sus, payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 2 ans (projet 2010-17), le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2010-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 06 153

9.5 Acquisition d'une remorque fermée pour la dégeleuse - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une remorque fermée pour la dégeleuse et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Les Attaches Ethier Inc., pour l'achat d'une remorque fermée pour la dégeleuse au montant de 7 175 $, taxes en sus, payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 2 ans (projet 2010-17), le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2010-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 06 154

9.6 Trottoirs 2010 - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au coffrage, décoffrage, à la fourniture et la mise en place du béton pour la réparation de trottoirs sur différentes rues de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Contrat taxes en sus	Option 1 Limoges et de l'École taxes en sus	Option 2 Bisson taxes en sus	Montant avant taxes
Excavations A.M. Ltée	17 651,00 $	29 304 $	14 792,00 $	61 747,00 $
Ciment Lavallé Ltée	24 639,40 $	36 630 $	18 467,50 $	79 736,90 $
ABC Rive-Nord inc.	32 730,00 $	48 840 $	24 840,00 $	106 410,00 $

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Excavation A.M. Ltée au montant de 61 747 $, taxes en sus, (17 651 $ poste budgétaire 02-320-00-521 et 44 096 $ dont 25 000 $ payable par le surplus libre accumulé (projet 2010-89)), pour la réparation de trottoirs sur différentes rues de son territoire, incluant les options, le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2010-22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Retiré

CA10 06 155

9.8 Entrées de Ville - travaux d'aménagement paysager - acceptation provisoire

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises Bernard Sigouin inc., ont effectué les travaux d'aménagement paysager et mise en valeur des panneaux des entrées de ville nord et sud en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Karyne Architecte paysagiste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération de la moitié de la retenue contractuelle, soit 1 643,64 $, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Bernard Sigouin inc., la retenue résiduelle sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 06 156

9.9 Remplacement du système de réfrigération et de chauffage - travaux supplémentaires

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Fixair Inc. exécute le remplacement du système de réfrigération et de chauffage de l'aréna en conformité avec les documents contractuels préparés par J.F. Parent architecte, ainsi que la firme d'ingénieurs-conseils Génivar;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

D' accepter, sous réserve du droit d'opposition précité, la demande de travaux supplémentaires de l'entreprise Fixair Inc. et d'autoriser la trésorière à lui verser, selon l'avenant de modification n° 2, un montant de 8 910,36 $, taxes en sus (projet 2009-29), payable par le surplus libre accumulé;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 06 157 **9.10 Travaux de remplacement du système de réfrigération et de chauffage à l'aréna - demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au remplacement du système de réfrigération et de chauffage à l'aréna compte tenu de la vétusté des équipements actuels;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau système permettra essentiellement de récupérer l'énergie de plusieurs façons;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'aide financière a été complétée par le directeur du Service des travaux publics monsieur Benoit Labrosse en 2009;

CONSIRÉRANT QUE le poste de directeur du Service des travaux publics est présentement vacant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à signer les documents relatifs à l'entente à intervenir entre la Ville de Mont-Tremblant et l'Agence d'efficacité énergétique en remplacement du directeur du Service des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 06 158 **9.11 Fourniture de ponceaux - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat de ponceaux pour installer sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Quincaillerie Mont-Tremblant	26 150,03 $
Groupe Yves Gagnon	27 200,65 $
Réal Huot inc.	28 269,12 $
Claude Forget inc.	35 434,10 $

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Quincaillerie Mont-Tremblant, pour la fourniture de ponceaux au montant de 26 150,03 $, taxes en sus, payable par le surplus libre accumulé et conformément au document d'appel d'offres et réparti dans les projets suivants :

- 6 867,04 $, projet 2010-82;
- 4 564,47 $, projet 2010-86;
- 10 785,66 $, projet 2010-84;
- 3 932,86 $, projet 2010-87.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame Thérèse Barrette déclare que par souci de transparence, étant donné que son fils est concerné, elle se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CA10 06 159

9.12 Construction hôtel de ville - mandat de services professionnels en architecture et ingénierie

CONSIDÉRANT QU' il y a eu rejet du premier appel d'offre pour construction, puisque le prix du plus bas soumissionnaire conforme dépassait substantiellement le coût des travaux prévu au règlement d'emprunt (résolution CA09 06 160);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté, par la résolution CA09 12 308 et CA09 12 309, le consortium ACLP architectes et la firme d'ingénierie Génivar afin de participer à un processus d'analyse de valeur afin de réduire les coûts de construction du nouvel hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE les mesures économiques définies dans l'étude de valeur nécessitent des modifications aux plans et devis originaux;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, les règles exigeant des soumissions publiques trouvent exception dans le cadre d'un contrat de services professionnels conclu avec le concepteur de plans et devis pour des travaux d'adaptation, de modification ou de surveillance lorsque ces plans et devis

sont utilisés et que le contrat relatif à leur conception a fait l'objet d'une demande de soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE mandater des professionnels pour la préparation des modifications aux plans et devis du projet de construction du nouvel hôtel de ville, le tout payable par le règlement d'emprunt (2008)-A-19 (projet 2008-91), pour les montants suivants, taxes en sus, et conformément à l'offre de service datée du 17 juin pour la firme d'ingénieurs-conseils Génivar et à l'offre de service datée 21 juin 2010 pour le consortium ACLP architectes :

- 121 650 $ pour la firme d'ingénieurs-conseils Génivar;
- 74 000 $ pour le consortium ACLP architectes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Thérèse Barrette reprend part aux délibérations.

CA10 06 160 **9.13 Pavage 2010**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a attribué le contrat de pavage 2010 par sa résolution CM10 06 195;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux devront être payés par le budget d'agglomération;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE, sous réserve du droit d'opposition précité, le conseil d'agglomération autorise les travaux de pavage du stationnement du poste de police et la partie de la dépense pertinente représentant la somme de 32 604,54 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA10 06 161 **11.1 Place de la Gare - modification de l'entente de service**

CONSIDÉRANT QUE la surveillance et l'entretien de la Place de la Gare est effectué par trois personnes tel que convenu dans le protocole d'entente autorisé par la résolution CA10 01 019;

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Michel Normandeau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la modification de l'entente pour la gestion et l'entretien de la Place de la Gare par le remplacement de monsieur Michel Normandeau par monsieur Michel Poirier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA10 06 162 **12.1 Fourniture, installation, mise en service et entretien d'un système de radiocommunication voix - appel d'offres - formation d'un comité de sélection**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à un appel d'offres public pour la fourniture, l'installation, la mise en service et l'entretien d'un système de radiocommunication voix;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles décrites dans la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE suivant les règles d'adjudication du contrat, le conseil doit former un comité de sélection d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la grille d'évaluation préparée par le Service de police et d'autoriser la formation d'un comité de sélection composé de monsieur Denis Aubé, du directeur adjoint de l'administration au Service de police, du responsable des parcs et immeubles du Service des travaux publics et de la greffière ou de la greffière adjointe agissant comme secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 28 juin 2010

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 28 juin 2010 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Dépôt de la correspondance

16. Affaires nouvelles

initiales du maire

0723

initiales de la greffière

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA10 06 163

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire
0724
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

30 juin 2010

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant puis du maire, tenue le **30 juin 2010** à 18 h 36, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5, maire suppléant
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseiller du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Retiré;
5. Terrain de sport en surface synthétique - travaux d'aménagement - attribution de contrat;
6. 75, chemin Napoléon - entente;
7. Deuxième période de questions;
8. Levée de la séance extraordinaire.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA10 06 164

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

4. Retiré

CA10 06 165 **5. Terrain de sport en surface synthétique - travaux d'aménagement - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant désire recouvrir le terrain de sport d'une surface synthétique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté, par la résolution CA10 03 067, la firme Daniel Arbour et associés (DAA-groupe IBI) pour la préparation des plans et devis et, notamment pour effectuer la vérification de conformité des documents de soumissions reçus;

CONSIDÉRANT le rapport de conformité de la firme Daniel Arbour et associés (DAA-groupe IBI), daté du 28 juin 2010, et concluant à la conformité de 4 des 6 soumissions reçues étant les suivantes :

Soumissionnaires	Option A	Option B
Construction Benvas Inc.	1 660 515,41 $	1 828 134,79 $
Les Entreprises V.G. Inc.	1 721 006,25 $	1 873 680.98 $
NMP Golf Construction Inc.	1 710 872,34 $	1 878 491,71 $
Lanco Aménagement Inc.	1 815 780,62 $	1 975 464,88 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Construction Benvas Inc. pour les travaux d'aménagement du terrain de sport à surface synthétique pour un montant de 1 828 134,79 $, taxes incluses, (projet 2010-73), selon l'option B, conformément au document d'appel d'offres 2010-27 préparé par la firme Daniel Arbour et associés (DAA-groupe IBI), et conditionnellement à la réception de l'autorisation finale de la subvention gouvernementale dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le maire Pierre Pilon et monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille arrivent à 18 h 39.

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller André David déclare que par souci de transparence, étant donné que son fils est concerné, il se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CA10 06 166 **6. 75, chemin Napoléon - entente**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accepté par la résolution CA10 03 069, la proposition de Multiservices MD Inc., pour la vente de l'immeuble situé au 75, chemin Napoléon;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur a dénoncé une problématique environnementale conformément à l'article 14 de l'offre d'achat et qu'un défaut de fonctionnement du puits artésien a également été constaté;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit remédier à la situation conformément aux termes de l'offre d'achat et que des discussions ont eu lieu entre les deux parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser une modification du contrat de vente par le consentement d'une réduction de 83 000 $ sur le prix de vente de l'immeuble afin de compenser l'acquéreur pour qu'il procède lui-même aux travaux de décontamination et de réfection du puits, qu'il reconnaisse acheter cet immeuble sans aucune garantie que ce soit légale ou conventionnelle et à ses seuls risques et périls, et qu'il dégage la Ville de toutes responsabilités à cet égard et renonce à tout recours en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller André David reprend part aux délibérations.

7. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA10 06 167

8. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 18 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0584

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

30 juin 2010

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue le **30 juin 2010** à **18 h 40,** à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseiller du district 8

Absence : Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Embauche d'un directeur - Service de l'urbanisme;
5. Deuxième période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM10 06 209

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

30 juin 2010

CM10 06 210

4. Embauche d'un directeur - Service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT le départ de la titulaire du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU de procéder à l'embauche de monsieur Louis-Martin Levac au poste de directeur du Service de l'urbanisme à compter du 1er juillet 2010 et d'autoriser la signature du contrat de travail en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM10 06 211

6. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 18 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire
0727
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

8 juillet 2010

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **8 juillet 2010** à 18 h, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur André David, conseiller du district 5,
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseiller du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;

4. Transport en commun - réalisation de relevés à bord des véhicules - mandat de services;

5. Deuxième période de questions;

6. Levée de la séance extraordinaire.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA10 07 168

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

8 juillet 2010

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CA10 07 169

4. Transport en commun - réalisation de relevés à bord des véhicules - mandat de services

CONSIDÉRANT QUE pour faire suite à une étude sur le service de transport en commun, la Ville souhaite obtenir des statistiques sur ce service concernant notamment le temps de parcours, le temps d'attente, l'horaire et les arrêts les plus et les moins fréquentés;

CONSIDÉRANT QUE sur recommandation du consultant ayant réalisé l'étude, trois demandes de prix ont été effectuées et qu'une seule firme propose de fournir le service demandé;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, de mandater la firme TDE Transdata Inc. pour un montant de 9 000 $, taxes et frais inhérents en sus, payables par le surplus libre accumulé, pour la réalisation de relevés à bord des véhicules du transport en commun conformément à l'offre de service du 18 juin 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA10 07 170

6. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 18 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0586

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

8 juillet 2010

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue le **8 juillet 2010** à **18 h 05,** à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseiller du district 8

Absence : Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Règlements modifiant divers règlements d'urbanisme relativement à la modification des périmètres d'urbanisation et à la création de deux nouvelles affectations au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides - avis de motion :
   - 4.1 Règlement (2010)-100-2 modifiant le règlement du plan d'urbanisme;
   - 4.2 Règlement (2010)-101-1 modifiant le règlement concernant les permis et certificats;
   - 4.3 Règlement (2010)-102-6 modifiant le règlement concernant le zonage;
   - 4.4 Règlement (2010)-103-1 modifiant le règlement concernant le lotissement;
   - 4.5 Règlement (2010)-105-2 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble;
   - 4.6 Règlement (2010)-106-1 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale;
   - 4.7 Règlement (2010)-107-1 modifiant le règlement sur les usages conditionnels;
5. Travaux de dynamitage - attribution de contrat :
   - 5.1 Réfection du chemin du Lac-Mercier;
   - 5.2 Réfection du chemin du Lac-Dufour;
   - 5.3 Réfection du chemin Desmarais;
6. Deuxième période de questions;
7. Levée de la séance extraordinaire.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM10 07 212 **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

4. Règlements modifiant divers règlements d'urbanisme relativement à la modification des périmètres d'urbanisation et à la création de deux nouvelles affectations au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides - avis de motion

CM10 07 213 **4.1 Règlement (2010)-100-2 modifiant le règlement du plan d'urbanisme**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Kevin Ratcliffe à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2010)-100-2 modifiant le règlement du plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à la modification des périmètres d'urbanisation et à la création de deux nouvelles affectations au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides.

CM10 07 214 **4.2 Règlement (2010)-101-1 modifiant le règlement concernant les permis et certificats**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Luc Brisebois à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2010)-101-1 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à la modification des périmètres d'urbanisation et à la création de deux nouvelles affectations au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides.

CM10 07 215 **4.3 Règlement (2010)-102-6 modifiant le règlement concernant le zonage**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller André David à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2010)-102-6 modifiant le règlement concernant le zonage (2008)-102 relativement à la modification des périmètres d'urbanisation et à la création de deux nouvelles affectations au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides.

CM10 07 216 **4.4 Règlement (2010)-103-1 modifiant le règlement concernant le lotissement**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2010)-103-1 modifiant le règlement concernant le lotissement (2008)-103 relativement à la modification des périmètres d'urbanisation et à la création de deux nouvelles affectations au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides.

CM10 07 217 **4.5 Règlement (2010)-105-2 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2010)-105-2 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (2008)-105 relativement à la modification des périmètres d'urbanisation et à la création de deux nouvelles affectations au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides.

CM10 07 218 **4.6 Règlement (2010)-106-1 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2010)-106-1 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 relativement à la modification des périmètres d'urbanisation et à la création de deux nouvelles affectations au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides.

CM10 07 219 **4.7 Règlement (2010)-107-1 modifiant le règlement sur les usages conditionnels**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Luc Brisebois à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2010)-107-1 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la modification des périmètres d'urbanisation et à la création de deux nouvelles affectations au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides.

5. Travaux de dynamitage - attribution de contrat

CM10 07 220 **5.1 Réfection du chemin du Lac-Mercier**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à des travaux de dynamitage lors de la réfection du chemin du Lac-Mercier;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Dynamitage Ritchie	10 222,50 $
Gilbert P. Miller et fils ltée	28 670,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Dynamitage Ritchie pour des travaux de dynamitage sur le chemin du Lac-Mercier au montant de 10 222,50 $, taxes en sus (poste budgétaire 22-320-00-710, projet 2010-82), le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2010-32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 221 **5.2 Réfection du chemin du Lac-Dufour**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à des travaux de dynamitage lors de la réfection du chemin du Lac-Dufour;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Dynamitage Ritchie	25 964 $
Gilbert P. Miller et fils ltée	81 300 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Dynamitage Ritchie pour des travaux de dynamitage sur le chemin du Lac-Dufour au montant de 25 964 $, taxes en sus (poste budgétaire 22-320-00-710, projet 2010-84), le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2010-33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 222 **5.3 Réfection du chemin Desmarais**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à des travaux de dynamitage lors de la réfection du chemin Desmarais;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Dynamitage Ritchie	20 625 $
Gilbert P. Miller et fils ltée	54 860 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Dynamitage Ritchie pour des travaux de dynamitage sur le chemin Desmarais au montant de 20 625 $, taxes en sus (poste budgétaire 22-320-00-710, projet 2010-87), le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2010-31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM10 07 223 **7. Levée de la séance extraordinaire**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 18 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

Initiales du maire
0590
Initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **12 juillet 2010** à **19 h 30**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4

Sont également présentes la directrice générale et la greffière adjointe.

****

ORDRE DU JOUR

****

Assemblée publique de consultation en regard des projets de règlements suivants :

I. Règlement (2010)-102-7 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 - système de traitement des eaux usées

II. Règlement (2010)-100-3 modifiant le règlement du plan d'urbanisme (2008)-100 - casino

III. Règlement (2010)-102-8 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 - casino

IV. Règlement (2010)-106-2 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 - Versant Soleil

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbaux

3.1 Séance du 14 juin 2010;

3.2 Séance extraordinaire du 30 juin 2010;

3.3 Séance extraordinaire du 8 juillet 2010;

4. Règlements

4.1 Règlement (2009)-102-4-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant le retrait de l'usage « habitation unifamiliale » dans la zone TM-311 - dépôt des résultats du référendum;

4.2 Retiré;

4.3 Règlement (2010)-102-7 modifiant le règlement de zonage relativement à la distance entre un système de traitement des eaux usées et la ligne naturelle des hautes eaux - adoption;

4.4 Règlements modifiant divers règlements d'urbanisme relativement à la modification des périmètres d'urbanisation et à la création de deux nouvelles affectations au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides - adoption :

4.4.1 Règlement (2010)-100-2 modifiant le règlement du plan d'urbanisme;

4.4.2 Règlement (2010)-101-1 modifiant le règlement concernant les permis et certificats;

4.4.3 Règlement (2010)-102-6 modifiant le règlement concernant le zonage;

4.4.4 Règlement (2010)-103-1 modifiant le règlement concernant le lotissement;

4.4.5 Règlement (2010)-105-2 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble;

4.4.6 Règlement (2010)-106-1 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale;

4.4.7 Règlement (2010)-107-1 modifiant le règlement sur les usages conditionnels;

5. Administration

5.1 Participation au Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant 2010;

5.2 Politique de ruralité - signature d'une convention;

5.3 Gestion des usages et des accès publics aux plans d'eau - mandat de services professionnels et formation d'un comité;

6. Ressources humaines

6.1 Abolition du poste de coordonnateur à la planification et géomatique;

6.2 Uniformisation de la semaine et de l'horaire de travail du personnel cadre;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :

8.1.1 190, chemin du lac Forget - empiètements en marges avant et latérale;
8.1.2 Chemin de Cassiopée - réduction de la distance d'une piscine;
8.1.3 386, rue de Saint-Jovite - absence d'aire de chargement et de déchargement;
8.1.4 25, impasse de la Savane - augmentation de la superficie d'un garage et de la hauteur de sa porte d'entrée;
8.1.5 Chemin Plouffe - augmentation de la pente de l'accès et empiètement en marge avant;
8.1.6 Chemin des Castors - réduction de l'espace naturel;
8.1.7 Chemin des Franciscains - réduction de l'espace naturel;
8.1.8 2341, chemin du Village - normes de lotissement et empiètement en marge avant;

8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme :

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 22 juin 2010;

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 22 juin 2010;

8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public - 764, rue de Saint-Jovite;

8.4 Association de Villégiature Tremblant - autorisation d'événements;

8.5 Modification à la résolution CM10 05 149 - acceptation d'un plan image - Chemin du Franc-Nord - MFC Construction, phase 1.1;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

12 juillet 2010

9. Travaux publics

9.1 Château Beauvallon - travaux d'aménagements extérieurs - acceptation finale - phase II;

9.2 Parcs du Champ-Boisé et du Saute-Mouton - travaux de pavage - attribution de contrat;

9.3 Réfection à l'usine d'eau potable Saint-Roch - acceptation finale des travaux;

9.4 Terrain de soccer - rue de l'Iris - contrats :

9.4.1 Travaux de drainage;

9.4.2 Travaux de bordure de béton;

9.4.3 Fourniture de gradins;

9.4.4 Mise en place de filets protecteurs;

9.4.5 Aménagement - acceptation provisoire des travaux;

9.5 Parc du Champ-Boisé - mise en place d'une glissoire - attribution de contrat;

9.6 Mise à niveau du poste de refoulement du lac Mercier - acceptation provisoire des travaux;

9.7 Aménagement de trottoirs sur les chemins des Quatre-Sommets, des Sous-Bois, de la Forêt et des Voyageurs - acceptation finale des travaux;

9.8 Mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable secteur Village - modification à l'entente d'aide financière;

10. Environnement

10.1 Caractérisation d'installations septiques non conformes - attribution de contrat;

10.2 Contrôle biologique des insectes piqueurs - attribution de contrat;

11. Culture & Loisirs

11.1 24 h de vélo de Mont-Tremblant - protocole d'entente;

11.2 Fête de la Musique 2010 - protocole d'entente;

11.3 Festival intergalactique - autorisation d'événement;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Dépôt de la correspondance

15.1 Avis d'assemblée publique de consultation - projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides concernant les activités hivernales sur le parc régional linéaire « Le P'tit Train du Nord » - 9 juin 2010 - MRC des Laurentides;

15.2 Assemblée publique de consultation - Consultation sur la révision du cadre de gestion des usages résidentiels dans la zone agricole (article 59 de la LPTAA) - 20 juin 2010 - MRC des Laurentides.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. *DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS*

19. Levée de la séance

****

Assemblée de consultation publique

La présente assemblée publique de consultation a été dûment convoquée par avis public donné conformément à la loi, le 24 juin 2010. Elle est tenue en regard des projets de règlement mentionnés ci-dessous. Monsieur Louis-Martin Levac, directeur du Service de l'urbanisme est présent pour expliquer, de façon générale, la portée de ces projets de règlement.

I. Règlement (2010)-102-7 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 - système de traitement des eaux usées

Ce projet vise à ajuster la distance entre un système de traitement des eaux usées et la ligne naturelle des hautes eaux.

II. Règlement (2010)-100-3 modifiant le règlement du plan d'urbanisme (2008)-100 - casino

Ce projet vise à :

- tenir compte du casino ainsi que du projet d'agrandissement qui consiste en des constructions complémentaires pouvant notamment abriter un stationnement étagé, des bureaux administratifs, un restaurant, des salles de réunions et des salles de banquet;
- ajuster les plans concepts du Versant Soleil (plans 1 et 2) en agrandissant le noyau d'activités mixtes de moyenne densité à l'extrémité sud-ouest du noyau central;
- ajuster le programme immobilier pour tenir compte de l'offre commerciale du casino;
- ajuster l'offre en stationnement pour le noyau central du Versant Soleil;
- préciser le plan d'action du Versant Soleil quant à l'exigence d'un plan de gestion en stationnement pour les 3 pôles de Station Mont Tremblant;
- ajuter le texte et le plan des aires d'affectations.

III. Règlement (2010)-102-8 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 - casino

Ce projet vise à tenir compte du casino et du projet d'agrandissement qui consiste en des constructions complémentaires pouvant notamment abriter un stationnement étagé, des bureaux administratifs, un restaurant, des salles de réunions et des salles de banquet. Pour ce faire, le règlement de zonage et modifié comme suit :

- ajustement des marges d'isolement;
- reconnaissance de l'usage « stationnement étagé »;
- ajout de dispositions relatives à l'usage « casino » et ses usages complémentaires (usage, passerelle, marges);
- modification de la distance entre les bâtiments lorsqu'il s'agit d'un stationnement étagé;
- ajustement de la densité de chacune des zones du règlement de zonage du Versant Soleil pour tenir compte de l'agrandissement du noyau central sans modifier le nombre maximal d'unités d'hébergement par zone;
- permission de la localisation des cases de stationnement dans un autre bâtiment s'il est relié à une passerelle;
- exclusion de l'application des marges minimales indiquées à la grille des usages et des normes et les marges d'isolement pour une passerelle;

- ajustement des grilles TO-803, TO-804 et TO-805 pour tenir compte des ajustements apportés à la densité de ces zones;
- agrandissement d'une partie de la zone TO-803 dans une partie des zones TO-804 et TO-805.

IV. Règlement (2010)-106-2 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 - Versant Soleil

Ce projet vise à agrandir le secteur assujetti au PIIA-09 Versant Soleil.

Seuls les articles 1 à 9 du projet de règlement (2010)-102-8 contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et visent les zones concernées TO-803, TO-804 et TO-805 de même que les zones qui leur sont respectivement contiguës, celles-ci étant RE-208, RE-209, TO-801, TO-802 et TO-806. Les personnes intéressées des zones concernées ou contiguës, peuvent demander qu'une ou plusieurs de ces dispositions fasse l'objet d'une approbation référendaire.

La demande doit être reçue par la municipalité au plus tard le 8e jour qui suit celui où est publié l'avis prévu par l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lequel paraîtra dans une prochaine édition du journal Point de Vue Laurentides.

Pour l'adoption du second projet de règlement, aucune correction n'est prévue.

Questions du public :

· **Monsieur Gabriel Normandeau**
Il pose des questions concernant les personnes habiles à voter, l'intégration des bâtiments dans un PIIA et sur les cases de stationnement au Versant Soleil.

****

CM10 07 224 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CM10 07 225 **3.1 Séance du 14 juin 2010**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 14 juin 2010 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 226 **3.2 Séance extraordinaire du 30 juin 2010**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 juin 2010 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 227 **3.3 Séance extraordinaire du 8 juillet 2010**

La greffière adjointe fait la lecture du procès-verbal.

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 8 juillet 2010 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM10 07 228 **4.1 Règlement (2009)-102-4-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant le retrait de l'usage « habitation unifamiliale » dans la zone TM-311 - dépôt des résultats du référendum**

Conformément à l'article 578 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière dépose l'état des résultats définitifs dressé suite au référendum tenu en regard du règlement (2009)-102-4-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant le retrait de l'usage « habitation unifamiliale » dans la zone TM-311. Ce certificat stipule que le nombre de votes affirmatifs est supérieur au nombre de votes négatifs et qu'en conséquence, le règlement (2009)-102-4-2 est approuvé par les personnes habiles à voter.

4.2 Retiré

CM10 07 229 **4.3 Règlement (2010)-102-7 modifiant le règlement de zonage relativement à la distance entre un système de traitement des eaux usées et la ligne naturelle des hautes eaux - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dument donné lors de la séance du 14 juin 2010;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2010)-102-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE RELATIVEMENT À LA DISTANCE ENTRE UN SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET LA LIGNE NATURELLE DES HAUTES EAUX.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Règlements modifiant divers règlements d'urbanisme relativement à la modification des périmètres d'urbanisation et à la création de deux nouvelles affectations au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides - adoption

La greffière adjointe fait mention des dernières modifications aux règlements.

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie des règlements au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu les règlements et renoncent à leur lecture.

CM10 07 230 **4.4.1 Règlement (2010)-100-2 modifiant le règlement du plan d'urbanisme**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dument donné lors de la séance du 8 juillet 2010;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2010)-100-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME (2008)-100 RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION ET À LA CRÉATION DE DEUX NOUVELLES AFFECTATIONS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES LAURENTIDES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 231 **4.4.2 Règlement (2010)-101-1 modifiant le règlement concernant les permis et certificats**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dument donné lors de la séance du 8 juillet 2010;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2010)-101-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (2008)-101 RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION ET À LA CRÉATION DE DEUX NOUVELLES AFFECTATIONS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES LAURENTIDES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 232 **4.4.3 Règlement (2010)-102-6 modifiant le règlement concernant le zonage**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dument donné lors de la séance du 8 juillet 2010;

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2010)-102-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION ET À LA CRÉATION DE DEUX NOUVELLES AFFECTATIONS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES LAURENTIDES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 233

4.4.4 Règlement (2010)-103-1 modifiant le règlement concernant le lotissement

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dument donné lors de la séance du 8 juillet 2010;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2010)-103-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE LOTISSEMENT (2008)-103 RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION ET À LA CRÉATION DE DEUX NOUVELLES AFFECTATIONS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES LAURENTIDES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 234

4.4.5 Règlement (2010)-105-2 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dument donné lors de la séance du 8 juillet 2010;

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2010)-105-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (2008)-105 RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION ET À LA CRÉATION DE DEUX NOUVELLES AFFECTATIONS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES LAURENTIDES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 235

4.4.6 Règlement (2010)-106-1 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dument donné lors de la séance du 8 juillet 2010;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2010)-106-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (2008)-106 RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION ET À LA CRÉATION DE DEUX NOUVELLES AFFECTATIONS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES LAURENTIDES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 236

4.4.7 Règlement (2010)-107-1 modifiant le règlement sur les usages conditionnels

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dument donné lors de la séance du 8 juillet 2010;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2010)-107-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS (2008)-107 RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION ET À LA CRÉATION DE DEUX NOUVELLES AFFECTATIONS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES LAURENTIDES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM10 07 237

5.1 Participation au Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant 2010

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE verser au Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant un montant de 26 578,08 $, taxes en sus, représentant la participation financière de la Ville pour l'année 2010 pour les activités de ce comité (poste budgétaire 02-110-00-971).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 238

5.2 Politique de ruralité - signature d'une convention

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CM10 03 056, le conseil a autorisé la directrice générale à effectuer une demande d'aide financière dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité* pour l'aménagement d'un réseau de canotage sur la rivière du Diable;

CONSIDÉRANT QUE le projet a fait l'objet d'une approbation par le conseil des maires de la MRC des Laurentides et est admissible à une aide financière sur une période de 3 ans;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion de la convention relative à l'octroi d'une aide financière avec la MRC des Laurentides dans le cadre de la politique nationale de la ruralité (dossier numéro PACL-10-25).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 239

5.3 Gestion des usages et des accès publics aux plans d'eau - mandat de services professionnels et formation d'un comité

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres sur invitation a été transmis à plusieurs firmes et qu'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité de sélection formé par la résolution CM10 06 177 pour évaluer les offres de services professionnels pour la gestion des usages et des accès publics aux plans d'eau se résume ainsi :

Soumissionnaire	Évaluation technique	Évaluation globale
Groupe conseil BC^{2}FP inc.	85	61,07

CONSIDÉRANT la pertinence de former un comité qui aura comme objectif d'assurer l'avancement du mandat, d'analyser et de commenter la documentation produite, et de faire rapport au conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE mandater le Groupe conseil BC^{2}FP inc. pour la gestion des usages et des accès publics aux plans d'eau, pour un montant forfaitaire de 22 104,10 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-460-00-419), le tout conformément au document d'appel d'offres;

DE former un comité de travail pour la gestion des usages et des accès publics aux plans d'eau qui sera composé des personnes suivantes :

- Madame la conseillère Thérèse Barrette;
- Monsieur Réjean Doré;
- La directrice générale adjointe du Secteur du Village et des Lacs;
- Le directeur du Service de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM10 07 240

6.1 Abolition du poste de coordonnateur à la planification et géomatique

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Louis-Martin Levac au poste de directeur du Service de l'urbanisme suite au départ de madame Nadia Rouseau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne souhaite pas combler le poste de coordonnateur à la planification et géomatique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'abolition du poste de coordonnateur à la planification et géomatique en date du 12 juillet 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 241

6.2 Uniformisation de la semaine et de l'horaire de travail du personnel cadre

CONSIDÉRANT l'uniformisation des heures hebdomadaires de travail de tout le personnel cadre de la Ville de Mont-Tremblant à quarante heures;

CONSIDÉRANT QUE les personnes visées par l'augmentation du nombre d'heures hebdomadaires de travail, de trente-cinq heures à quarante heures, verront leur rémunération ajustée en conséquence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder en date du 2 août 2010 à la modification de la semaine et l'horaire de travail, tel que stipulé au contrat du personnel cadre à l'article 3.3 pour ainsi l'amener à quarante heures avec rémunération en conséquence pour les personnes suivantes : madame Geneviève Demers, messieurs Stéphane Martin et

Louis-Martin Levac, respectivement coordonnatrice construction-inspection et service aux citoyens, coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises et directeur du Service de l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM10 07 242

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2010 au montant de 43 747,94 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 243

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 174 814,50 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :

8.1.1 190, chemin du lac Forget - empiètements en marges avant et latérale

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-045) vise à autoriser la construction d'une résidence et d'un garage isolé qui dérogeraient au règlement par l'implantation :

- de la résidence à 5,5 m de la ligne avant plutôt qu'à 10 m;
- de la galerie à 3,69 m de la ligne avant plutôt qu'à 7 m;
- de la cheminée à 4,48 m de la ligne latérale alors qu'elle devrait être à 5 m;
- d'un garage détaché à 2,33 m de la ligne avant plutôt qu'à 5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2010-071)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 Chemin de Cassiopée - réduction de la distance d'une piscine

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-087) vise à autoriser qu'une piscine soit construite à une distance de 1,3 m du bâtiment principal alors qu'elle devrait être à 3 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2010-065)

Questions du public : monsieur Gabriel Normandeau demande si cette dérogation est réellement mineure étant donné la réduction de la distance de plus de la moitié.

8.1.3 386, rue de Saint-Jovite - absence d'aire de chargement et de déchargement

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-088) vise à l'absence d'une aire de chargement et de déchargement alors qu'une telle aire est requise pour tous les bâtiments commerciaux ayant une superficie de plancher de plus de 350 m^2.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2010-070)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 25, impasse de la Savane - augmentation de la superficie d'un garage et de la hauteur de sa porte d'entrée

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-093) vise à autoriser qu'un garage projeté soit dérogatoire par :

- sa superficie de 100,33 m^2 plutôt que 65 m^2;
- la hauteur de sa porte de garage de 2,75 m plutôt que de 2,50 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2010-062)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 Chemin Plouffe - augmentation de la pente de l'accès et empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-096) vise à autoriser :

- la construction d'une aire de stationnement à 1 m de la ligne avant alors qu'elle devrait être à 2,5 m;
- une allée d'accès ayant une pente de 3 % sur une distance de 3,31 m calculée à partir de l'assiette du chemin alors qu'elle devrait être sur une distance de 10 m.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CT2010-074)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 Chemin des Castors - réduction de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-104) vise à autoriser, dans le cadre d'un projet de construction d'une résidence, que le pourcentage d'espace naturel soit réduit à 78 % alors qu'il devrait être de 85 %.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CT2010-064)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 Chemin des Franciscains - réduction de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-105) vise à autoriser dans le cadre d'un projet de construction d'une résidence, que le pourcentage d'espace naturel soit réduit à 80,6 % alors qu'il devrait être de 85 %.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CT2010-063)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 2341, chemin du Village - normes de lotissement et empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-108) vise à autoriser :

- l'implantation d'une habitation à 4,76 m de la ligne avant alors qu'elle devrait être à 8 m;
- que les dimensions d'un rectangle projeté à l'intérieur d'un terrain de forme irrégulière soient de 16,43 x 19,30 m plutôt que de 20 x 25 m.
-

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2010-069)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme

CM10 07 244 **8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 22 juin 2010**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées au 386, rue de Saint-Jovite et au 190, chemin du Lac-Forget pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 240 et 1414, route 117, aux 925, 977 et 1006, rue de Saint-Jovite, au 986, rue Lauzon et au 480, rue des Pionniers;

CONSIDÉRANT l'étude d'un dossier relativement à la toponymie afin de nommer le nouveau terrain de soccer sur la rue de l'Iris;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 22 juin 2010 portant les numéros CV2010-070 à CV2010-079.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 245 **8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 22 juin 2010**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour la propriété située au 25, impasse de la Savane ainsi que pour des propriétés non construites situées sur les chemins des Franciscains, des Castors, de Cassiopée, de l'Horizon et Plouffe pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées au 2301 et 2350, chemin du Village, aux 209, rue Harrisson, 116, chemin de Kandahar, 151, chemin du Curé-Deslauriers, 199, chemin Plouffe ainsi que pour des propriétés non construites situées sur les chemins de Cassiopée et de l'Horizon,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 22 juin 2010 portant les numéros CT2010-062 à CT2010-076.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 246

8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public - 764, rue de Saint-Jovite

CONSIDÉRANT la demande d'occupation du domaine public afin d'installer tables et chaises dans l'emprise de la rue de Saint-Jovite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la demande du propriétaire du 764, rue de Saint-Jovite pour une occupation permanente du domaine public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 247

8.4 Association de Villégiature Tremblant - autorisation d'événements

CONSIDÉRANT QUE l'Association de Villégiature Tremblant a déposé une demande d'autorisation pour divers événements;

CONSIDÉRANT QU' une autorisation en vertu du règlement 53 concernant le bruit est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser les événements prévus par l'Association de Villégiature Tremblant pour la saison estivale 2010 selon le calendrier présenté.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 248

8.5 Modification à la résolution CM10 05 149 - acceptation d'un plan image - Chemin du Franc-Nord - MFC Construction, phase 1.1

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté sous conditions un plan image pour la phase 1.1 visant le prolongement du chemin du Franc-Nord;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE remplacer le deuxième paragraphe de la résolution CM10 05 149 par le suivant :

D' d'entériner la recommandation CT2010-033 faisant l'objet d'un plan image sur le chemin du Franc-Nord en enlevant la première condition et conditionnellement à ce que la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels soit versée en argent et que des tests de sol soient déposés attestant le respect du

règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées lors de la demande du permis de lotissement des terrains 27 et 28 qui présentent des sols minces.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM10 07 249

9.1 Château Beauvallon - travaux d'aménagements extérieurs - acceptation finale - phase II

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagements extérieurs au Château Beauvallon ont été réalisés par l'entreprise MBN Construction en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Rousseau-Lefebvre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux de la phase II sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 250

9.2 Parcs du Champ-Boisé et du Saute-Mouton - travaux de pavage - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à des travaux de pavage pour la construction de 2 terrains de basketball aux parcs du Champ-Boisé et du Saute-Mouton;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Bélanger Asphalte inc.	10 930 $
ABC Rive-Nord inc.	10 998 $
Équipe 4 Saisons	12 445 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Bélanger Asphalte inc., pour des travaux de pavage au montant de 10 930 $, taxes en sus, payable par le fonds de parc, le tout conformément à la proposition datée du 10 juillet 2010 et réparti comme suit :

- Parc du Champ-Boisé : 5 890 $ (projet 2010-39)
- Parc du Saute-Mouton : 5 040 $ (projet 2010-42)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 251

9.3 Réfection à l'usine d'eau potable Saint-Roch - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection à l'usine d'eau potable Saint-Roch ont été réalisés par l'entreprise Plomberie Brébeuf inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Axor Experts-conseils;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 % soit 5 247,15 $, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Plomberie Brébeuf inc. pour les travaux de réfection à l'usine d'eau potable Saint-Roch.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Terrain de soccer - rue de l'Iris - contrats

CM10 07 252

9.4.1 Travaux de drainage

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à des travaux de construction d'un stationnement afin d'accueillir les utilisateurs du terrain de soccer de la rue de l'Iris et que la mise en place d'un réseau de drainage pluvial est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Excavation Claude Boivin inc.	13 892,25 $
Excavation R.B. Gauthier inc.	16 850,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Excavation Claude Boivin inc., pour la mise en place d'un réseau de drainage pluvial au montant de 13 892,25 $, taxes en sus (projet 2008-58), payable par le fonds de parc, le tout conformément à la proposition datée du 6 juillet 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 253

9.4.2 Travaux de bordure de béton

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à des travaux de construction d'un stationnement afin d'accueillir les utilisateurs du terrain de soccer de la rue de l'Iris et que la mise en place de bordure de béton est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Excavation A.M. Ltée	14 080,32 $
Ciments Lavallée ltée	18 316,80 $
ABC Rive-Nord	22 464,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Excavation A.M. Ltée pour la mise en place de bordure de béton au montant de 14 080,32 $, taxes en sus (projet 2008-58), payable par le fonds de parc, le tout conformément à l'appel d'offres 2010-38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 254 **9.4.3 Fourniture de gradins**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à l'acquisition de 2 gradins pour le terrain de soccer de la rue de l'Iris;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Le Groupe Sport-Inter Plus	5 698 $
Techsport Équipement récréatif	22 592 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle du Groupe Sport-Inter Plus pour la fourniture de 2 gradins au montant de 5 698 $, taxes en sus (projet 2008-58), payable par le fonds de parc, le tout conformément à la proposition datée du 28 mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 255 **9.4.4 Mise en place de filets protecteurs**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à la mise en place de 2 filets protecteurs afin d'empêcher les ballons de sortir en dehors de la zone de jeux au terrain de soccer de la rue de l'Iris;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Clôtures Manic	11 680 $
Solival	12 500 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Clôtures Manic pour la mise en place de 2 filets protecteurs au montant de 11 680 $, taxes en sus (projet 2008-58), payable par le fonds de parc, le tout conformément à la proposition datée du 30 juin 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 256

9.4.5 Aménagement - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagements du nouveau terrain de soccer situé sur la rue de l'Iris ont été réalisés par l'entreprise Bernard Paysagiste inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Daniel Arbour et associés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 11 871,94 $, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Bernard Paysagiste inc. à laquelle une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 257

9.5 Parc du Champ-Boisé - mise en place d'une glissoire - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à la mise en place d'une glissoire au parc du Champ-Boisé;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à des demandes de prix sur invitation pour une glissoire de 9 pieds 4 pouces et qu'une seule soumission conforme à la demande a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Techsport Équipement Récréatif pour la mise en place d'une glissoire au montant de 9 016,16 $, taxes en sus (projet 2010-39), payable par le fonds de parc, le tout conformément à la proposition datée du 30 juin 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 258

9.6 Mise à niveau du poste de refoulement du lac Mercier - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Nordmec Construction Inc. a exécuté les travaux de mise à niveau du poste de refoulement du lac Mercier en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Marchandhoule et associés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 12 971,42 $, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Nordmec Construction Inc. à laquelle une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 259

9.7 Aménagement de trottoirs sur les chemins des Quatre-Sommets, des Sous-Bois, de la Forêt et des Voyageurs - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement de trottoirs sur les chemins des Quatre-Sommets, de la Forêt, des Sous-Bois et des Voyageurs, incluant la mise en place d'éclairage sur le chemin des Quatre-Sommets ont été réalisés par l'entreprise MBN construction inc., en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Marchandhoule et associés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 % soit 21 344,27 $, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise MBN construction inc. dans le projet d'aménagement de trottoirs sur les chemins des Quatre-Sommets, des Sous-Bois, de la Forêt et des Voyageurs incluant l'éclairage sur le chemin des Quatre-Sommets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 260

9.8 Mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable secteur Village - modification à l'entente d'aide financière

CONSIDÉRANT QU' un protocole d'entente a été signé en date du 8 juin 2009 entre le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) et la Ville de Mont-Tremblant relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet du Fonds sur l'Infrastructure Municipale Rurale pour le projet de mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable du secteur Village (dossier 611542);

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont actuellement en cours et que l'échéancier des travaux admissibles ne respectera pas la date du 31 mars 2010 tel que mentionné à l'annexe B du protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'informer le MAMROT d'une modification à l'échéancier des travaux du projet de mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable du secteur Village (dossier 611542) et de considérer le 31 décembre 2010 comme nouvelle date d'échéance des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM10 07 261

10.1 Caractérisation d'installations septiques non conformes - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à un projet portant sur l'expertise et la caractérisation de propriétés pourvues d'installations septiques jugées potentiellement polluantes pour certains lacs afin de contrer les épisodes d'algues bleu-vert;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement a procédé à un appel d'offres sur invitation et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix par propriété (taxes en sus)	Prix par propriété (taxes incluses)
Groupe Hémisphères	325 $	366,84 $
CGE Consulteaux	420 $	472,50 $
Roche Ltée	495 $	558,73 $
Groupe Solroc	580 $	558,73 $
Génivar	700 $	790,13 $
Biofilia	Non fourni	Non fourni

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Groupe Hémisphère au montant de 13 000 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-470-00-419), pour la caractérisation de 40 installations septiques jugées potentiellement polluantes, conditionnellement à la réception d'une résolution du conseil d'administration de la compagnie autorisant la signature du contrat et le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 262

Modifiée par la résolution CM11 01 037

10.2 Contrôle biologique des insectes piqueurs - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité de sélection formé par la résolution CM10 06 202 pour évaluer les offres de services pour le contrôle des insectes piqueurs se résume ainsi :

Soumissionnaires	Évaluation technique	Évaluation globale
GDG Environnement ltée	95	2,66

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat de contrôle biologique des insectes piqueurs au plus bas soumissionnaire conforme, GDG Environnement ltée pour un montant forfaitaire de 545 090 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-622-00-496), pour une période de trois ans de 2011 à 2013, conformément au document d'appel d'offres et sous réserve d'émission annuelle des certificats du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM10 07 263

11.1 24 h de vélo de Mont-Tremblant - protocole d'entente

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités culturelles et de loisirs et qu'elle fournit un soutien technique à différents organismes afin de les aider dans l'organisation et la gestion de ces activités ou partie de celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une convention de bail, la Ville peut utiliser le terrain appartenant à Circuit Mont-Tremblant les 11 et 12 septembre 2010 et qu'elle souhaite y tenir le 24 h de vélo de Tremblant organisé par la Fondation des 24 h;

CONSIDÉRANT QU' il convient de conclure une entente avec cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue du 24 h de vélo de Mont-Tremblant au Circuit Mont-Tremblant les 11 et 12 septembre et la conclusion d'une entente de soutien technique avec la Fondation 24 h de Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 264

11.2 Fête de la Musique 2010 - protocole d'entente

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire être partenaire de la Fête de la musique organisée par l'Association de Villégiature de Tremblant du 3 au 6 septembre 2010 et permettre la présentation d'un volet de la programmation dans les secteurs de Saint-Jovite et du Village;

CONSIDÉRANT QU' une autorisation en vertu des règlements municipaux est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' autoriser la signature d'une entente avec l'Association de villégiature de Tremblant prévoyant notamment une subvention de 50 000 $ pour la tenue de la Fête de la musique (poste budgétaire 02-702-90-499) et une subvention spéciale de 5 000 $ pour la présentation du concert de l'Orchestre symphonique de Montréal le 3 septembre (poste budgétaire 02-702-90-970);

D' allouer un budget de 1 000 $ pour les opérations internes du site de la plage du lac Mercier et les frais de location de l'Église de Saint-Jovite et de l'Église Sacré-Cœur-de-Jésus (poste budgétaire 02-702-90-499).

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 07 265

11.3 Festival intergalactique - autorisation d'événement

CONSIDÉRANT une demande pour la tenue du Festival intergalactique dans le secteur Village les 6 et 7 août dans le cadre duquel seront présentés deux projections cinématographiques à la plage du lac Mercier en soirée;

CONSIDÉRANT QU' une autorisation en vertu des règlements municipaux est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue du Festival intergalactique dans le secteur Village les 6 et 7 août et de présenter deux projections cinématographiques à la plage du lac Mercier en soirée.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Dépôt de la correspondance

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la correspondance suivante :

15.1 Avis d'assemblée publique de consultation - projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides concernant les activités hivernales sur le parc régional linéaire « Le P'tit Train du Nord » - 9 juin 2010 - MRC des Laurentides;

15.2 Avis public de consultation sur la révision du cadre de gestion des usages résidentiels dans la zone agricole (article 59 de la LPTAA) - 20 juin 2010 - MRC des Laurentides.

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

12 juillet 2010

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

- **Monsieur Gabriel Normandeau**
Il demande des précisions sur les procédures de contestation des règlements d'urbanisme.

- **Monsieur Patrick Lussier, montée Tassé**
Il demande à ce que la Ville n'émette pas de permis à l'exploitant de la carrière, délègue un inspecteur sur le site pour surveiller le respect de la règlementation et change la règlementation pour interdire l'usage dans ce secteur.

- **Monsieur François Marcoux**
Il demande s'il y a un échéancier pour la présentation au conseil du plan de gestion des accès aux plans d'eau et veut savoir pourquoi le contrôle des installations septiques ne vise que les bords de lac.

- **Messieurs André Gagné et Eric Jolicoeur, chemin Miron**
Ils demandent que la Ville révise la règlementation d'urbanisme dans leur secteur pour revenir au zonage avant la refonte.

- **Monsieur Denis Paquette**
Il demande des explications sur l'appel d'offres du terrain synthétique.

- **Monsieur Clément Jolicoeur, chemin Miron**
Il dépose à nouveau son mémoire du 6 février 2008 concernant le zonage sur le chemin Miron.

CM10 07 266 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0729

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **26 juillet 2010** à **19 h 30**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière adjointe.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbaux

3.1 Séance du 28 juin 2010;
3.2 Séance extraordinaire du 30 juin 2010;
3.3 Séance extraordinaire du 8 juillet 2010;

4. Règlement

5. Administration

5.1 Tourisme aérien Laurentides - création d'un fond de roulement;
5.2 Office du tourisme Mont-Tremblant - protocole d'entente;

6. Ressources humaines

6.1 Retiré;
6.2 Embauche d'une policière temporaire;
6.3 Uniformisation des heures hebdomadaires de travail du personnel cadre;
6.4 Embauche d'un directeur - Service des travaux publics;
6.5 Embauche temporaire d'une commis Finances et Direction générale;
6.6 Retiré;
6.7 Embauche d'un chef d'équipe division Voirie - Service des travaux publics;

initiales du maire
0730
initiales de la greffière

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 30 juin 2010;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Poste de police - travaux de drainage - attribution de contrat;

9.2 Location du restaurant de l'aréna - attribution de contrat;

9.3 Transport en commun - Journée du citoyen à la Station Mont Tremblant;

9.4 Garage municipal - travaux de dynamitage - attribution de contrat;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 26 juillet 2010.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CA10 07 171

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CA10 07 172 **3.1 Séance du 28 juin 2010**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 28 juin 2010, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 07 173 **3.2 Séance extraordinaire du 30 juin 2010**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 juin 2010, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 07 174 **3.3 Séance extraordinaire du 8 juillet 2010**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 8 juillet 2010, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

5. Administration

CA10 07 175 **5.1 Tourisme aérien Laurentides - création d'un fond de roulement**

CONSIDÉRANT l'entente avec l'organisme sans but lucratif Tourisme aérien Laurentides prévoyant notamment une subvention pouvant atteindre un maximum de 120 000 $ annuellement;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de l'article 5 de l'entente, l'organisme doit soumettre une demande écrite à la Ville

afin d'utiliser un solde non utile au contrat avec Continental Airlines inc. ce que la Ville peut autoriser par résolution de son conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE il existe un solde maximum de 40 000 $ sur la contribution de la Ville pour l'année financière 2010 et que l'organisme demande d'en utiliser une partie (16 044 $) pour tenter d'accroître le taux d'occupation des vols;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires soit l'Association de villégiature Tremblant, le Casino Mont-Tremblant, Mont-Tremblant International ainsi que le CLD Laurentides ont accepté cette proposition à l'unanimité;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser aux termes de l'article 5 de l'entente, Tourisme aérien Laurentides à affecter une partie de la subvention annuelle de la Ville, soit un montant de 16 044 $ aux opérations courantes de l'organisme pour faire des démarches en vue d'accroître le taux d'occupation des vols.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 07 176 **5.2 Office du tourisme Mont-Tremblant - protocole d'entente**

CONSIDÉRANT les dispositions du 11e alinéa de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations,* L.R.Q., chapitre E-20.001 à l'effet que la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire relève de l'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite investir, en 2010, une somme de 1 000 000 $ à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a déjà attribué une portion de cette somme à Tourisme aérien Laurentides pour le développement du tourisme aérien à destination de l'Aéroport International de Mont-Tremblant, par la résolution CA09 12 295 adoptée le 14 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QU' il demeure une somme de 880 000 $ pour les fins précitées et que la Ville souhaite subventionner l'Office de Tourisme région Mont-Tremblant afin qu'il réalise ce mandat à certaines conditions, notamment la production de plans de marketing de positionnement pour la période estivale et hivernale de l'année courante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser le versement à l'Office de Tourisme région Mont-Tremblant d'une somme pouvant atteindre un maximum de 880 000 $ (taxes incluses, si applicables), pour l'été 2010 et l'hiver 2010-2011 afin d'augmenter la promotion touristique du territoire de la Ville de Mont-Tremblant et de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord à la condition que cette promotion soit effectuée à l'extérieur du territoire et qu'un investissement additionnel comparable soit, par ailleurs, effectué par le milieu aux mêmes fins, le tout en conformité avec les conditions du protocole à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

6.1 Retiré

CA10 07 177

6.2 Embauche d'une policière temporaire

CONSIDÉRANT le départ d'un policier temporaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Josianne Deslauriers à titre de policière temporaire au Service de police à compter du 27 juillet 2010 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 07 178

6.3 Uniformisation des heures hebdomadaires de travail du personnel cadre

CONSIDÉRANT l'uniformisation des heures hebdomadaires de travail de tout le personnel cadre de la Ville de Mont-Tremblant à quarante heures semaine;

CONSIDÉRANT QUE les personnes visées par l'augmentation du nombre d'heures hebdomadaires de travail, de trente-cinq heures à quarante heures verront leur rémunération ajustée en conséquence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder en date du 2 août 2010 à la modification de la semaine et de l'horaire de travail tel que stipulé au contrat de travail du personnel cadre à l'article 3.3, pour ainsi l'amener à quarante heures semaine avec rémunération en conséquence pour les personnes suivantes : mesdames Sylvie Dupras, France Léonard, Carole Meilleur et Aline Robillard respectivement adjointe administrative au Service de police, conseillère aux communications, trésorière et directrice de l'informatique et directrice générale adjointe du Secteur du Village et des Lacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 07 179

6.4 Embauche d'un directeur - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Robert Davis au poste de directeur du Service des travaux publics à compter de lundi le 9 août 2010 et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 07 180 **6.5 Embauche temporaire d'une commis Finances et Direction générale**

CONSIDÉRANT l'absence pour une période indéterminée du titulaire du poste réceptionniste/commis à la perception;

CONSIDÉRANT le transfert temporaire de la commis Finances et Direction générale au poste de réceptionniste/commis à la perception;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler temporairement le poste de commis Finances et Direction générale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Louise Légaré à titre de commis Finances et Direction générale à compter du 27 juillet 2010 et selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Retiré

CA10 07 181 **6.7 Embauche d'un chef d'équipe division Voirie - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT le départ d'un chef d'équipe division Voirie au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Sylvain Boivin, à titre de chef d'équipe division Voirie au Service des travaux publics à compter du 27 juillet 2010 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA10 07 182 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2010 au montant de 196 189,42 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 07 183 **7.2 Liste des engagements**

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations,* L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité

liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'approuver la liste des engagements au montant de 35 013,09 $ dont 24 832,50 $ (poste budgétaire 02-160-00-341), payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 07 184 **7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 30 juin 2010**

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes,* la trésorière dépose l'état des activités financières pour la période du 1er janvier au 30 juin 2010.

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération accepte le dépôt de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA10 07 185 **9.1 Poste de police - travaux de drainage - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à des travaux de pavage de l'aire de stationnement et de la cour arrière du poste de police et que la mise en place d'un réseau de drainage pluvial est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Excavation Claude Boivin inc.	17 003,70 $
Excavation R.B. Gauthier inc.	18 850,00 $

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Excavation Claude Boivin inc., pour la mise en place d'un réseau de drainage pluvial au montant de 17 003,70 $, taxes en sus (projet 2010-10), payable par surplus libre accumulé, le tout conformément à la proposition datée du 6 juillet 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 07 186 **9.2 Location du restaurant de l'aréna - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE suite à la résolution CA09 07 190, la ville acceptait la proposition de location du restaurant de l'aréna de madame Dicaire pour une période de 3 ans et que cette dernière a transmis une lettre à la ville le 24 février dernier mentionnant son désir de mettre fin au contrat à la fin de la période actuelle;

CONSIDÉRANT QUE la ville désire procéder à nouveau à la location du restaurant de l'aréna municipal pour une durée de 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant pour 3 ans (taxes en sus)
Monsieur Eric Belhumeur	17 500 $
Madame Mélissa Blanc	20 000 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de madame Mélissa Blanc, pour la location du restaurant de l'aréna municipal pour une période de 3 ans, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres 2010-09 pour les montants annuels suivants, taxes en sus:

- 6 000 $ pour la saison hiver 2010-2011;
- 7 000 $ pour la saison hiver 2011-2012;
- 7 000 $ pour la saison hiver 2012–2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 07 187 **9.3 Transport en commun - Journée du citoyen à la Station Mont Tremblant**

CONSIDÉRANT QUE le 19 septembre 2010 se tiendra la Journée du citoyen à la Station Mont Tremblant suite à l'entente cadre intervenue le 7 avril 2003, entre la Ville de Mont-Tremblant et la Station Mont Tremblant, société en commandite sur l'aménagement du complexe touristique - Versant Soleil;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire offrir à ses citoyens la possibilité de se rendre à cette activité en utilisant gratuitement le transport en commun sur présentation de la carte citoyen/citoyenne Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la gratuité du transport en commun le dimanche 19 septembre 2010 de 9 h à 18 h pour les citoyens qui présenteront la carte citoyen/citoyenne Mont-Tremblant afin de se rendre à la Station Mont Tremblant pour participer à la Journée du citoyen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 07 188 **9.4 Garage municipal - travaux de dynamitage - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut procéder à l'aménagement d'une réserve d'abrasifs et de fondants sur le site du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de dynamitage sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de proposition sur invitation pour ces travaux et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Dynamitage Ritchie	38 240 $
R. Durand forage et dynamitage	45 600 $

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Dynamitage Ritchie inc., pour les travaux de dynamitage sur le site du garage municipal au 60, chemin de Brébeuf au montant de 38 240 $, taxes en sus (projet 2010-90), payable par le surplus libre accumulé, le tout conformément à l'appel d'offres 2010-39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

26 juillet 2010

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 26 juillet 2010

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 26 juillet 2010 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Dépôt de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA10 07 189

19. Levée de séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0613

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **9 août 2010** à **19 h 30**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur André David, conseiller du district 5

Sont également présentes la directrice générale adjointe du secteur du Village et des Lacs, secrétaire du cabinet du maire et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 12 juillet 2010;

4. Règlements

4.1 Règlement (2010)-102-9 modifiant le règlement de zonage - adoption du projet;

4.2 Règlement (2010)-102-8 modifiant le règlement de zonage relativement à l'agrandissement du casino - adoption du second projet;

4.3 Règlement (2010)-121 constituant un comité consultatif d'urbanisme - adoption;

5. Administration

5.1 Comité de jumelage Mont-Tremblant/Châtel - renouvellement de mandats;

5.2 Nomination du maire suppléant;

5.3 Nominations à divers comités, commissions, organismes et associations;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 30 juin 2010;

7.4 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté;

7.5 Affectation du surplus non affecté;

7.6 Acceptation du rapport financier de l'exercice municipal terminé le 31 décembre 2009 et des rapports du vérificateur externe;

7.7 Caisse Desjardins - ouverture d'un compte bancaire;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :

8.1.1 481, rue des Pensées - implantation d'une piscine en cour avant;

8.1.2 361, chemin du Lac-Mercier - réduction de la rive et empiètements en marges latérales;

8.1.3 346, chemin Duplessis - réduction de la zone tampon;

8.1.4 151, chemin du Lac-Ouimet - pente d'une allée d'accès, réduction de l'espace naturel et d'une cour avant;

8.1.5 957, chemin Cochrane - réduction de la rive;

8.1.6 186, chemin du Lac-Tremblant-Nord - réduction de l'espace naturel et empiètement en marge latérale;

8.1.7 140, chemin de l'Ermite - réduction de la rive et de l'espace naturel, empiètements en marge latérale, hauteur d'un mur de soutènement, superficie, implantation et toiture d'un garage;

8.1.8 720, chemin des Grands-Pins - aménagement d'une aire de stationnement en cour avant;

8.1.9 Chemin du Plateau - réductions de superficie et de profondeur;

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme :

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 22 juillet 2010;

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 20 juillet 2010;

8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public - 375, chemin Lac-Dufour;

8.4 Demande d'autorisation dans la zone agricole - lot 3 647 450 du cadastre du Québec;

8.5 Sintra - mandat de services professionnels;

9. Travaux publics

10. Environnement

10.1 Requêtes introductives d'instance - lot 3 646 853, cadastre du Québec et lot P-23, rang 1 du canton de Grandison - mandat de services professionnels;

11. Culture & Loisirs

11.1 Salle Alphonse-Desjardins - contrat de surveillance d'expositions;

11.2 Fête des Tremblantois - autorisation.

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

9 août 2010

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CM10 08 267 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

- **Monsieur Jean-Claude Cardinal - Sintra**
  Il demande ce que le point 8.5 vise. Il donne des explications sur les activités de Sintra à la carrière de la montée Tassé et demande une rencontre avec la Ville pour éclaircir la situation et trouver des solutions.

3. Procès-verbal

CM10 08 268 **3.1 Séance du 12 juillet 2010**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 12 juillet 2010 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM10 08 269 **4.1 Règlement (2010)-102-9 modifiant le règlement de zonage - adoption du projet**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2010)-102-9 modifiant le règlement de zonage relativement aux zones VR-1017 et V-1019 (sud du lac Maskinongé), IN-471-1 (sud de la route 117 entre les rues des Pionniers et Siméon), RM-436 (709 à 743, boulevard du Docteur-Gervais), V-521-5 (rue Gouin), TV-703-1 (rue Miron) ainsi que CA, CL, IN et PI (matériaux d'enseignes).

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 13 septembre 2010, à 19 h 30, à la salle de conseil temporaire située au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 08 270

4.2 Règlement (2010)-102-8 modifiant le règlement de zonage relativement à l'agrandissement du casino - adoption du second projet

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le second projet de règlement (2010)-102-8 relativement à l'agrandissement du casino.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 08 271

4.3 Règlement (2010)-121 constituant un comité consultatif d'urbanisme - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame la conseillère Thérèse Barrette à la séance du 14 juin 2010;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2010)-121 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM10 08 272

5.1 Comité du jumelage - renouvellement de mandats

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres nommés sur le comité de jumelage Mont-Tremblant/Châtel prend fin le 7 septembre 2010;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE renouveler le mandat des membres du comité du jumelage Mont-Tremblant/Châtel pour une période de 2 ans, soit du 7 septembre 2010 au 7 septembre 2012 comme suit :

- Madame Anne-Marie Jasmin, à titre de présidente;
- Madame Danielle Duplessis;
- Madame Johanne Régimbald.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

9 août 2010

CM10 08 273 **5.2 Nomination du maire suppléant**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités qu'elle régit à désigner un membre du conseil comme maire suppléant pour une période déterminée par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* stipule qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la Ville désigne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE madame la conseillère Thérèse Barrette soit désignée comme mairesse suppléante de la ville de Mont-Tremblant et comme substitut du maire au conseil de la MRC à partir du 10 août 2010 et jusqu'à son remplacement par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 08 274 **5.3 Nominations à divers comités, commissions, organismes et associations**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE nommer les membres du conseil suivants sur les comités, commissions, organismes et associations ci-après énumérés :

COMITÉS ET COMMISSION	NOMINATIONS
Commission culturelle	Madame Roxanne Lacasse Monsieur Kevin Ratcliffe
Comité d'embellissement	Monsieur Pascal De Bellefeuille
Comité environnement	Madame Thérèse Barrette
Comité du jumelage	Madame Thérèse Barrette
Comité consultatif d'urbanisme	Monsieur André David Madame Roxanne Lacasse Monsieur Pascal De Bellefeuille
Comité organisateur d'événements et conférences en environnement	Madame Thérèse Barrette
Comité parc linéaire	Madame Roxanne Lacasse
Comité de quartier #1	Monsieur Kevin Ratcliffe Monsieur Pascal De Bellefeuille
Commission de suivi de la politique familiale	Madame Roxanne Lacasse
Comité d'entretien des sentiers de ski de fond	Monsieur André David Monsieur Kevin Ratcliffe

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES	NOMINATIONS
AGIR pour la Diable	Madame Thérèse Barrette
Association des personnes handicapées	Monsieur Vincent Perreault
Association de villégiature de Tremblant (AVT)	Monsieur Pascal De Bellefeuille
Association touristique des Laurentides (ATL)	Madame Thérèse Barrette

Centre de ski de fond Mont-Tremblant	Monsieur André David
Centre local de développement des Laurentides (CLD)	Monsieur Pierre Pilon
Chambre de commerce de Mont-Tremblant	Monsieur Pascal De Bellefeuille
Comité d'actions stratégiques	Madame Thérèse Barrette
Comité de suivi environnemental / secteur Mont-Tremblant de la MRC des Laurentides	Monsieur Pierre Pilon
Conseil de la culture des Laurentides	Madame Roxanne Lacasse
Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRELA)	Madame Thérèse Barrette
Conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides	Monsieur Pierre Pilon
Conseil régional des loisirs des Laurentides (CRLL)	Madame Roxanne Lacasse
Fiducie du Domaine Saint-Bernard	Monsieur Pierre Pilon Substitut : maire suppléant
Maison des Jeunes (Tornade Jeunesse)	Monsieur Pascal De Bellefeuille
Office du tourisme région Mont-Tremblant	Madame Thérèse Barrette Monsieur Pascal De Bellefeuille
Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant (HLM)	Monsieur André David
Table d'harmonisation du parc national du Mont-Tremblant	Monsieur Pierre Pilon Substitut : madame Thérèse Barrette
Transport adapté et collectif des Laurentides	Monsieur Vincent Perreault
Table de concertation sur les véhicules hors route des Laurentides (TCVHR)	Monsieur André David

La présente résolution abroge toute résolution antérieure concernant la nomination des membres du conseil sur tous les comités, et commissions, commissions, organismes et associations. Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 42 et de l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire fait partie de tous les comités et commissions créés par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM10 08 275

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2010 au montant de 113 115,01 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 08 276

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 5 643,75 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 08 277 **7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 30 juin 2010**

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes,* la trésorière dépose l'état des activités financières pour la période du 1er janvier au 30 juin 2010.

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le dépôt de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 08 278 **7.4 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a affecté des sommes pour différents projets;

CONSIDÉRANT le coût moindre pour la réalisation de certains projets et le rapport de la trésorière faisant état des sommes inutilisées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE transférer le solde de 692 127,37 $ du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 08 279 **7.5 Affectation du surplus non affecté**

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'année financière 2009 ont démontré des surplus reliés aux différentes réserves des secteurs Saint-Jovite et Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise l'affectation du surplus non affecté aux différentes réserves soit, aqueduc et égout des secteurs Saint-Jovite et Mont-Tremblant et ordures de Mont-Tremblant pour un montant total de 766 943,24 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 08 280 **7.6 Acceptation du rapport financier de l'exercice municipal terminé le 31 décembre 2009 et des rapports du vérificateur externe**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière dépose le rapport financier et les rapports du vérificateur pour l'exercice municipal terminé le 31 décembre 2009, le tout conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes;*

CONSIDÉRANT QUE la greffière certifie avoir donné au moins 5 jours avant la date de la présente séance, conformément à la loi, un avis public que ces rapports y seront déposés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier de la Ville de Mont-Tremblant ainsi que les rapports des vérificateurs Amyot, Gélinas, pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 08 281 **7.7 Caisse Desjardins - ouverture d'un compte bancaire**

CONSIDÉRANT la création du fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques suite à la nouvelle mesure d'imposition de droits aux exploitants de carrières et sablières;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la trésorière à procéder à l'ouverture d'un nouveau compte bancaire et d'autoriser les signataires des autres comptes à devenir signataires de ce nouveau compte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 481, rue des Pensées - implantation d'une piscine en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-112) vise à autoriser l'implantation d'une piscine hors terre en cour et marge avant.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CV2010-083)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 361, chemin du Lac-Mercier - réduction de la rive et empiètements en marges latérales

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-115) vise à régulariser l'implantation de bâtiments existants par :

- une réduction de la rive du lac Mercier de 15 à 10,40 m;
- l'implantation du bâtiment principal à 1,47 m de la ligne latérale gauche plutôt qu'à 6 m;
- l'implantation d'une remise et d'un abri à bois respectivement à 0,88 m et 0,45 m de la ligne de terrain gauche plutôt qu'à 2 m.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CT2010-081)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 346, chemin Duplessis - réduction de la zone tampon

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-116) vise à autoriser une réduction de la zone tampon en bordure du chemin Duplessis de 20 à 4,59 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2010-087)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 151, chemin du Lac-Ouimet - pente d'une allée d'accès, réductions de l'espace naturel et d'une cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-118) vise à autoriser, dans le cadre d'un projet de construction :

- que la pente de 3 % d'une allée d'accès soit sur une distance de 2,4 m plutôt que sur 10 m;
- un pourcentage d'espace naturel de 56,1 % plutôt que de 70 %;
- l'implantation d'un garage dans la cour avant alors que cette dernière possède une profondeur de 8,6 m plutôt que de 15 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2010-083)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 957, chemin Cochrane - réduction de la rive

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-120) vise à régulariser une réduction de la rive du lac Desmarais de 20 à 19,68 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2010-080)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 186, chemin du Lac-Tremblant-Nord - réduction de l'espace naturel et empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-121) vise à autoriser :

- une réduction de l'espace naturel de 80 % à 68,4 %;
- l'implantation d'un garage isolé projeté à 3,5 m de la ligne latérale plutôt que de 12 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CT2010-082)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 140, chemin de l'Ermite - réduction de la rive et de l'espace naturel, empiètements en marge latérale, hauteur d'un mur de soutènement, superficie, implantation et toiture d'un garage

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-124) vise à autoriser, dans le cadre d'un projet de construction :

- une réduction de la rive du lac Tremblant de 35 m à 7,77 m;
- un pourcentage d'espace naturel de 72,9 % plutôt que de 80 %;
- une implantation en marge latérale à 5,17 m plutôt qu'à 12 m;
- le total des 2 marges latérales de 8,37 m plutôt que de 24 m;
- la hauteur d'un mur de soutènement de 3,65 m plutôt que de 1,5 m;
- une augmentation de la superficie d'un garage de 65 m à 124,85 m;
- l'implantation d'un garage isolé à 8,24 m de la ligne latérale plutôt qu'à 12 m;

- l'intégration au garage d'un toit plat alors que les toits plats sont prohibés.

Le CCU recommande de reporter cette demande. (CT2010-085)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 720, chemin des Grands-Pins - aménagement d'une aire de stationnement en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-125) vise à autoriser qu'une aire de stationnement soit aménagée en cour avant vis-à-vis le bâtiment principal, soit dans le prolongement des murs latéraux.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2010-085)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 Chemin du Plateau - réductions de superficie et de profondeur

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-126) vise à autoriser la création d'un lot qui aurait :
- une superficie de 3 004,1 m^2 plutôt que de 4 000 m^2;
- une profondeur de 51,22 m plutôt que de 75 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2010-087)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme

CM10 08 282 **8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 22 juillet 2010**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 481, rue des Pensées, 720, chemin des Grands-Pins et pour une propriété non construite sur le chemin du Plateau pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour la propriété située au 720, chemin des Grands-Pins et pour la propriété située à l'intersection des rues Léonard et Suppère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 22 juillet 2010 portant les numéros CV2010-083 à CV2010-087.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 08 283 **8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 20 juillet 2010**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 957, chemin Cochrane, 361, chemin du Lac-Mercier, 186, chemin du Lac-Tremblant-Nord, 151, chemin du Lac-Ouimet,

140, chemin de l'Ermite ainsi que pour un terrain sur le chemin Duplessis pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 151, chemin du Lac-Ouimet, 140, chemin de l'Ermite ainsi que pour une propriété sur le chemin Duplessis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 20 juillet 2010 portant les numéros CT2010-080 à CT2010-088.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 08 284

8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public - 375, chemin du Lac-Dufour

CONSIDÉRANT une demande pour une occupation du domaine public afin d'enfouir des fils électriques en dessous du chemin du Lac-Dufour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' accorder une autorisation d'occupation permanente du domaine public au propriétaire du 375, chemin du Lac-Dufour, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées;

D' inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 08 285

8.4 Demande d'autorisation dans la zone agricole - lot 3 647 450 du cadastre du Québec

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la demande faite par les propriétaires du 335, chemin Paquette à celle-ci ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme de la Ville. Cette demande vise à autoriser l'identification de la superficie de droit acquis du lot 3 647 450 du cadastre du Québec utilisé à une fin autre que l'agriculture (résidentiel).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 08 286 **8.5 Sintra - mandat de services professionnels**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sintra Inc. exerce des activités qui apparaissent non-conformes à la réglementation sur la propriété identifiée comme étant les lots 3 647 382, 3 942 579 et 3 942 580 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE mandater le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés aux fins de prendre les mesures nécessaires pour faire respecter la réglementation et pour représenter la Ville devant la Cour supérieure pour la présentation d'un recours, si nécessaire, contre le propriétaire des lots 3 647 382, 3 942 579 et 3 942 580 du cadastre du Québec afin de faire cesser les activités illégales et de se conformer à la réglementation (poste budgétaire 02-610-00-412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

10. Environnement

CM10 08 287 **10.1 Requêtes introductives d'instance - lot 3 646 853, cadastre du Québec et lot P-23, rang 1 du canton de Grandison - mandat de services professionnels**

CONSIDÉRANT QU' une requête introductive d'instance doit être déposée contre les propriétaires des lots 3 646 853, cadastre du Québec et lot P-23, rang 1 du canton de Grandison;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

DE déclarer que les installations septiques des propriétés sur les lots 3 646 853, cadastre du Québec et P-23, rang 1, du canton de Grandison constituent une nuisance et de mettre en demeure les propriétaires de celles-ci de déposer une demande de permis pour une nouvelle installation septique dans les 15 jours de la réception des présentes, de faire vidanger leur fosse septique à une telle fréquence que l'installation ne puisse être une cause de nuisance et, au minimum une fois par mois jusqu'à l'aménagement de la nouvelle installation septique, laquelle devra être changée aussitôt que possible et au plus tard le 1er octobre 2010. Les propriétaires devront transmettre copie à la Ville, dans un délai de 15 jours, de toute facture de vidange de leur fosse septique effectuée en vertu des présentes;

DE mandater le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés aux fins de représenter la Ville devant la Cour supérieure pour ces causes (poste budgétaire 02-610-00-412);

DE mandater, au besoin, la firme Roche pour des expertises qui pourraient éventuellement être requises dans la représentation de ces causes (poste budgétaire 02-610-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM10 08 288

11.1 Salle Alphonse-Desjardins - contrat de surveillance d'expositions

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire assurer la surveillance des expositions d'artistes professionnels présentées à la salle Alphonse-Desjardins de la bibliothèque Samuel-Ouimet;

CONSIDÉRANT l'ajout d'un surveillant d'exposition;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une nouvelle entente avec madame Lucie Brossard et monsieur Denis L'Heureux pour la surveillance d'expositions à la salle Alphonse-Desjardins du 1er août au 31 décembre 2010, au taux horaire de 10 $ et pour un montant maximal de 2 295 $ (poste budgétaire 02-702-90-690).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 08 289

11.2 Fête des Tremblantois - autorisation

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire rassembler ses citoyens autour d'une même fête et ainsi maintenir les liens d'amitié;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la célébration de la fête des Tremblantoises et Tremblantois le 18 septembre prochain (reporté au 19 septembre en cas de pluie) au Domaine Saint-Bernard et d'autoriser le budget d'opération de 23 200 $ (postes budgétaires 02-701-70-XXX et 02-110-02-493) et de permettre la tenue d'un feu d'artifice dans le cadre de cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Dépôt de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

9 août 2010

18. Deuxième période de questions

- **Madame Liebmann - Association des Propriétaires du lac Tremblant**

Elle questionne la constitution du nouveau CCU (point 4.3) puis dépose au conseil une lettre demandant la modification du règlement 2008-102 afin de réduire la zone sans gazon au bord du lac à 15 mètres plutôt que 30, celle de non construction à 20 mètres, comme à la municipalité de Lac-Tremblant-Nord. Elle demande également que l'obligation de renaturalisation des berges soit reportée au 1er janvier 2012 plutôt que 2011.

- **Monsieur Patrick Lussier, résident de la Montée Tassé**

Il remercie le conseil d'avoir mandaté les avocats au point 8.5. Il demande à la Ville de resserrer ses règlements et de les appliquer dans le but de protéger les résidents de la montée Tassé.

- **Monsieur Rochefort**

Il mentionne divers points qui demandent l'intervention de la Ville, à savoir: l'entretien du muret de pierres sur le chemin du Village, la réfection du pavage temporaire sur le chemin du Village (entre l'Église et le chemin du lac Mercier) et le ramassage des bacs de vidange. Il s'informe sur le projet de pavage de la piste cyclable entre le village et le centre-ville.

CM10 07 290

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0739

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **23 août 2010** à **19 h 30**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 26 juillet 2010;

4. Règlement

5. Administration

5.1 Nominations à divers comités, commissions, organismes et associations;

5.2 Contrat de fourniture du logiciel de la cour municipale - renouvellement;

5.3 Terrain de sport - surface synthétique - entente;

5.4 Tourisme Laurentides - participation à une activité;

5.5 Création d'un comité d'étude sur la réfection du barrage du lac Tremblant;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche d'un adjoint à la direction des ressources humaines;

6.2 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur - Service des travaux publics;

6.3 Embauche d'un préposé aux prêts - bibliothèque Samuel-Ouimet;

6.4 Nomination d'un lieutenant par intérim - Service de sécurité incendie;

6.5 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur temporaire;

6.6 Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant - lettres d'entente;

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

23 août 2010

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

7.3 Regroupement d'achat d'assurances de dommages - mandat;

7.4 Revenu Québec - autorisation relative à la communication de renseignements;

7.5 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté;

7.6 Affectation du surplus non affecté;

7.7 Conseil sans papier - migration vers un nouvel hébergeur;

7.8 Libération du fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire (2004 - 2005);

7.9 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 et des rapports des vérificateurs externes;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - contribution municipale aux dépenses d'entretien majeur des immeubles;

9.2 Scellement de fissures - attribution de contrat;

9.3 Locaux du Club des Bons Vivants de Mont-Tremblant - ajout au bail;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

11.1 Plateaux sportifs des gymnases de la polyvalente Curé-Mercure - contrat de surveillance;

12. Police

12.1 Objets saisis ou retrouvés - encan;

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 23 août 2010;

15. Dépôt de la correspondance

15.1 Lac-Tremblant-Nord - 20100723 - Nomination d'un suppléant au maire au conseil de l'agglomération de la ville de Mont-Tremblant.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

Initiales du maire
0741
Initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

23 août 2010

****

CA10 08 190 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA10 08 191 **3.1 Séance du 26 juillet 2010**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 26 juillet 2010, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

5. Administration

CA10 08 192 **5.1 Nominations à divers comités, commissions, organismes et associations**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE nommer les membres du conseil d'agglomération suivants sur les comités, commissions, organismes et associations ci-après énumérés :

COMITÉS ET COMMISSIONS	NOMINATIONS
Commission sur le transport des personnes	Monsieur Luc Brisebois Monsieur Jean Grégoire
Comités de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard	Monsieur André David Monsieur Kevin Ratcliffe Monsieur Jean Grégoire
Comité des finances	Monsieur Kevin Ratcliffe Monsieur Pierre Labonté Monsieur Jean Grégoire
Comité des incendies et sécurité civile	Monsieur Pierre Labonté Monsieur Jean Grégoire
Comité des loisirs et culture	Madame Roxanne Lacasse Madame Thérèse Barrette Monsieur Jean Grégoire
Comité de police et commission sur le service de police	Monsieur Luc Brisebois Monsieur Jean Grégoire

Comité des travaux publics	Monsieur Vincent Perreault Monsieur Luc Brisebois Monsieur Jean Grégoire
Comité d'étude sur la construction de l'hôtel de ville	Monsieur André David Monsieur Vincent Perreault Monsieur Jean Grégoire
Comité sur la politique jeunesse	Monsieur Pascal De Bellefeuille

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES	NOMINATIONS
Tourisme aérien Laurentides	Madame Thérèse Barrette Monsieur Pierre Labonté

La présente résolution abroge toute résolution antérieure concernant la nomination des membres du conseil sur tous les comités, et commissions, commissions, organismes et associations. Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 42 et de l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire fait partie de tous les comités et commissions créés par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 08 193

5.2 Contrat de fourniture du logiciel de la cour municipale - renouvellement

CONSIDÉRANT QUE lors de la création de la nouvelle cour municipale, la Ville a procédé à l'acquisition d'un logiciel assorti d'un contrat pour la fourniture du logiciel en mode hébergé (ASP) conformément à la résolution 2005-488 et aux résolutions CA08 07 187 et CA09 07 167 pour les renouvellements;

CONSIDÉRANT QUE pour faire correspondre le contrat de service avec l'année financière de la Ville, la compagnie GFI propose de renouveler le contrat jusqu'au 31 décembre aux mêmes conditions que le contrat actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT les dispositions du 6e paragraphe du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de la compagnie GFI solutions d'affaires Inc. pour le renouvellement du contrat de fourniture du logiciel de la cour municipale pour une période de 4 mois aux mêmes conditions soit, pour une mensualité de 947 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-120-00-529).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 08 194

5.3 Terrain de sport - surface synthétique - entente

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise en place d'une surface synthétique pour le terrain de sport situé à l'arrière de la polyvalente Curé-Mercure;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives géré par le ministère de L'Éducation, du Loisir et du Sport autorisée par les résolutions CA07 12 309 et CA10 01 015;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été accepté le 9 juillet dernier par la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à signer une convention d'aide financière avec le ministère de L'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'octroi d'une subvention pouvant atteindre la somme de 1 297 382 $, pour l'aménagement d'un terrain de sport à surface synthétique dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives* et du programme *Infrastructures de loisirs Canada* et à représenter la Ville à titre de bénéficiaire conformément à l'Annexe B de l'entente à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 08 195

5.4 Tourisme Laurentides - participation à une activité

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE madame la conseillère Thérèse Barrette soit autorisée à représenter la Ville à la 35e Journée des membres de Tourisme Laurentides, qui aura lieu le 14 septembre 2010 dans les Hautes-Laurentides et de payer les frais d'inscription au coût total de 50 $, taxes en sus, ainsi que les autres dépenses inhérentes à cette activité (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 08 196

5.5 Création d'un comité d'étude sur la réfection du barrage du lac Tremblant

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord d'ajouter le barrage du lac Tremblant à la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant et le règlement 2010-A-26 adopté par le conseil d'agglomération en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE cette demande était motivée par la volonté de participer aux décisions relatives au projet de réfection du barrage;

CONSIDÉRANT la demande du maire de Lac-Tremblant-Nord de permettre au conseiller municipal monsieur Neal Rankin d'obtenir les informations en regard du projet de réfection en raison de son expertise à titre d'ingénieur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la création d'un comité d'étude sur la réfection du barrage au lac Tremblant composé du personnel du Service des travaux publics concerné, de messieurs les conseillers Vincent Perreault et Luc Brisebois et de monsieur Neal Rankin, conseiller de la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord, et dont le mandat consiste à suivre le dossier de réfection du barrage et à faire des recommandations sur le sujet au conseil d'agglomération, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA10 08 197

6.1 Embauche d'un adjoint à la direction des ressources humaines

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Lucie Blanchette à titre d'adjointe à la direction des ressources humaines à compter du 24 août 2010 et d'autoriser la signature du contrat de travail en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 08 198

6.2 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Francis Ouellette à titre de journalier/chauffeur/opérateur, poste régulier et permanent au Service des travaux publics à compter du 24 août 2010 selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 08 199

6.3 Embauche d'un préposé aux prêts - bibliothèque Samuel-Ouimet

CONSIDÉRANT la vacance du poste et l'entente entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Suzanne Gagné Latulippe à titre de préposée aux prêts (2e personne), poste régulier à temps partiel au Service de la culture et des loisirs à compter du 7 septembre 2010 selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 08 200

6.4 Nomination d'un lieutenant par intérim - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE des postes de lieutenants par intérim ont été affichés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU DE nommer monsieur Miguel Gauthier, lieutenant par intérim à compter du 24 août 2010 selon les termes et conditions prévus dans l'entente collective de travail applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 08 201

6.5 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur temporaire

CONSIDÉRANT le surcroît de travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Luc Léonard à titre de journalier/chauffeur/opérateur temporaire au Service des travaux publics à compter du 24 août 2010 pour une période maximale de 616 heures et selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

Étant donné qu'aucun membre du conseil n'appuie la proposition telle que présentée, selon les dispositions de l'article 37 du règlement (2006)-03 sur la régie interne des séances du conseil d'agglomération, la résolution n'est pas adoptée.

CA10 08 202 **6.6 Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant - lettres d'entente**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de préciser l'interprétation et l'application de l'article 12.01 b) i), ii) et iii) de la convention collective et de fusionner les fonctions de préposé aux évènements et activités, de préposé à l'aréna et de préposé aux patinoires extérieures en une seule fonction et de créer un poste en conséquence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la signature des lettres d'entente numéro 10 et 11 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA10 08 203 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2010 au montant de 143 866,62 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 08 204 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 6 711,91 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 08 205 **7.3 Regroupement d'achat d'assurances de dommages - mandat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a conclu une entente en 2004 avec les municipalités membres du regroupement Laurentides et que celle-ci vient à échéance le 1er novembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE la firme René Laporte et Associés inc. a été retenue lors de l'appel d'offres fait en août 2009 par l'UMQ pour obtenir les services d'un gestionnaire de risques en assurances de dommages pour le regroupement Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de René Laporte et Associés inc. datée d'août 2009 est valide pour la période du 1er novembre 2009 au 1er novembre 2014 et, que selon l'article 10 de l'entente avec le regroupement Laurentides-Outaouais, les services de la firme René Laporte et Associés inc. sont renouvelables sur une base annuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

QUE la Ville attribue un contrat de service à la firme René Laporte et Associés inc. pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages et ce, pour le regroupement des municipalités participant à la démarche, le tout selon l'offre de service datée d'août 2009 et pour une période d'un an;

QUE ce contrat soit renouvelable annuellement selon les conditions et les tarifs suivants :
- 1 265,50 $, taxes en sus, lorsqu'un appel d'offre sera effectué;
- 1 265,50 $, taxes en sus, lorsqu'il y aura un renouvellement de gré à gré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 08 206

7.4 Revenu Québec - autorisation relative à la communication de renseignements

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la trésorière à signer la procuration d'autorisation relative à la communication de renseignements afin de permettre à la trésorière-adjointe et à la chef comptable de communiquer avec Revenu Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 08 207

7.5 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté

CONSIDÉRANT QUE la Ville a affecté des sommes pour différents projets;

CONSIDÉRANT le coût moindre pour la réalisation de certains projets et le rapport de la trésorière faisant état des sommes inutilisées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé monsieur Vincent Perreault
Appuyé monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE transférer le solde de 122 155,95 $ du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 08 208 **7.6 Affectation du surplus non affecté**

CONSIDÉRANT la création en septembre 2009 du Fonds de la criminalité;

CONSIDÉRANT les résultats de l'année financière 2009;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser l'affectation d'une somme de 2 380 $ du surplus non affecté au fonds de la criminalité représentant 50 % des produits de la criminalité de l'année 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 08 209 **7.7 Conseil sans papier - migration vers un nouvel hébergeur**

CONSIDÉRANT la complexité technique et la difficulté à trouver un hébergeur pouvant répondre à nos besoins et qu'en l'occurrence, la firme qui développe l'application du conseil sans papier offre aussi l'hébergement;

CONSIDÉRANT la proposition de migration reçue le 9 août dernier de la firme plandevol;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat d'hébergement du site du conseil sans papier à la firme plandevol pour une période d'un an au montant de 2 495 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-679).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 08 210 **7.8 Libération du fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire (2004 - 2005)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyds sous le numéro QMP 1076 et que celle-ci couvre la période du 1er novembre 2004 au 31 octobre 2005;

CONSIDÉRANT QUE cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à une franchise collective en assurance de la responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT QU' un fonds de garantie d'une valeur de 250 000 $ fût mis en place afin de garantir cette franchise collective en responsabilité civile primaire et que la Ville de Mont-Tremblant y a investi une quote-part de 45 000 $ représentant 18 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT QUE la convention relative à la gestion des fonds collectifs prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyds touchant la police et le fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyds pour la période du 1er novembre 2004 au 31 octobre 2005 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant demande que le reliquat de 207 748,04 $ du fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT QU' il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant du fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, qu'elle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1er novembre 2004 au 31 octobre 2005;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur Lloyds pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera retourné du fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage la franchise collective en responsabilité civile primaire pour la période du 1er novembre 2004 au 31 octobre 2005;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

D' obtenir de l'assureur Lloyds une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Laurentides à libérer le fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile primaire pour la période du 1er novembre 2004 au 31 octobre 2005;

D' autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat du fonds de garantie aux membres du regroupement Laurentides dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 08 211 **7.9 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 et des rapports des vérificateurs externes**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière dépose le rapport financier et les rapports du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, le tout conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la greffière certifie avoir donné au moins 5 jours avant la date de la présente séance, conformément à la loi, un avis public que ces rapports y seront déposés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération accepte le dépôt du rapport financier d'agglomération de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 ainsi que les rapports des vérificateurs externes Amyot, Gélinas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA10 08 212 **9.1 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - contribution municipale aux dépenses d'entretien majeur des immeubles**

CONSIDÉRANT les dispositions de la section C du protocole d'entente intervenue entre la ville et la Fiducie du Domaine Saint-Bernard en vertu de la résolution CA10 06 139 concernant le maintien des immeubles;

CONSIDÉRANT QUE le fiduciaire a présenté une liste des travaux prévus pour l'année 2010, laquelle a fait l'objet d'une recommandation au conseil par le directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la trésorière à verser à la Fiducie du Domaine Saint-Bernard pour l'année financière 2010, une contribution maximale de 200 000 $ (poste budgétaire 02-701-51-970), pour les dépenses d'entretien majeur à ses immeubles, selon la recommandation reçue et à la condition que les factures soient approuvées au préalable par le directeur du Service des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 08 213 **9.2 Scellement de fissures - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au scellement de fissures sur des chemins municipaux, pour une quantité totalisant approximativement 3 000 mètres linéaires;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Le Groupe Lefebvre (MRP) inc.	7 080 $
Environnement Routier NRJ inc.	7 290 $
Scellement de fissures d'asphalte Inc.	7 410 $
Scellements J.F. Inc.	13 500 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Le Groupe Lefebvre (MRP) inc., pour procéder au scellement de fissures au montant de 7 080 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-625), le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2010-36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 08 214 **9.3 Locaux du Club des Bons Vivants de Mont-Tremblant - ajout au bail**

CONSIDÉRANT QUE le bail de location entre la Ville et le Club des Bons Vivants d'une partie de l'immeuble situé au 901, rue de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT la demande du 23 juillet 2010 relative à l'accès au réseau internet;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser l'ajout au bail de l'obligation suivante : que la Ville verse au Club des Bons Vivant une somme de 500 $ en guise de contribution aux activités de l'organisme sans but lucratif et dans le but de permettre l'installation d'un accès internet sans fils et contribuer aux frais inhérents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA10 08 215

11.1 Plateaux sportifs des gymnases de la polyvalente Curé-Mercure - contrat de surveillance

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs organise des activités pour la population dans les gymnases de la polyvalente Curé-Mercure;

CONSIDÉRANT QUE ces activités nécessitent la présence d'une personne pour effectuer les tâches telles que la surveillance, la perception, le service à la clientèle ainsi que le montage et démontage des équipements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec mesdames Jo-Ann Vallée, Sylvie Lépine et Mylène Cerutti pour l'animation et la surveillance des plateaux sportifs dans le cadre de programmes d'activités offerts de septembre 2010 à mai 2011, pour un montant maximal de 10 000 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-701-90-447).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA10 08 216

12.1 Objets saisis ou retrouvés - encan

CONSIDÉRANT QUE le directeur adjoint du Service de police a soumis un rapport pour la vente de bicyclettes et autres objets saisis ou retrouvés et non réclamés;

CONDIDÉRANT QUE le délai de conservation de 60 jours est échu dans ces dossiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération autorise la vente à l'encan des objets par l'entremise de la firme de huissiers Guindon Pilon & Associés;

QUE le profit de la vente à l'encan soit retourné à la Ville après que la firme de huissiers ait défrayé ses coûts de publication et d'encan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

23 août 2010

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 23 août 2010

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 23 août 2010 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Dépôt de la correspondance

Les membres du conseil d'agglomération prennent acte du dépôt de la correspondance suivante :

15.1 Lac-Tremblant-Nord - 20100723 - Résolution de nomination d'un suppléant au maire au conseil de l'agglomération de la ville de Mont-Tremblant.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur Jean Grégoire, maire de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord demande aux autres membres du conseil d'agglomération les motifs sous-jacents au refus de la proposition faite au pont 6.5.

18. Deuxième période de questions

- **Madame Johanne Régimbald**
  Elle demande la date à laquelle aura lieu l'encan (point 12.1).

CA10 08 217

19. Levée de séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire
0753
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **13 septembre 2010** à **19 h 27**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Construction hôtel de ville - travaux de génie civil - attribution de contrat;
5. Deuxième période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA10 09 218

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

23 août 2010

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CA10 09 219

4. Construction hôtel de ville - travaux de génie civil - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de génie civil dans le cadre du projet de construction d'un nouvel hôtel de ville et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (avant taxes)
9088-9569 Québec inc.	339 635,43 $
MBN Construction inc.	346 783,50 $
Excavation Claude Boivin et fils inc.	441 412,45 $
Construction GMR et associés inc.	663 075,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise 9088-9569 Québec inc. au montant de 339 635,43 $, taxes en sus, pour la réalisation des travaux de génie civil, comprenant entre autres, l'excavation, la décontamination, la mise en place d'un égout pluvial, le remblai et la compaction dynamique requis dans le cadre du projet de construction d'un nouvel hôtel de ville, le tout conformément aux documents d'appel d'offres et payable par le règlement d'emprunt (2008)-A-19 (projet 2008-91).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA10 09 220

6. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0627

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **13 septembre 2010** à **19 h 30**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

Assemblée de consultation publique visant le projet de règlement suivant :

I- Règlement (2010)-102-9 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement aux zones VR-1017 et V-1019 (sud du lac Maskinongé), IN-471-1 (sud de la route 117 entre les rues des Pionniers et Siméon), RM-436 (709 à 743, boulevard du Docteur-Gervais), V-521-5 (rue Gouin), TV-703-1 (rue Miron) ainsi que CA, CL, IN et PI (matériaux d'enseignes)

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 9 août 2010;

4. Règlements

4.1 Règlement (2010)-101-2 modifiant le règlement concernant les permis et certificats relativement aux dispositions portant sur les piscines :

4.1.1 Avis de motion;

4.1.2 Adoption du projet de règlement;

4.2 Règlement (2010)-102-10 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions dont celles portant sur les piscines :

4.2.1 Avis de motion;

4.2.2 Adoption du projet de règlement;

4.3 Règlement (2010)-102-9 modifiant le règlement de zonage relativement aux zones VR-1017 et V-1019 (sud du lac Maskinongé), IN-471-1 (sud de la route 117 entre les rues des Pionniers et Siméon), RM-436 (709 à 743 Docteur-Gervais), V-521-5 (rue Gouin), TV-703-1 (rue Miron) ainsi que CA, CL, IN et PI (matériaux d'enseignes) :

4.3.1 Avis de motion;

4.3.2 Adoption du second projet de règlement;

4.4 Règlements modifiant la réglementation d'urbanisme relativement à l'agrandissement du casino - adoption des règlements :

4.4.1 Règlement (2010)-100-3 modifiant le plan d'urbanisme;

4.4.2 Règlement (2010)-102-8 modifiant le règlement de zonage;

4.4.3 Règlement (2010)-106-2 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale;

4.5 Règlement modifiant le règlement instaurant un système de contrôle et de fréquence de vidange des fosses septiques sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant relativement aux lots 3 885 359 et 3 885 360 - avis de motion;

4.6 Règlement (2010)-104-1 modifiant le règlement concernant la construction relativement aux installations septiques sur les lots 3 885 359 et 3 885 360 :

4.6.1 Avis de motion;

4.6.2 Adoption du projet de règlement;

5. Administration

5.1 Voie de contournement du sentier de motoneige;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :

8.1.1 203, chemin de l'Entre-Nous - empiètement en marge latérale, augmentation de la hauteur, implantation en cour avant et construction d'un sous-sol;

8.1.2 Retiré;

8.1.3 289, rue du Mont-Saint-Jovite - augmentation de la hauteur de pilotis;

8.1.4 Rue de la Forge - réduction d'une aire d'isolement;

8.1.5 155, chemin Plouffe - réduction de l'espace naturel;

8.1.6 5, impasse Rebelle - empiètement en marge avant et vis-à-vis le bâtiment principal;

8.1.7 525, chemin du Lac-Dufour - empiètement en marge latérale et réduction de l'espace naturel;

8.1.8 380, chemin des Palissades - empiètement en marge latérale;

8.1.9 141, chemin des Boisés - réduction de la distance avec la ligne des hautes eaux;

8.1.10 1314, rue Labelle - absence de pavage et de bordures pour une allée d'accès et une aire de stationnement;

8.1.11 25, chemin Paquette - augmentation des pentes de l'allée d'accès et réduction de l'espace naturel;

8.1.12 400, chemin de Cassiopée - augmentation de la pente de l'allée d'accès;

8.1.13 525, chemin du Lac-Dufour - réductions de superficie, de profondeur moyenne et de largeur;

8.2 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 24 août 2010;

8.3 Demande de modification à la réglementation - ajout d'usages « commerce artériel lourd (C-4) » dans la zone RF-455 - Groupe Galland;

8.4 Demande d'occupation permanente du domaine public - 150, chemin des Amoureux;

8.5 Plan image - PIIA-25 (Terrains en pentes, flancs et sommets de montagne) et PIIA-27 (Ravage de cerfs de Virginie) - projet de lotissement majeur de type projet intégré, chemin Desmarais - entente sur les travaux municipaux - Société Immobilière Manitonga Soutana inc.;

8.6 Terrain de soccer de la rue de l'Iris - toponymie;

8.7 Requête introductive d'instance - lots 3 647 102 et 3 647 121 du cadastre du Québec - mandat de services professionnels;

8.8 Comité consultatif d'urbanisme - nomination d'un président;

8.9 Demande de modification à la réglementation - augmentation de la densité dans les zones TF-564-2 et TF-565-2 - Investissement Groupeactif inc.;

8.10 Allée Robert - toponymie;

9. Travaux publics

9.1 Parc du domaine Lauzon - travaux d'aménagement - rejet des soumissions;

9.2 Réfection de chemins - décret des travaux et appropriation de fonds;

9.3 Traitement de surface double - montée Tassé - acceptation finale des travaux;

9.4 Pavage 2009 - acceptation finale des travaux;

9.5 Pavage rue Saint-Jean - acceptation finale des travaux;

9.6 Hôtel de ville temporaire - réfection d'un accès - attribution de contrat;

9.7 Usine de traitement des eaux usées - 100, chemin de Brébeuf - démantèlement du réservoir d'alun - attribution de contrat;

9.8 Travaux de nettoyage des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial - attribution de contrat;

9.9 Camions 6 roues - attribution de contrat;

9.10 Fourniture d'un fourgon pour camion cube - attribution de contrat;

9.11 Servitude de drainage - lot 3 647 170;

9.12 Réfection de trottoirs - décret des travaux et appropriation de fonds;

10. Environnement

10.1 Projet éco-centre régional;

11. Culture & Loisirs

11.1 Demande d'aide financière - Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) - Volet 2;

11.2 Programme de ski alpin et de planche à neige pour les enfants;

12. Police

12.1 Rallye Énergie Alternative - autorisation d'événement;

13. Incendie

14. Rapport

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

13 septembre 2010

15. Dépôt de la correspondance

15.1 Règlement numéro 243-2010 décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables par la MRC des Laurentides par certaines municipalités locales relativement à la collecte et au transport des matières résiduelles - 20100720 - MRC des Laurentides.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

Assemblée de consultation publique

La présente assemblée publique de consultation a été dûment convoquée par avis public donné conformément à la loi, le 1er septembre 2010. Elle est tenue en regard du projet de règlement mentionné ci-dessous. Monsieur Louis-Martin Levac, directeur du Service de l'urbanisme est présent pour expliquer, de façon générale, la portée de ce projet de règlement.

Règlement (2010)-102-9 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement aux zones VR-1017 et V-1019 (sud du lac Maskinongé), IN-471-1 (sud de la route 117 entre les rues des Pionniers et Siméon), RM-436 (709 à 743, boulevard du Docteur-Gervais), V-521-5 (rue Gouin), TV-703-1 (rue Miron) ainsi que CA, CL, IN et PI (matériaux d'enseignes)

Ce projet vise à :

- agrandir la zone VR-1017 dans une partie de la zone V-1019 (au sud du lac Maskinongé dans le prolongement du chemin Corbeil);
- autoriser tous les usages du groupe d'usage « Commerce artériel lourd (C-4) » par le retrait de la note (4) qui venait restreindre les usages de ce groupe dans la zone IN-471-1;
- autoriser la possibilité d'ériger un projet intégré dans la zone RM-436 et exclure l'application de la marge d'isolement entre une allée d'accès et des bâtiments existants;
- créer une nouvelle zone et une nouvelle grille des usages et des normes TV-703-1 pour venir reconnaître des usages industriels légers en bordure du chemin Miron;
- ne plus autoriser le plastique comme matériaux pour une enseigne et exiger l'éclairage par réflexion dans les zones CA-466-1 et CA-466 (approximativement entre les commerces « Moulin Rouge » et « Tim Horton's » sur la rue de Saint-Jovite).

Les articles 1 à 4 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire et les personnes intéressées des zones concernées RM-436, IN-471-1, TV-703, VR-1017 et V-1019 de même que les zones qui leur sont respectivement contiguës, peuvent demander qu'une ou plusieurs de ces dispositions fasse l'objet d'une approbation référendaire. Plus précisément :

- une demande relative à la modification des limites des zones VR-1017 et VR-1019 (article 1) peut provenir de ces zones concernées ou des zones contigües à ces dernières;

- une demande relative à l'introduction d'usages du groupe d'usage « Commerce artériel lourd » à l'intérieur de la zone concernée IN-471-1 (article 2) peut provenir de cette zone ou des zones contigües à cette dernière;

- une demande relative à l'introduction des dispositions pour un projet intégré dans la zone RM-436 (article 3) peut provenir de cette zone concernée ou des zones contigües à cette dernière;

- une demande relative à la création de la zone TV-703-1 (article 4) peut provenir de la zone concernée TV-703 ou des zones contigües à cette dernière.

Toute telle demande doit indiquer la disposition qui fait l'objet de la requête ainsi que la zone d'où elle provient. Elle doit être signée dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées (habiles à voter) dans la zone par au moins 12 d'entre elles, ou dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles.

La demande doit être reçue par la municipalité au plus tard le 8e jour qui suit celui où est publié l'avis prévu par l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lequel paraîtra dans une prochaine édition du journal *Point de Vue Laurentides*.

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM10 09 291 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

- **Madame Isabelle Charest - montée Tassé**
  Elle demande ce qui fait l'objet du point 9.3.

3. Procès-verbal

CM10 09 292 **3.1 Séance du 9 août 2010**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 9 août 2010 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Règlement (2010)-101-2 modifiant le règlement concernant les permis et certificats relativement aux dispositions portant sur les piscines

CM10 09 293 **4.1.1 Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2010)-101-2 modifiant le règlement concernant les permis et certificats relativement aux dispositions portant sur les piscines.

CM10 09 294 **4.1.2 Adoption du projet de règlement**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2010)-101-2 modifiant le règlement concernant les permis et certificats relativement aux dispositions portant sur les piscines.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le mardi 12 octobre 2010, à 19 h 30, à la salle de conseil temporaire au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Règlement (2010)-102-10 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions dont celles portant sur les piscines

CM10 09 295 **4.2.1 Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2010)-102-10 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions dont celles portant sur les piscines.

CM10 09 296 **4.2.2 Adoption du projet de règlement**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2010)-102-10 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions dont celles portant sur les piscines.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le mardi 12 octobre 2010, à 19 h 30, à la salle de conseil temporaire au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Règlement (2010)-102-9 modifiant le règlement de zonage relativement aux zones VR-1017 et V-1019 (sud du lac Maskinongé), IN-471-1 (sud de la route 117 entre les rues des Pionniers et Siméon), RM-436 (709 à 743 Docteur-Gervais), V-521-5 (rue Gouin), TV-703-1 (rue Miron) ainsi que CA, CL, IN et PI (matériaux d'enseignes)

CM10 09 297 **4.3.1 Avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2010)-102-9 modifiant le règlement de zonage relativement aux zones VR-1017 et V-1019 (sud du lac Maskinongé), IN-471-1 (sud de la route 117 entre les rues des Pionniers et Siméon), RM-436 (709 à 743 Docteur-Gervais), V-521-5 (rue Gouin), TV-703-1 (rue Miron) ainsi que CA, CL, IN et PI (matériaux d'enseignes).

CM10 09 298 **4.3.2 Adoption du second projet de règlement**

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le second projet de règlement (2010)-102-9 modifiant le règlement de zonage relativement aux zones VR-1017 et V-1019 (sud du lac Maskinongé), IN-471-1 (sud de la route 117 entre les rues des Pionniers et Siméon), RM-436 (709 à 743 Docteur-Gervais), V-521-5 (rue Gouin), TV-703-1 (rue Miron) ainsi que CA, CL, IN et PI (matériaux d'enseignes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Règlements modifiant la réglementation d'urbanisme relativement à l'agrandissement du casino - adoption des règlements

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie des règlements au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu les règlements et renoncent à leur lecture.

CM10 09 299 **4.4.1 Règlement (2010)-100-3 modifiant le plan d'urbanisme**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 14 juin 2010;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le RÈGLEMENT (2010)-100-3 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU CASINO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 09 300 **4.4.2 Règlement (2010)-102-8 modifiant le règlement de zonage**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 14 juin 2010;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le RÈGLEMENT (2010)-102-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU CASINO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 09 301 **4.4.3 Règlement (2010)-106-2 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 14 juin 2010;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le RÈGLEMENT (2010)-106-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE PAR L'AGRANDISSEMENT DU SECTEUR DE PIIA 09 - VERSANT SOLEIL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 09 302

4.5 Règlement modifiant le règlement instaurant un système de contrôle et de fréquence de vidange des fosses septiques sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant relativement aux lots 3 885 359 et 3 885 360 - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement instaurant un système de contrôle et de fréquence de vidange des fosses septiques sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant relativement aux lots 3 885 359 et 3 885 360.

4.6 Règlement (2010)-104-1 modifiant le règlement concernant la construction relativement aux installations septiques sur les lots 3 885 359 et 3 885 360

CM10 09 303

4.6.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2010)-104-1 modifiant le règlement concernant la construction relativement aux installations septiques sur les lots 3 885 359 et 3 885 360.

CM10 09 304

4.6.2 Adoption du projet de règlement

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2010)-104-1 modifiant le règlement concernant la construction relativement aux installations septiques sur les lots 3 885 359 et 3 885 360.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le mardi 12 octobre 2010, à 19 h 30, à la salle de conseil temporaire au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM10 09 305

5.1 Voie de contournement du sentier de motoneige

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour supérieure rendu le 30 novembre 2004 par l'honorable Hélène Langlois dans le dossier du P'tit Train du Nord et les conséquences de celui-ci et que la Ville de Mont-Tremblant ne souhaite pas se retrouver dans une situation semblable éventuellement;

CONSIDÉRANT QUE la table de concertation sur les véhicules hors routes (TCVHR) et la Conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides ont appuyé un projet de voie de contournement des 38 kilomètres fermés sur le parc linéaire du P'tit Train du Nord afin d'assurer la continuité du sentier de motoneige;

CONSIDÉRANT QUE ce corridor est un moteur touristique et économique pour la région;

CONSIDÉRANT QUE la piste projetée est située entièrement dans l'emprise de la route 117 sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec mais qu'elle traverse de nombreuses entrées charretières ou chemins et qu'il incombe au ministère de prendre toutes les mesures

nécessaires de sécurité requises pour effectuer un tel aménagement et obtenir les autorisations des propriétaires riverains, si applicable;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'informer les intervenants que le conseil est d'accord sur le principe du trajet proposé dans la mesure où toutes les mesures de sécurité sont prises pour éviter les accidents, que toutes les autorisations requises puissent être obtenues et à la condition qu'une immunité législative de toute poursuite contre la Ville s'applique à cette piste avant son utilisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM10 09 306 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2010 au montant de 109 734,96 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 09 307 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve la liste des engagements au montant de 48 807,44 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 203, chemin de l'Entre-Nous - empiètement en marge latérale, augmentation de la hauteur, implantation en cour avant et construction d'un sous-sol

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-123) vise à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire projeté (garage détaché) qui déroge à la réglementation par :

- son implantation à 1,8 m de la ligne avant plutôt qu'à 2 m;
- son implantation dans la cour avant dont la profondeur est de 13,67 m plutôt que de 15 m;
- la construction d'un sous-sol alors que la réglementation ne le permet pas;
- sa hauteur de 9,44 m plutôt que de 8 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU10-08-014)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 RETIRÉ

8.1.3 289, rue du Mont-Saint-Jovite - augmentation de la hauteur de pilotis

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-129) vise à autoriser que l'agrandissement projeté d'un bâtiment repose sur des pilotis d'une hauteur de 2,3 m alors qu'ils devraient être d'au plus 1,5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU10-08-010)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 Rue de la Forge - réduction d'une aire d'isolement

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-130) vise à autoriser une réduction d'une aire d'isolement de 2,5 à 0,15 m entre la façade arrière d'un bâtiment projeté et l'aire de stationnement.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU10-08-012)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 155, chemin Plouffe - réduction de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-131) vise à autoriser, dans le cadre d'un agrandissement, une réduction de l'espace naturel de 80 % à 61 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU10-08-016)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 5, impasse Rebelle - empiètement en marge avant et vis-à-vis le bâtiment principal

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-133) vise à autoriser que l'implantation d'un garage projeté en cour avant, vis-à-vis le bâtiment principal, soit dans le prolongement de ses murs latéraux et à 3,89 m de la ligne avant alors qu'il devrait être à 5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU10-08-009)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 525, chemin du Lac-Dufour - empiètement en marge latérale et réduction de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-134) vise à autoriser :

- l'implantation d'un bâtiment principal projeté à 3,25 m de la marge latérale plutôt qu'à 5 m;
- une réduction de la superficie du terrain conservé en espace naturel de 70 % à 38 %.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU10 08-013)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 380, chemin des Palissades - empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-140) vise à régulariser l'implantation d'un bâtiment principal localisé à 3,42 m de la ligne latérale plutôt qu'à 5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU10-08-008)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 141, chemin des Boisés - réduction de la distance avec la ligne des hautes eaux

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-141) vise à autoriser, dans le cadre d'un projet d'agrandissement, une réduction de la rive du Lac-Mercier de 20 à 17 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU10-08-011)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.10 1314, rue Labelle - absence de pavage et de bordures pour une allée d'accès et une aire de stationnement

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-142) vise à autoriser, pour un projet commercial, la construction d'une allée d'accès et d'une aire de stationnement non asphaltées et ne comportant pas de bordures.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement. (CCU10-08-006)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.11 25, chemin Paquette - augmentation des pentes de l'allée d'accès et réduction de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-151) vise à :

- Régulariser les pentes d'une allée d'accès existante, soit :
  - 12 % sur les 10 premiers mètres à partir de l'assiette de rue alors que la pente devrait être de 3 %;
  - 13 % et 23 % plutôt que de 12 % pour le restant de l'allée d'accès;
- Régulariser une réduction de l'espace naturel de 70 % à 54 %.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU10-08-007)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.12 400, chemin de Cassiopée - augmentation de la pente de l'allée d'accès

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-152) vise à autoriser que la pente d'une allée d'accès soit de 14,5 % plutôt que de 12 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU10-08-018)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.13 525, chemin du Lac-Dufour - réductions de superficie, de profondeur moyenne et de largeur

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-154) vise à régulariser les dimensions d'un lot existant :

- la superficie de 1 142,1 m^2 plutôt que de 6 000 m^2;
- la profondeur moyenne de 43,75 m plutôt que de 75 m;
- la largeur de 23,53 m plutôt que de 50 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU10-08-013)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM10 09 308 **8.2 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 24 août 2010**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 203, chemin de l'Entre-Nous, 289, rue du Mont-Saint-Jovite, 155, chemin Plouffe, 5, impasse Rebelle, 525, chemin du Lac-Dufour, 380, chemin des Palissades, 141, chemin des Boisés, 1314, rue Labelle, 25, chemin Paquette, 400, chemin de Cassiopée et pour un terrain non construit sur la rue de la Forge pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées 203, chemin de l'Entre-Nous, 155, chemin Plouffe, 400, chemin de Cassiopée, 1224 et 1329, rue Labelle, 2052, chemin du Village, 217, rue Harrison, 189, rue du Couvent, 385, 490, et 1105-1121, rue de Saint-Jovite, 254, rue Léonard, 57, chemin de Brébeuf, 116, chemin de Kandahar, et 151, chemin du Curé-Deslauriers;

CONSIDÉRANT l'étude de dossiers relativement à la toponymie afin de nommer les 5 barrages de la Ville, le parc des Habitations du Ruisseau-Noir ainsi que le « parc de la Forge »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 24 août 2010 portant les numéros CCU10-08-008 à CCU10-08-020, CCU10-08-022, CCU10-08-024 à CCU10-08-028, CCU10-08-033 et CCU10-08-034;

D' entériner la recommandation CCU10-08-006 (dérogation sur l'absence de pavage et de bordures pour une allée d'accès et une aire de stationnement au 1314, rue Labelle) en retirant la première condition concernant le pavage sur les 10 premiers mètres de l'allée d'accès;

D' accepter la demande faisant l'objet de la recommandation CCU10-08-007 (dérogations sur l'augmentation des pentes de l'allée d'accès et sur la réduction de l'espace naturel au 25, chemin Paquette) conformément au plan réalisé par l'arpenteur-géomètre monsieur Guy Barbe, portant le numéro 57 894-A, minute 17898 et daté du 14 juin 2010;

D' accepter la demande faisant l'objet de la recommandation CCU10-08-021 (agrandissement au 2052, chemin du Village) conformément aux élévations réalisées par la firme Rémi Fortier Architecture datées du 16 juillet 2010 et aux conditions suivantes :

- qu'une girouette conçue par un ferblantier soit installée sur le pignon;
- qu'un plan d'aménagement paysager réalisé de façon professionnelle soit déposé;
- qu'une garantie financière représentant 2 % du projet (minimum 500 $, maximum 10 000 $) soit déposée;

D' entériner la recommandation CCU10-08-023 (rénovation de la toiture au 189, rue du Couvent) en remplaçant la condition par la suivante :

- que le fascia soit peinturé en brun ou vert;

D' entériner la recommandation CCU10-08-029 (affichage au 57, chemin de Brébeuf) seulement pour l'installation d'auvents, l'enseigne sur poteau étant reportée à la demande des propriétaires et ce, conformément au plan des auvents de Paquette Rembourrage et Auvents datés du 29 juillet 2010;

D' accepter la demande faisant l'objet de la recommandation CCU10-08-30 (enseigne au 116, chemin de Kandahar pour le commerce Tremblant & Co) et ce conformément au plan révisé, réalisé par Côté Créations.com le 31 août 2010;

D' accepter la demande faisant l'objet de la recommandation CCU10-08-31 (enseigne au 151, chemin du Curé-Deslauriers pour le commerce Lolë Explore) et ce conformément au plan révisé réalisé par Côté Créations.com et déposé le 31 août 2010;

DE reporter la décision sur la recommandation CCU10-08-032 (toponyme pour le parc des Habitations du Ruisseau-Noir).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 09 309

8.3 Demande de modification à la réglementation - ajout d'usages « commerce artériel lourd (C-4) » dans la zone RF-455 - Groupe Galland

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée le 3 septembre dernier afin d'autoriser des usages de commerce artériel lourd (C-4) sur le lot 3 801 476, situé dans la zone résidentielle forte densité RF-455;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement visé par la demande est parmi les derniers secteurs résidentiels de forte densité à développer pour le centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE les activités dont celle de garage-entrepôt que souhaite y exercer le Groupe Galland sont peu compatibles avec le voisinage résidentiel existant et projeté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE refuser la demande de modification à la réglementation de Groupe Galland et de lui suggérer de diriger ses recherches vers la zone industrielle située au sud de la route 117.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 09 310

8.4 Demande d'occupation permanente du domaine public - 150, chemin des Amoureux

CONSIDÉRANT QU' une demande d'occupation du domaine public a été adressée pour le 150, chemin des Amoureux afin d'installer une conduite de refoulement sous le chemin des Amoureux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' accorder une autorisation d'occupation permanente du domaine public au propriétaire du 150, chemin des Amoureux, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées;

D' inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 09 311

8.5 Plan image - PIIA 25 (Terrains en pentes, flancs et sommets de montagne) et PIIA 27 (Ravage de cerfs de Virginie) - projet de lotissement majeur de type projet intégré, chemin Desmarais – entente relative à des travaux municipaux - Société Immobilière Manitonga Soutana inc.

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée par Société immobilière Manitonga Soutana inc. par l'entremise de son mandataire la firme d'urbanistes-conseils Apur;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'approbation de PIIA vise à accepter un projet majeur de type projet intégré comportant 93 terrains voués à des usages d'habitation unifamiliale qui s'articulent de part et d'autre de 5 allées d'accès principales;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a aussi présenté une requête pour la réalisation de travaux municipaux à l'égard d'une partie de ce projet intégré;

CONSIDÉRANT les avis du CCU numéros CCU10-08-005 et CT2009-042 relativement au respect du projet en regard du PIIA des terrains en pentes, flancs et sommets de montagne et du PIIA du ravage de cerfs de Virginie entré en vigueur le 20 août 2010;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte le plan image déposé par la firme d'urbanisme APUR, conformément à ses documents 1/4 à 4/4 déposés le 26 mars 2009 ainsi qu'au document complémentaire du 28 mai 2009, joints en annexe, à la condition que l'ensemble du projet soit desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout légalement autorisés et faisant l'objet d'ententes relatives aux travaux municipaux;

QUE la contribution à des fins de parc soit le consentement d'une servitude en faveur de la Ville pour un sentier récréatif de 5 mètres de large débutant à la cabane à Parker allant vers l'est dans le sentier existant jusqu'à la limite est du

terrain en bordure du parc du Mont-Tremblant et que la balance de la contribution, si applicable, soit versée en argent, conformément à la réglementation en cette matière;

QUE le conseil approuve l'entente cadre jointe en annexe de la présente résolution portant sur les mesures de mitigation à mettre en place, y compris la servitude en faveur de la Ville, et avec les garanties financières requises à ces fins;

QUE le conseil accepte la requête déposée par Société Immobilière Manitonga Soutana inc. relative au prolongement des réseaux d'aqueduc sur environ 2 185 m.l., d'égout sur environ 2 135 m.l. et de conduite de refoulement sur environ 230 m.l. et approuve l'entente relative aux travaux municipaux jointe en annexe de la présente résolution, portant sur la phase indiquée sur le feuillet C-02 intitulé « Limite des travaux » de l'annexe B de cette entente, alors que d'autres ententes relatives aux travaux municipaux sont requises pour les phases subséquentes;

QUE le conseil accepte d'opérer les réseaux d'aqueduc et d'égout dès l'acceptation provisoire des travaux et de les municipaliser suivant les conditions et modalités incluses dans l'entente relative aux travaux municipaux;

QUE l'acceptation du plan image ne dispense pas de respecter la règlementation applicable, incluant pour l'obtention de permis ou de certificat requis;

QUE la présente résolution remplace les résolutions CM10 02 038 et CM09 07 226;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents faisant suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 09 312 **8.6 Terrain de soccer de la rue de l'Iris - toponymie**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'aménagement d'un nouveau terrain de soccer sur la rue de l'Iris, la Ville a lancé un concours pour lui trouver un nom et que plus d'une trentaine de propositions ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

DE nommer le nouveau terrain de soccer de la rue de l'Iris identifié par le lot 4 426 463 du cadastre du Québec, *Parc de Nos-Étoiles*;

DE transmettre le toponyme à la Commission de toponymie du Québec pour officialisation;

DE remercier tous les citoyens qui ont participé au concours et de féliciter madame Alice Valiquette dont la proposition a été retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 09 313 **8.7 Requête introductive d'instance - lots 3 647 102 et 3 647 121 du cadastre du Québec - mandat de services professionnels**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

DE déclarer que l'installation septique de la propriété identifiée par les lots 3 647 102 et 3 647 121 du cadastre du Québec constitue une nuisance et de mettre en demeure le propriétaire de déposer une demande de permis pour une nouvelle installation septique dans les 15 jours de la réception de la mise en demeure, de faire vidanger la fosse septique régulièrement pour que l'installation ne puisse être une cause de nuisance et, au minimum une fois par mois jusqu'à l'aménagement de la nouvelle installation septique, laquelle devra être changée aussitôt que possible et au plus tard le 1er novembre 2010. Le propriétaire devra transmettre copie à la Ville, dans un délai de 15 jours, de toute facture de vidange de la fosse septique effectuée en vertu de la présente mise en demeure;

DE mandater le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés aux fins de représenter la Ville devant la Cour supérieure dans cette cause (poste budgétaire 02-610-00-412);

DE mandater, au besoin, la firme Roche pour des expertises qui pourraient éventuellement être requises dans la représentation de cette cause (poste budgétaire 02-610-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 09 314

8.8 Comité consultatif d'urbanisme - nomination d'un président

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement (2010)-121 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' en vertu du règlement (2003)-42 (article 9) le conseil municipal désigne parmi les membres d'une commission ou d'un comité, par résolution, celui qui agira à titre de président;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE nommer monsieur Gilles Chatel à titre de président du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 09 315

8.9 Demande de modification à la réglementation - augmentation de la densité dans les zones TF-564-2 et TF-565-2 - Investissement Groupeactif inc.

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée par Investissement Groupactif inc. le 30 août 2010 ayant pour objet une augmentation de la densité dans les zones TF-564-2 et TF-565-2 pour la construction de 9 « grappes » de 4 résidences en structure contiguë pour un total de 36 résidences;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est situé à proximité du Circuit Mont Tremblant et qu'une augmentation de la densité résidentielle n'est pas souhaitable dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE refuser la demande de modification à la réglementation d'urbanisme de Investissement Groupactif inc. pour une augmentation de la densité dans les zones TF-564-2 et TF-565-2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 09 316 **8.10 Allée Robert - toponymie**

CONSIDÉRANT l'aménagement d'une nouvelle allée véhiculaire identifiée par le numéro de lot 4 474 662 du cadastre du Québec dans le prolongement de la rue Robert;

CONSIDÉRANT la Politique relative à la toponymie de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE nommer « allée Robert » la nouvelle allée véhiculaire identifiée par le numéro de lot 4 474 662 du cadastre du Québec et de transmettre l'odonyme à la Commission de toponymie du Québec pour officialisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM10 09 317 **9.1 Parc du domaine Lauzon - travaux d'aménagement - rejet des soumissions**

CONSIDÉRANT QUE la Ville avait planifié de procéder à des travaux d'aménagements paysagers incluant la mise en place de modules de jeux pour le parc du domaine Lauzon;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux d'aménagement et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Paysagiste Northland inc	107 970 $
Levert Paysage inc.	119 815 $
Entreprises Bernard Sigouin	131 815 $

CONSIDÉRANT QU' une enveloppe budgétaire de 45 000 $ avait été allouée pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE toutes les soumissions reçues sont d'un montant supérieur à 100 000 $;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de la *Loi des cités et villes* les municipalités doivent procéder à un appel d'offres public pour tout contrat d'une valeur supérieure à 100 000 $;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre du projet d'aménagement du parc du domaine Lauzon et de demander au comité des travaux publics d'étudier ce dossier lors de sa prochaine réunion afin de modifier la nature des travaux de sorte que les coûts d'aménagement respectent l'enveloppe budgétaire allouée par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 09 318 **9.2 Réfection de chemins - décret des travaux et appropriation de fonds**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire effectuer la réfection de plusieurs chemins en procédant à la pulvérisation du pavage existant, au rechargement en gravier, au profilage des fossés, au remplacement de ponceaux et au pavage de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QU' une somme de 890 000 $ a été prévue à cette fin au budget 2010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE décréter les travaux et d'entériner les dépenses effectuées reliées à la réfection des chemins du Lac-Mercier, Desmarais, du Lac-Dufour, des Tourelles et pour la mise en place d'un dalot sur le chemin de la Forêt pour une somme maximale de 106 000$ (taxes incluses) en coût de matériaux et location d'équipements autres que les contrats déjà accordés par résolution du conseil municipal, soit les travaux de dynamitage, l'achat de ponceaux et la réalisation du rechargement et du pavage et d'autoriser la trésorière à payer les sommes requises aux différents fournisseurs (projets 2010-82, 2010-84, 2010-86, 2010-87, 2010-88).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 09 319 **9.3 Traitement de surface double - montée Tassé - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de mise en place d'un traitement de surface double sur une section de la montée Tassé ont été réalisés par l'entreprise Sintra inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 % soit 2 362,51 $, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Sintra inc. pour les travaux de mise en place d'un traitement de surface double sur une section de la montée Tassé (projet 2009-53).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 09 320 **9.4 Pavage 2009 - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux du contrat de pavage 2009 ont été réalisés par l'entreprise Asphalte Desjardins inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 % soit 35 032,10 $, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Asphalte Desjardins inc. pour les travaux de pavage 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 09 321 **9.5 Pavage rue Saint-Jean - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux du contrat de pavage sur la rue Saint-Jean ont été réalisés par l'entreprise Asphalte Desjardins inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 % soit 1 231,44 $, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Asphalte Desjardins inc. pour les travaux de pavage rue Saint-Jean.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 09 322 **9.6 Hôtel de ville temporaire - réfection d'un accès - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QU' un des accès de l'hôtel de ville temporaire est très endommagé et qu'une réfection d'une section du pavage existant est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Asphalte Bélanger inc.	5 000 $
Asphalte Desjardins inc.	6 750 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Asphalte Bélanger inc., pour des travaux de réfection du pavage sur une section d'un accès de l'hôtel de ville temporaire, à la jonction de la rue Labelle, au montant de 5 000 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-625), le tout conformément à la proposition datée du 30 août 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 09 323

Amendé par la résolution CM10 10 338. Modification du montant de 9 670 $ par 6 670 $.

9.7 Usine de traitement des eaux usées - 100, chemin de Brébeuf - démantèlement du réservoir d'alun - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au démantèlement du réservoir d'alun inutilisé situé dans le bâtiment du 100, chemin de Brébeuf;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Groupe Québeco Inc.	9 670,00 $
Nordmec Construction Inc.	9 802,10 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Groupe Québeco Inc., pour les travaux de démantèlement du réservoir d'alun, situé à l'intérieur du bâtiment du 100, chemin de Brébeuf, au montant de 9 670 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-414-00-522), le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 09 324

9.8 Travaux de nettoyage des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux de nettoyage par vacuum et hydro-pression des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial sur une partie de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de ces travaux et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Pompage Sanitaire Mont-Tremblant	16 390 $
Chalifoux Sani-Laurentides inc	24 470 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Pompage Sanitaire Mont-Tremblant pour la réalisation des travaux de nettoyage par vacuum et hydro-pression des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial au montant de 16 390 $, taxes en sus (postes budgétaires 02-415-00-524, 02-415-01-524, 02-415-02-524 et 02-320-00-524), le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2010-37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 09 325 **9.9 Camions 6 roues - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres publics pour l'acquisition d'un camion 6 roues pour camion cube et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Camion Freightliner Mont-Laurier Inc.	55 500 $
Camions Excellence Peterbilt inc.	66 235 $
Inter Outaouais Inc.	Non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Camion Freightliner Mont-Laurier Inc., pour l'achat d'un camion 6 roues pour camion cube au montant de 55 500 $, taxes en sus (projet 2010-52), le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2010-30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 09 326 **9.10 Fourniture d'un fourgon pour camion cube - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres publics pour l'acquisition d'un fourgon pour camion cube et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Fourgons Élite	39 575 $
Fourgons Transit	47 295 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Fourgons Élite inc., pour la fourniture d'un fourgon pour camion cube au montant de 39 575 $, taxes en sus (projet 2010-52), payable par les réserves d'égout et d'aqueduc des secteurs Mont-Tremblant et Saint-Jovite, le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2010-34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 09 327 **9.11 Servitude de drainage - lot 3 647 170**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 3 647 170 situé au 155, chemin Tour-du-Lac a formulé une demande pour que la Ville procède au maintien et à l'entretien d'un fossé de drainage s'écoulant sur sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est disposée à prendre charge le maintien et l'entretien de ce fossé de drainage lorsqu'une servitude aura été établie en sa faveur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

D' autoriser la conclusion d'un acte de servitude en faveur de la Ville avec monsieur Bertrand Gagné, propriétaire du lot 3 647 170, pour le maintien et l'entretien d'un fossé de drainage d'une largeur minimale de 4 mètres sur le lot 3 647 170, en permettant l'accès à la Ville sur ce même lot pour l'entretien de ce fossé;

D' autoriser la signature de l'acte notarié à venir, l'ensemble des frais et démarches pour l'établissement de la servitude étant à l'entière charge de la Ville (poste budgétaire 02-320-00-412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 09 328 **9.12 Réfection de trottoirs - décret des travaux et appropriation de fonds**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire effectuer la réfection de plusieurs trottoirs existant;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de préparation nécessaires afin de permettre le remplacement de trottoirs existants sont effectués en régie interne et requiert la location d'équipement spécialisé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser le Service des travaux publics à procéder à la location d'équipements permettant la réfection des trottoirs situés sur les rues Bisson, Suppère, Lauzon, Limoges et de l'École pour une somme n'excédant pas 13 289,04 $ taxes en sus, payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM10 09 329 **10.1 Projet éco-centre régional**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CM10 05 159, la Ville a signifié à la MRC des Laurentides son intérêt pour l'implantation d'un service d'éco-centre régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' une partie des lots 3 782 190 et 3 967 437 du cadastre du Québec, située au 60, chemin de Brébeuf est propice à l'implantation d'un éco-centre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'informer la MRC des Laurentides que la Ville de Mont-Tremblant est disposée à mettre une partie des lots 3 782 190 et 3 967 437 du cadastre du Québec à sa disposition ou à la disposition de son mandataire pour l'implantation d'un éco-centre, aux conditions à être entendues entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM10 09 330

11.1 Demande d'aide financière - Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) - Volet 2

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé une étude de faisabilité pour la transformation de l'Église-Sacré-Cœur-de-Jésus en salle de spectacles;

CONSIDÉRANT QUE selon le rapport des experts mandatés pour réaliser l'étude de faisabilité sous la coordination de la firme Trizart Alliance inc., le projet requiert des investissements importants et qu'en conséquence une recherche de financement public et privé est nécessaire;

CONSIDÉRANT QU' il serait éventuellement possible d'obtenir une subvention couvrant 50 % des coûts totaux du projet dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) - Volet 2 (projets à incidences économiques, urbaines ou régionales) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de la culture et des loisirs à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) - Volet 2 (projets à incidences économiques, urbaines ou régionales) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 09 331

11.2 Programme de ski alpin et de planche à neige pour les enfants

CONSIDÉRANT QUE la Ville est partenaire depuis plusieurs années avec la Station Tremblant dans un programme de ski alpin et de planche à neige offert aux enfants résidents de la maternelle à la 4e année;

CONSIDÉRANT QUE la période d'inscription se fera du 25 octobre au 12 novembre 2010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 20 000 $ pour le programme de ski alpin et de planche à neige 2010-2011 (poste budgétaire 02-701-70-692).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CM10 09 332

12.1 Rallye Énergie Alternative - autorisation d'événement

CONSIDÉRANT QUE le Rallye Énergie Alternative aura lieu du 1er au 3 octobre 2010 et que les organisateurs souhaitent notamment utiliser une partie de la rue Charbonneau dans la journée du samedi;

CONSIDÉRANT QU' une autorisation est requise en vertu de plusieurs règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue du Rallye Énergie Alternative sur le territoire de la Ville les vendredi 1er et samedi 2 octobre 2010.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi ou des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

15. Dépôt de la correspondance

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la correspondance suivante :

15.1 Règlement numéro 243-2010 décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables par la MRC des Laurentides par certaines municipalités locales relativement à la collecte et au transport des matières résiduelles. - 20100720 - MRC des Laurentides.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

- **Madame Isabelle Charest - montée Tassé**
Elle fait part au conseil des nuisances liées à la présence d'une usine d'asphalte et d'une carrière et dépose une pétition de 226 noms demandant notamment de limiter « les usages dans la zone de conservation forestière CF-1001 (I-4) à l'extraction des matières premières et en interdisant les usages complémentaires de fabrication de béton bitumineux et de béton ».

- **Monsieur Edgar Meilleur - rue de la Haie**
Il remercie le conseil pour le projet de parc du Mont Plaisant et demande que, pour l'été prochain, des lignes soient peintes au sol à l'entrée du parc ou autres mesures comme l'installation d'un dos d'âne afin de réduire la vitesse sur la rue du Couvent.

- **Madame Suzanne Bernardin - Gîte Trigonelle - rue Coupal**
Elle demande si des activités comme le ski de fond pourront être pratiquées sur le parc linéaire le P'tit Train du Nord, cet hiver.

CM10 09 333 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

13 septembre 2010

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0652

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

27 septembre 2010

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue le **27 septembre 2010** à **19 h 27,** à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Madame Roxanne Lacasse, conseiller du district 8

Absences : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Parc du domaine Lauzon - travaux d'aménagement - attribution de contrat;
5. Deuxième période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM10 09 334

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CM10 09 335

4. Parc du domaine Lauzon - travaux d'aménagement - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux d'aménagements paysagers incluant la mise en place d'un module de jeux pour le parc du domaine Lauzon;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)	Option revêtement acrylique (taxes en sus)
Paysagiste Northland Inc.	68 756,00 $	1 000,00 $
Le Vert Paysage	72 178,00 $	3 000,00 $
Création Aqua Terra Inc.	76 103,00 $	5 500,00 $
Entreprise Bernard Sigouin Inc.	81 216,50 $	1 500,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Paysagiste Northland Inc., pour effectuer les travaux d'aménagement au parc du domaine Lauzon incluant la mise en place d'un revêtement acrylique pour un montant de 69 756 $, taxes en sus (projet 2010-41 payable par le fonds de parcs), le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2010-49 préparés par la firme Karyne Architecte Paysagiste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM10 07 336

6. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire
0755
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **27 septembre 2010** à **19 h 30**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbaux
3.1 Séance du 23 août 2010;
3.2 Séance extraordinaire du 13 septembre 2010;

4. Règlement

5. Administration
5.1 Activité de reconnaissance des employés;
5.2 Destruction annuelle des documents;
5.3 Temple de la renommée du ski - participation;

6. Ressources humaines
6.1 Embauche d'une recrue - Service de sécurité incendie;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;
7.3 Assurances accident - renouvellement;
7.4 Radiation de créances de factures diverses;
7.5 Dépôt de l'état des immeubles sur lesquels existent des taxes impayées;
7.6 Ordonnance de vente pour taxes et mandat;
7.7 Don de matériel technologique;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Abrasifs 2010-2011 et pierre concassée - rejet des soumissions;

9.2 Déneigement des entrées piétonnières des édifices municipaux et abribus - attribution de contrat;

9.3 Implantation de la signalisation d'identification et d'acheminement pour les équipements et les infrastructures municipales - acceptation provisoire des travaux;

9.4 Aréna - remplacement du système de réfrigération et de chauffage - acceptation provisoire des travaux;

9.5 Garage municipal - mise en place d'une mezzanine - attribution de contrat;

9.6 Tamisage - attribution de contrat;

9.7 Aménagement de la cour du garage municipal :

9.7.1 Décret des travaux et appropriation de fonds;

9.7.2 Fondation entrepôt à sel - rejet de soumission;

9.7.3 Installation de lampadaires - attribution du contrat;

9.8 Terrain synthétique - modification de l'éclairage - attribution de contrat;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

12. Police

12.1 Association des centres d'urgence du Québec - conseil d'administration;

12.2 Fourniture, installation, mise en service et entretien d'un système de radiocommunication voix - attribution de contrat;

13. Incendie

14. Rapports

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 27 septembre 2010;

14.2 Dépôt du rapport annuel 2009 du Service de police.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CA10 09 221 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CA10 09 222

3.1 Séance du 23 août 2010

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 23 août 2010, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 09 223

3.2 Séance extraordinaire du 13 septembre 2010

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 13 septembre 2010, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

5. Administration

CA10 09 224

5.1 Activité de reconnaissance des employés

CONSIDÉRANT QUE les individus constituent la richesse la plus précieuse des organisations d'où l'importance de reconnaître leur contribution au processus de travail;

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance au travail s'inscrit dans la foulée des valeurs que le conseil d'agglomération et la direction de la Ville véhiculent au chapitre des priorités organisationnelles;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération autorise la directrice générale à confier l'organisation au Service du greffe d'une activité de reconnaissance des employés en décembre 2010 et autorise un budget de 15 000 $ (poste budgétaire 02-110-00-493).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 09 225 **5.2 Destruction annuelle des documents**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieux de procéder à la destruction annuelle des documents en application du calendrier de conservation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la destruction des dossiers dont l'échéance de conservation est l'année 2010 selon la liste préparée par le Service du greffe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 09 226 **5.3 Temple de la renommée du ski - participation**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE messieurs les conseillers Kevin Ratcliffe et Pascal De Bellefeuille soient autorisés à représenter la Ville au souper annuel « Un toast à l'hiver » du Temple de la Renommée du ski, qui aura lieu le 23 octobre 2010 à Saint-Sauveur et de payer les frais d'inscription au coût total de 150 $, taxes en sus, ainsi que les autres dépenses inhérentes à cette activité (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA10 09 227 **6.1 Embauche d'une recrue - Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT le départ d'un pompier volontaire du Service de sécurité incendie et la nécessité de procéder à l'embauche d'une recrue afin d'assurer la disponibilité du personnel en tout temps sur le territoire de la ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Keith Brown à titre de recrue au Service de sécurité incendie à compter du 29 septembre 2010 et selon les termes et conditions de l'entente collective de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA10 09 228

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2010 au montant de 98 268,15 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 09 229

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 47 069,91 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 09 230

7.3 Assurances accident - renouvellement

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 12 de l'entente collective de travail avec l'Association des pompiers et pompières de la Ville de Mont-Tremblant, les pompiers doivent bénéficier d'une assurance indemnité pour blessure ou décès dans l'exercice de leur fonction;

CONSIDÉRANT QUE la Ville tient également à assurer les bénévoles, dirigeants et policiers pour blessure ou décès dans l'exercice de leur fonction;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'accident ne fait pas partie des assurances de dommages du Regroupement Laurentides-Outaouais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat d'assurances accident avec les Assurances Jones Inc. pour la période du 1er novembre 2010 au 1er novembre 2011 au coût de 5 522 $, taxes en sus (postes budgétaires 02-xxx-00-420).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 09 231

7.4 Radiation de créances de factures diverses

CONSIDÉRANT QUE des sommes impayées, provisionnées au complet et prescrites figurent aux comptes à recevoir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE radier les factures diverses (capital, intérêts et pénalités) dont le total est de 11 594,77$, selon la liste préparée par le Service des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 09 232 **7.5 Dépôt de l'état des immeubles sur lesquels existent des taxes impayées**

Conformément aux dispositions de l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose au conseil l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées en 2008 et 2009 n'ont pas été payées, en tout ou en partie.

CA10 09 233 **7.6 Ordonnance de vente pour taxes et mandat**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées en 2008 et 2009 n'ont pas été payées, en tout ou en partie, tel que déposé par la trésorière;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de vendre ces immeubles à l'enchère publique conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

QUE conformément aux dispositions de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, il soit ordonné à la greffière adjointe de vendre à l'enchère publique, le 3 novembre 2010, à 10 heures, à la salle des loisirs au 144, rue du Couvent les immeubles décrits dans l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

QUE les frais encourus pour la publication des avis publics dans les journaux soient répartis entre les propriétaires des immeubles mis en vente au prorata du montant des taxes municipales dues pour chaque immeuble par rapport au montant total des taxes municipales dues pour tous les immeubles décrits dans ce même avis public;

QUE conformément aux dispositions de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière ou la trésorière adjointe soit autorisée à enchérir et acquérir les immeubles mis en vente, le 3 novembre 2010, pour la Ville;

QUE conformément aux dispositions des articles 525 et 526 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière soit autorisée à consentir un acte de vente à l'adjudicataire, devant notaire, pour la Ville, tous les frais étant à la charge de l'adjudicataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 09 234 **7.7 Don de matériel technologique**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a du matériel informatique désuet mais pouvant encore être utilisé;

CONSIDÉRANT QU' un local de la polyvalente Curé-Mercure pourrait recevoir ces ordinateurs à des fins ludiques pour les élèves;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE donner des postes informatiques dont la Ville n'a plus besoin à la polyvalente Curé-Mercure pour le local Le Carrefour dans le cadre d'un projet visant notamment à contrer le décrochage scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA10 09 235

9.1 Abrasifs 2010-2011 et pierre concassée - rejet des soumissions

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat de fourniture de sable tamisé et de pierre concassée pour l'entretien des rues pour la saison hivernale 2010-2011 et aussi pour divers travaux d'entretien sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à des appels d'offres sur invitation pour ces projets avec des devis dont les clauses administratives notamment étaient différentes et qu'il serait plus avantageux pour la Ville de regrouper ces appels d'offres et d'aller en soumission publique avec un devis unique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE rejeter toutes les soumissions reçues en réponse aux appels d'offres 2010-43 (fourniture de sable - abrasifs 2010-2011), 2010-44 (fourniture de pierre - abrasifs 2010-2011) et 2010-47 (fourniture de pierre concassée).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 09 236

9.2 Déneigement des entrées piétonnières des édifices municipaux et abribus - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder au déneigement des entrées piétonnières des différents édifices municipaux, des abribus ainsi que de la passerelle du ruisseau Clair;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

- **Déneigement des entrées piétonnières des édifices municipaux et abribus :**

Soumissionnaires	**15 octobre 2010 au 15 mai 2011 (taxes en sus)**	**Périodes additionnelles Optionnelles (taxes en sus)**	
		15 octobre 2011 au 15 mai 2012	**15 octobre 2012 au 15 mai 2013**
Transactions Directes P.G.C. inc.	10 150 $	10 150 $	10 150 $
Multiservices MD Inc.	22 752 $	23 889 $	25 083 $

- **Déneigement de la passerelle du ruisseau Clair :**

Soumissionnaires	15 octobre 2010 au 15 mai 2011 (taxes en sus)	Périodes additionnelles Optionnelles (taxes en sus)	
		15 octobre 2011 au 15 mai 2012	15 octobre 2012 au 15 mai 2013
Transactions Directes P.G.C. inc.	4 800 $	4 850 $	4 900 $
Multiservices MD Inc.	8 800 $	9 240 $	9 702 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Transactions Directes P.G.C. inc., au montant de 14 950 $, taxes en sus (postes budgétaires 02-xxx-xx-495), pour le déneigement des entrées piétonnières des différents édifices municipaux, de 11 abribus ainsi que de la passerelle du ruisseau Clair pour la période du 15 octobre 2010 au 15 mai 2011, avec possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires, sur réception par la Ville de la preuve d'assurance responsabilité de l'entrepreneur, tout conformément aux documents d'appel d'offres 2010-35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 09 237

9.3 Implantation de la signalisation d'identification et d'acheminement pour les équipements et les infrastructures municipales - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'implantation de la signalisation d'identification et d'acheminement pour les équipements et les infrastructures municipales ont été réalisés par l'entreprise Kalitec inc., en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Génivar;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 24 245,80 $, taxes en sus, (projet 2007-21) à laquelle une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 09 238

9.4 Aréna - remplacement du système de réfrigération et de chauffage - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement du système de réfrigération et de chauffage à l'aréna ont été réalisés par l'entreprise Fixair inc., en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Génivar;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 68 015,97 $, taxes en sus, (projet 2009-29) à laquelle une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 09 239 **9.5 Garage municipal - mise en place d'une mezzanine - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la ville désire procéder à la mise en place d'une mezzanine et d'étagères à pneus pour les besoins d'entreposage au garage municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Les Industries Mecanorack inc., au montant de 37 110,88 $ taxes en sus (projet 2010-92), pour la mise en place d'une mezzanine et de 2 étagères à pneus au garage municipal, le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2010-48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 09 240 **9.6 Tamisage - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au tamisage de sable abrasif pour l'entretien des rues pour la saison hivernale 2010-2011;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation et que les résultats sont les suivants pour la location d'un tamiseur et d'un chargeur sur roues avec opérateur pour une durée de 80 heures permettant la production d'environ 7 000 tonnes d'abrasifs :

Soumissionnaires	Prix unitaire à l'heure (taxes en sus)
Excavation Claude Boivin & Fils inc.	194 $/ heure
Location Jean Miller inc.	210 $/ heure
Excavation R.B. Gauthier inc.	269 $/ heure

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter, la plus basse soumission conforme soit celle de l'entreprise Excavation Claude Boivin & Fils inc., pour la location d'un tamiseur et d'un chargeur avec opérateur pour une période approximative cumulée de 80 heures à un taux horaire de 194 $, taxes en sus, pour un montant maximal de 15 520 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-622).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Aménagement de la cour du garage municipal

CA10 09 241 **9.7.1 Décret des travaux et appropriation de fonds**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire effectuer l'aménagement de la cour du garage municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE décréter la réalisation des travaux d'aménagement de la cour du garage municipal pour une somme maximale de 70 000 $, taxes en sus, en coût de matériaux et location d'équipements, d'entériner les dépenses effectuées et d'autoriser la trésorière à payer les sommes requises au fur et à mesure du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 09 242 **9.7.2 Fondation entrepôt à sel - rejet de soumission**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'installation d'un entrepôt à sel dans la cour arrière du garage municipal et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de la fondation de l'entrepôt;

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été reçue laquelle ne correspond pas aux attentes de la ville et comporte plusieurs non conformités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE rejeter la soumission reçue dans le cadre du projet de réalisation de la fondation de l'entrepôt à sel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 09 243 **9.7.3 Installation de lampadaires - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise en place de lampadaires pour l'éclairage de la cour arrière du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation de lampadaires et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes en sus)
J.M. Léonard Électricien inc.	6 000,00 $
Les entreprises Carl Marion inc.	9 190,50 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise J.M. Léonard Électricien inc pour la fourniture et l'installation de lampadaires dans la cour arrière du garage municipal situé au 60, chemin de Brébeuf pour un montant de 6 000 $, taxes en sus (projet 2010-91), selon la proposition datée du 23 septembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 09 244 **9.8 Terrain synthétique - modification de l'éclairage - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE l'éclairage existant du terrain de sport situé à l'arrière de la polyvalente Curé-Mercure possède une lacune au niveau de l'intensité d'éclairage pour certaines zones du terrain;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation de lampes supplémentaires sur les infrastructures existantes et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes en sus)
J.M. Léonard électricien inc.	18 100 $
Les entreprises Carl Marion inc.	27 959 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter, la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise J.M. Léonard électricien inc., pour la fourniture et l'installation de lampes supplémentaires sur les infrastructures existantes au terrain de sport pour un montant de 18 100 $, taxes en sus, payable par le règlement d'emprunt (2010)-A-25, selon la proposition datée du 13 septembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

CA10 09 245

12.1 Association des centres d'urgence du Québec - conseil d'administration

CONSIDÉRANT QUE le directeur adjoint du Service de police agit présentement à titre de directeur sur le conseil d'administration de l'Association des centres d'urgence du Québec (ACUQ);

CONSIDÉRANT la pertinence pour la Ville d'avoir un représentant au conseil d'administration de l'ACUQ et l'intérêt de ce dernier à renouveler son mandat;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur adjoint du Service de police à siéger au conseil d'administration de l'ACUQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 09 246

12.2 Fourniture, installation, mise en service et entretien d'un système de radiocommunication voix - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition d'un système de radiocommunication voix et que le Service de police a procédé à un appel d'offres public pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues pour la fourniture, l'installation, la mise en service et l'entretien de ce système dont une a été jugée non conforme;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité de sélection formé par la résolution CA10 06 162 pour évaluer les offres se résume ainsi :

Soumissionnaire	Évaluation globale	Montant total (taxes en sus)
Bell Mobilité inc.	1,43	990 110,00 $
Groupe CLR	1,17	1 184 102,59 $

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat pour la fourniture, l'installation, la mise en service et l'entretien d'un système de radiocommunication voix à Bell Mobilité inc. pour une somme pouvant atteindre 990 110 $, taxes en sus, selon les options requises au moment de l'implantation, payable par le règlement d'emprunt (2009)-A-21 (projet 2009-42.02), conformément à l'offre du 2 septembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

27 septembre 2010

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 27 septembre 2010

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 27 septembre 2010 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

14.2 Rapport annuel 2009 du Service de police

Le directeur du Service de police dépose le rapport annuel 2009.

15. Dépôt de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA10 09 247

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

Initiales du maire
0654
Initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **12 octobre 2010** à **19 h 40**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3 et mairesse suppléante
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur André David, conseiller du district 5

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

Assemblée publique de consultation en regard des projets de règlements suivants :

I. Règlement (2010)-101-2 modifiant le règlement concernant les permis et certificats relativement aux dispositions portant sur les piscines;

II. Règlement (2010)-102-10 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions dont celles portant sur les piscines;

III. Règlement (2010)-104-1 modifiant le règlement concernant la construction relativement aux installations septiques sur les lots 3 885 359 et 3 885 360.

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbaux

3.1 Séance du 13 septembre 2010;

3.2 Séance extraordinaire du 27 septembre 2010;

4. Règlements

4.1 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 45 500 $ pour l'asphaltage du chemin des Mélèzes - avis de motion;

4.2 Règlement (2010)-100-4 modifiant le plan d'urbanisme relativement aux activités hivernales sur le parc régional linéaire :

4.2.1 Avis de motion;

4.2.2 Adoption du projet de règlement;

4.3 Règlement (2010)-101-3 modifiant le règlement concernant les permis et certificats relativement aux demandes pour les constructions en zones de fragilité ou de visibilité :

4.3.1 Avis de motion;

4.3.2 Adoption du projet de règlement;

4.4 Règlement (2010)-102-11 modifiant le règlement de zonage et visant à intégrer des normes pour le déboisement de certaines constructions ainsi qu'à assurer une conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides concernant les activités hivernales sur le parc régional linéaire :

4.4.1 Avis de motion;

4.4.2 Adoption du projet de règlement;

4.5 Règlement (2010)-106-3 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale visant notamment à intégrer des objectifs et critères pour la démolition des bâtiments - adoption du projet;

4.6 Règlement (2010)-102-9 modifiant le règlement de zonage relativement aux zones VR-1017 et V-1019 (sud du lac Maskinongé), IN-471-1 (sud de la 117 entre les rues des Pionniers et Siméon), RM-436 (709 À 743 Docteur-Gervais), V-521-5 (rue Gouin), TV-703-1 (rue Miron) ainsi que CA, CL, IN et PI (matériaux et éclairage d'enseignes) - adoption;

4.7 Règlement (2010)-15-3 modifiant le règlement instaurant un système de contrôle et de fréquence de vidanges des fosses septiques sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant relativement aux lots 3 885 359 et 3 885 360 - adoption;

4.8 Règlement (2010)-101-2 modifiant le règlement concernant les permis et certificats relativement aux dispositions portant sur les piscines - adoption;

4.9 Règlement (2010)-102-10 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions dont celles portant sur les piscines - adoption;

4.10 Règlement (2010)-104-1 modifiant le règlement concernant la construction relativement aux installations septiques sur les lots 3 885 359 et 3 885 360 - adoption;

5. Administration

5.1 Comité d'embellissement - nomination;

5.2 Agence de développement Station Mont-Tremblant - nomination;

5.3 Formation sur la gestion des contrats municipaux;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :

8.1.1 Chemin de Kandahar - installation d'une enseigne sur un muret et augmentation de la superficie, de la hauteur et du nombre d'enseignes;

8.1.2 126, chemin au Pied-de-la-Pente-Douce - réduction du pourcentage de l'espace naturel;

8.1.3 520, rue de Saint-Jovite - réduction d'aires d'isolement, augmentation de la largeur d'une allée d'accès et absence d'une surlargeur de manœuvre;

8.1.4 Retiré (Rue Viau - lot 2 803 453 du cadastre du Québec);

8.1.5 57, chemin de Brébeuf - réduction de la distance entre une enseigne et la route 117;

8.1.6 Chemin du Bouton-D'or - réductions de la superficie et de la profondeur de terrain;

8.1.7 240, impasse David - réduction de la distance d'une piscine;

8.1.8 225, chemin du Domaine-Millette - empiètement dans la rive;

8.1.9 539, chemin Saint-Bernard - augmentation de la hauteur et de la superficie d'un bâtiment accessoire;

8.1.10 60, chemin de Brébeuf - architecture d'un bâtiment accessoire et revêtement;

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 21 septembre 2010;

8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public - Distribution Charles Chartrand inc. - 520, rue de Saint-Jovite;

8.4 Acceptation des travaux niveau I - Construction du chemin des Amérindiens - G7 Développements inc. - phase 8;

8.5 Modification de la politique relative à la toponymie;

9. Travaux publics

9.1 Pavage d'accotements - acceptation finale des travaux;

9.2 Servitude de drainage rue Jolicoeur;

9.3 Édifice Félix-Calvé - aménagement paysager de l'entrée principale - acceptation provisoire des travaux;

9.4 Travaux d'aménagements - acceptation finale des travaux :

9.4.1 Parc des Optimistes;

9.4.2 Parc de la Chatte-Pirate;

9.4.3 Parc des Naissances;

9.4.4 Parc des Papillons;

9.5 Travaux d'aménagements - acceptation provisoire des travaux :

9.5.1 Retiré;

9.5.2 Retiré;

9.5.3 Parc de la Forge;

9.5.4 Parc du Mont-Plaisant;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

11.1 Noël Magique 2010 - budget et programmation;

11.2 Centre de ski de fond Mont-Tremblant - subvention;

11.3 Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes locaux - adoption;

12. Police

13. Incendie

13.1 Renouvellement de l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge - services aux sinistrés;

14. Rapport

15. Dépôt de la correspondance

15.1 Règlement numéro 244-2010 décrétant une dépense de 573 889 $ et un emprunt de 370 270 $ pour la réalisation de travaux de réfection

des infrastructures des parcs linéaires « Le P'tit Train du Nord » et « Corridor aérobique » - 20100902 - MRC des Laurentides;

15.2 Règlement 245-2010 modifiant le schéma modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides concernant les activités hivernales sur le parc régional linéaire « Le P'tit Train du Nord ».

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

Assemblée de consultation publique

La présente assemblée publique de consultation a été dûment convoquée par avis public donné conformément à la loi, le 30 septembre 2010. Elle est tenue en regard des projets de règlement mentionnés ci-dessous. Monsieur Louis-Martin Levac, directeur du Service de l'urbanisme est présent pour expliquer, de façon générale, la portée de ces projets de règlement.

I. Règlement (2010)-101-2 modifiant le règlement concernant les permis et certificats relativement aux dispositions portant sur les piscines

Ce projet vise à introduire diverses dispositions régissant l'installation de piscines.

II. Règlement (2010)-102-10 modifiant le règlement concernant le zonage relativement à diverses dispositions dont celles portant sur les piscines

Ce projet vise à :

- moduler certains montants des amendes pour une sanction à la réglementation d'urbanisme en fonction des infractions;
- introduire diverses dispositions régissant l'installation de piscines, spa ou bain tourbillon aux fins d'en assurer la sécurité en référence au Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles nouvellement entré en vigueur;
- moduler le pourcentage d'espace naturel à conserver pour les terrains dérogatoires par leur superficie.

III. Règlement (2010)-104-1 modifiant le règlement concernant la construction relativement aux installations septiques sur les lots 3 885 359 et 3 885 360

Ce projet vise à :

- exiger qu'une fosse septique soit installée entre le bâtiment et le réseau d'égout municipal sur les lots 3 885 359 et 3 885 360 du cadastre du Québec.

Aucun des éléments mentionnés précédemment n'est susceptible d'approbation référendaire.

Questions du public : aucune question n'est posée.

****

initiales du maire
0658
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

12 octobre 2010

CM10 10 337 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CM10 10 338 **3.1 Séance du 13 septembre 2010**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 13 septembre 2010 en remplaçant, à la résolution CM10 09 323, le montant de « 6 670 $ » par ce qui suit : « 9 670 $ ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 10 339 **3.2 Séance extraordinaire du 27 septembre 2010**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 27 septembre 2010 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM10 10 340 **4.1 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 45 500 $ pour l'asphaltage du chemin des Mélèzes - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 45 500 $ pour l'asphaltage du chemin des Mélèzes.

4.2 Règlement (2010)-100-4 modifiant le plan d'urbanisme relativement aux activités hivernales sur le parc régional linéaire

CM10 10 341

4.2.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2010)-100-4 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux activités hivernales sur le parc régional linéaire.

CM10 10 342

4.2.2 Adoption du projet de règlement

Modifiée par la résolution CM10 11 380 - date de la consultation est modifiée au 22 novembre.

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2010)-100-4 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux activités hivernales sur le parc régional linéaire.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 8 novembre 2010, à 19 h 30, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Règlement (2010)-101-3 modifiant le règlement concernant les permis et certificats relativement aux demandes pour les constructions en zones de fragilité ou de visibilité

CM10 10 343

4.3.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Luc Brisebois à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2010)-101-3 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux demandes pour les constructions en zones de fragilité ou de visibilité.

CM10 10 344

4.3.2 Adoption du projet de règlement

Modifiée par la résolution CM10 11 380 - date de la consultation est modifiée au 22 novembre.

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2010)-101-3 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux demandes pour les constructions en zones de fragilité ou de visibilité.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 8 novembre 2010, à 19 h 30, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Règlement (2010)-102-11 modifiant le règlement de zonage et visant à intégrer des normes pour le déboisement de certaines constructions ainsi qu'à assurer une conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides concernant les activités hivernales sur le parc régional linéaire

CM10 10 345

4.4.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Kevin Ratcliffe à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2010)-102-11 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant à intégrer des normes pour le déboisement de certaines constructions ainsi qu'à assurer une conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides concernant les activités hivernales sur le parc régional linéaire.

CM10 10 346

Modifiée par la résolution CM10 11 380 - date de la consultation est modifiée au 22 novembre.

4.4.2 Adoption du projet de règlement

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2010)-102-11 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant à intégrer des normes pour le déboisement de certaines constructions ainsi qu'à assurer une conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides concernant les activités hivernales sur le parc régional linéaire.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 8 novembre 2010, à 19 h 30, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 10 347

Modifiée par la résolution CM10 11 380 - date de la consultation est modifiée au 22 novembre.

4.5 Règlement (2010)-106-3 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale visant notamment à intégrer des objectifs et critères pour la démolition des bâtiments - adoption du projet

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2010)-106-3 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 visant notamment à intégrer des objectifs et critères pour la démolition des bâtiments.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 8 novembre 2010, à 19 h 30, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 10 348

4.6 Règlement (2010)-102-9 modifiant le règlement de zonage relativement aux zones VR-1017 et V-1019 (sud du lac Maskinongé), IN-471-1 (sud de la 117 entre les rues des Pionniers et Siméon), RM-436 (709 À 743 Docteur-Gervais), V-521-5 (rue Gouin), TV-703-1 (rue Miron) ainsi que CA, CL, IN et PI (matériaux et éclairage d'enseignes) - adoption

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 13 septembre 2010;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le RÈGLEMENT (2010)-102-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT AUX ZONES VR-1017 ET V-1019 (SUD DU LAC MASKINONGÉ), IN-471-1 (SUD DE LA 117 ENTRE LES RUES DES PIONNIERS ET SIMÉON), RM-436 (709 À 743 DOCTEUR-GERVAIS), V-521-5 (RUE GOUIN), TV-703-1 (RUE MIRON) AINSI QUE CA, CL, IN ET PI (MATÉRIAUX ET ÉCLAIRAGE D'ENSEIGNES).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 10 349

4.7 Règlement (2010)-15-3 modifiant le règlement instaurant un système de contrôle et de fréquence de vidanges des fosses septiques sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant relativement aux lots 3 885 359 et 3 885 360 - adoption

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 13 septembre 2010;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le RÈGLEMENT (2010)-15-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2002)-15 INSTAURANT UN SYSTÈME DE CONTRÔLE ET DE FRÉQUENCE DE VIDANGES DES FOSSES SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT RELATIVEMENT AUX LOTS 3 885 359 ET 3 885 360.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 10 350

4.8 Règlement (2010)-101-2 modifiant le règlement concernant les permis et certificats relativement aux dispositions portant sur les piscines - adoption

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 13 septembre 2010;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le RÈGLEMENT (2010)-101-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (2008)-101 RELATIVEMENT AUX DISPOSITIONS PORTANT SUR LES PISCINES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 10 351

4.9 Règlement (2010)-102-10 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions dont celles portant sur les piscines - adoption

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 13 septembre 2010;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le RÈGLEMENT (2010)-102-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS DONT CELLES PORTANT SUR LES PISCINES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 10 352

4.10 Règlement (2010)-104-1 modifiant le règlement concernant la construction relativement aux installations septiques sur les lots 3 885 359 et 3 885 360 - adoption

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 13 septembre 2010;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le RÈGLEMENT (2010)-104-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION (2008)-104 RELATIVEMENT AUX INSTALLATIONS SEPTIQUES SUR LES LOTS 3 885 359 ET 3 885 360.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM10 10 353

5.1 Comité d'embellissement - nomination

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de combler un poste vacant suite au départ de monsieur Omer Demers;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE nommer monsieur Michel Chevalier pour siéger sur le comité d'embellissement jusqu'au 12 octobre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 10 354

5.2 Agence de développement Station Mont-Tremblant - nomination

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder au renouvellement des mandats des membres de l'Agence de développement Station Mont-Tremblant;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE nommer le directeur du Service des travaux publics, la trésorière et de monsieur Pierre Charlebois, ce dernier choisi conjointement avec Station Mont Tremblant, pour siéger au conseil d'administration de l'Agence de développement Station Mont-Tremblant pour une période n'excédant pas 3 ans, conformément à la *Loi sur l'Agence de développement Station Mont-Tremblant*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 10 355

5.3 Formation sur la gestion des contrats municipaux

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités offre une formation sur les nouvelles règles d'adjudication de contrats municipaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal participe à la formation offerte par l'Union des municipalités du Québec qui aura lieu le 22 octobre prochain et que la trésorière soit autorisée à payer les frais d'inscription au montant de 200 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-454).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM10 10 356

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2010 au montant de 69 907,05 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 10 357

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 10 176,81 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 Chemin de Kandahar - installation d'une enseigne sur un muret et augmentation de la superficie, de la hauteur et du nombre d'enseignes

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-155) vise à autoriser l'installation d'une enseigne dérogatoire par :

- son emplacement sur un muret;
- sa superficie d'affichage de 3,06 m^2 alors qu'elle devrait être de 0,5 m^2;
- sa hauteur de 3,87 m alors qu'elle devrait être de 1,75 m;
- le fait qu'elle constitue une enseigne supplémentaire à l'usage de la station de ski alors qu'une seule enseigne est autorisée.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU10-09-050)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 126, chemin au Pied-de-la-Pente-Douce - réduction du pourcentage de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-156) vise à autoriser dans le cadre d'un projet de construction d'un garage, une réduction de l'espace naturel à 73,7 % alors qu'il devrait être à 80 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU10-09-046)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 520, rue de Saint-Jovite - réduction d'aires d'isolement, augmentation de la largeur d'une allée d'accès et absence d'une surlargeur de manœuvre

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-157) vise à autoriser :

- que l'aire d'isolement entre le bâtiment et une aire de stationnement soit de 0,64 m alors qu'elle devrait être de 1 m;
- que la largeur de l'accès soit de 7,14 m plutôt que de 6,5 m;

- l'absence d'aire d'isolement entre la ligne avant et une aire de stationnement alors que la règlementation prévoit une distance de 1 m;
- l'absence de surlargeur de manœuvre pour une allée de circulation donnant sur une aire de stationnement et se terminant en cul-de-sac.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU10-09-043)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 Retiré (Rue Viau - lot 2 803 453 du cadastre du Québec)

8.1.5 57, chemin de Brébeuf - réduction de la distance entre une enseigne et la route 117

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-159) vise à autoriser que la projection au sol d'une enseigne projetée soit sur la ligne de l'emprise de la route 117 alors qu'elle devrait respecter une marge de 1 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU10-09-052)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 Chemin du Bouton-D'or - réductions de la superficie et de la profondeur de terrain

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-160) vise à autoriser la création de 3 lots dont les superficies sont de 4 000 m^2 plutôt que 6 000 m^2 et les profondeurs de 60,3 m plutôt que de 75 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU10-09-038)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 240, impasse David - réduction de la distance d'une piscine

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-161) vise à autoriser l'installation d'une piscine creusée à 1,20 m du bâtiment principal plutôt qu'à 3 m.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU10-09-040)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 225, chemin du Domaine-Millette - empiètement dans la rive

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-162) vise à autoriser l'aménagement des éléments étanches de l'installation septique à 7,4 m de la ligne des hautes eaux du lac Gauthier, plutôt qu'à 15 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU10-09-041)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 539, chemin Saint-Bernard - augmentation de la hauteur et de la superficie d'un bâtiment accessoire

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-177) vise à autoriser la construction d'un pavillon ayant une superficie de 67 m^2 alors qu'elle devrait être de 20 m^2 et une hauteur de 4,50 m alors qu'elle devrait être de 4 m maximum.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU10-09-048)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.10 60, chemin de Brébeuf - architecture d'un bâtiment accessoire et revêtement

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-179) vise à autoriser qu'un bâtiment accessoire soit conçu en forme de dôme et recouvert de toile de polyéthylène alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU10-09-042)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller monsieur Vincent Perreault déclare qu'il a un intérêt pécuniaire particulier relativement à la recommandation CCU-10-09-056 du comité consultatif d'urbanisme à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM10 10 358 **8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 21 septembre 2010**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 155, rue Viau, 240, impasse David, 225, chemin du Domaine-Millette, 57 et 60, chemin de Brébeuf, 520, rue de Saint-Jovite, 126, chemin au Pied-de-la-Pente-Douce et 539, chemin Saint-Bernard ainsi que pour des propriétés sur le chemin de Kandahar et sur le chemin du Bouton d'Or pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 126, chemin au Pied-de-la-Pente-Douce, 539, chemin Saint-Bernard, 57 chemin de Brébeuf, 185, chemin de l'Horizon, 5145, rue Léonard, 397, 520, 780 et 1242, rue de Saint-Jovite et au 571, rue Charbonneau ainsi que pour des propriétés sur le chemin de Kandahar et sur la rue Dupras;

CONSIDÉRANT QUE le requérant retire sa demande de dérogation mineure pour le 155, rue Viau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite retirer les exigences relatives aux garanties financières dans le cadre de demandes de PIIA pour les projets résidentiels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 21 septembre 2010 portant les numéros CCU10-09-038 et CCU10-09-040 à CCU10-09-046 et CCU10-09-048 à CCU10-09-055 et CCU10-09-057 à CCU10-09-060;

QUE soient retirées les exigences de déposer des garanties financières dans le cadre de demandes de PIIA pour les projets résidentiels visées par les recommandations CCU10 09 047 (126, chemin au Pied-de-la-Pente-Douce) et CCU10 09 056 (5145, rue Léonard) de même que pour les autres projets résidentiels antérieurs non réalisés ou en cours de réalisation. Dans ce dernier cas, les garanties seront remboursables sur demande du propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller monsieur Vincent Perreault reprend part aux délibérations.

CM10 10 359

8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public - Distribution Charles Chartrand inc. - 520, rue de Saint-Jovite

CONSIDÉRANT la demande de construction d'une partie d'une case de stationnement dans l'emprise de la rue de Saint-Jovite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' accorder une autorisation d'occupation permanente du domaine public au propriétaire du 520, rue de Saint-Jovite, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées;

D' inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 10 360

8.4 Acceptation des travaux niveau I - Construction du chemin des Amérindiens - G7 Développements inc. - phase 8

CONSIDÉRANT QUE G7 Développement inc. a signé une entente en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau 1 et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' accepter les travaux du niveau 1 concernant la construction du chemin des Amérindiens;

D' autoriser le Service de l'urbanisme à retourner la garantie pour les travaux du niveau 1 dès réception de la garantie du niveau II.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 10 361 **8.5 Modification de la politique relative à la toponymie**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier la politique relative à la toponymie adoptée le 11 mai 2009;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter les modifications proposées à la politique relative à la toponymie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM10 10 362 **9.1 Pavage d'accotements - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage d'accotements en 2009 ont été réalisés par les Entreprises Guy Desjardins inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 % soit 2 568,14 $, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), aux Entreprises Guy Desjardins inc. pour les travaux de pavage d'accotements effectués en 2009 (projets 2009-21, 2009-58, 2009-59 et 2009-60).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 10 363 **9.2 Servitude de drainage rue Jolicoeur**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à des travaux d'amélioration du drainage des eaux de surface sur la rue Jolicoeur, le tout après entente avec les résidents du secteur;

CONSIDÉRANT QUE des servitudes d'une largeur minimale de 6 mètres en faveur de la Ville sont requises afin de régulariser la responsabilité d'entretien et de maintien du réseau de drainage qui a été mis en place sur les lots 3 278 836 et 3 644 507;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'actes de servitude aux frais de la Ville et en sa faveur avec les propriétaires du 935 et du 941, rue Jolicoeur afin de permettre le maintien et l'entretien d'un réseau de drainage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 10 364

9.3 Édifice Félix-Calvé - aménagement paysager de l'entrée principale - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE les Entreprises Bernard Sigouin inc. ont exécuté les travaux d'aménagement paysager de l'entrée principale de l'édifice Félix-Calvé en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Karyne Architecte Paysagiste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 1 065,76 $, taxes en sus (poste 02-610-00-522), aux Entreprises Bernard Sigouin inc., à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % est appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Travaux d'aménagements - acceptation finale des travaux

CM10 10 365

9.4.1 Parc des Optimistes

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagements du parc des Optimistes ont été réalisés par les Entreprises Bernard Sigouin inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Fleur de vie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 1 795,05 $, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), aux Entreprises Bernard Sigouin inc.;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 10 366

9.4.2 Parc de la Chatte-Pirate

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagements du parc de la Chatte-Pirate ont été réalisés par l'entreprise Levert Paysagiste inc., en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Fleur de vie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 2 753,85 $, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Levert Paysage inc.;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 10 367 **9.4.3 Parc des Naissances**

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagements du parc des Naissances (antérieurement parc du Marmot-qui-Rit) ont été réalisés par l'entreprise Levert Paysagiste inc., en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Fleur de vie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 4 021,55 $, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Levert Paysage inc.;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 10 368 **9.4.4 Parc des Papillons**

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagements du parc des Papillons (antérieurement parc de la rue Piché) ont été réalisés par les Entreprises Bernard Sigouin inc., en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Fleur de vie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 2 393,72 $, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), aux Entreprises Bernard Sigouin inc.;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Travaux d'aménagements - acceptation provisoire des travaux

9.5.1 Retiré

9.5.2 Retiré

CM10 10 369 **9.5.3 Parc de la Forge**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Levert Paysage a exécuté les travaux d'aménagements au parc de la Forge en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Karyne Architecte Paysagiste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 1 162,90 $, taxes en sus (projet 2010-40, payable par le fonds de parcs), à l'entreprise Levert Paysage, à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % est appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 10 370 **9.5.4 Parc du Mont-Plaisant**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Paysagistes Northland a exécuté les travaux d'aménagements au parc du Mont-Plaisant en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Karyne Architecte Paysagiste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 2 233,27 $, taxes en sus (projet 2010-74, payable par le fonds de parcs), à l'entreprise Paysagistes Northland, à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % est appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CM10 10 371 **11.1 Noël Magique 2010 - budget et programmation**

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs organise, en collaboration avec d'autres organismes locaux, une fête de Noël pour les familles ayant des enfants âgés de 7 ans et moins;

CONSIDÉRANT QUE la fête se déroulera le samedi 4 décembre dans les salles Alphonse-Desjardins, d'Audience et des Arts où plusieurs activités seront offertes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la célébration du Noël Magique 2010 et un budget d'opération de 9 700 $ (postes budgétaires 02-701-70-XXX).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 10 372

11.2 Centre de ski de fond Mont-Tremblant - subvention

CONSIDÉRANT QUE le Centre de ski de fond Mont-Tremblant a déposé une demande d'aide financière pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT QUE la saison débute en décembre et que des travaux d'entretien des sentiers doivent être entrepris maintenant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE verser la somme de 20 000 $ au Centre de ski de fond Mont-Tremblant à titre d'avance du montant à verser en 2011 (poste budgétaire 02-701-90-970) pour laquelle une entente doit intervenir avec la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 10 373

11.3 Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes locaux - adoption

CONSIDÉRANT l'importance d'appuyer les efforts des organismes locaux qui interviennent dans les milieux communautaire, de la culture et du loisir afin d'améliorer la qualité de la vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville dispose d'équipements, de locaux et de services qui peuvent être fournis selon leur disponibilité aux organismes reconnus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter une politique de reconnaissance et de soutien aux organismes locaux qui permettra de distribuer les ressources et les services disponibles de façon équitable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

CM10 10 374

13.1 Renouvellement de l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge - services aux sinistrés

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit prendre des mesures pour assurer la protection de ses citoyens et de leurs biens en cas de sinistres, conformément à la *Loi sur la sécurité civile*;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre, et que la mission de la Croix-Rouge est notamment d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire, sans but lucratif possédant les ressources et l'expertise susceptibles d'aider et de supporter à titre d'auxiliaire les pouvoirs publics et les municipalités locales, lors de sinistres mineurs ou majeurs, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' autoriser le renouvellement de la lettre d'entente entre la Ville et la Société canadienne de la Croix-Rouge pour l'aide aux sinistrés, et de nommer le directeur du Service de la culture et des loisirs responsable du suivi du dossier, lequel est autorisé à signer le contrat à intervenir avec le maire. La trésorière est autorisée à verser les sommes visées par l'entente à savoir :

- 0,13 $ per capita en 2010;
- 0,14 $ per capita en 2011;
- 0,15 $ per capita en 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Rapport

15. Dépôt de la correspondance

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la correspondance suivante :

15.1 Règlement numéro 244-2010 décrétant une dépense de 573 889 $ et un emprunt de 370 270 $ pour la réalisation de travaux de réfection des infrastructures des parcs linéaires « Le P'tit Train du Nord » et « Corridor aérobique » - 20100902 - MRC des Laurentides;

15.2 Règlement 245-2010 modifiant le schéma modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides concernant les activités hivernales sur le parc régional linéaire « Le P'tit Train du Nord ».

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

12 octobre 2010

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le conseiller Pierre Labonté dépose une pétition concernant la vitesse sur les rues Desjardins et de l'Iris et signée par 71 personnes.

18. Deuxième période de questions

- **Monsieur Jacques O'Keefe, Lagirok**
  Il remet une lettre à madame Thérèse Barrette, mairesse suppléante et demande si le conseil a bien reçu la lettre qu'il a déposée requérant le déneigement sur le chemin des Intrépides au-delà du rond-point.

CM10 10 375

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

Initiales du maire
0674
Initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

15 octobre 2010

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **15 octobre 2010** à **12 h 33,** à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3 et mairesse suppléante
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseiller du district 8

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur André David, conseiller du district 5

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Club des Bons Vivants - réaménagement de l'entrée - attribution de contrat;
5. Deuxième période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM10 10 376

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CM10 10 377

4. Club des Bons Vivants - réaménagement de l'entrée - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au réaménagement de l'entrée pour permettre la mise en place d'une rampe d'accès de l'édifice au 901, rue de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
Les Entreprises Landco inc.	26 000,00 $
Les Constructions Géranstruction ltée	38 062,72 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de Les Entreprises Landco inc., au montant de 26 000 $, taxes en sus (projet 2010-93, payable par le surplus libre accumulé), pour le réaménagement de l'entrée et la mise en place d'une rampe d'accès au Club des Bons Vivants situé au 901, rue de Saint-Jovite, le tout conformément à la proposition datée du 15 octobre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM10 10 378

6. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 12 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire
0772
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **25 octobre 2010** à **19 h 30**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3 et mairesse suppléante
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale adjointe du Secteur du Village et des Lacs, et la greffière adjointe.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbaux

3.1 Séance du 27 septembre 2010;

3.2 Séance extraordinaire du 15 octobre 2010;

4. Règlement

5. Administration

5.1 Gala Excellence - participation;

5.2 Commission sur le transport des personnes - nomination;

6. Ressources humaines

6.1 Demande de retraite progressive ou préretraite - lettre d'entente;

6.2 Création d'un poste de contremaître mécanique / approvisionnement / voirie et nomination;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2010;

7.4 Assurances générales - contrats;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Scellement de fissures 2008 - acceptation finale des travaux;

9.2 Scellement de fissures 2009 - acceptation finale des travaux;

9.3 Aménagement de la cour du garage municipal - fourniture de blocs de béton - attribution de contrat;

9.4 Transport en commun des personnes - modification à la tarification et horaire d'hiver 2010-2011;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

12. Police

12.1 Achat d'un véhicule de patrouille - attribution de contrat;

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 25 octobre 2010;

15. Dépôt de la correspondance

15.1 Règlement numéro 246-2010 modifiant le règlement numéro 241-2009 concernant l'organisation d'un service de transport en commun intermunicipal des personnes desservant les territoires des MRC des Laurentides et Les Pays-d'en-Haut et assumant une liaison avec des points situés sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme et celui de la Ville de Rivière-Rouge - 20101012 - MRC des Laurentides.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CA10 10 252 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA10 10 253

3.1 Séance du 27 septembre 2010

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 27 septembre 2010, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 10 254

3.2 Séance extraordinaire du 15 octobre 2010

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 15 octobre 2010, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

5. Administration

CA10 10 255

5.1 Gala Excellence - participation

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Pilon, mesdames les conseillères Thérèse Barrette et Roxanne Lacasse ainsi que messieurs les conseillers Pascal De Bellefeuille, Vincent Perreault et André David à représenter la Ville au 10e Gala Excellence de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant qui aura lieu le 6 novembre au Fairmont Tremblant et de verser 810 $, taxes en sus, pour l'achat de 6 billets (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 10 256

5.2 Commission sur le transport des personnes - nomination

CONSIDÉRANT la demande de la Chambre de commerce;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CA09 11 273 en remplaçant « Le directeur général de la Chambre de commerce » par « Le directeur général ou un administrateur de la Chambre de commerce » pour siéger sur la commission sur le transport des personnes, pour la période se terminant le 31 décembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA10 10 257

6.1 Demande de retraite progressive ou préretraite - lettre d'entente

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion de la lettre d'entente numéro 12 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) concernant une demande de retraite progressive ou préretraite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 10 258

6.2 Création d'un poste de contremaître mécanique / approvisionnement / voirie et nomination

CONSIDÉRANT QU' une étude portant sur l'analyse de la structure organisationnelle et opérationnelle a été réalisée au Service des travaux publics et que des recommandations ont été émises;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer le poste cadre de contremaître mécanique/approvisionnement/voirie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE créer le poste de contremaître mécanique/approvisionnement/voirie au Service des travaux publics, de procéder à la nomination de monsieur Pascal Proulx à ce titre à compter du 1er novembre 2010 et d'autoriser la signature du contrat de travail en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA10 10 259

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2010 au montant de 131 974,36 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 10 260 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 42 940,35 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 10 261 **7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2010**

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes,* la trésorière dépose l'état des activités financières pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2010.

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération accepte le dépôt de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 10 262 **7.4 Assurances générales - contrats**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adhéré en 2009 à un regroupement d'achat d'assurances de dommages et a nommé l'Union des municipalités du Québec à titre de mandataire du regroupement;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'entente de regroupement, la Ville s'est engagée à effectuer l'achat de ses assurances auprès des soumissionnaires retenus par l'Union des municipalités du Québec, sous réserve de l'application des règles d'adjudications des contrats;

CONSIDÉRANT QUE l'Union recommande le renouvellement des assurances responsabilité civile, primaire et complémentaire, des assurances biens, délits, bris des machines et automobile des propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE la firme René Laporte et Associés inc. effectue les procédures de renouvellement des assurances de dommages;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

D' entériner le renouvellement et l'attribution des contrats d'assurances pour la période du 1er novembre 2010 au 1er novembre 2011;

D' accepter l'offre de Lemieux Ryan et Associés Inc. au montant de 74 940 $, taxes en sus, pour les assurances en responsabilité primaire, responsabilité excédentaire, responsabilité municipale et automobiles des propriétaires;

D' accepter l'offre de Courtage d'assurances Claude Hétu Inc. au montant de 41 404 $, taxes en sus, pour les assurances en biens, bris des machines et délits;

D' autoriser la trésorière à verser à l'Union des municipalités du Québec la somme de 1 255,35 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-130-00-419), pour la réalisation du renouvellement;

D' autoriser la trésorière à verser à l'Union des municipalités du Québec la quote-part de la franchise collective au montant de 41 645 $, pour la responsabilité civile et la quote-part de la franchise collective au montant de 21 435 $, pour les biens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA10 10 263 **9.1 Scellement de fissures 2008 - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux du contrat de scellement de fissures 2008 ont été réalisés par Les entreprises CPM inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 % soit 424,40 $, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), aux Entreprises CPM inc. pour les travaux de scellement de fissures 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 10 264 **9.2 Scellement de fissures 2009 - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux du contrat de scellement de fissures 2009 ont été réalisés par Le Groupe Lefebvre MRP inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 % soit 326,31 $, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), au Groupe Lefebvre MRP inc. pour les travaux de scellement de fissures 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 10 265

9.3 Aménagement de la cour du garage municipal - fourniture de blocs de béton - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise en place de blocs de béton dans la cour arrière du garage municipal pour l'aménagement d'enclos de matériaux;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Béton Bellemare, au montant de 63 805,50 $ taxes en sus (projet 2010-92), pour la fourniture de blocs de béton pour l'aménagement d'enclos de matériaux dans la cour arrière du garage municipal, le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2010-53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 10 266

9.4 Transport en commun des personnes - modification à la tarification et horaire hiver 2010-2011

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse suite aux données recueillies à bord des autobus par la firme TDE Transdata qui démontre que plusieurs arrêts sont non utilisés par les usagers et que des modifications sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la Commission sur le transport des personnes a procédé à l'analyse des trajets et horaires et recommande des modifications aux horaires;

CONSIDÉRANT QUE suite au rapport déposé par la firme Aecom Tecsult, la commission sur le transport des personnes a procédé à l'analyse de la tarification et recommande des modifications;

CONSIDÉRANT les obligations légales de la Ville en regard à la publication des horaires au moins 30 jours à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

D' abolir la ligne verte et de faire une 2e ligne orange;

DE modifier le circuit de la ligne orange pour récupérer certains arrêts de la ligne verte;

D' adopter l'horaire des trajets « orange A et B » pour la période du 13 décembre 2010 au 10 avril 2011 tels qu'ils ont été soumis et acceptés par la Commission sur le transport des personnes;

DE modifier la tarification comme suit :

TARIFICATION	Tout passager	65 ans et plus	Étudiant de 8 à 25 ans	Citoyen et ambassadeur	7 ans et moins
Chaque aller simple	2,25 $	1,50 $	1,50 $	n/a	Gratuit
Carte mensuelle	35,00 $	25,00 $	25,00 $	25,00 $	n\a
Livret de 10 billets	20,00 $	12,50 $	12,50 $		n\a

- Les personnes de la catégorie des 65 ans et plus doivent présenter une preuve d'identité avec photo;
- Les étudiants de la catégorie des 8 à 25 ans doivent présenter une carte étudiante avec photo;
- Les citoyens et ambassadeurs doivent présenter leur carte avec photo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

CA10 10 267 **12.1 Achat d'un véhicule de patrouille - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat d'un véhicule de patrouille pour le Service de police en remplacement du véhicule 34-30;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres public et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de Les Sommets Chevrolet Buick GMC ltée, au montant de 33 487 $, taxes en sus (projet 2010-05, payable par le fond de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans), pour l'achat d'un véhicule Chevrolet Silverado 1500, hybride 2009, cabine multiplace, caisse courte, traction intégrale et groupe d'options 1SH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 25 octobre 2010

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 25 octobre 2010 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

initiales du maire
0780
initiales de la greffière

15. Dépôt de la correspondance

Les membres du conseil d'agglomération prennent acte du dépôt de la correspondance suivante :

15.1 Règlement numéro 246-2010 modifiant le règlement numéro 241-2009 concernant l'organisation d'un service de transport en commun intermunicipal des personnes desservant les territoires des MRC des Laurentides et Les Pays-d'en-Haut et assumant une liaison avec des points situés sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme et celui de la Ville de Rivière-Rouge - 20101012 - MRC des Laurentides.

16. Affaires nouvelles

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille félicite messieurs Jacques Gratton et James Colligan pour leur nomination au Temple de la renommée du ski des Laurentides.

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA10 10 268

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0781

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **8 novembre 2010** à **19 h 39**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Stephen Shaw, représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présentes la directrice générale adjointe du Secteur du Village et des Lacs, et la greffière adjointe.

****

ORDRE DU JOUR

DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville;
5. Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2011 - avis de motion;
6. Révision de l'échelle salariale des emplois réservés aux étudiants;
7. Création et nomination pour le poste « cadre temporaire » de coordonnatrice au Service des finances;
8. Deuxième période de questions;
9. Levée de la séance extraordinaire.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

8 novembre 2010

CA10 11 269

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CA10 11 270

4. Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville

CONSIDÉRANT QUE monsieur le Maire Pierre Pilon a fait son rapport sur la situation financière de la ville au cours de la présente séance extraordinaire, conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'en vertu de ce même article, le texte du rapport du maire peut, au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse civique du territoire, être publié dans un journal diffusé sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération prenne acte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville et du dépôt de la liste des contrats, tel que requis par la Loi et décrète que le rapport sera publié dans le journal Point de vue Laurentides du 17 novembre 2010 et le 18 novembre 2010 dans l'Information du Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 11 271

5. Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2011 - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2011.

CA10 11 272

6. Révision de l'échelle salariale des emplois réservés aux étudiants

CONSIDÉRANT QU' une échelle salariale des emplois réservés aux étudiants a été définie et mise en place à l'été 2008;

CONSIDÉRANT QUE le salaire minimum a subi deux hausses depuis 2008 et qu'aucune révision de l'échelle salariale des emplois étudiants n'a été effectuée depuis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à la révision de l'échelle salariale des emplois réservés aux étudiants pour l'année 2011 et de procéder à leur embauche au taux horaire identifié dans l'échelle salariale révisée selon l'emploi occupé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 11 273

7. Création et nomination pour le poste « cadre temporaire » de coordonnatrice au Service des finances

CONSIDÉRANT l'absence de titulaire sur le poste de chef comptable;

CONSIDÉRANT le départ en congé de maternité du titulaire du poste de commis à la comptabilité en mars 2011;

CONSIDÉRANT la nécessité de fournir aide, support et encadrement au personnel en poste et ainsi qu'à celui à venir pour ainsi assurer la continuité des opérations quotidiennes du service des finances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à la création d'un poste cadre temporaire de « coordonnatrice au Service des Finances », de nommer madame Annie Loiselle du 9 novembre 2010 au 25 mars 2011 et d'autoriser la maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA10 11 274

9. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0676

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **8 novembre 2010** à **19 h 49**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présentes la directrice générale adjointe du Secteur du Village et des Lacs, et la greffière adjointe.

****

ORDRE DU JOUR

****

DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux

3.1 Séance du 12 octobre 2010;

3.2 Séance extraordinaire du 15 octobre 2010;

4. Règlements

4.1 Règlement (2010)-106-3 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale visant notamment à intégrer des objectifs et critères pour la démolition des bâtiments - avis de motion;

4.2 Règlement (2010)-102-12 modifiant le règlement de zonage (2008)-102, aux dispositions générales concernant les terrains de camping, aux proportions minimales requises pour les matériaux de revêtement extérieur et à la grille RC-400 - adoption du projet de règlement;

4.3 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2011 - avis de motion;

5. Administration

5.1 Autorisation d'événement - feu d'artifice Le Grand Lodge Mont-Tremblant;

5.2 Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville;

5.3 Fleurons du Québec - participation au dévoilement officiel;

5.4 Soirée bénéfice au profit de Palliacco - participation;

5.5 Vins et fromages du Club Rotary - participation;

5.6 Club Richelieu - activité au profit du Centre d'études collégiales;

5.7 Soirée Casino du Club Richelieu féminin - participation;

5.8 Union des municipalités du Québec - Loi 109 - appui;

5.9 Fermeture définitive de la prise d'eau du réseau privé d'aqueduc de la Base de Plein Air Mont-Tremblant Inc.;

5.10 Opération Nez rouge 2010 - demande d'aide financière;

6. Ressources humaines

6.1 Remplacement temporaire de la commis secrétaire - Service de l'environnement;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

7.3 Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2010;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :

8.1.1 7e rang - réduction de superficie et de profondeur minimales;

8.1.2 90, chemin de la Presqu'île - empiètement en marge avant et réduction de l'espace naturel;

8.1.3 424, rue Légaré - réduction d'aires d'isolement;

8.1.4 161, chemin Plouffe - empiètement en marge latérale, augmentation de la largeur d'un abri d'auto et matériau de la toiture;

8.1.5 613, rue de Saint-Jovite - réduction de l'aire d'isolement en cour avant;

8.1.6 136, chemin de la Sucrerie - réduction de la distance entre une résidence et une piscine et augmentation de la hauteur de pilotis;

8.1.7 901, rue de Saint-Jovite - empiètement d'un escalier en marge avant;

8.2 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

8.2.1 Comité consultatif d'urbanisme - réunion du 19 octobre 2010;

8.2.2 Comité consultatif d'urbanisme - réunion du 24 août 2010 - toponymie;

8.3 Cession d'une partie de l'ancienne emprise du chemin des Eaux-Vives;

8.4 Opération Nez rouge - autorisation d'affichage;

8.5 Identification d'un odonyme pour un nouveau chemin - lot 3 597 457 du cadastre du Québec;

8.6 Requête introductive d'instance - lot 17-3-1, rang 1, canton de Grandison - mandat de services professionnels;

8.7 Requête introductive d'instance - 9179-0212 Québec inc. - mandat pour services professionnels;

8.8 Création d'une liste de propositions d'odonyme - mandat pour services professionnels;

9. Travaux publics

9.1 Terrain de soccer - travaux de terrassement - acceptation finale des travaux;

9.2 Amélioration du réseau routier municipal - subvention du MTQ;

9.3 Travaux d'aménagements - acceptation provisoire des travaux :

9.3.1 Parc du Champ-Boisé;

9.3.2 Retiré;

9.4 Achat de produits chimiques 2011 - mandat à l'UMQ;

9.5 Trottoirs 2009 - acceptation finale des travaux;

9.6 Demande de municipalisation de rues;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CM10 11 379

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture en retirant le point :

9.3.2 Travaux d'aménagements - acceptation provisoire des travaux - Parc du Saute-Mouton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CM10 11 380

3.1 Séance du 12 octobre 2010

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 12 octobre 2010 en modifiant l'annexe de la résolution CM10 10 373 et de modifier la date de la consultation publique dans les résolutions CM10 10 342, CM10 10 344, CM10 10 346, CM10 10 347 pour le 22 novembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 11 381

3.2 Séance extraordinaire du 15 octobre 2010

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 octobre 2010 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM10 11 382

4.1 Règlement (2010)-106-3 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale visant notamment à intégrer des objectifs et critères pour la démolition des bâtiments - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2010)-106-3 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale visant notamment à intégrer des objectifs et critères pour la démolition des bâtiments.

CM10 11 383

4.2 Règlement (2010)-102-12 modifiant le règlement de zonage (2008)-102, aux dispositions générales concernant les terrains de camping, aux proportions minimales requises pour les matériaux de revêtement extérieur et à la grille RC-400 - adoption du projet de règlement

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2010)-102-12 modifiant le règlement de zonage (2008)-102, aux dispositions générales concernant les terrains de camping, aux proportions minimales requises pour les matériaux de revêtement extérieur et à la grille RC-400.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu en janvier 2011, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 11 384

4.3 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2011 - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2011.

5. Administration

CM10 11 385

5.1 Autorisation d'événement - feu d'artifice Le Grand Lodge Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT QU' une demande a été reçue pour autoriser un feu d'artifice en vertu du règlement 53 concernant le bruit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue d'un feu d'artifice prévu à l'hôtel Le Grand Lodge Mont-Tremblant le 10 ou 11 janvier 2011 en soirée selon la demande de Quo Vadis International.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations nécessaires en matière de sécurité publique auprès des services de police et de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 11 386

5.2 Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville

CONSIDÉRANT QUE monsieur le Maire Pierre Pilon a fait son rapport sur la situation financière de la Ville au cours de la présente séance, conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'en vertu de ce même article, le texte du rapport du maire peut, au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse civique du territoire, être publié dans un journal diffusé sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal prenne acte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville et du dépôt de la liste des contrats, tel que requis par la loi et décrète que le rapport sera publié dans le journal Point de vue Laurentides du 17 novembre 2010 et le 18 novembre 2010 dans le journal L'Information du Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 11 387

Modifiée par la résolution CM10 12 427

5.3 Fleurons du Québec - participation au dévoilement officiel

CONSIDÉRANT QUE la Ville est membre de la Corporation des Fleurons du Québec, organisme créé avec le mandat d'organiser et de promouvoir la classification horticole des municipalités;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille soit autorisé à représenter la Ville au dévoilement officiel des résultats de la cinquième édition des Fleurons du Québec qui se tiendra le 17 novembre 2010 à Saint-Hyacinthe et de payer les frais d'inscription au coût de 70 $, taxes en sus, et les autres dépenses inhérentes à cet événement (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 11 388 **5.4 Soirée bénéfice au profit de Palliacco - participation**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille à représenter la Ville à la soirée bénéfice au profit de Palliacco qui aura lieu le 20 novembre à l'église de Sainte-Agathe-des-Monts et de payer les frais d'inscription au coût de 45 $ (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 11 389 **5.5 Vins et fromages du Club Rotary - participation**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Pilon et monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille à représenter la Ville à la soirée Vins et fromages du Club Rotary qui aura lieu le 13 novembre à la Base de plein air Mont-Tremblant et de payer 150 $ pour l'achat de 2 billets (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 11 390 **5.6 Club Richelieu - activité au profit du Centre d'études collégiales**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Pilon, madame la conseillère Thérèse Barrette ainsi que messieurs les conseillers Pascal De Bellefeuille et André David à représenter la Ville au souper d'huîtres du Club Richelieu Mont-Tremblant qui aura lieu le 26 novembre au Centre des congrès de Tremblant et de payer 340 $ pour l'achat de 4 billets (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 11 391 **5.7 Soirée Casino du Club Richelieu féminin - participation**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Pierre Pilon ainsi que monsieur le conseilleur Pascal De Bellefeuille soient autorisés à représenter la Ville à la soirée Casino du Club Richelieu féminin qui aura lieu le 19 novembre 2010 au sous-sol de l'église de Saint-Jovite et de payer les frais d'inscription au coût de 40 $ (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 11 392 **5.8 Union des municipalités du Québec - Loi 109 - appui**

ATTENDU QU' avec le projet de loi n° 109, le gouvernement s'apprête à imposer aux élus municipaux des règles sur l'éthique et la déontologie dont il ne souhaiterait pas l'application pour ses propres députés;

ATTENDU QU' en matière d'éthique et de déontologie, il ne devrait pas y avoir deux poids deux mesures et, qu'en ce sens, les mêmes règles et principes doivent s'appliquer aux élus provinciaux et aux élus municipaux;

ATTENDU QUE selon le projet de loi n°48, les élus de l'assemblée nationale bénéficient des services d'un commissaire à l'éthique et à la déontologie pour leur donner des conseils sur leurs obligations en matière d'éthique alors que le droit à un tel service-conseil ne sera pas offert aux élus municipaux;

ATTENDU QU' en matière d'éthique, il est essentiel d'agir prioritairement de façon préventive en mettant à la disposition des élus municipaux des supports en vue de faciliter leur démarche de réflexion et de les aider à résoudre, dans leur pratique quotidienne, des dilemmes dans des situations d'incertitude ou d'inconfort;

ATTENDU QUE c'est en donnant aux élus des municipalités la possibilité de prendre des conseils en amont, de façon libre et volontaire et en toute confidentialité auprès d'un conseiller en éthique et en déontologie, qu'on évitera les manquements et qu'on renforcera la confiance des citoyens;

ATTENDU QUE selon le projet de loi n°48, un député ne pourra faire l'objet d'une plainte après la fin de son mandat alors que, pour l'élu municipal, les plaintes contre lui seront permises jusqu'à 3 ans après la fin de son mandat;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE demander au gouvernement d'adopter, pour les élus municipaux et les députés, les mêmes règles et principes sur certains aspects fondamentaux concernant l'éthique et la déontologie;

QU' en ce sens, les deux amendements suivants soient apportés au projet de loi n°109 :

- tout membre du conseil d'une municipalité peut soumettre, à un conseiller en éthique relevant de la Commission municipale, toute question relative au code d'éthique et de déontologie qui lui est applicable;
- qu'après la fin du mandat d'un élu municipal, aucune plainte ne puisse être déposée contre lui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 11 393 **5.9 Fermeture définitive de la prise d'eau du réseau privé d'aqueduc de la Base de Plein Air Mont-Tremblant Inc.**

CONSIDÉRANT l'adoption du nouveau règlement sur la qualité de l'eau potable par le ministère de l'Environnement en 2001, lequel exige entre autres un procédé de filtration et de désinfection pour toute prise d'eau de surface;

CONSIDÉRANT QUE le réseau privé de la Base de Plein air Mont-Tremblant Inc. qui alimente une dizaine d'utilisateurs nécessiterait des travaux majeurs afin de le rendre conforme;

CONSIDÉRANT QU' en novembre 2007, un avis d'ébullition préventive a été transmis aux utilisateurs vu que l'eau est impropre à la consommation et les analyses révèlent régulièrement que le taux de coliformes totaux dépasse le niveau acceptable selon les normes de la Direction de la Santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a accepté le 18 septembre 2008 la demande de la Base de Plein Air Mont-Tremblant Inc. de cesser l'exploitation du réseau avec un délai de 2 ans afin de permettre aux utilisateurs de devenir autonomes dans leur alimentation en eau;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette décision, plusieurs avis provenant du Ministère, de la Direction de la Santé publique et de la Ville ont été adressés aux utilisateurs dans le but de les informer de la situation préoccupante ainsi que des options s'offrant à eux;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'expiration du délai de 2 ans, la Ville (avec le ministère et la Direction de la Santé publique) a rencontré les utilisateurs et que ces derniers ont fait ensuite savoir leur intention d'opter pour l'installation de puits individuels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE fermer définitivement la prise d'eau du réseau privé d'aqueduc de la Base de Plein Air Mont-Tremblant Inc. le 15 décembre 2010 à 10 heures sauf si une preuve qu'un contrat a été signé avec un puisatier est fournie avant le 30 novembre par tous les utilisateurs afin de garantir le sérieux de leur intention de construire un puits au plus tard le 1er mai 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 11 394 **5.10 Opération Nez rouge 2010 - demande d'aide financière**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accorder une contribution financière au montant de 500 $, à Opération Nez rouge dont les fonds amassés seront remis à la Maison des Jeunes (poste budgétaire 02-110-00-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM10 11 395 **6.1 Remplacement temporaire de la commis secrétaire - Service de l'environnement**

CONSIDÉRANT l'absence du titulaire du poste pour une période indéterminée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Geneviève Telmoss pour occuper la fonction de commis secrétaire pour un remplacement temporaire d'une durée indéterminée à compter du 11 novembre 2010 et ce, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM10 11 396

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2010 au montant de 110 879,53 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 11 397

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 12 093,43 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 11 398

7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2010

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes,* la trésorière dépose l'état des activités financières pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2010.

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le dépôt de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 7e rang - réduction de superficie et de profondeur minimales

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-186) vise à autoriser la création d'un lot avec une superficie de 2 536,3 m^2 plutôt que de 4 000 m^2 et une profondeur de 59,89 m plutôt que de 75 m sur une largeur de 30,48 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU10-10-064)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 90, chemin de la Presqu'île - empiètement en marge avant et réduction de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-187) vise à autoriser, dans le cadre d'une reconstruction, l'implantation du bâtiment à 6,9 m de la marge avant plutôt qu'à 10 m et une superficie d'espace naturel de 602,2 m^2 plutôt que de 750 m^2.

Le CCU recommande d'accepter en partie et conditionnellement cette demande. (CCU10-10-065)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 424, rue Légaré - réduction d'aires d'isolement

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-188) vise à autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement :

- adjacent au bâtiment alors qu'une aire d'isolement d'une profondeur de 1 m est prévue entre ceux-ci;
- sur la ligne avant alors qu'une aire d'isolement de 1 m est prévue;
- à 0,5 m de la ligne latérale alors qu'une aire d'isolement de 1 m est prévue.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU10-10-069)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 161, chemin Plouffe - empiètement en marge latérale, augmentation de la largeur d'un abri d'auto et matériau de la toiture

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-192) vise à régulariser la construction d'un abri d'auto attenant dont :

- l'implantation est à 0,82 m de la ligne latérale alors qu'il devrait être à 1 m;
- la largeur est de 6,06 m alors qu'elle devrait être au maximum de 6 m;
- une partie de la toiture est faite de fibre de verre alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU10-10-066)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 613, rue de Saint-Jovite - réduction de l'aire d'isolement en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-193) vise à autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement sur la ligne avant alors qu'une aire d'isolement de 1 m devrait être préservée.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU10-10-071)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 136, chemin de la Sucrerie - réduction de la distance entre une résidence et une piscine et augmentation de la hauteur de pilotis

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-195) vise à autoriser :

- qu'une piscine existante soit implantée à 2,35 m d'un agrandissement projeté à un bâtiment principal alors qu'elle devrait être à 3 m;
- que l'agrandissement projeté soit supporté par des pilotis hauts de 2,59 m alors qu'ils devraient être au maximum de 1,50 m.

.

Le CCU recommande **d'accepter** cette demande. (CCU10-10-067)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 901, rue de Saint-Jovite - empiètement d'un escalier en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-199) vise à autoriser qu'un escalier soit sur la limite de la ligne avant alors qu'il devrait être à 0,3 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU10-10-081)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme

CM10 11 399 **8.2.1 Comité consultatif d'urbanisme - réunion du 19 octobre 2010**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 90, chemin de la Presqu'île, 161, chemin Plouffe, 136, chemin de la Sucrerie, 424, rue Légaré, 613 et 901, rue de Saint-Jovite, ainsi que pour une propriété non construite sur le rang 7 pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 136, chemin de la Sucrerie, 424, rue Légaré, 112, rue Bondurand, 35, chemin Carol, 2384, rue Labelle ainsi qu'aux 504, 613, 778 et 780 rue de Saint-Jovite et sur le site de Station Mont Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 19 octobre 2010 portant les numéros CCU10-10-064 à CCU10-10-081.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 11 400 **8.2.2 Comité consultatif d'urbanisme - réunion du 24 août 2010 - toponymie**

CONSIDÉRANT l'étude d'un dossier relativement à la toponymie afin de nommer le nouveau parc situé sur le terrain des Habitations du Ruisseau-Noir;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du CCU10-08-032 n'a pas été retenue par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE nommer « parc de la Joyeuse-Marmaille » le nouveau parc situé sur le terrain des Habitations du Ruisseau-Noir de la rue Proulx (lot 3 277 898 du cadastre du Québec).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 11 401

8.3 Cession d'une partie de l'ancienne emprise du chemin des Eaux-Vives

CONSIDÉRANT QUE la Ville a acquis le nouveau prolongement du chemin des Eaux-Vives;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire riverain de l'ancien rond-point a fait une demande afin d'acheter cette parcelle de terrain maintenant inutile pour la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter de céder au propriétaire riverain le lot 4 622 530 du cadastre du Québec à la valeur marchande, tous les frais relatifs à cette cession étant à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 11 402

8.4 Opération Nez rouge - autorisation d'affichage

CONSIDÉRANT QUE la maison des jeunes de Mont-Tremblant est le maître d'œuvre d'Opération Nez rouge 2010 et souhaite installer une enseigne temporaire pour informer les citoyens du service de raccompagnement offert;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser l'affichage de l'Opération Nez rouge, du 30 novembre 2010 au 5 janvier 2011, à l'entrée est de la route 117 (Kavanagh, Saint-Jovite), selon le 9e paragraphe de l'article 1640 du règlement de zonage (2008)-102.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 11 403

8.5 Identification d'un odonyme pour un nouveau chemin - lot 3 597 457 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la *Politique relative à la toponymie* de la Ville et la nécessité de nommer un nouveau chemin dans le secteur de la rue Coupal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE nommer le nouveau chemin situé sur le lot 3 597 457 du cadastre du Québec, *le chemin des Boisseaux* en considération de l'historique agricole de l'environnement de ce nouveau chemin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 11 404

8.6 Requête introductive d'instance - lot 17-3-1, rang 1, canton de Grandison - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QU' une requête introductive d'instance doit être déposée contre le propriétaire du lot 17-3-1, rang 1 du canton de Grandison;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE déclarer que l'installation septique de la propriété identifiée par le lot 17-3-1, rang 1 du canton de Grandison constitue une nuisance et de mettre en demeure le propriétaire de celle-ci de déposer une demande de permis pour une nouvelle installation septique dans les 15 jours de la réception de la mise en demeure, de faire vidanger la fosse septique à une telle fréquence que l'installation ne puisse être une cause de nuisance et, au minimum une fois par mois jusqu'à l'aménagement de la nouvelle installation septique, laquelle devra être changée aussitôt que possible et au plus tard le 1er juin 2011. Le propriétaire devra transmettre copie à la Ville, dans un délai de 15 jours, de toute facture de vidange de la fosse septique effectuée en vertu de la présente mise en demeure;

DE mandater le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés aux fins de représenter la Ville devant la Cour supérieure pour cette cause (poste budgétaire 02-610-00-412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 11 405

8.7 Requête introductive d'instance - 9179-0212 Québec inc. - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE le 12 octobre 2010, une requête introductive d'instance intentée par 9179-0212 Québec inc. concernant le règlement (2009)-102-4-2 a été déposée et que la Ville doit se faire représenter dans l'intérêt de ses contribuables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE mandater le cabinet Bertrand & Prescott Avocats aux fins de représenter la Ville devant la Cour supérieure pour cette cause (montant pré-autorisé au poste budgétaire 02-610-00-412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 11 406

8.8 Création d'une liste de propositions d'odonymes - mandat pour services professionnels

CONSIDÉRANT QUE pour l'application de la *Politique relative à la toponymie de la Ville*, une liste de propositions d'odonymes doit être conçue;

CONSIDÉRANT la soumission de madame Danielle Soucy au montant de 4 429,68 $, taxes en sus, pour la proposition de 30 nouveaux toponymes reliés à l'histoire et au patrimoine de la Ville et pour revoir l'actuelle banque de toponymes afin de conseiller sur leur maintien ou leur retrait;

CONSIDÉRANT dans le cas de services professionnels inférieurs à 25 000 $, un mandat peut être donné malgré les règles prévues à l'annexe A du règlement (2006)-A-09 lorsque les circonstances le justifient notamment par l'expertise particulière d'un professionnel dans le domaine concerné;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE mandater madame Danielle Soucy au montant de 4 429,68 $, taxes en sus, pour proposer une liste de 30 nouveaux toponymes reliés à l'histoire et au patrimoine de la Ville et pour revoir l'actuelle banque de toponymes selon la soumission reçue le 1er novembre dernier (montant pré-autorisé au poste budgétaire 02-610-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM10 11 407

9.1 Terrain de soccer - travaux de terrassement - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excavation Claude Boivin et fils inc. a exécuté les travaux de terrassement au terrain de soccer de Nos-Étoiles en conformité avec les documents contractuels préparés par la ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 % au montant de 15 074,46 $, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Excavation Claude Boivin et fils inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 11 408

9.2 Amélioration du réseau routier municipal - subvention du MTQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est vue attribuer pour l'exercice financier 2010 une subvention de 50 000 $ par le ministère des Transports du Québec pour l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la subvention a été affectée à l'amélioration des chemins du Lac-Mercier, Desmarais, du Lac-Dufour et des Tourelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant de 50 000 $, conformément aux stipulations du ministère des Transports du Québec. Le conseil certifie que les travaux exécutés ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Travaux d'aménagements - acceptation provisoire des travaux

CM10 11 409

9.3.1 Parc du Champ-Boisé

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Levert Paysage a exécuté les travaux d'aménagement au parc du Champ-Boisé en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Karyne Architecte Paysagiste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 2 000,76 $, taxes en sus (projet 2010-39), à l'entreprise Levert Paysage, à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % est appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3.2 Retiré

CM10 11 410

Modifiée par la résolution CM10 12 427

9.4 Achat de produits chimiques 2011 - mandat à l'UMQ

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permettant à une ville de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ propose des achats regroupés à ses membres d'année en année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

QUE la Ville s'engage à respecter les termes des contrats attribués par l'UMQ, le cas échéant, comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur retenu et reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé à la Ville avant taxes tel que fixé dans le cahier des charges pertinent;

QUE la Ville pourra se retirer d'un ou des achats regroupés en transmettant à l'UMQ, avant la date d'ouverture des soumissions, une résolution en ce sens;

D' autoriser le directeur du Service des travaux publics à représenter la Ville dans le cadre de ces achats pour remplir les fiches techniques appropriées et recevoir toutes les informations pertinentes de la part de l'UMQ;

DE mandater l'UMQ dans le cadre d'achats regroupés, pour la préparation des appels d'offres et l'attribution de contrats pour les produits chimiques suivants :

- le chlore gazeux, le silicate de sodium, le PASS 10 et le sulfate d'aluminium liquide (Alun), pour une période d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2011;
- la soude caustique pour une période de deux ans, soit du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 11 411 **9.5 Trottoirs 2009 - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection et de construction de trottoirs en 2009 ont été réalisés par l'entreprise Excavation A.M. ltée en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 % soit 2 228,46 $, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Excavation A.M. ltée pour les travaux de réfection de trottoirs 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 11 412 **9.6 Demande de municipalisation de rues**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de diverses rues ont formulé une requête à l'effet de les céder à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ces rues sont conformes à la politique de municipalisation de chemins inclus au règlement (2001)-18 régissant la construction de rue et la verbalisation de rue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est favorable à signer les actes de cession à intervenir avec les propriétaires des rues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' autoriser conditionnellement au respect de l'entente relative aux travaux municipaux intervenue avec la Ville et aux frais relatifs des cédants, la signature des actes de cession à intervenir avec les propriétaires pour la municipalisation des rues suivantes :

Rues	Lots
Rue de l'Aulnaie	4 240 566 et 4 240 567 du cadastre du Québec
Chemin de la Charmille	502-32 du canton de Salaberry

QUE la présente étant conditionnelle aux cessions sont à la charge des cédants;

QUE le Service des travaux publics soit autorisé à entretenir les voies privées avant la signature des documents pertinents pour une période maximale d'une année et sous réserve de recevoir en garantie un chèque visé correspondant aux coûts de la transaction à intervenir;

DE modifier la résolution CM08 12 402 relativement à l'acquisition de la rue des Grands-Pins pour ajouter que le lot 3 905 327 est également cédé à la Ville à la condition que la responsabilité de maintien et de l'entretien de ce lot reste à la charge des utilisateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales du maire

0692

Initiales de la greffière

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Dépôt de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM10 11 413 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire
0784
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **22 novembre 2010** à **19 h 37**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux

3.1 Séance du 25 octobre 2010;

3.2 Séance extraordinaire du 8 novembre 2010;

4. Règlement

4.1 Règlement modifiant le règlement concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville - avis de motion;

5. Administration

5.1 Demande de modification au Code du travail - appui à la Ville de Mirabel;

5.2 Gala Sports Québec - participation;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche d'un commis secrétaire - Service des travaux publics;

6.2 Embauche d'un préposé aux prêts - Service de la culture et des loisirs;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

7.3 Office municipal d'habitation - budget révisé 2010;

7.4 Financement et refinancement des emprunts contractés dans le cadre des règlements 99-07, 99-05, (2003)-23, (2002)-33, (2003)-51, (2003)-60, (2009)-115 et (2009)-112 - Offres de financement :

initiales du maire
0785
initiales de la greffière

7.4.1 Adjudication dans le cadre des appels d'offres publics;

7.4.2 Concordance;

7.4.3 Courte échéance;

7.4.4 Prolongation;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Commission sur le transport des personnes :

9.1.1 Renouvellement de contrats;

9.1.2 Renouvellement de mandats;

9.2. Construction d'un hôtel de ville - travaux de démolition - acceptation finale des travaux;

9.3 Hôtel de Ville - travaux de génie civil - travaux supplémentaires;

9.4 Éclairage décoratif de Noël :

9.4.1 Modification au contrat;

9.4.2 Fourniture et installation - attribution de contrat;

9.5 Vente d'actifs municipaux - attribution de contrat;

9.6 Entretien des aménagements paysagers - travaux supplémentaires;

9.7 Terrain de tennis - revêtement acrylique - acceptation finale des travaux;

9.8 Fourniture d'une chenillette - attribution de contrat;

9.9 Fourniture d'un tracteur - rejet des soumissions;

9.10 Fourniture de lames pour niveleuse - attribution de contrat;

9.11 Réparation de la pompe hydrostatique de la niveleuse;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

11.1 Exemption de coûts de location de salle;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 22 novembre 2010.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

initiales du maire
0786
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

22 novembre 2010

****

CA10 11 275 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CA10 11 276 **3.1 Séance du 25 octobre 2010**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 25 octobre 2010, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 11 277 **3.2 Séance extraordinaire du 8 novembre 2010**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 8 novembre 2010, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA10 11 278 **4.1 Règlement modifiant le règlement concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

5. Administration

CA10 11 279

5.1 Demande de modification au Code du travail - appui à la Ville de Mirabel

CONSIDÉRANT QUE l'interprétation actuelle du Code du travail ne favorise pas une période de paix industrielle entre le moment où la sentence est rendue et la négociation de renouvellement de la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE le système actuel prévu au Code du travail doit être révisé pour que le système d'arbitrage soit plus efficace et efficient;

CONSIDÉRANT QU' il est pertinent que le législateur se penche sur la question comme le reconnaît le Tribunal du travail, car seul le législateur a le pouvoir de procéder aux modifications législatives nécessaires afin d'autoriser l'arbitre à rendre une décision liant les parties pour une période de plus de trois ans, incluant la période de rétroactivité;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications permettraient notamment d'accélérer le processus pour en venir à un règlement tout en responsabilisant davantage les parties impliquées dans un cadre mieux défini;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' appuyer la Ville de Mirabel dans ses démarches pour que le ministère du Travail procède à une révision du Code du travail en ce qui concerne l'arbitrage de différends applicables aux policiers municipaux afin :

- d'éviter que les parties se retrouvent en constante négociation;
- de permettre que la décision de l'arbitre de différend entre en vigueur à partir de la date de sa décision, pour une durée de trois ans avec un effet rétroactif à la date de fin de la convention collective précédente;
- d'y prévoir un délai maximum de dix-huit mois pour l'arbitrage dans le but de forcer les parties à administrer leur preuve dans les délais raisonnables;
- d'y prévoir un mécanisme à défaut de rencontrer les délais à l'effet que l'arbitre puisse choisir la proposition la plus raisonnable parmi celles déposées par l'une ou l'autre des parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 11 280

5.2 Gala Sports Québec - participation

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Pilon, ainsi que le maire de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord Jean Grégoire à représenter la Ville au 38e Gala Sports qui aura lieu le 22 décembre au complexe Taz à Montréal et de payer les frais d'inscription au coût total de 200 $, taxes en sus, ainsi que les autres dépenses inhérentes à cette activité (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA10 11 281

6.1 Embauche d'un commis secrétaire - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Sonia Van Houtte à titre de commis secrétaire pour le Service des travaux publics en période de mise à l'essai à compter du 24 novembre 2010 selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 11 282

6.2 Embauche d'un préposé aux prêts - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Ginette Terreault à titre de préposé aux prêts temporaire pour le Service de la culture et des loisirs à compter du 24 novembre 2010 selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA10 11 283

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2010 au montant de 186 025,97 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 11 284

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 29 077,10 $, et d'autoriser le financement des dépenses de Remorques des Monts et de Mega-Tech par le fonds de roulement, remboursables sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 11 285 **7.3 Office municipal d'habitation - budget révisé 2010**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation a déposé un budget révisé 2010 pour fin d'approbation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération accepte le dépôt du budget révisé 2010 de l'Office municipal d'habitation totalisant la somme de 140 539 $;

QUE la Ville contribue à l'Office municipal d'habitation pour une somme additionnelle de 757 $ (poste budgétaire 02-520-00-971), soit 10 % du déficit anticipé moins le montant de 13 296 $, déjà versé, lequel montant sera payable immédiatement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Financement et refinancement des emprunts contractés dans le cadre des règlements 99-07, 99-05, (2003)-23, (2002)-33, (2003)-51, (2003)-60, (2009)-115 et (2009)-112 - Offres de financement

CA10 11 286 **7.4.1 Adjudication dans le cadre des appels d'offres publics**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunt numéros 99-07, 99-05, (2003)-23, (2002)-33, (2003)-51, (2003)-60, (2009)-115 et (2009)-112, la Ville de Mont-Tremblant souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, daté du 7 décembre 2010, au montant de 12 303 000 $;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions détaillées en annexe de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avéré la plus avantageuse pour la Ville de Mont-Tremblant;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

QUE l'émission d'obligations au montant de 12 303 000 $, de la Ville de Mont-Tremblant soit adjugée à Financière Banque Nationale inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 11 287

Modifiée par la résolution CA10 12 311

7.4.2 Concordance

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 12 303 000 $;

CONSIDÉRANT les règlements d'emprunts suivants et les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de $
99-07	806 800 $
99-05	373 600 $
(2003)-23	21 700 $
(2002)-33	2 886 900 $
(2003)-51	1 258 100 $
(2003)-60	708 900 $
(2009)-115	6 140 000 $
(2009)-112	107 000 $

CONSIDÉRANT QUE pour les fins de l'émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard des règlements compris dans l'émission de 12 303 000 $;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance seront datées du 7 décembre 2010;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom des Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : la Caisse Populaire Desjardins de Mont-Tremblant, 470, rue Charbonneau, Mont-Tremblant, Québec J8E 3H4;

QUE les intérêts seront payables semestriellement, le 7 juin et le 7 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation, toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);

QUE les obligations seront signées par le maire et la trésorière. La Ville, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 11 288

7.4.3 Courte échéance

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 12 303 000 $, effectué en vertu des règlements 99-07, 99-05, (2003)-23, (2002)-33, (2003)-51, (2003)-60, (2009)-115 et (2009)-112, la Ville de Mont-Tremblant doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt soit :

- **cinq (5) ans** (à compter du 7 décembre 2010) en ce qui a trait aux amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 à 2019 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour les amortissements des règlements 99-07, 99-05, (2003)-23, (2002)-33, (2003)-51, (2003)-60, (2009)-115 et (2009)-112, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt;

- **dix (10) ans** (à compter du 7 décembre 2010) en ce qui a trait aux amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour les amortissements des règlements (2003)-23, (2002)-33, (2003)-51, (2003)-60, (2009)-115 et (2009)-112, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 11 289

Modifiée par la résolution CA10 12 311

7.4.4 Prolongation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant avait le 27 mai 2010, un montant de 4 419 000 $, à renouveler sur un emprunt original de 6 285 000 $, pour une période de 20 ans, en vertu des règlements 99-07, 99-05, (2003)-23 et (2002)-33;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra le renouvellement soit datée du 7 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02) qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE la Ville de Mont-Tremblant emprunte 4 419 000 $, par obligations en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de 6 mois et 11 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Commission sur le transport des personnes

CA10 11 290 **9.1.1 Renouvellement de contrats**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler les protocoles d'entente qui arrivent à échéance le 31 décembre 2010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE renouveler avec la Chambre de commerce de Mont-Tremblant, le protocole d'entente pour la gestion du service de transport en commun au taux de 15 % du revenu net des passages de l'année 2010, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011, ainsi que le protocole d'entente du service de publicité pour la même période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 11 291 **9.1.2 Renouvellement de mandats**

CONSIDÉRANT QUE le terme des membres nommés sur la Commission sur le transport des personnes prend fin le 31 décembre 2010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE renouveler les mandats des membres de la Commission sur le transport des personnes pour une période d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2011 comme suit :

- le directeur du Service des travaux publics;
- le directeur général ou un administrateur de la Chambre de commerce;
- madame Susan Champagne, présidente;
- madame Sylvie Gourde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 11 292 **9.2 Construction d'un hôtel de ville - travaux de démolition - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Multi-Recyclage S.D. inc. a exécuté les travaux de démolition de l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 % soit 4 289,26 $, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Multi-Recyclage S.D. inc. pour les travaux de démolition de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 11 293

9.3 Hôtel de Ville - travaux de génie civil - travaux supplémentaires

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9088-9569 Québec inc. exécute les travaux de génie civil dans le cadre du projet de construction du nouvel hôtel de Ville en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme d'ingénieurs-conseils Génivar;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de travaux supplémentaires de l'entreprise 9088-9569 Québec inc. et d'autoriser la trésorière à lui verser, selon les avenants de modification n° 1 et 2, la somme de 31 105,53 $, taxes en sus, payable par le règlement d'emprunt (2008)-A-19 (projet 2008-91);

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Éclairage décoratif de Noël

CA10 11 294

9.4.1 Modification au contrat

CONSIDÉRANT QUE l'attribution, par la résolution CA09 11 276, du contrat de fourniture et d'installation d'éclairage de Noël suite à un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs lumières sont défectueuses et que l'entreprise Laurent Godon inc. est disposée à fournir à ses frais de nouveaux jeux de lumières;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une somme n'excédant pas 5 600 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-622-01-649), à l'entreprise Laurent Godon inc., pour défrayer une partie des coûts de main-d'œuvre reliés au remplacement complet des lumières décoratives sur la rue de Saint-Jovite et sur le chemin du Village conformément à la proposition datée du 5 octobre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 11 295 **9.4.2 Fourniture et installation - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire poursuivre le remplacement de l'éclairage de Noël des arbres de la rue de Saint-Jovite et du chemin du Village;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois fournisseurs pour ce projet et qu'une seule soumission a été déposée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la soumission des Entreprises Laurent Godon inc., pour un montant ne dépassant pas 45 022,50 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-622-01-649), pour la fourniture et l'installation de 4 113 mètres linéaires d'éclairage DEL, le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2010-56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 11 296 **9.5 Vente d'actifs municipaux - attribution de contrats**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour vendre certains équipements usagés et véhicules municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la gratte niveleuse pour camion est retirée de la vente malgré les soumissions reçues ainsi que plusieurs équipements pour lesquels il n'y en a eu aucune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE procéder à la vente des équipements usagés et véhicules appartenant à la Ville en acceptant les offres des soumissionnaires comme suit :

Équipement	Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Camion 10 roues - 1994	Camion A & R Dubois inc.	3 321 $
Camion 10 roues - 1990	Camion A & R Dubois inc.	3 201 $
Tracteur John Deere - 1996	Jean-Pierre Lavergne	1 275 $
Pelle de tracteur	Jean-Pierre Lavergne	150 $
Gratte - John Deere	Jean-Pierre Lavergne	150 $
Lumières de serre	Jean-Pierre Lavergne	25 $
Escabeau 20 pieds	Jean-Pierre Lavergne	55 $
Plaque vibrante	Jean-Pierre Lavergne	55 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 11 297 **9.6 Entretien des aménagements paysagers - travaux supplémentaires**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Créations Aqua Terra Inc. exécute l'entretien des aménagements paysagers en conformité avec les documents contractuels préparés par le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'accepter la demande de travaux supplémentaires de l'entreprise Créations Aqua Terra Inc. et d'autoriser la trésorière à lui verser le montant de 8 295 $, taxes en sus, et payable par le surplus libre accumulé (poste budgétaire 02-701-50-447).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 11 298 **9.7 Terrain de tennis - revêtement acrylique - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pose d'un revêtement acrylique sur le terrain de tennis du parc École ont été réalisés par l'entreprise Terrassement Jopat inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 % soit 1 025 $, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Terrassement Jopat inc. pour les travaux de pose d'un revêtement acrylique sur le terrain de tennis du parc École.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 11 299 **9.8 Fourniture d'une chenillette - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'une chenillette et qu'une seule soumission a été déposée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Équipements Plannord Ltée, pour l'achat d'une chenillette au montant de 128 773 $, taxes en sus (projet 2010-15), payable par le fonds de roulement et remboursable sur une période de 3 ans, le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2010-07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 11 300 **9.9 Fourniture d'un tracteur - rejet des soumissions**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois fournisseurs pour l'acquisition d'un tracteur avec souffleur à neige;

CONSIDÉRANT QUE toutes les soumissions reçues comportent des non conformités majeures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre du projet d'achat d'un tracteur avec souffleur à neige et de retourner en appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 11 301 **9.10 Fourniture de lames pour niveleuse - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offre sur invitation pour l'achat de lames courbées et de lames dentelées pour la niveleuse et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Hewitt Équipement limitée	9 981,48 $
Pièces d'Auto Léon Grenier inc.	10 716,64 $
Machinerie St-Jovite	12 199,32 $
CRD Creighton	12 590,40 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Hewitt Équipement limitée pour l'achat de lames pour la niveleuse au montant de 9 981,48 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-526), le tout conformément à la proposition datée du 19 octobre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 11 302 **9.11 Réparation de la pompe hydrostatique de la niveleuse**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics veut procéder à la réparation de la pompe hydrostatique de la niveleuse 772 BH et a demandé des prix et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Équipement Laurentien enr.	6 583,33 $
Nortrax	6 990,43 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Équipement Laurentien enr., pour la réparation de la pompe hydrostatique pour la niveleuse 772 BH au montant de 6 583,33 $, taxes en sus (poste budgétaire 02 330-00-525), le tout conformément à la proposition datée du 10 novembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA10 11 303 **11.1 Exemption de coûts de location de salle**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a reconnu depuis quelques années une liste d'associations sans but lucratif œuvrant dans la Ville et les a exemptées des coûts de location de salles;

CONSIDÉRANT la demande d'exemption de frais de location faite par Concert action soutien autonomie des Laurentides (CASA);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE reconnaître Concert action soutien autonomie des Laurentides (CASA) aux fins d'exemption des coûts de location de salles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 22 novembre 2010

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 22 novembre 2010 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Dépôt de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA10 11 304 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire
0693
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

22 novembre 2010

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue le **22 novembre 2010** à **19 h 55,** à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseiller du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

Assemblée publique de consultation :

I- Règlement (2010)-100-4 modifiant le plan d'urbanisme relativement aux activités hivernales sur le parc régional linéaire

II- Règlement (2010)-101-3 modifiant le règlement concernant les permis et certificats relativement aux demandes pour les constructions en zones de fragilité ou de visibilité

III- Règlement (2010)-102-11 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant à intégrer des normes pour le déboisement de certaines constructions ainsi qu'à assurer une conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides concernant les activités hivernales sur le parc régional linéaire

IV- Règlement (2010)-106-3 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale visant notamment à intégrer des objectifs et critères pour la démolition des bâtiments

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Désignation d'un signataire pour l'entente de bassin versant relative à la revégétalisation des rives des terrains de golf;
5. Règlement (2010)-100-4 modifiant le plan d'urbanisme relativement aux activités hivernales sur le parc régional linéaire - adoption;
6. Règlement (2010)-101-3 modifiant le règlement concernant les permis et certificats relativement aux demandes pour les constructions en zones de fragilité ou de visibilité - adoption;
7. Règlement (2010)-102-11 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant à intégrer des normes pour le déboisement de certaines constructions ainsi qu'à assurer une conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides concernant les activités hivernales sur le parc régional linéaire - adoption;
8. Règlement (2010)-106-3 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale visant notamment à intégrer des objectifs et critères pour la démolition des bâtiments - adoption;
9. Deuxième période de questions;
10. Levée de la séance extraordinaire.

****

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

22 novembre 2010

Assemblée publique de consultation

La présente assemblée publique de consultation a été dûment convoquée par avis public donné conformément à la Loi, le 27 octobre 2010. Elle est tenue en regard des projets de règlement mentionnés ci-dessous. Monsieur Stéphane Martin, coordonnateur de la gestion du développement et du service aux entreprises du Service de l'urbanisme est présent pour expliquer, de façon générale, la portée de ces projets de règlement.

I. Règlement (2010)-100-4 modifiant le règlement du plan d'urbanisme (2008)-100

Ce projet, relatif aux activités hivernales sur le parc régional linéaire, vise à modifier les usages compatibles de l'aire d'affectation « Récréotouristique (RT) » afin de préciser comme suit l'usage **Activité récréative extensive** : uniquement piste de ski de randonnée, ski de fond, raquette, piste cyclable, marche et randonnée pédestre.

Ce projet de règlement est adopté en concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides.

II. Règlement (2010)-101-3 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101

Ce projet vise à préciser les documents à soumettre pour une demande de permis ou certificat d'autorisation pour les constructions situées à l'intérieur des zones de fragilité ou de visibilité identifiées au règlement de zonage.

III. Règlement (2010)-102-11 modifiant le règlement concernant le zonage (2008)-102

Ce projet vise à modifier la grille des usages et normes RT-713 correspondant au parc régional linéaire et à ajouter une annexe illustrant les terrains visibles des corridors de signature avec les dispositions correspondantes pour les constructions sur ces terrains.

Ce projet de règlement est notamment adopté en concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides.

IV. Règlement (2010)-106-3 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106

Ce projet vise à introduire des objectifs et critères concernant les démolitions partielles ou totales des bâtiments ainsi que pour des enseignes dans certaines zones, à assujettir la modification de certaines couleurs et à modifier la liste des projets soumis au PIIA-25 concernant les terrains en pente, flancs et sommets de montagne.

Aucun des éléments mentionnés précédemment n'est susceptible d'approbation référendaire

Pour l'adoption des règlements, les corrections suivantes sont effectuées :

(2010)-101-3 : Les corrections précisent dans quels cas des coupes montrant le terrain doivent être déposées pour compléter la demande de permis.

(2010)-102-11 : Les corrections précisent comment sera calculée la façade du bâtiment.

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

22 novembre 2010

(2010)-106-3 : Les corrections apportées aux tableaux 1 à 3 précisent les demandes assujetties aux divers PIIA ainsi que la suppression de certains documents exigés pour l'étude de dossiers soumis aux PIIA.

Questions du public : aucune question n'est posée.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM10 11 414

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CM10 11 415

4. Désignation d'un signataire pour l'entente de bassin versant relative à la revégétalisation des rives des terrains de golf

CONSIDÉRANT QUE la MRC a élaboré des plans de revégétalisation des rives des terrains de golf de son territoire, en collaboration avec leur représentant respectif et avec les organismes de bassin versant;

CONSIDÉRANT QUE se tiendra une conférence de presse le 8 décembre prochain, à la MRC des Laurentides, où seront signées des ententes entre tous les partenaires du projet de revégétalisation des rives des terrains de golf, soit les golfs, la MRC des Laurentides, la Ville de Mont-Tremblant et AGIR pour la Diable;

CONSIDÉRANT QUE ces ententes confirment le rôle de chacun dont celui des golfs qui est de procéder à la mise en œuvre du plan de revégétalisation et d'intégrer un programme de sensibilisation auprès des golfeurs, celui de la MRC est l'élaboration des plans de revégétalisation, et celui de la Ville est d'assurer l'application d'un éventuel cadre réglementaire régissant la revégétalisation des rives des terrains de golf selon les plans préparés;

CONSIDÉRANT QUE ce cadre réglementaire ne devra pas contrevenir à la réglementation d'urbanisme de la Ville et aux ententes qui ont déjà été signées avec les golfs;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de nommer un représentant de la Ville pour signer cette entente de bassin versant à titre de partenaire impliqué pour la préservation de nos plans d'eau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire ou madame la conseillère Thérèse Barrette, mairesse suppléante à signer au nom de la Ville, les ententes de bassin versant avec l'organisme AGIR pour la Diable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 11 416

5. Règlement (2010)-100-04 modifiant le plan d'urbanisme relativement aux activités hivernales sur le parc régional linéaire - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie des règlements au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu les règlements et renoncent à leur lecture.

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dument donné lors de la séance du 12 octobre 2010;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le RÈGLEMENT (2010)-100-4 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME RELATIVEMENT AUX ACTIVITÉS HIVERNALES SUR LE PARC RÉGIONAL LINÉAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 11 417

6. Règlement (2010)-101-3 modifiant le règlement concernant les permis et certificats relativement aux demandes pour les constructions en zones de fragilité ou de visibilité - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie des règlements au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu les règlements et renoncent à leur lecture.

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dument donné lors de la séance du 12 octobre 2010;

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le RÈGLEMENT (2010)-101-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS RELATIVEMENT AUX DEMANDES POUR LES CONSTRUCTIONS EN ZONES DE FRAGILITÉ OU DE VISIBILITÉ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 11 418

7. Règlement (2010)-102-11 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant à intégrer des normes pour le déboisement de certaines constructions ainsi qu'à assurer une conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides concernant les activités hivernales sur le parc régional linéaire - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie des règlements au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu les règlements et renoncent à leur lecture.

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dument donné lors de la séance du 12 octobre 2010;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le RÈGLEMENT (2010)-102-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 ET VISANT À INTÉGRER DES NORMES POUR LE DÉBOISEMENT DE CERTAINES CONSTRUCTIONS AINSI QU'À ASSURER UNE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT REVISÉ DE LA MRC DES LAURENTIDES CONCERNANT LES ACTVITÉS HIVERNALES SUR LE PARC RÉGIONAL LINÉAIRE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 11 419

8. Règlement (2010)-106-3 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale visant notamment à intégrer des objectifs et critères pour la démolition des bâtiments - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie des règlements au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu les règlements et renoncent à leur lecture.

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dument donné lors de la séance du 8 novembre 2010;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le RÈGLEMENT (2010)-106-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE VISANT NOTAMMENT À INTÉGRER DES OBJECTIFS ET CRITÈRES POUR LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM10 11 420

10. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire
0698
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

13 décembre 2010

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue le **13 décembre 2010** à **19 h 10,** à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseiller du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

PRÉSENTATION DU BUDGET 2011 PAR LA TRÉSORIÈRE

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2011;
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2011, 2012 et 2013;
6. Règlement (2010)-122 établissant les taux de taxes pour l'année 2011 - adoption;
7. Deuxième période de questions;
8. Levée de la séance extraordinaire.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM10 12 421

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

- **Monsieur Jacques Saint-Louis**
  Il pose une question sur le budget.

CM10 12 422

4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2011

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le budget de la ville de Mont-Tremblant pour l'exercice financier 2011, au montant de 18 390 500 $ et des revenus au moins égaux au total de ces dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 12 423

5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2011, 2012 et 2013

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années financières 2011, 2012 et 2013, montrant des dépenses de 31 246 480 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 12 424

6. Règlement (2010)-122 établissant les taux de taxes pour l'année 2011 - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller Vincent Perreault à la séance du 8 novembre 2010;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2010)-122 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0700

initiales de la greffière

7. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM10 12 425

8. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire
0798
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **13 décembre 2010** à **20 h 15**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Stephen Shaw, représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2011;
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2011, 2012 et 2013;
6. Règlement (2010)-A-27 établissant les taux de taxes pour l'année 2011 - adoption;
7. Deuxième période de questions;
8. Levée de la séance extraordinaire.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA10 12 305

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CA10 12 306

4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2011

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'adopter le budget d'agglomération de la ville de Mont-Tremblant pour l'exercice financier 2011, au montant de 14 927 285 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 12 307

5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2011, 2012 et 2013

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années financières 2011, 2012 et 2013, montrant des dépenses de 7 358 005 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 12 308

6. Règlement (2010)-A-27 établissant les taux de taxes pour l'année 2011 - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller Pierre Labonté à la séance du 8 novembre 2010;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération adopte le RÈGLEMENT (2010)-A-27 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0800

initiales de la greffière

7. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA10 12 309 **9. Levée de la séance extraordinaire**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 20 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0801

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **13 décembre 2010** à **20 h 18**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Stephen Shaw, représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 22 novembre 2010;

4. Règlement

4.1 Règlement (2010)-A-09-2 modifiant le règlement concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville - adoption;

5. Administration

5.1 Calendrier des séances 2011;

5.2 Retiré;

5.3 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt;

5.4 Politique de gestion contractuelle - adoption;

5.5 Déclaration de compétence de la MRC des Laurentides en matière de transport adapté;

5.6 Tourisme aérien Laurentides - entente de subvention;

5.7 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nominations;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche de journaliers/chauffeurs/opérateurs réguliers et permanents;

6.2 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur temporaire;

6.3 Embauche d'un préposé aux prêts;

6.4 Heures de travail des policiers temporaires - lettre d'entente;

initiales du maire

0802

initiales de la greffière

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

7.3 Contrats de soutien et d'entretien aux équipements et logiciels informatiques - renouvellement;

7.4 Annulation des soldes résiduaires des règlements d'emprunt (2007)-A-11, (2007)-A-13, (2007)-A-14 et (2009)-A-22;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Attribution de contrats - 2011 :

9.1.1 Aménagement paysager;

9.1.2 Jardinières suspendues;

9.2 Renouvellement de contrats - 2011 :

9.2.1 Entretien des aménagements paysagers;

9.2.2 Entretien et tonte de la pelouse;

9.3 Construction du nouvel hôtel de Ville - travaux de génie civil - décompte progressif numéro 3 et acceptation provisoire des travaux;

9.4 Fourniture d'un tracteur avec souffleur à neige - attribution de contrat;

9.5 Travaux de drainage au poste de police - travaux supplémentaires;

9.6 Terrain synthétique - décompte numéro 3 et acceptation provisoire des travaux;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

12. Police

12.1 Réaménagement du poste de police - attribution de contrat;

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 13 décembre 2010;

15. Dépôt de la correspondance

15.1 Ministre de la Culture, des communications et de la condition féminine - Aide financière accordée de 35 300 $ pour l'acquisition de documents pour la bibliothèque;

15.2 Ministère des Transports du Québec - transport en commun - subvention de 92 326 $ dans le cadre du programme SOFIL de même qu'une subvention de 124 540 $ dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale en transport collectif des personnes.

16. Affaires nouvelles

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

13 décembre 2010

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CA10 12 310 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA10 12 311 **3.1 Séance du 22 novembre 2010**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 22 novembre 2010, en modifiant la résolution CA10 11 287 par l'inversion dans le tableau du deuxième considérant des numéros de règlement (2009)-115 (107 000 $) et (2009)-112 (6 140 000 $) et en modifiant la résolution CA10 11 289 par le remplacement des mots « une période de 20 ans » par « des périodes de 5, 10 et 15 ans » dans le premier considérant, en ajoutant après celui-ci le paragraphe suivant :

« **CONSIDÉRANT QU'** un montant total de 330 000 a été payé au comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 4 089 000$; »,

Et en remplaçant le montant de « 4 419 000 $ » par « 4 089 000 $ ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA10 12 312 **4.1 Règlement (2010)-A-09-2 modifiant le règlement concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller monsieur Pierre Labonté à la séance du 22 novembre 2010;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération adopte le RÈGLEMENT (2010)-A-09-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES FINANCES ET DÉLÉGUANT À CERTAINS FONCTIONNAIRES LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS ET D'ENGAGER DES EMPLOYÉS AU NOM DE LA VILLE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CA10 12 313 **5.1 Calendrier des séances 2011**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE pour l'année 2011, les séances ordinaires du conseil d'agglomération auront lieu à 19 h 30 selon le calendrier suivant :

Lundi 24 janvier;
Lundi 14 février;
Lundi 14 mars;
Lundi 11 avril;
Lundi 9 mai;
Lundi 13 juin;
Lundi 11 juillet;
Lundi 8 août;
Lundi 12 septembre;
Mardi 11 octobre;
Lundi 14 novembre;
Lundi 12 décembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Retiré

CA10 12 314 **5.3 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de mise à jour de leurs intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération prenne acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil d'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 12 315 **5.4 Politique de gestion contractuelle - adoption**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération partage l'objectif poursuivi par le gouvernement de redonner confiance aux citoyens et d'assurer une meilleure transparence dans les processus dans la gestion et l'attribution des contrats;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération adopte une politique de gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 12 316 **5.5 Déclaration de compétence de la MRC des Laurentides en matière de transport adapté**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a adopté le 21 octobre 2010 la résolution 2010.10.4984 afin d'annoncer son intention de déclarer sa compétence en matière de transport adapté;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

QUE la Ville ne s'oppose pas à la déclaration de compétence de la MRC des Laurentides en matière de transport adapté;

DE transmettre à la MRC copie des documents déterminant les obligations de la Ville concernant le service de transport adapté sur son territoire, incluant les copies de résolutions et de contrats;

QUE la Ville confirme qu'elle n'a aucun employé à son service, ni équipement matériel ou immeuble affecté par l'exercice de la compétence en matière de transport adapté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 12 317 **5.6 Tourisme aérien Laurentides - entente de subvention**

CONSIDÉRANT la résolution CA07 06 165 appuyant la création d'un organisme à but non lucratif ayant pour objectif le développement de l'industrie touristique des Hautes Laurentides, dont le marché aérien, en collaboration avec différents partenaires dont le CLD Laurentides, l'Association de Villégiature tremblant, le Casino de Mont-Tremblant et l'Aéroport international de Mont-Tremblant;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville et Tourisme aérien Laurentides pour l'année 2011 qui prévoit notamment une subvention d'un maximum de 120 000 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 12 318 **5.7 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nominations**

CONSIDÉRANT QUE la Ville, à titre de constituante de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, doit procéder à la nomination de fiduciaires;

CONSIDÉRANT QU' un siège est vacant suite au départ de madame Denyse D'Amours et qu'il y a lieu de renouveler certains mandats;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE monsieur Réjean Doré soit nommé à titre de fiduciaire de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard et que les mandats des fiduciaires madame Christiane Dalbec et messieurs Jean Paquette et Guy Vincent soient renouvelés, le tout jusqu'au 31 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA10 12 319 **6.1 Embauche de journaliers/chauffeurs/opérateurs réguliers et permanents**

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs Éric Marier et Benoit Sigouin à titre de journalier/chauffeur/opérateur, poste régulier et permanent pour le Service des travaux publics à compter du 15 décembre 2010 et selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 12 320 **6.2 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur temporaire**

CONSIDÉRANT le surcroît de travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Luc Léonard à titre de journalier/chauffeur/opérateur temporaire au Service des travaux publics pour une période de 880 heures selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 12 321 **6.3 Embauche d'un préposé aux prêts**

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Claudia Parker à titre de préposé aux prêts temporaire pour le Service de la culture et des loisirs à compter du 15 décembre 2010 selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 12 322 **6.4 Heures de travail des policiers temporaires - lettre d'entente**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer la lettre d'entente avec la Fraternité des policiers de Ville de Mont-Tremblant concernant l'application de l'article 4.07 et ainsi venir préciser les mécanismes d'utilisation des services de policiers temporaires pour le remplacement des policiers absents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion de la lettre d'entente 2010-03 avec la Fraternité des policiers de ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA10 12 323 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2010 au montant de 182 577,34 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 12 324 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 125 059,18 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 12 325

7.3 Contrats de soutien et d'entretien aux équipements et logiciels informatiques - renouvellement

CONSIDÉRANT les dispositions du 9e alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* décrétant que les dispositions des articles 573 et 573.1 relatives aux règles d'adjudication des contrats par soumission et l'invitation ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil reconduise les contrats d'entretien et de soutien proposés par la firme PG Solutions pour l'année 2011, pour un total de 73 393 $, taxes en sus (poste budgétaires 02-xxx-xx-529), comme suit :

Applications - Gestion financière – SFM	24 315 $
Applications - Gestion des Loisirs - Activitek	10 155 $
Applications - AccèsCité – UEL	5 585 $
Applications - Gestion territoire - Cartographie	12 195 $
Applications - Gestion territoire – GM	10 830 $
Applications - Gestion territoire - Égout / Aqueduc	3 220 $
Maintien des droits MégaGest et Sybase	1 365 $
Applications - Perfas – Gestion électorale	670 $
Équipements – Contrat d'entretien et de service	5 058 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 12 326

7.4 Annulation des soldes résiduaires des règlements d'emprunt (2007)-A-11, (2007)-A-13, (2007)-A-14 et (2009)-A-22

CONSIDÉRANT QUE la Ville a entièrement réalisé l'objet des règlements d'emprunt (2007)-A-11 (programme fonctionnel et technique pour l'hôtel de ville), (2007)-A-13 (équipements pour le service des travaux publics), (2007)-A-14 (camion incendie) et (2009)-A-22 (poste de police), selon ce qui y était prévu;

CONSIDÉRANT QU' une partie de ces règlements a été financée de façon permanente ;

CONSIDÉRANT QU' il existe pour ce règlement un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt (2007)-A-11, (2007)-A-13, (2007)-A-14 et (2009)-A-22 pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

QUE la Ville modifie les règlements (2007)-A-11, (2007)-A-13, (2007)-A-14 et (2009)-A-22 de la façon suivante :

- par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués aux lignes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » du tableau :

Numéro de règlement	**(2007)-A-11**	**(2007)-A-13**	**(2007)-A-14**	**(2007)-A-22**
Dépense prévue au règlement	220 000,00 $	671 000,00 $	295 100,00 $	1 326 500,00 $
Emprunt prévu au règlement	220 000,00 $	671 000,00 $	295 100,00 $	1 326 500,00 $
Nouveau montant de la dépense	21 986,02 $	644 784,77 $	294 199,22 $	1 317 315,03 $
Nouveau montant de l'emprunt	22 500,00 $	650 000,00 $	295 100,00 $	1 326 500,00 $
Solde résiduaire à annuler	513,98 $	5 215,23 $	900,78 $	9 184,97 $

QUE la Ville informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements (2007)-A-11, (2007)-A-13, (2007)-A-14 et (2009)-A-22 ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;

QUE la Ville demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaires mentionnés dans le tableau;

QU' une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Attribution de contrats - 2011

CA10 12 327 **9.1.1 Aménagement paysager**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat des différents végétaux devant composer l'aménagement paysager pour la saison estivale 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Les Serres Arundel au montant de 15 774,53 $, taxes en sus (poste budgétaire (02-701-50-627), pour la fourniture de fleurs, arbres, arbustes et amendements de sol devant composer l'aménagement paysager pour la saison estivale 2011, le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2010-62.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 12 328 **9.1.2 Jardinières suspendues**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat des jardinières suspendues pour la saison estivale 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes en sus)
Les Serres Arundel	6 848 $
Levert Paysage	8 760 $
Serres Sylvain Prud'homme	9 416 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Les Serres Arundel, au montant de 6 848 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-627), pour la fourniture et la livraison des jardinières suspendues pour la saison estivale 2011, le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2010-61.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Renouvellement de contrat - 2011

CA10 12 329 **9.2.1 Entretien des aménagements paysagers**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2010 à un appel d'offres public pour l'entretien des aménagements paysagers avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2011 et 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Créations Aqua Terra Inc. a été mandatée par la résolution CA10 03 071;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit signaler son intention de renouvellement avant le 1er février qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat tel que stipulé au document d'appel d'offres 2009-55;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Créations Aqua Terra Inc., au montant de 66 768,50 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-447), pour l'entretien des aménagements paysagers pour l'été 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 12 330

9.2.2 Entretien et tonte de la pelouse

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2010 à un appel d'offres public pour l'entretien et tonte de la pelouse de différents parcs et espaces verts de son territoire avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2011 et 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Embellissements Floracom Inc. a été mandatée par la résolution CA10 03 072;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit signaler son intention de renouvellement avant le 1er février qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat tel que stipulé au document d'appel d'offres 2009-54;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Les Embellissements Floracom Inc., au montant de 42 508,16 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-447), pour l'entretien et la tonte de la pelouse pour l'été 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 12 331

9.3 Construction du nouvel hôtel de Ville - travaux de génie civil - décompte progressif numéro 3 et acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9088-9569 Québec inc. a exécuté les travaux de génie civil dans le cadre du projet de construction du nouvel hôtel de Ville en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme d'ingénieurs-conseils Génivar;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et d'autoriser la trésorière à payer à l'entreprise 9088-9569 Québec inc. le décompte progressif numéro 3 incluant la libération de la retenue contractuelle de 5 %, le tout au montant de 40 039,13 $, taxes en sus, payable par le règlement d'emprunt (2008)-A-19 (projet 2008-91);

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 12 332 **9.4 Fourniture d'un tracteur avec souffleur à neige - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un tracteur avec souffleur à neige et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes en sus)
Centre Kubota des Laurentides	37 067 $
Aubin et St-Pierre inc.	Non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Centre Kubota des Laurentides, pour l'achat d'un tracteur avec souffleur à neige au montant de 37 067 $, taxes en sus (projet 2010-26), 60,76 % payable par le fonds de roulement de l'agglomération remboursable sur 3 ans et 39,24 % payable par le fonds de roulement de la ville remboursable sur 3 ans, le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2010-63.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 12 333 **9.5 Poste de police - travaux de drainage - travaux supplémentaires**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accordé le 26 juillet dernier un contrat à l'entreprise Excavation Claude Boivin inc. afin qu'elle procède à des travaux de pavage de l'aire de stationnement et de la cour arrière du poste de police et à la mise en place d'un réseau de drainage pluvial;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont été requis afin d'assurer un bon drainage de l'aire de stationnement;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'accepter les coûts reliés aux travaux supplémentaires réalisés par l'entreprise Excavation Claude Boivin inc. pour la modification du réseau de drainage pluvial du poste de police, au montant de 4 555 $, taxes en sus (projet 2010-10), payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 12 334 **9.6 Terrain de sport en surface synthétique - décompte progressif numéro 3 et acceptation provisoire des travaux**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Constructions Benvas inc. a exécuté les travaux d'aménagement d'un terrain de sport en surface synthétique en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme DAA;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et d'autoriser la trésorière à payer à l'entreprise Constructions Benvas inc. le décompte progressif numéro 3 au montant de 74 146,03 $, taxes en sus, payable par le règlement d'emprunt (2010)-A-25 (projet 2010-73);

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

CA10 12 335

12.1 Réaménagement du poste de police - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le réaménagement du poste de police et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant total (taxes en sus)
Les Constructions Benoît Barbe inc.	19 800,00 $
Construction Mario Léonard inc.	32 620,78 $

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat pour le réaménagement du poste de police à la firme Les Constructions Benoît Barbe inc. pour la somme de 19 800 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-210-00-522), conformément à l'offre de service du 2 novembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 13 décembre 2010

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 13 décembre 2010 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Dépôt de la correspondance

Les membres du conseil d'agglomération prennent acte du dépôt de la correspondance suivante :

15.1 Ministre de la Culture, des communications et de la condition féminine - Aide financière accordée de 35 300 $ pour l'acquisition de documents pour la bibliothèque;

15.2 Ministère des Transports du Québec - transport en commun - subvention de 92 326 $ dans le cadre du programme SOFIL de même qu'une subvention de 124 540 $ dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale en transport collectif des personnes.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

CA10 11 336

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0701

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **13 décembre 2010** à **20 h 33**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbaux

3.1 Séance du 8 novembre 2010;

3.2 Séance extraordinaire du 22 novembre 2010;

4. Règlements

4.1 Règlement (2010)-102-13 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 afin d'autoriser un usage accessoire à l'intérieur de la zone TO-818 et de modifier certaines normes aux zones TM-679 et TM-685 - adoption du projet;

4.2 Règlement modifiant le règlement de zonage relativement à l'agrandissement de la zone CF-1 000 à même une partie de la zone CF-1 001 et retrait des usages complémentaires dans cette dernière zone :

4.2.1 Avis de motion;

4.2.2 Adoption du projet de règlement;

5. Administration

5.1 Calendrier des séances 2011;

5.2 Nomination du maire suppléant;

5.3 Chemin des Palissades - cession de terrain;

5.4 Politique de gestion des usages et des accès publics aux plans d'eau sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant - adoption;

5.5 Acquisition du lot 3 277 974 - rue Pierre-A.-Barrette;

5.6 Autorisation d'événement - feu d'artifice Station Mont Tremblant;

6. Ressources humaines

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

13 décembre 2010

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

7.3 Annulation du solde résiduaire du règlement d'emprunt (2006)-92;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :

8.1.1 110, chemin du Pont-de-Fer - réduction de la profondeur minimale d'un lot;

8.1.2 315, chemin des Hauteurs - empiètement en marge avant;

8.1.3 613, rue de Saint-Jovite - augmentation de la hauteur d'une enseigne et empiètement en marge avant;

8.1.4 Chemin Bellevue - implantation et augmentation de la superficie et de la hauteur d'une enseigne;

8.1.5 113, chemin des Bois-Francs - augmentation de la hauteur de pilotis;

8.1.6 192, chemin Desmarais - réduction de l'espace naturel;

8.1.7 Rue Dubois - réduction de la largeur minimale d'un lot;

8.1.8 610, rue Léonard - réduction de la largeur d'une allée d'accès;

8.1.9 150, chemin des Amoureux - construction en rive;

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 23 novembre 2010;

8.3 Cession de terrains;

8.4 Acceptation de travaux municipaux;

8.5 Entente de 1992 avec Station Mont Tremblant - modification;

8.6 Retiré;

8.7 Nomination de membres sur le comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant;

8.8 Lot 3-2, rang 2, canton de Grandison - installation septique déficiente - entente;

9. Travaux publics

9.1 Terrain de soccer de Nos-Étoiles - acceptation finale des travaux;

9.2 Intégration des équipements de gestion des eaux au paysage naturel - acceptation finale des travaux;

9.3 Bouclage d'aqueduc rue Siméon - forage directionnel - acceptation finale des travaux;

9.4 Pavage du chemin du Domaine-Millette - acceptation finale des travaux;

9.5 Rue Cadieux - aménagement de trottoirs et stationnements - acceptation finale des travaux;

9.6 Parc du domaine Lauzon - travaux d'aménagement - décompte provisoire numéro 2 et acceptation provisoire des travaux;

9.7 Mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable secteur Village - modification à l'entente d'aide financière;

9.8 Demande de municipalisation - rue de l'Iris;

10. Environnement

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

13 décembre 2010

11. Culture & Loisirs

11.1 Plan stratégique de développement culturel - mandat de consultation;

11.2 Grand Défi Pierre Lavoie - étape à Mont-Tremblant.

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CM10 12 426 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

- **Monsieur Ronald Cole, 25, villa des Bois**
En rapport avec le point 9.1, il mentionne que l'eau ne s'évacue pas bien sur une partie du terrain.

- **Madame Sylvia Orlando**
Elle pose une question sur le point 5.4.

- **Madame Aline Charest**
Elle demande des précisions sur le point 4.2.

3. Procès-verbaux

CM10 12 427 **3.1 Séance du 8 novembre 2010**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 8 novembre 2010 en modifiant :

- la résolution CM10 11 410 en ajoutant « N » après silicate de sodium et en remplaçant les mots « pour une période d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2011 » par « pour une période de 2 ans, soit du 1er janvier au 31 décembre 2012 »;

- la résolution CM10 11 387 par l'ajout des mots « et madame Lise Brunelle » après « monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille » et en modifiant « coût de 70 $ » par « coût de 140 $ ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 12 428 **3.2 Séance extraordinaire du 22 novembre 2010**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 novembre 2010, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM10 12 429 **4.1 Règlement (2010)-102-13 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 afin d'autoriser un usage accessoire à l'intérieur de la zone TO-818 et de modifier certaines normes aux zones TM-679 et TM-685 - adoption du projet**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2010)-102-13 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser un usage accessoire à l'intérieur de la zone TO-818 et de modifier certaines normes applicables aux zones TM-679 et TM-685.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 24 janvier 2010, à compter de 19 h 30, au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Règlement modifiant le règlement de zonage relativement à l'agrandissement de la zone CF-1000 dans la zone CF-1001, au retrait des usages complémentaires dans cette dernière zone et à la définition d'une carrière

CM10 12 430 **4.2.1 Avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement modifiant le règlement de zonage relativement à l'agrandissement de la zone CF-1000 dans la zone CF-1001, au retrait

des usages complémentaires dans cette dernière zone et à la définition d'une carrière.

CM10 12 431 **4.2.2 Adoption du projet de règlement**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage relativement à l'agrandissement de la zone CF-1000 dans la zone CF-1001, au retrait des usages complémentaires dans cette dernière zone et à la définition d'une carrière.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 24 janvier 2011, à 19 h 30, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM10 12 432 **5.1 Calendrier des séances 2011**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE les séances ordinaires du conseil municipal auront lieu en 2011 immédiatement après la séance du conseil d'agglomération selon le calendrier suivant :

Lundi 24 janvier;
Lundi 14 février;
Lundi 14 mars;
Lundi 11 avril;
Lundi 9 mai;
Lundi 13 juin;
Lundi 11 juillet;
Lundi 8 août;
Lundi 12 septembre;
Mardi 11 octobre;
Lundi 14 novembre;
Lundi 12 décembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 12 433 **5.2 Nomination du maire suppléant**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités qu'elle régit à désigner un membre du conseil comme maire suppléant pour une période déterminée par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* stipule qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la Ville désigne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Vincent Perreault soit désignée comme maire suppléant de la ville de Mont-Tremblant et comme substitut du maire au conseil de la MRC à partir du 14 décembre 2010 et jusqu'à son remplacement par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 12 434

5.3 Chemin des Palissades - cession de terrain

CONSIDÉRANT QUE la Ville a acquis par expropriation des parties de terrains dans le secteur des Palissades aux fins, notamment de régulariser la situation du chemin public;

CONSIDÉRANT QUE la décision finale du tribunal administratif concernant la valeur de l'expropriation est toujours en attente;

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire à l'effet de régulariser la situation de son emplacement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE céder pour valeur, selon la décision du tribunal à venir, au propriétaire du lot 3 647 741, la partie des lots 3 648 015 et 3 821 162 entre le chemin existant et sa propriété ainsi qu'une partie des lots 3 943 232 et 3 821 152, les frais de la transaction (arpentage, notaire et autres) étant à la charge du demandeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 12 435

5.4 Politique de gestion des usages et des accès publics aux plans d'eau de la Ville de Mont-Tremblant - adoption

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite se doter d'une politique de gestion des usages et des accès publics aux plans d'eau sur son territoire dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'ayant pas le pouvoir d'adopter des codes environnementaux et de sécurité nautique pour ses lacs, elle invite les associations de lacs à adopter des codes à partir des modèles qui sont proposés en annexe de la politique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut devenir une référence quant à la préservation de la qualité de ses lacs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte la Politique de gestion des usages et des accès publics aux plans d'eau de la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 12 436 **5.5 Acquisition du lot 3 277 974 - rue Pierre-A.-Barrette**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décrété l'acquisition du lot 3 277 974 du cadastre du Québec de gré à gré ou par voie d'expropriation par la résolution CM08 08 256;

CONSIDÉRANT QU' un accord est intervenu entre la propriétaire et la Ville sur les modalités d'acquisition de la propriété par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'acquérir le lot 3 277 974 du cadastre du Québec comprenant le bâtiment du 460, rue Pierre-A.-Barrette pour une somme de 162 000 $, payable par le surplus accumulé (projet 2008-31), tous les frais d'acquisition étant à la charge de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 12 437 **5.6 Autorisation d'événement - feu d'artifice Station Mont Tremblant**

CONSIDÉRANT QU' une demande a été reçue pour autoriser un feu d'artifice en vertu du règlement 53 concernant le bruit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue d'un feu d'artifice à la Station Mont Tremblant le 31 décembre 2010 à minuit selon la demande de l'AVT.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations nécessaires en matière de sécurité publique auprès des services de police et de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM10 12 438 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2010 au montant de 153 587,52 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 12 439 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 215 158,75 $ et que la dépense de Miller Thomson Pouliot soit assumée par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 12 440 **7.3 Annulation du solde résiduaire du règlement d'emprunt (2006)-92**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a entièrement réalisé l'objet du règlement d'emprunt (2006)-92 (Trottoirs sur le chemin des Quatre-Sommets) selon ce qui y était prévu;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été financé de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU' il existe pour ce règlement un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce solde n'est pas requis et que ce solde ne devrait plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu, à cette fin, de modifier le règlement d'emprunt (2006)-92 pour ajuster le montant de la dépense et de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

QUE la Ville modifie le règlement (2006)-92 de la façon suivante :

- par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués aux lignes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » du tableau :

Dépense prévue au règlement	316 300,00 $
Emprunt prévu au règlement	316 300,00 $
Nouveau montant de la dépense	251 258,88 $
Nouveau montant de l'emprunt	251 300,00 $
Solde résiduaire à annuler	41,12 $

QUE la Ville informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt du règlement (2006)-92 ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ce règlement par la présente résolution;

QUE la Ville demande au Ministère d'annuler dans ses registres le solde résiduaire mentionné dans le tableau;

QU' une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 110, chemin du Pont-de-Fer - réduction de la profondeur minimale d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-203) vise à autoriser la création d'un lot qui, selon les méthodes de calcul, aurait une profondeur moyenne de 36,75 m plutôt que de 75 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU10-11-090)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 315, chemin des Hauteurs - empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-204) vise à régulariser l'implantation d'un bâtiment construit à 9,91 m de la ligne avant alors qu'il devrait être à 10 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU10-11-089)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 613, rue de Saint-Jovite - augmentation de la hauteur d'une enseigne et empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-205) vise à autoriser l'installation d'une enseigne d'une hauteur de 2,99 m alors qu'elle ne devrait pas dépasser 2,50 m et localisée dans l'emprise de la rue alors qu'elle devrait être à 0,20 m de celle-ci.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU10-11-094)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 Chemin Bellevue - implantation et augmentation de la superficie et de la hauteur d'une enseigne

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-206) vise à autoriser l'installation d'une enseigne permanente identifiant un projet domiciliaire :

- dans l'emprise du chemin Bellevue;
- ayant une superficie de 5 m^2 alors qu'elle ne devrait pas excéder 3,5 m^2;
- ayant une hauteur de 3,6 m alors qu'elle ne devrait pas excéder 2,5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU10-11-086)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 113, chemin des Bois-Francs - augmentation de la hauteur de pilotis

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-207) vise à autoriser qu'un agrandissement soit supporté par des pilotis d'une hauteur de 3,6 m alors qu'ils ne devraient pas excéder 1,5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU10-11-092)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 192, chemin Desmarais - réduction de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-208) vise à autoriser, dans le cadre de la construction d'une piscine, d'un spa et d'aménagements paysagers, un pourcentage d'espaces naturels de 66,55 % alors qu'il devrait être au minimum de 72,35 %.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU10-11-091)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 Rue Dubois - réduction de la largeur minimale d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-209) vise à autoriser la création d'un lot, qui selon les méthodes de calcul, aurait une largeur de 33,8 m plutôt que de 40 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU10-11-085)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 610, rue Léonard - réduction de la largeur d'une allée d'accès

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-210) vise à autoriser la construction d'une aire de stationnement :

- sans aires d'isolement entre la maison et l'allée d'accès et entre l'allée d'accès et la ligne de terrain alors que de telles aires d'une largeur de 1 m doivent être préservées;
- dont la largeur de l'allée d'accès située sur la rue Léonard est de 3,03 m plutôt que de 5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU10-11-087)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 150, chemin des Amoureux - construction en rive

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-218) vise à autoriser l'installation d'une fosse septique à 13,2 m de la rive du lac Maskinongé au lieu de 15 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU10-11-093)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM10 12 441

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 23 novembre 2010

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 610, rue Léonard, 315, chemin des Hauteurs, 110, chemin du Pont-de-Fer, 192, chemin Desmarais, 113, chemin des Bois-Francs, 150, chemin des Amoureux et 613, rue de Saint-Jovite, ainsi que pour des terrains non construits en bordure de la rue Dubois et du chemin Bellevue pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 254 et 610, rue Léonard, aux 613, 973, et 1074-1076, rue de Saint-Jovite, aux 913-921, rue Labelle, 345, route 117 et aux 116 et 118, chemin de Kandahar;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal du 23 novembre 2010 portant les numéros CCU10-11-085 à CCU10-11-98 et CCU10-11-100 à CCU10-11-103;

D' accepter le projet de rénovation faisant l'objet de la recommandation CCU10-11-099 pour le bâtiment commercial du 345, route 117, conformément au plan de la firme J.F. Parent, architecte, numéro de dossier 10 030 et daté du 28 octobre 2010;

D' autoriser une occupation permanente du domaine public pour le 613, rue de Saint-Jovite pour l'installation d'une enseigne faisant l'objet de la recommandation CCU-10-11-095 et la construction d'un stationnement dans l'emprise de la rue de Saint-Jovite, le tout conformément au projet d'autorisation avec les modalités et conditions qui y sont indiquées;

QUE cette autorisation soit inscrite au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 12 442

8.3 Cession de terrains

CONSIDÉRANT une demande afin d'acquérir 35 terrains appartenant à la Ville suite à des ventes pour non paiement des taxes;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs sont propriétaires du lot entourant ces terrains et qu'ils ne sont pas utiles à la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE vendre à madame Caroline Leduc et monsieur Sébastien Fleurent les lots 3 646 131, 3 646 159 à 3 646 163, 3 646 166, 3 646 168, 3 646 169, 3 646 178, 3 646 179 et 3 646 187 à 3 646 210 du cadastre du Québec au prix de l'évaluation, tous les frais pour la cession étant à la charge des acheteurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 12 443

8.4 Acceptation de travaux municipaux

CONSIDÉRANT QU' il convient d'accepter certains travaux effectués en application d'ententes conclues en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux selon les recommandations du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur des projets ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux sont conformes au règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte provisoirement les travaux suivants :

Travaux	Conditions de retour des garanties
Yvon Labonté et Als Chemin de la Charmille - acceptation du niveau II	Garantie pour les travaux du niveau II à retourner après réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux.
G7 Développement inc. Chemins Cochrane et Amérindiens - acceptation niveau II	Garantie pour les travaux du niveau II à retourner après réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux.
Gestion Steben inc. Chemin des Boisseaux- acceptation niveau I	Garantie pour les travaux du niveau I à retourner après réception de la garantie du niveau II.
Jéronard ltée Rue de l'Iris, phase 2- acceptation niveau II	Garantie pour les travaux du niveau II à retourner après réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 12 444 **8.5 Entente de 1992 avec Station Mont Tremblant - modification**

CONSIDÉRANT QUE Station Mont Tremblant souhaite autoriser l'AVT à utiliser une partie du terrain du parc-plage en période hivernale pour stationner de l'équipement de déneigement et pour entreposer de l'abrasif pour ses villages piétonniers;

CONSIDÉRANT QUE cet usage est en contradiction avec l'utilisation du terrain du parc-plage telle que prévue dans l'entente signée entre Station Mont Tremblant et l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant le 23 décembre 1992;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne change en rien la vocation du terrain pour les utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la modification proposée à l'entente du 23 décembre1992.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Retiré

CM10 12 445 **8.7 Nomination de membres sur le comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant**

CONSIDÉRANT le règlement (2010)-121 constituant un comité consultatif d'urbanisme prévoit la composition de celui-ci par 3 élus et 4 citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE nommer les citoyens suivants pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme à compter du 1er janvier 2011 et pour un mandat déterminé :

Pour une période de 2 ans soit jusqu'au 31 décembre 2012 :

- Monsieur Gilles Chatel, président;
- Monsieur Carol Matte, vice-président;

Pour une période de 1 an soit jusqu'au 31 décembre 2011 :

- Monsieur Claude Girard;
- Monsieur François Marcoux;

DE remercier messieurs Yves Audet et Yvon Labonté pour leur implication très appréciée au CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 12 446 **8.8 Lot 3-2, rang 2, canton de Grandison - installation septique déficiente - entente**

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM09 07 233 mandatant le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés aux fins de représenter la Ville devant la Cour supérieure pour une installation septique déficiente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente pour le remplacement de l'installation septique déficiente située sur le lot 3-2, rang 2, canton de Grandison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM10 12 447 **9.1 Terrain de soccer de Nos-Étoiles - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT l'intervention faite lors de la période de questions spécifiques à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE reporter à une prochaine séance les délibérations du conseil sur ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 12 448

9.2 Intégration des équipements de gestion des eaux au paysage naturel - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Entreprises Bernard Sigouin Inc. a exécuté les travaux d'aménagement paysager aux postes de pompage situées sur les rues Labelle et de St-Jovite en conformité avec les documents contractuels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5%, au montant de 2 175,02 $, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), aux Entreprises Bernard Sigouin Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 12 449

9.3 Bouclage d'aqueduc rue Siméon - forage directionnel - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc par forage directionnel de la rue Siméon ont été réalisés par l'entreprise Foraction inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 % soit 3 055 $, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Foraction inc. pour les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Siméon effectué en 2009 (projet 2008-47).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 12 450

9.4 Pavage du chemin du Domaine-Millette - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage du chemin du Domaine-Millette ont été réalisés par l'entreprise Asphalte Desjardins inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 % soit 4 065,10 $, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Asphalte Desjardins inc. pour les travaux de pavage du chemin du Domaine-Millette effectué en 2009 (projet 2009-61).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 12 451

9.5 Rue Cadieux - aménagement de trottoirs et stationnements - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement de trottoirs et stationnements sur la rue Cadieux ont été réalisés par l'entreprise Asphalte Desjardins inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 % soit 8 720,01 $, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Asphalte Desjardins inc. pour les travaux d'aménagement de trottoirs et stationnements sur la rue Cadieux effectués en 2009 (projet 2009-62).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 12 452

9.6 Parc du domaine Lauzon - travaux d'aménagement - décompte provisoire numéro 2 et acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accordé le 27 septembre 2010 un contrat à l'entreprise Paysagistes Northland afin de procéder à des travaux d'aménagements paysagers incluant la mise en place de modules de jeux du parc du domaine Lauzon;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués en conformité avec les documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux d'aménagement au parc du domaine Lauzon et d'autoriser la trésorière à payer à l'entreprise Paysagistes Northland inc. le décompte progressif numéro 2 incluant la libération de la retenue contractuelle de 5 %, le tout au montant de 42 759,45 $, taxes en sus (projet 2010-41), conformément aux documents d'appel d'offres 2010-49 préparés par la firme Karyne Architecte Paysagiste;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 12 453

9.7 Mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable secteur Village - modification à l'entente d'aide financière

CONSIDÉRANT QU' un protocole d'entente a été signé le 8 juin 2009 entre le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) et la Ville relativement à l'attribution d'une aide financière dans le cadre du volet du Fonds sur l'Infrastructure Municipale Rurale pour le projet de mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable du secteur Village (dossier 611542);

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CM10 07 260, la Ville demandait une première modification à l'échéancier des travaux en considérant le 31 décembre 2010 comme nouvelle date d'échéance, mais qu'actuellement, les travaux étant toujours en cours, cette dernière date ne pourra être respectée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'informer le MAMROT d'une modification à l'échéancier des travaux du projet de mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable du secteur Village (dossier 611542) et de considérer le 31 mars 2011 comme nouvelle date d'échéance des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 12 454 **9.8 Demande de municipalisation - rue de l'Iris**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la rue de l'Iris a formulé une requête à la Ville à l'effet que celle-ci soit municipalisée;

CONSIDÉRANT QUE cette rue est conforme à la politique de municipalisation de chemins inclus au règlement (2001)-18 régissant la construction de rue et la verbalisation de rue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est favorable à la signature de l'acte de cession à intervenir avec le propriétaire de la rue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser conditionnellement au respect de l'entente relative aux travaux municipaux intervenue avec la Ville et aux frais du cédant, la signature de l'acte de cession à intervenir avec le propriétaire pour la municipalisation de la rue de l'Iris, lot 4 508 526 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CM10 12 455 **11.1 Plan stratégique de développement culturel - mandat de consultation**

CONSIDÉRANT QUE la Commission culturelle a entrepris une révision de la Politique culturelle municipale adoptée en 2002 et l'élaboration d'un plan d'action stratégique en culture;

CONSIDÉRANT QUE la consultation des intervenants du milieu culturel et de la population est l'une des étapes cruciales dans le processus menant à l'adoption d'une politique et d'un plan d'action en culture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE donner à la Commission culturelle le mandat d'entreprendre dans les meilleurs délais la consultation des intervenants du milieu culturel et de la population sur une nouvelle politique et sur le plan d'action stratégique en culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM10 12 456 **11.2 Grand Défi Pierre Lavoie - étape à Mont-Tremblant**

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs du Grand Défi Pierre Lavoie souhaitent que Mont-Tremblant soit l'une des étapes du 1000 km cycliste 2011 qui vise à sensibiliser les jeunes à l'importance de l'activité physique et à recueillir des fonds pour la recherche sur les maladies orphelines;

CONSIDÉRANT QUE la Ville dispose de quelques sites adéquats pour accueillir cet événement d'envergure nationale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE fournir à l'organisation du Grand Défi Pierre Lavoie le site ainsi que le soutien logistique et technique requis pour la tenue de l'étape du 1 000 km cycliste de cet événement qui aura lieu le 19 juin 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Dépôt de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

- **Monsieur Jacques O'Keefe**
Il veut savoir si le dossier de Lagirok est réglé.

- **Monsieur Ronald Cole, 25, villa des Bois**
Il demande au conseil son orientation relativement à la location à court terme et présente des arguments dans le but d'éviter les interdictions comme à Saint-Sauveur

- **Monsieur Archambault, président Environnement Mont-Tremblant**
Il propose que le MTQ et la Ville agissent en concertation dans le cadre de certains travaux et dénonce une situation.

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

13 décembre 2010

- **Madame Sylvia Orlando**
Elle pose une question sur le point 8.5 et souligne que la machinerie sur le bord du lac Tremblant nuira au paysage. Elle émet des commentaires relativement aux fanions installés par le Casino et demande des précisions au sujet de l'interdiction d'alcool sur la voir publique.

- **Monsieur Patrick Lussier**
Il demande ce que le point 11.2 apportera aux citoyens et informe le conseil de sa déception à propos d'un projet qui n'a pas vu le jour l'an dernier.

CM10 12 457

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 21 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière